

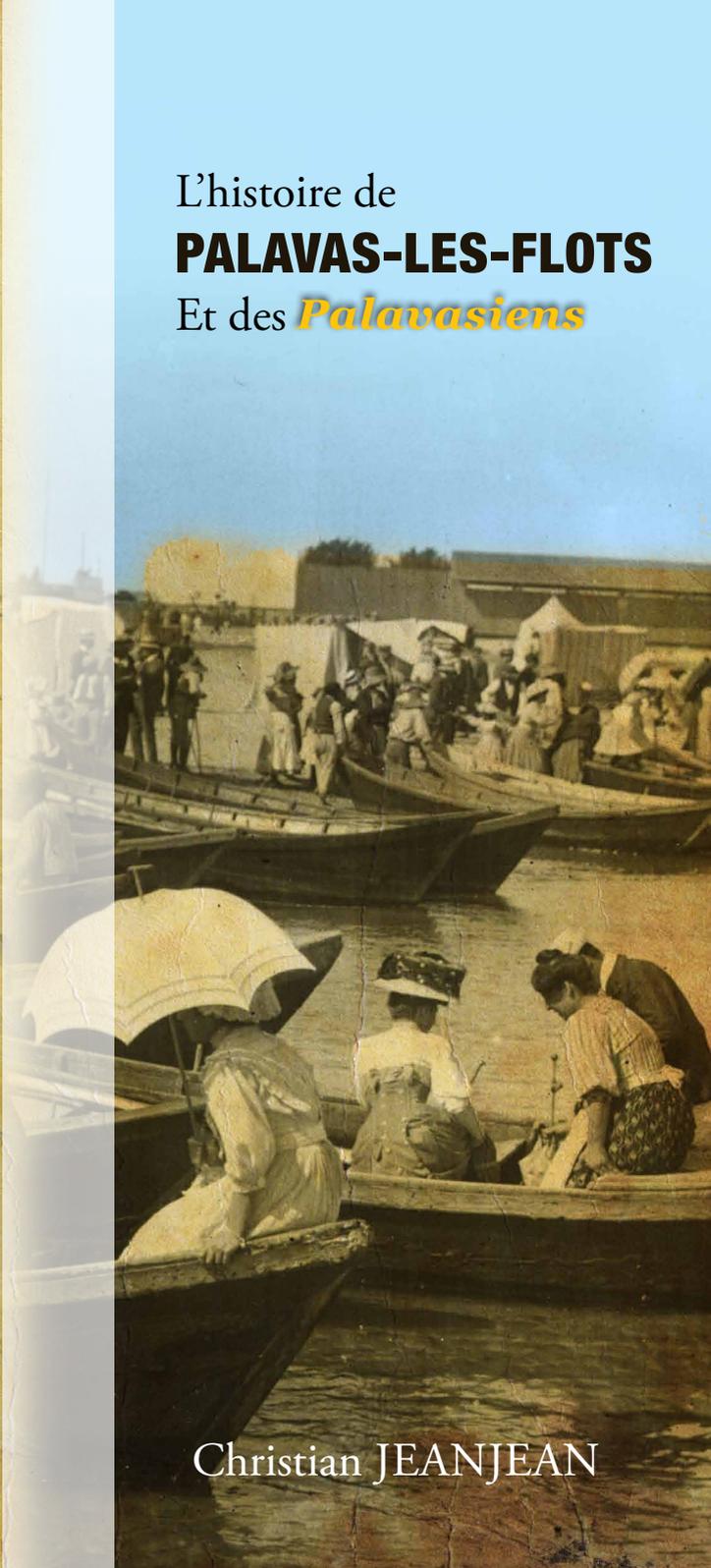
ZE. DE
ES.



CARTE
DU DIOCEZE
DE
MONPELLIER

Par Cassinier, 1789, du Roy et conservé au

L'histoire de
PALAVAS-LES-FLOTS
Et des *Palavasiens*



Christian JEANJEAN

L'histoire de
PALAVAS-LES-FLOTS
Et des *Palavasiens*

Christian JEANJEAN

Du même auteur :

La formation de la Société des quirataires sur le littoral languedocien au XVIII^e siècle.

La Vie Palavasienne (Ch. JEANJEAN - R.D. JOLIVET).

Palavas-les-Flots (Poèmes de Ch. JEANJEAN et peintures de J.M. NOQUET).

L'histoire de
PALAVAS-LES-FLOTS
Et des *Palavasiens*

Christian JEANJEAN

Avant-propos

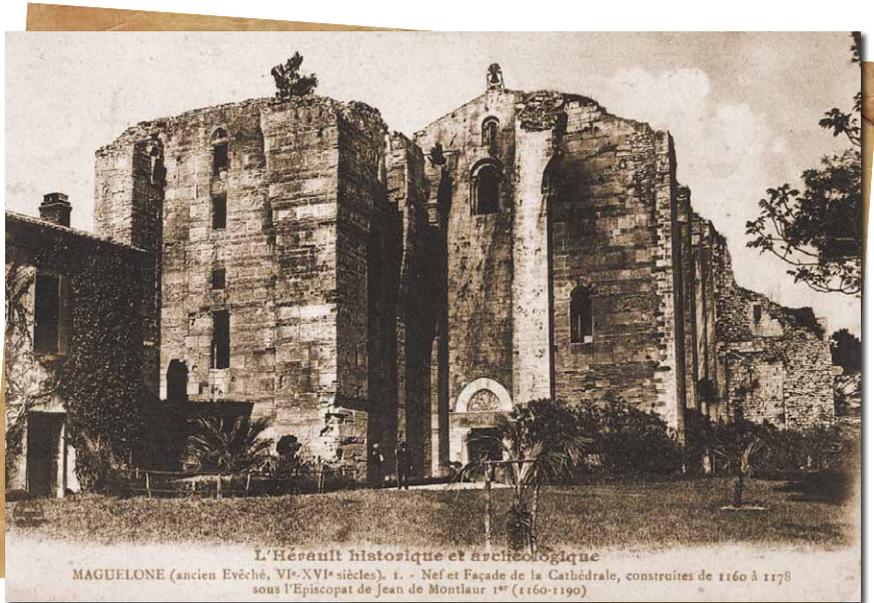
C'est pour nous un agréable devoir que de remercier ici toutes les personnes qui ont bien voulu s'intéresser à cet ouvrage et nous ont aidés, en nous confiant des documents, photos ou souvenirs personnels, à écrire l'Histoire de Palavas-les-Flots.

INTRODUCTION

Blotti entre mer et étangs, au creux du golfe d'Aigues-Mortes, joyau de la « Côte d'Améthyste », PALAVAS, autrefois « Les Cabanes » pour les premiers pêcheurs, fut lancé comme reine des plages de la Méditerranée et demeure l'une des stations les plus vivantes du Littoral du Languedoc-Roussillon.

PALAVAS tire son nom d'un grau situé à proximité de Frontignan, qui permettait aux navires de pénétrer, dès le XVII^{ème} siècle, dans les étangs. Situé à 12 kilomètres de Montpellier, ce port de pêche vite réputé, est devenu, à la fin du XIX^{ème} siècle, une station balnéaire et climatique renommée, non seulement par ses possibilités thérapeutiques, mais encore par le charmes de ses loisirs de détente. Dans ce double mouvement, PALAVAS est né des efforts conjugués des premiers pêcheurs, de médecins et de pionniers improvisés de la promotion touristique.

L'attrait du soleil et de la mer, le besoin d'abandonner les brumes et les fumées des régions industrielles encouragé par les progrès des moyens de transport, le régime des congés payés et l'attrait de « l'exotisme » du Midi..., vont faire d'un petit village assoupi, une station à la mode, exploitant une nouvelle industrie où la seule fumée qui s'élève dans le ciel n'est autre que celle de l'eau qui s'évapore sous le soleil ardent... Mais à l'origine, l'histoire de PALAVAS est intimement liée à celle du commerce et de la navigation des ports de Maguelone et de Montpellier. Le site appartenait anciennement aux Evêques de Maguelone. Après la prise de la cité en 737 par Charles Martel, une partie de la population dispersée avec des pêcheurs, vint trouver protection autour de la cathédrale.



Plus tard, les Consuls de Montpellier, désireux d'attirer des navires de commerce, décidèrent la création d'un nouveau port sur la côte : le port de Lattes.

A cette époque, le Lez n'avait pas le même cours qu'aujourd'hui : la rivière, arrivée à Lattes, se partageait en deux branches dont l'orientale s'est atterrie, tandis que l'autre a toujours servi à la navigation. Cette branche orientale, divisée en plusieurs canaux pour l'usage des moulins et l'arrosage des terres, est désignée sur les anciens plans sous le nom de robine ancienne des moulins et plus couramment de Lez vieil, se jetant au-dessous de Lattes dans l'étang de Jonqueriis, des joncs ou de Jonquières. La branche occidentale du Lez ou le Trincat, et le canal de la Robine ou Escapol, formaient depuis la naissance de celui, un peu au-dessous du mas d'Encivade, jusqu'à leur embouchure dans l'étang de Lattes, une sorte de delta ou langue de terre, qui avait pris le nom de Corrigia ou Corregia: courroie (1) ; c'était une suite de prairies bordées par les deux canaux du Lez.

Ces près formant la Corregia étaient séparés de l'étang de Lattes par le palus Mejean (2), lequel s'avancé de chaque côté par deux langues : l'une pénétrant dans l'étang avec l'embouchure de la Robine et l'autre suivant le Lez principal s'appelait pointe de l'Arnel, Arnerii.

La communication du château de Lattes et par là du nouveau port, s'établissait au moyen de la goulette ou roubine de Lattes, par la passe de Carnon et le Grau de Porquières (3) situé entre Carnon et le Grau actuel de PALAVAS.

La côte et la plage n'avaient pas la configuration que nous leur connaissons aujourd'hui. La Province du Languedoc, dans toute l'étendue des Évêchés d'Agde et de Montpellier, était terminée du côté du midi par des étangs salés, lesquels étaient séparés de la mer par une plage et en recevaient les eaux par des ouvertures appelées « graux ». En fait, comme le montre bien une carte du Diocèse de Montpellier dressée en 1641, on s'aperçoit que les alentours de PALAVAS se présentaient sous la forme d'un seul et unique étang qui s'étendait de Cette à Aigues-Mortes. Gramenet et les Premières Cabanes (1) étaient déjà deux stations de pêcheurs qui servaient de pilotes à travers les étangs, aux embarcations catalanes, portugaises, génoises, napolitaines et siciliennes qui, vers le XII^{ème} siècle, fréquentaient le port de Lattes.

C'est là que commence véritablement l'histoire de PALAVAS. Le Grau de Porquières qui s'appelait : Grau de Cauquihouse, se trouvait placé entre Carnon et Maguelone, à peu de distance du Grau actuel de PALAVAS. Ce Grau était l'un des plus importants de la côte. Cependant, il lui advint ce qui arrive encore de nos jours à beau-

(1) Mot défini mudus agri par Du Cange : « quod ad instat corrigia in longum productus, ita appellatur eadem notione quâ » Langue de terre « dicimus ».

(2) Le nom de Méjean a été appliqué à un grand nombre d'objets différents : en 1263, Jacques, fils du roi d'Aragon et de Majorque, seigneur de Montpellier, confirma aux habitants de Lattes l'acquisition faite par eux de Maître Jean de Lattes, d'un étang, pâturages et appartenances. Tout ce qui avait appartenu à Maître Jean fut alors appelé par abréviation : Méjean. Archives départementales : fonds des États provinciaux, série C.

(3) Porquières ou Pourquières : il s'agissait de terres en partie desséchées, « dis ilous », situées dans l'étang du Grec, et qui mesuraient environ 1.500 mètres de long sur 400 mètres de large.



coup de graux : il s'ensabla. Les Consuls de Montpellier se virent refuser la faculté de le recreuser, car à cette époque, en vertu des privilèges d'Aigues-Mortes, il était interdit de faire aux graux les réparations jugées nécessaires. Le Grau d'Aigues-Mortes monopolisait tout le trafic maritime sans qu'il soit permis d'y déroger. Au commencement du XVII^{ème} siècle, un grau s'ouvrit à peu de distance de Frontignan : on l'appela Grau de Palavas ; et pendant près de 40 ans, les navires l'empruntèrent pour se rendre dans les étangs, mais en 1665, ce grau s'étant refermé, le Grau de Balestras le remplaça et prit le nom de Grau de Palavas. Il bénéficia d'un traité passé entre les sieurs Icher et Pasturel et les Consuls de Montpellier, dans le but de ranimer le commerce d'outre-mer.

Lattes et les premières Cabanes sont deux points habités dont l'ancienneté est aussi bien établie que celle de Maguelone. Les géographes de l'Antiquité parlent déjà de Lattes, sur le Lez, et on retrouve dans les écrits de l'époque le nom d'Exindrium ou Exindre qui servait à désigner un hameau situé sur les bords de l'étang, composé de cabanes de chaume soutenues par des « lattes » en latin : « scindula, scindulis ». Plus tard, le Bourg d'Exindre devint le siège d'un prieuré sous le vocable de St-Jean de Cocon et releva directement de l'Évêque de Maguelone.

Ce traité et les travaux qui s'ensuivirent permirent de faire communiquer le port Juvénal de Montpellier avec les étangs et la mer. En 1690, une décision inattendue paralysa les efforts qui auraient pu faire de PALAVAS un important port de commerce et le principal débouché de la région sur la mer. Dans le but de favoriser le progrès du port de Cette et sous le prétexte de la présence de corsaires marocains, de Basville, Intendant du Languedoc, défendit, malgré les réclamations des bourgeois et des commerçants de Montpellier, de faire entrer les marchandises par le Grau de Balestras ou autres graux. Les sables commencèrent alors à l'envahir.

En 1701 débutèrent les travaux de construction du canal des étangs qui relie l'étang de Thau à l'étang de Mauguio et au canal latéral. Ce canal fut construit par les États de la Province du Languedoc. Il mettait le Grau de Balestras en communication avec Cette, Frontignan, Aigues-Mortes, etc... Malgré les nombreux avantages qui résultaient de cette communication, la prohibition de commercer par le Grau de Palavas fut maintenue et rendue définitive en 1714.

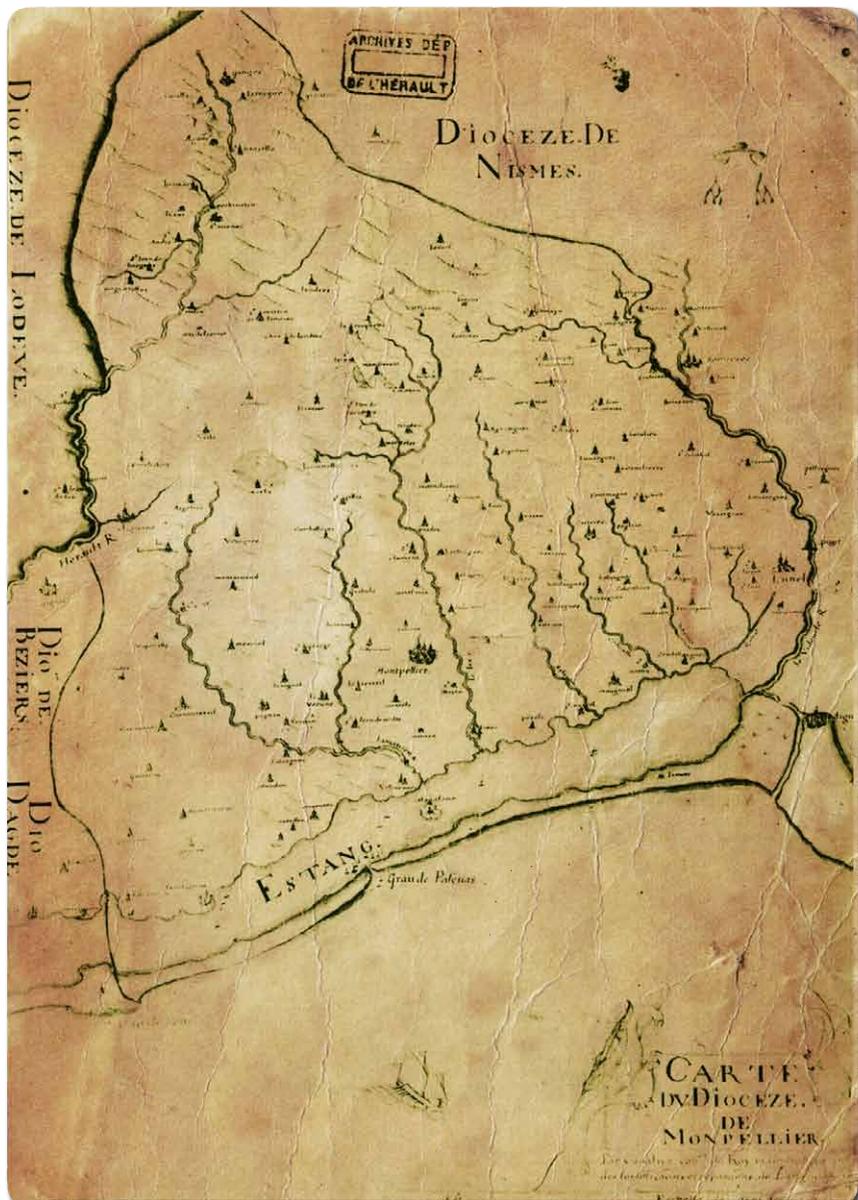
Cependant, si le commerce avait cessé de se faire à Balestras, ou Palavas, dorénavant confondus, le Grau restait libre et les bateaux de pêcheurs l'empruntaient pour se rendre en pleine mer. Lorsque les travaux du canal des étangs furent achevés en 1757, le grau de Palavas était à peu près semblable à ce qu'il est de nos jours et essentiellement réservé à la pêche. C'est vers 1800 que le port de pêche vit le jour.

Pourquoi fallut-il attendre si longtemps pour qu'un premier établissement humain puisse s'installer dans cette région?

Il est très difficile de le dire avec exactitude ; nous savons cependant que sur le



Le grau de Palavas en 1900



Carte du Diocèse de Montpellier, par Canalier, Conseiller du Roi et Contrôleur général des Fortifications du Languedoc, datant de 1642, et sur laquelle on aperçoit le grau de Palavas situé à gauche de Maguelone, alors véritable île...

plan de l'hygiène et de la santé, les conditions de vie n'étaient pas exceptionnelles. La pollution et les exhalaisons fétides des eaux croupissantes, « l'éphémérité » des graux, étaient autant de raisons qui retardèrent une occupation durable de cette parité de la côte. D'autre part, la France constamment en guerre éprouvait de la difficulté à défendre ses ressortissants et était loin d'avoir l'hégémonie sur mer. Il fallut attendre 1740 pour voir la notion de sécurité apparaître dans ce secteur avec la construction de la redoute de PALAVAS autour de laquelle les premiers habitants édifièrent quelques cabanes.

Ce hameau connut alors un important succès : en 1850, le village des premières cabanes, rattaché auparavant artificiellement à Mauguio, devint Commune et obtint une indépendance générale que rien ne laissait entrevoir. C'est à cette époque véritablement que PALAVAS hésita sur sa vocation :

Port de pêche, il l'était, mais une partie de l'année seulement : huit mois sur douze ; déjà les « étrangers » paraissaient s'émouvoir du désordre et de l'anarchie. On pensait en termes modernes, on proposait la salubrité, l'hygiène, le confort ; on envisageait l'avenir du village auquel le présent suffisait largement. C'est cette population estivale qui, dès 1859, eut le dessus.

Un plan d'alignement du village fut mis sur pied ; les indigènes « grognèrent » un tout petit peu, mais l'« étranger » était devenu l'Ami : alors, pourquoi s'opposer à ce renouveau !

Aussi, après avoir tout d'abord évoqué la formation du village de PALAVAS, et ses premiers pas dans le domaine touristique, nous verrons par la suite le PALAVAS du tourisme et de la santé. PALAVAS va en effet s'aligner, s'étirer, se faire rapidement une réputation de station climatique.

Le train lancé en 1872 amenait sur la plage un nombre important de touristes et de vacanciers, mais aussi de malades. PALAVAS va soigner, aidé en cela par la réputation que lui fait la Faculté de Médecine de Montpellier.

Un nouveau remède est trouvé ; l'emploi thérapeutique des eaux de la mer, tandis que la découverte d'une source d'eau minérale viendra à propos pour persuader les plus réticents : le village des pêcheurs deviendra un important centre balnéaire et climatique.

Le PALAVAS d'aujourd'hui n'est pas seulement l'extrapolation des efforts et du développement de son premier siècle de vie, 1850-1950 ! La réalité est beaucoup plus complexe. La vie côtière a de multiples aspects qui n'ont pas été exploités en même temps ou dans les mêmes intentions.

- Dans une première partie, de 1700 à 1859, nous envisagerons la formation de PALAVAS. Nous évoquerons les obstacles à un établissement humain : précarité des graux, sécurité des hommes. Puis, ces problèmes ayant trouvé une issue heureuse, nous nous attacherons à décrire le processus de peuplement qui aboutira à la formation par des pêcheurs du village des « Cabanes ».

Nous verrons ce village grandir, devenir paroisse et demander en 1850 l'indépendance de gestion et de vie avec la création de la commune de PALAVAS.

Enfin, avec le plan d'alignement de 1859, nous évoquerons le PALAVAS ambigu du

tourisme et de la pêche, celui de la confusion et de l'ordre, dans lequel on sent très bien que le port de pêche va servir de moyen pour atteindre une autre vocation : celle de station balnéaire et climatique. Le plan d'alignement de 1859 sera véritablement la transition entre la pêche et le tourisme.

- Dans une deuxième partie, nous évoquerons le village de vacances et le « culte du soleil ». Nous verrons comment PALAVAS en soignant le corps, va devenir le remède de l'âme.

C'est la période comprise entre 1860 et 1929, qui va faire de ce port une véritable « plage » sur laquelle on va investir, construire et où vont naître les notions d'infrastructures modernes, d'assainissement, de propreté et d'hygiène, enfin d'embellissement et de publicité.

En 1929, PALAVAS devient station balnéaire et climatique : c'est une période essentielle de sa transformation ; de plage régionale ou locale, elle devient un centre touristique national et international.

C'est à cette époque, alors que PALAVAS a atteint l'âge adulte, et si l'on approche de la grande crise économique, on se trouve aussi dans la période des congés payés : grandes invasions « civilisées » de touristes qui se pressent sur les routes pour prendre des vacances.

1929, c'est le moment où le train cède le pas à la voiture, c'est aussi celui qui voit PALAVAS disposer de tous les atouts et occuper en tant que « Reine des plages » une place de choix dans la grande économie mondiale du tourisme, celle qui tient compte du repos, des loisirs et de l'évasion.

Mais revenons à nos Cabanes !



Palavas :
Reine des Plages de la Méditerranée

PREMIÈRE PARTIE :

*Du hameau des cabanes
à la commune de Palavas*

LES OBSTACLES À UN ÉTABLISSEMENT HUMAIN

On peut s'étonner en constatant la date tardive d'installation des premiers hommes sur la plage de PALAVAS. On y trouve deux raisons essentielles : d'une part, le fait que les Graux, organes vitaux de la pêche et du commerce, étaient précaires, ils se fermaient d'eux-mêmes ou étaient fermés très rapidement par la volonté des hommes, faisant disparaître toute communication rapide avec la mer et toute possibilité de pêche dans les étangs : le poisson ne pouvant plus y trouver refuge. La fermeture et l'ensablement rapide de ces communications entre la mer et les étangs étaient sources d'épidémies engendrées par la pollution des eaux stagnantes ; d'autre part, l'insécurité qui régnait sur la côte était en rapport avec la faiblesse de notre marine de guerre. Sans défense, à la merci des envahisseurs, les Hommes préféraient rester à l'abri des villes ou des villages organisés et laisser entre eux et la mer, la barrière naturelle et protectrice des étangs.

LA PRÉCARITÉ DES GRAUX

1 La disparition des graux

Aux premières époques de notre histoire, les étangs du littoral de la Méditerranée avaient encore une certaine profondeur et un tirant d'eau conséquent. Les barques à voile latine pouvaient encore y naviguer. Les sables limoneux des rivières et de la mer exhausserent le fond de ces étangs. Alors, la plage s'éleva par les apports de la mer et isola les étangs ; une fois « les graux barrés », les étangs se fermaient, se desséchaient ou disparaissaient tout à coup pendant que d'autres graux s'ouvraient par hasard de la mer, pour se fermer aussi vite.

1- Graux donnant accès aux « barques » de commerce de Maguelone ou de Montpellier

· Grau de Maguelone ou Port sarrazin :

Lorsque les hordes sarrazines arrivèrent dans notre région, après avoir sondé toutes nos côtes, leur flotte entra par le passage où les eaux de la Méditerranée se jetaient dans l'étang de Maguelone qu'on appela depuis : « port sarrazin ». Au XI^{ème} siècle, l'Évêque Arnaud, qui reconstruisit la cathédrale détruite par Charles Martel, le fit fermer pour se mettre à l'abri des pirates et le remplaça par un grau artificiel : « Le Grau neuf ».

· Le Grau neuf :

Situé à un kilomètre environ de PALAVAS, à l'est de l'église de Maguelone, dans la direction de Lattes. Cette ouverture acquit toute l'importance d'un port d'abordage et servit pendant très longtemps de moyen de communication entre Lattes et la pleine mer. Il fut obstrué en 1299.

Par ce Grau neuf eurent lieu à Maguelone, pendant le XII^{ème} siècle, quelques débar-

quements célèbres. En 1096, le pape Urbain II se rendant en France pour assister au concile de Clermont où fut décidée la première croisade, arriva à Maguelone le 28 juin et fut magnifiquement accueilli par Guilhem V, seigneur de Montpellier, qu'escortait toute la noblesse du voisinage. En 1118, le Pape Gelase aborda au Grau neuf, fuyant la persécution de l'Empereur d'Allemagne. Il venait implorer en France la protection de Louis VI. En 1130, Innocent II vint chercher asile dans ce lieu pour éviter les violences de l'anti Pape Anaclet. En 1162, Alexandre III vint également se réfugier à Maguelone pour se soustraire aux embûches du parti des Gibelins et trouva hospitalité chez Guilhem VI. L'Empereur Frédéric tenta de se faire livrer Alexandre, il eut recours à la surprise et à la force ; les cardinaux de la suite d'Alexandre s'étant embarqués à Maguelone sur un navire du Temple, les galères de Pise, qui étaient du parti des Gibelins, croyant que le Pape y était, livrèrent à ce vaisseau un rude combat pendant lequel Alexandre qui suivait de loin sur une barque de Narbonne, revint aussitôt à Maguelone et y resta jusqu'à ce que - la flotte ennemie s'étant retirée - il pût se rembarquer sur les galères que Guillaume, Roi de Sicile, lui envoya. Le port de Maguelone servit de port d'embarquement aux quelques expéditions en terre sainte qui précédèrent celles de Saint-Louis. Le rôle politique et commercial de ce Grau disparaît après la création du port « d'Aigues-Mortes ».

2) Graux ouverts à l'est de Maguelone

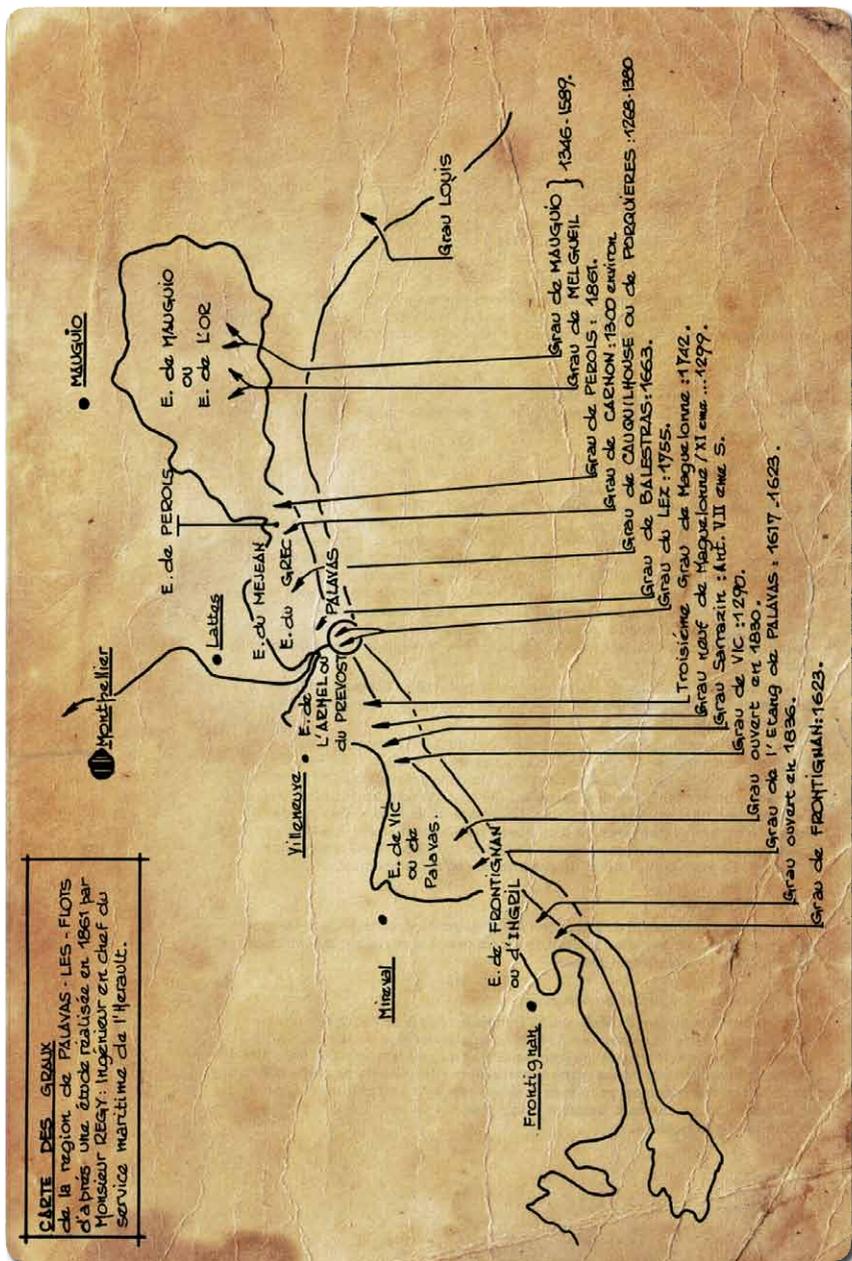
(accès aux navires et aux barques pour le commerce de Maguelone ou de Montpellier)

- Le Grau de Cauquilhouse :

ou Grau de Porquières, s'ouvrit de lui-même vers 1268 et remplaça avantageusement le grau de Maguelone. Pendant les XII et XIII^{ème} siècles, le commerce de Montpellier prit un essor rapide. Le port de Lattes recevait une grande quantité de navires de toutes les nations qui arrivaient soit directement de la mer soit d'Aigues-Mortes ou d'autres lieux. En 1253, par suite de la fermeture du seul grau existant : le Grau Neuf, les consuls de Montpellier sollicitèrent et obtinrent de l'Évêque de Maguelone, la cession d'un espace de terrain situé sur le territoire de Mauguio et dans le bois qui se trouvait à cette époque entre la mer et l'étang où ils creusèrent un grau. Ce grau prit très vite le nom de Cauquilhouse ou de Porquières. Il était situé entre Maguelone et Carnon, à peu près à l'endroit où se trouvait le Grau du Lez appelé Balestras.

Le nom de Cauquilhouse est aujourd'hui oublié ; mais l'étang qui se trouve à l'est de Palavas fut longtemps désigné sous le nom de Porquières, du Grec et à présent, d'étang du Grec.

Ce grau, mentionné dans de nombreux actes du XIII et du XIV^{ème} siècle, était l'un des plus importants de la côte. Malheureusement, il s'ensabla. En 1346, les Consuls de Montpellier demandent l'autorisation de le draguer, mais, Aigues-Mortes jouissant d'un véritable privilège, cette faculté leur fut refusée. En 1360, le grau de Cauquilhouse fut à nouveau praticable. Les habitants de Montpellier et de la région demandèrent alors l'établissement d'un pont d'où « toute manière de navire chargé et déchargé pourrait aller et passer jusqu'au lieu de Lattes parmi les réparations qui s'y feraient ». Le grau ayant changé de position, le projet fut abandonné.



(1) Archives départementales de l'Hérault-Clerville, discours sur les ouvertures vulgairement appelées Graulx - 1665 - p. 7 et 15.

- Le Grau de Vic :

Il naquit par le hasard de la mer en 1290. Plus petit que celui de Cauquilhaie et à une grande distance de Lattes, le Grau de Vic fut moins pratiqué par le commerce, son importance fut extrêmement réduite.

- Grau de Melgueil et de Mauguio :

Situé en face du port de Melgueil, à l'embouchure de la petite rivière Salaison, il se ferma vers 1340 et se rouvrit en 1346 pour se refermer et se rouvrir encore. En 1589 il cessa de nouveau. Il reparut quelques années après puis se referma au préjudice des habitants « desquels une bonne partie se prévalait par moyen de la pêcherie des étangs lesquels étaient grandement peuplés de poissons par moyen du grau où maintenant, ne se pêchent que des carpes et autres mauvais poissons, et peu de bons, estant la pêche perdue au dit Mauguio ».

- Grau de Balestras :

Son emplacement se situe à l'est du grau actuel du Lez. Ce fut ce grau qui se substitua en 1663 à celui de Palavas dont il semble avoir pris le nom. A partir de cette époque, ce grau n'a cessé d'être ouvert quoique peu fréquenté par les navires. Le commerce se fit par ce grau jusqu'en 1690, époque à laquelle, dans le but de favoriser les progrès du port de « Cette », et sous le prétexte de la présence de corsaires marocains, Monsieur de Basville, Intendant du Languedoc, défendit de faire entrer des marchandises par le grau de Balestras et autres graus et ce, pendant toute la durée de la guerre. Les sables commencèrent à l'envahir. Malgré les travaux du canal des étangs qui mit en relation le Grau de Palavas à Cette, Frontignan et Aigues-Mortes, la prohibition fut maintenue et rendue définitive en 1714. Le commerce avait cessé de se faire par Balestras, mais le Grau restait toujours libre ; quoiqu'ayant peu d'eau, les bateaux l'empruntaient pour aller pêcher en mer.

En 1757, le canal des étangs fut terminé, le Grau de Palavas ou Grau du Lez apparut alors et fit communiquer le canal du Grave directement avec la mer.

- Grau du Lez :

C'est l'embouchure actuelle du Lez, communiquant avec la mer. Le Lez se jetait primitivement dans l'étang de Lattes. Endigué par les États du Languedoc, il fut conduit jusqu'au canal des étangs puis, jusqu'à la mer, à l'ouest du grau de Balestras. Pendant longtemps on employa indifféremment pour le désigner les noms de Grau de Balestras ou Grau de Palavas ou Grau du Lez.

3) Graux à l'ouest de Maguelone

- Grau de Frontignan :

Placé vis-à-vis de cette petite ville, il se ferma en 1623 quand s'ouvrit le Grau de Palavas. Par lui se pratiquait le commerce de Frontignan qui avait alors jusqu'à cinquante barques à voiles et il desservait de plus les ports de l'étang de Thau : Mèze, Bouzigues, Marseillan dont les embarcations faisaient en moyenne, ainsi que celles de Frontignan, quatre voyages chaque année (1).

(1) Archives départementales de l'Hérault-Clerveille, discours sur les ouvertures vulgairement appelées Graux - 1665 - p. 7 et 15.

- Grau et Port de Cette :

En 1666, l'étang de Thau se trouvant séparé de la mer par la plage, Clerville, après avoir bien examiné l'état des graux et de la côte, conclut qu'il fallait percer la plage sous le cap de Cette. Le canal de Cette fut ouvert de 1669 à 1680 par Paul Riquet. Ce grau remplaça tous les autres graux de la région qui ne demeurèrent qu'au profit de la salubrité publique, et dans l'intérêt des pêcheries.

4) Les graux modernes

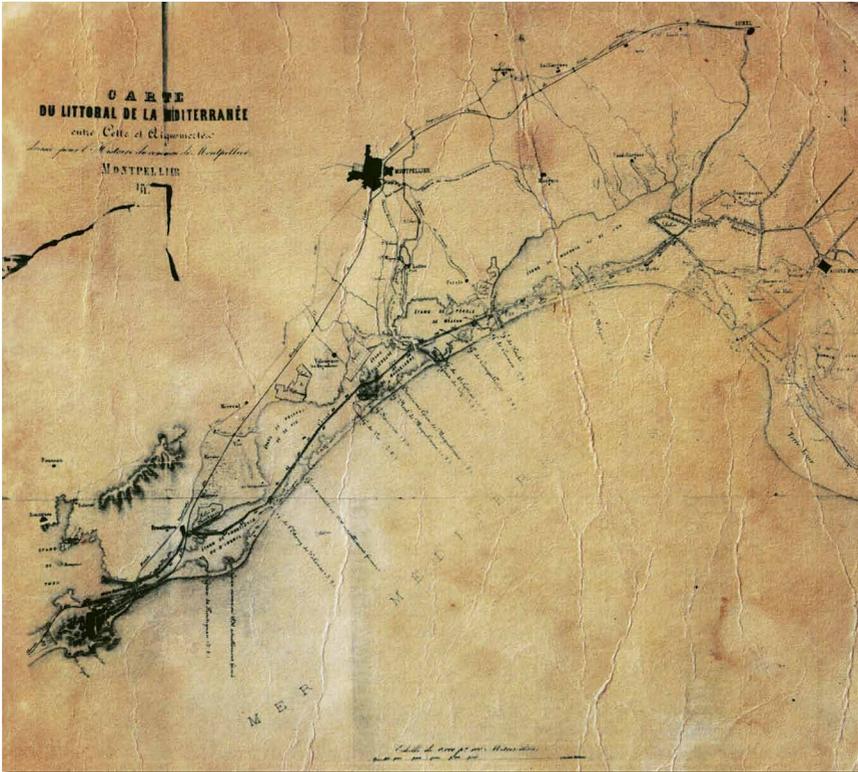
A partir de 1856, à la suite de tempêtes et d'inondations, cinq graux s'ouvrirent sur l'étang du Vic et un sixième en face de Frontignan. Quatre de ces coupures se fermèrent presque aussitôt, la cinquième en 1859, et la sixième peu de temps après. Enfin, s'ouvrit en 1861 le grau artificiel de Pérols, à l'est de l'ancien grau de Carnon, doté d'une fermeture mobile : sorte de barrage qui permettait de soustraire le canal et l'étang aux ensablements de la mer.

Comme nous venons de le voir, la plupart de ces graux n'eurent pas une très longue vie. Depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la ville d'Agde, la mer est séparée des étangs qui s'étendent le long de la côte par un banc de sable appelé plage. Le Rhône entraîne dans la mer une quantité de sable, de limons et de terres surtout à l'occasion de ses débordements. Ces sables, ces limons et ces terres, joints à ceux que les vagues de la mer, lors des vents marins, remuent et soulèvent le long de la côte, entraînés par la force des courants qui suivent constamment et sans variation les côtes de l'est à l'ouest, sont conduits et déposés sur cette plage. Tout vent marin quel qu'il soit produit le même effet, mais les dépôts sont plus considérables lors des vents d'est et nord-est parce que les vagues se brisant sur la plage avec plus de violence soulèvent une plus grande quantité de sable et opèrent de plus importants atterrissements. De là s'en suivent des accroissements de cette plage dont l'étendue augmente chaque jour vers la mer. La précarité des graux a deux causes essentielles : l'Homme intervient dans ce domaine comme le fait également la nature et tous deux menacent aussi dangereusement la vie des ces ouvertures.

2. La main ou l'esprit de l'Homme

Ces difficultés ne tiennent pas toujours aux caprices de la nature. Des intérêts économiques vont jouer aussi, pour aider à la disparition des graux. L'exemple du Grau de Maguelone qui s'ouvrit en 1742 à la suite d'une tempête nous en apporte la preuve.

En 1742, une tempête ou coup de mer, ouvrit un nouveau grau à la plage de Maguelone. Cette nouvelle communication des eaux de l'étang de « Peyre Blanque » rendit la santé aux habitants des communautés de Villeneuve, de Vic et des environs, en apportant la salubrité en ces lieux. Mais cette nouvelle ouverture causa un préjudice important à la « pescherie » de ces Messieurs du Chapitre de Saint-Pierre à Montpellier qui songèrent à la fermer. Cependant, il fut décidé en 1748, de maintenir ce grau, et aussi de l'entretenir pour le salut de tous. Pendant dix ans, le grau subsista et l'état de santé des populations voisines s'en ressentit profondément. En 1751, ce grau commença à se combler et l'épidémie fit à nouveau des ravages. La fermeture du grau n'était pas due à une cause naturelle mais à la construction par le Chapitre



Carte du littoral de la Méditerranée entre Cette et Aigues-Mortes, dressée pour l'histoire du commerce de Montpellier en 1851

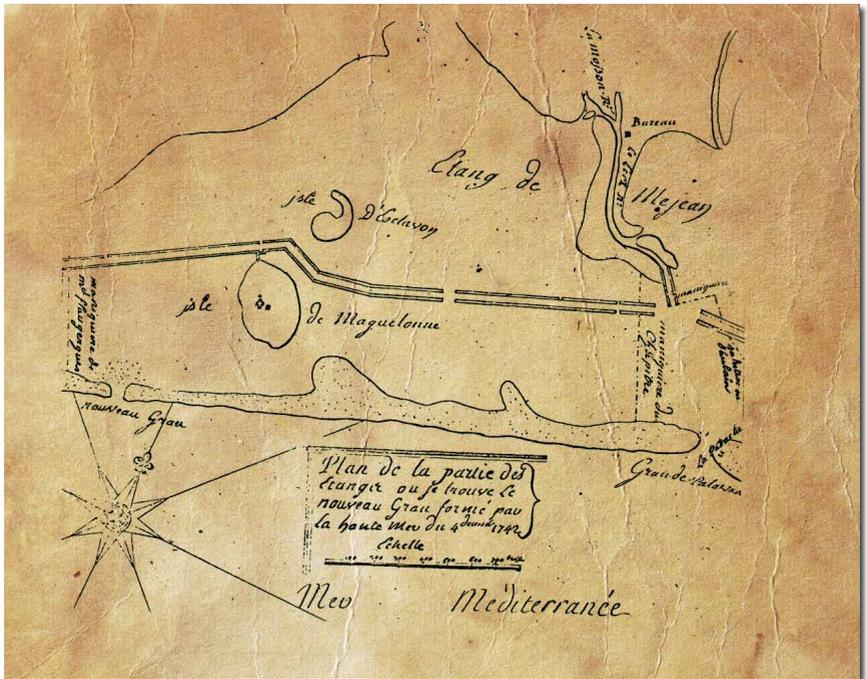
d'une maniguère ou pêcherie derrière Maguelone. Cette sorte de digue en bois interrompait le mouvement des eaux alors qu'une mousse abondante et porteuse de germes s'accrochait au bois et pourrissait tout. D'autre part, le ralentissement des eaux favorisait le comblement du grau par l'apport plus aisé de sable, de telle sorte que la communication avec la mer fut rendue inexistante. Toutes les anguilles, tous les poissons furent détruits et la puanteur horrible qui s'en dégageait était poussée par les vents du midi jusqu'à la ville de Montpellier.

Deux intérêts furent alors opposés : le Chapitre et les Communautés des villes voisines. Le poisson qui était passé dans les étangs par le Grau de Palavas voulant retourner à la mer en été et en automne par le même grau, rencontrait sur son chemin les bourdigues des pêcheries où ils étaient faits prisonniers. La création du Grau de Maguelone lui permettait de s'échapper et ainsi de passer à la mer sans trop

de mal. Tout cela fit que le Chapitre demanda la fermeture de ce grau qui réduisait d'une façon sensible les revenus et la rentabilité de cette bourdigue. Le Chapitre se prévalut aussi de ce que cette nouvelle ouverture permettrait une descente des ennemis de l'État en leur facilitant l'entrée dans les étangs.

Les adjudicataires des fermes et gabelles de France s'associèrent au Chapitre pour demander la fermeture du grau au motif que le passage facilitait la contrebande et empêchait les employés et contrôleurs de faire la tournée le long des plages. Pourtant la situation était critique, le taux de mortalité, la hantise d'une sécheresse épouvantaient les habitants qui déguerpissaient devant l'épidémie et l'infection. Le maire et les consuls de Villeneuve s'opposèrent vigoureusement à la fermeture du grau dont dépendait le salut de la population.

Cette communauté obtint gain de cause et le bien public l'emporta sur des considérations et des intérêts particuliers. Il fut décidé que les intéressés dans les fermes du Roi avec la brigade des fermes qui était alors à Villeneuve, postée depuis quelques temps au lieu-dit des « Mourres », serait plus en état de surveiller la région et les revenus de la ferme lorsqu'ils seraient postés les uns près des autres et plus fréquemment en occasion de surprendre les barques chargées de marchandises prohibées.



Le Chapitre n'abdiqua pas pour autant et tenta de maintenir sa position. L'idée lui vint de placer une sorte de grillage à l'ouverture de ce grau avec des pieux, afin qu'en laissant l'entrée libre des eaux, on put empêcher la sortie du poisson et la pénurie des pêcheries du Chapitre. Ce projet fut repoussé, car infailliblement, le grillage aurait été emporté par les coups de mer et, à condition qu'il fût assez fort, il aurait occasionné la fermeture pure et simple du grau. Le Chapitre proposa alors de réaliser à une certaine distance de l'ouverture de ce nouveau grau, une enceinte avec des pieux et des branchages, en forme de maniguère, en laissant une petite ouverture pour le passage des eaux et des petites barques. Le projet n'eut pas de suite pour la même raison qui vient d'être évoquée ci-dessus.

Il fut démontré que la perte certaine du poisson qui découlerait du vent du Nord serait vite réparée par le vent du Sud ou du Midi, de l'Est ou du Levant ou par les autres vents de la mer qui règnent plus souvent dans ce Pays que les vents du Nord. Quant à la sûreté contre les descentes des ennemis de l'État et les incursions qu'ils pourraient faire dans la province, il s'agissait là d'un argument facile dans la mesure où le Roi était en train de pourvoir à la défense des plages et des côtes au moyen des fortifications.

C'est ainsi que le Grau de Maguelone put être conservé. Mais, malgré une détermination profonde et le dévouement des populations, il devait se fermer en 1757 : ce qui venait de s'ouvrir par la nature n'avait pu demeurer ouvert contre nature. Cet état précaire des graus entraînait inévitablement des conséquences dramatiques et soulevait des problèmes, difficilement solubles, d'environnement, de pollution des eaux qui mettaient en péril la vie locale ainsi que l'activité de la pêche.

3. LES CONSÉQUENCES

La fermeture des graus empêchait le poisson d'entrer dans les étangs et diminuait le revenu des pêcheurs qui ne pouvaient plus compter tirer des ressources suffisantes et régulières de leur travail. La pollution des eaux amplifiait ce manque à gagner par une action directe sur la végétation et sur les hommes.

1) La pollution des eaux

La mer ne communiquant pas avec les étangs, les eaux stagnantes se corrompaient, des exhalaisons pestilentielles s'élevaient. Le poisson languissait et mourait, il n'offrait qu'une nourriture dangereuse ou une nouvelle source d'infection. La contagion ou l'épidémie se répandait très vite. Le défaut d'entretien des canaux et des fossés autour des terres qui avoisinaient les étangs occasionnaient en partie cette infection. Mais la principale cause de l'intempérie de l'air dans la partie du territoire qui avoisinait la mer, provenait du défaut de communication des eaux de la mer avec celles des étangs. Pendant la saison chaude, les étangs demeuraient sans communication. Les eaux croupissaient et faisaient apparaître une bourbe ou vase noire très puante. Les plantes et les poissons périssaient, exhalant dans l'air une puanteur insupportable. Avec la construction du canal des étangs, qui empêchait

dans beaucoup d'endroits la communication des eaux, la situation s'était détériorée. Il s'agissait d'un problème capital pour la région marécageuse où les étangs ont du mal à se purifier. Les communautés du Diocèse de Montpellier qui étaient situées sur la côte, se trouvaient parfois réduites dans un état déplorable.

En 1541, une étude réalisée par Montgaillard et qui servit de règle pour le département des impositions dans le Diocèse, déclare que ces communautés étaient très peuplées et très florissantes et installées dans le terroir le plus fertile de la région.

Une autre étude, réalisée en 1758 pour le Syndic du Diocèse de Montpellier, fait état du changement qui s'était produit :

« Ces communautés se trouvent presque entièrement dépeuplées et les terres, demeurant incultes pour la grande partie, il y a lieu de craindre un abandon général de la part de ces gens, ce qui entraînerait infailliblement la ruine totale du Diocèse puisqu'on serait obligé de rejeter les impositions sur les autres biens ou valeurs qui ne sont déjà que trop chargés de tailles ».

La ville de Frontignan qui comprenait autrefois plus de six mille habitants n'en comptait plus vers le milieu du XVIII^{ème} siècle que mille. Réputée pour son fameux Muscat, elle entretenait un commerce important grâce à la proximité de la mer et des étangs alors que, sans grau et sans communication avec la mer, elle se trouvait dans une inaction qui tendait à son entière ruine.

Toujours vers 1750, Balaruc et Vic étaient dépeuplés, Mireval n'offrait que des ruines : on y trouvait en 1750, quarante-sept maisons abandonnées et délabrées. La commune de Villeneuve, elle aussi, subissait les contrecoups de ce fléau. En l'espace de quelques mois, cinquante-deux personnes furent atteintes par une maladie contagieuse et en moururent. Pérols eut également de terribles pertes, quant à Mauguio, un tiers seulement des maisons y était habité, tandis que quelques habitants « forains » y travaillaient à grand frais la culture de la terre dont une grande partie était inculte.

L'âge de cinquante ans était le maximum possible dans cette région où il fallait remédier aux maux de toute une population.

La côte se dépeuplait et l'État était conscient du préjudice subi : plus de garde sur la plage, plus ou peu de marins pour servir sur les vaisseaux du Roi. La ville de Frontignan qui fournissait autrefois quatre cents matelots, n'en fournissait plus, en 1758, que trente à peine ; la place de Villeneuve qui envoyait quarante personnes destinées au service n'avait plus de bras pour travailler sa terre, elle était réduite à une grande misère. Montpellier subissait elle aussi les conséquences des grandes chaleurs de l'été, de nombreuses maladies s'y déclaraient et la partie de la ville située du côté de la mer était plus atteinte que le reste.

2) Le poisson des étangs

Autre conséquence de la fermeture des graux : le poisson disparaissait des étangs comme l'indique cette lettre adressée en 1765 par Jean et Pierre Maule, père et fils, à ces messieurs du bureau et administrateurs, pour le quart des eaux de Carnon appartenant aux jésuites de cette ville : (1)

(1) Archives départementales de l'Hérault, série Q.1148-1149

« Messieurs Jean et Pierre Maule, père et fils, ont l'honneur de vous représenter que le bail qui leur a été passé par le révérend père Pouget, Syndic du collège royal, l'année mil sept cent soixante et un, qu'il a commencé le vingt neuf septembre mil sept cent soixante deux, a été bien disgracieux pour eux, sans avoir pu depuis ce temps-là retirer la moitié du produit de la ferme à l'occasion des fermeture des graux.

En l'année mil sept cent soixante et un, à la passation du bail, nous avions dans nos plages deux graux ouverts, l'un devant Pérols et l'autre à Palavas. Ces deux graux présentaient une grande entrée de poissons dans tous nos étangs dans le mois de mars, avril et mai, trois mois pendant lesquels le poisson vient de la mer et pour entrer dans l'étang comme il est d'usage chaque année. L'année mil sept cent soixante deux à celle de mil sept cent soixante trois, il arriva qu'à l'occasion du mauvais temps qu'il fit du vent furieux et que se ferma le grau de Pérols. Il n'y a pas eu moyen depuis de pouvoir subvenir à faire cette ouverture du dit grau malgré toutes les peines et soins que messieurs les Syndics de la province et du diocèse aient pu se donner et bien d'autres qu'ils avaient entrepris n'ont pu y parvenir”.

2. LES CAUSES DE CETTE PRÉCARITÉ

1) Les causes naturelles

Il est prouvé et certain que les étangs qui s'étendent le long de la côte ont fait partie de la mer. Les étangs ont été séparés par un long banc de sable que l'on appelle : Plage. Si aux forces réunis des courants et rivières viennent se joindre encore les vents d'est, du sud-est ou du sud, alors, les eaux de la pleine mer repoussées sur les côtes, s'accumulent et s'élèvent quelquefois jusqu'à provoquer des inondations catastrophiques. Il est impossible de comprendre et de calculer l'impétuosité des courants, ils agitent les sables qu'ils trouvent au fond de la mer, leur impriment la direction de leur mouvement, les élèvent avec force. C'est ainsi que se sont formées nos plages qui séparent les étangs de la mer. Les vents d'ouest, eux, sont moins forts et ne sont pas capables d'apporter une masse suffisante de sable pour obturer les graux, ils ne sont que superficiels, ils agissent en surface et ne vont jamais jusqu'au fond de l'eau.

Nous avons sur nos côtes un flux et un reflux qui sont produits par les vents de terre comme par ceux qui soufflent au large. La moindre augmentation dans ces vents est capable de ralentir les courants ou de leur donner plus de rapidité.

Les courants entraînent les sables dans les premières ouvertures qui se présentent tels que les graux et il est difficile d'aller contre ces inconvénients. Le Grau de Palavas ou de Balestras est entretenu par les rivières du Lez et de la Mosson. C'est deux rivières peu abondantes, ne peuvent être d'un grand secours pour l'entretien de ce grau, aussi, n'est-il jamais très profond à son embouchure. Si ce grau a pu se maintenir, c'est qu'on a tout fait pour préserver ce passage dont l'importance pour la région ne fait point de doute. Les digues et les ouvrages qu'on n'a pas manqué d'y construire n'ont pas eu d'autre but que celui de rassurer les courants formés par les deux rivières dont nous venons de parler et qui, se trouvant favorablement dirigées, repoussent les sables de la mer lorsqu'elles sont grossies par les orages ou les longues pluies (2).

L'expérience prouve bien que l'opposition des courants des rivières aux courants de la mer, est le moyen le plus efficace pour l'entretien des graux. Il est pratiquement certain que tous les graux qui seraient ouverts à main d'homme sans faire appel à ce secours ne sauraient vivre très longtemps.

“ En l'année mil sept cent soixante trois jusqu'en mil sept cent soixante quatre, on fit un canal royal d'une digue en pierre de chaque côté qui va du bout du Lez jusqu'à la mer au grau de Palavas. Ces messieurs, Syndics de la province et Inspecteurs, avaient décidé de laisser une ouverture de la largeur de quinze toises, auprès du rivage de la plage, tant de côté du levant que celui de chousant, comme il fit pour donner l'entrézon du poisson et des eaux de la mer pour se communiquer avec celles des étangs et même pour donner la salubrité de l'air et la santé à tous ces endroits de la cote des estangs et pour le passage et commerces des barques.”

Dans le mois de mars de l'année mil sept cent soixante quatre, on ferma avec trois ou quatre chargements de pierres cette ouverture du côté du levant que c'est justement celle où dépendent les eaux et étangs de Carnon, appartenant à Monseigneur l'Evêque et jésuites, et on laissa l'ouverture du chousant libre et dans toutes les facultés ; voilà messieurs que cette ouverture qui avait été faite à notre avantage au grau de Palavas, avec l'agrément de messieurs les inspecteurs de la province a été fermée par le caprice de quelqu'un.

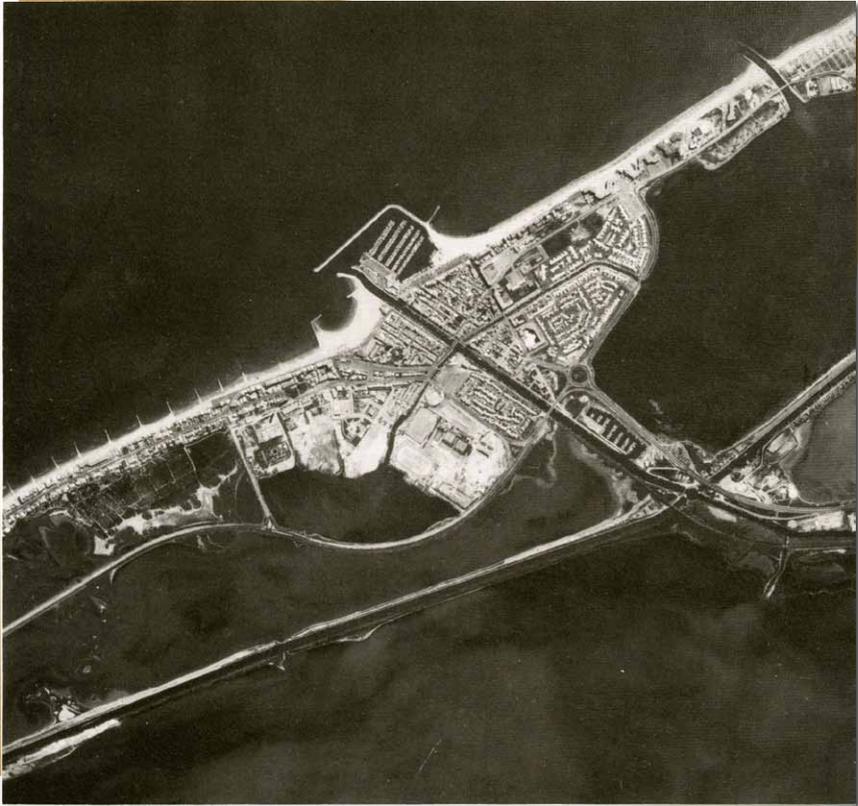
En conséquence, messieurs, les fermiers se trouvent depuis le commencement du bail sans aucun grau dans les dits étangs, de sorte que cela domme tous les pêcheurs le long de la cote : Candillargues, Mauguiou, Pérols et Villeneuve, n'ont pris aucune sorte de poisson à l'occasion de la fermeture du grau.....”.

Devant ces dangers, il devenait urgent et vital de trouver des solutions qui permettraient, en maintenant les graux, de redonner de la vie à une région en plein déclin.

4. Les remèdes

Sans avoir à s'attaquer aux raisons profondes de fermeture de graux qui, devant l'urgence de la situation, disparaissaient d'eux-mêmes, on s'attacha alors à atténuer les causes naturelles de la précarité des graux.

(2) Le maître charpentier Tarquin, qui vivait à Palavas, en fit l'expérience. Profitant en 1945 d'un grossissement du Lez et d'un puissant courant se dirigeant vers la mer, alors que les eaux de la mer venaient de « lâcher » et permettre une décrue de rivière, il installe en travers du canal des poutres munies de chaînes qui baignaient dans l'eau. Ces chaînes, agitées par un courant sortant très fort, créaient des remous et soulevaient la vase et les sables du fond de l'eau. Ces vases et ces sables étaient chassés vers la mer. En deux jours, le grau de Palavas était nettoyé et rendu à la navigation.

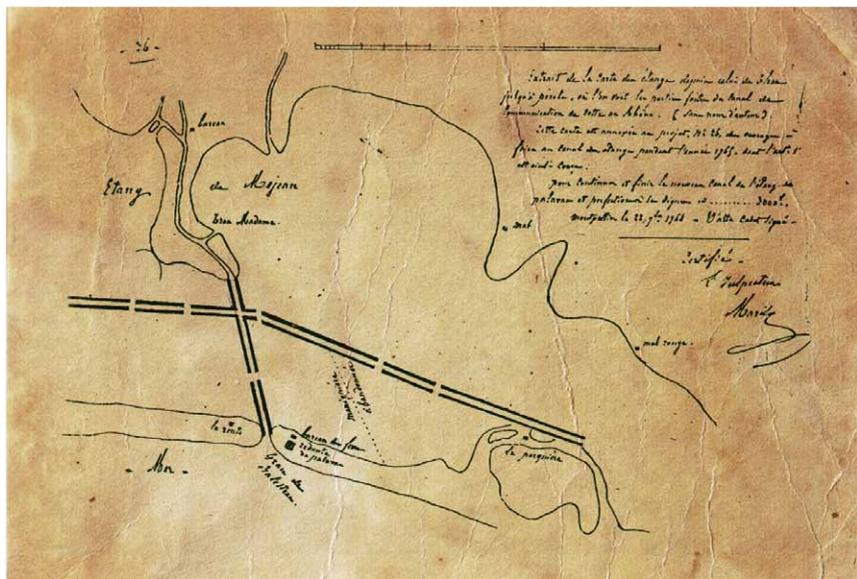


Vue aérienne de Palavas.

On distingue nettement le grau ainsi que les deux masses de sable qui se forment de chaque côté de la passe et du port. Important dragage permanent.

Deux solutions furent alors trouvées :

- 1) Dans la construction d'un canal des étangs, permettant la création de courants d'eau, qui fut indirectement un remède contre la pollution des eaux.
- 2) Dans un mémoire déposé à la Société royale des sciences de Montpellier, qui s'attachait essentiellement à étudier les possibilités de survie des graux.



Extrait de la carte des étangs depuis celui de Thau jusqu'à Pérols où l'on voit la partie construite du canal de communication de Cette au Rhône (septembre 1764).

1) Le canal des étangs

La province du Languedoc dans toute l'étendue des Evêchés d'Agde et de Montpellier était terminée, comme nous le savons, du côté du midi par des étangs salés, séparés de la mer par une plage. Ces étangs, plus ou moins profonds en différents endroits furent comblés par les sables et les vases que les rivières entraînaient et que les vents marins y déversaient. Ces fonds n'étant pas assez bas, il arrivait fréquemment que pendant l'été, plusieurs endroits de ces étangs n'étaient pas navigables ou l'étaient avec beaucoup de difficultés pour les barques à fond plat.

Une solution fut alors recherchée pour permettre la navigation dans la région et surtout le transport des marchandises. Ce projet se réalisa avec la construction du canal des étangs. Il fut financé par les Etats de la province du Languedoc. Si la construction ne rencontra pas d'opposition de la part des navigateurs et des pêcheurs de la région, il n'en fut pas de même de la part des Evêques de Montpellier et des comtes de Mauguio qui, par une foule de titres anciens et notamment par plusieurs lettres patentes de nos rois, étaient seigneurs hauts moyens et bas justiciers et directs d'une partie des étangs. Ces comtes et ensuite les Evêques autorisaient depuis plus de cinq siècles la construction de maniguières sur lesquelles ils disposaient d'un droit de seigneurie et qu'ils donnaient aux pêcheurs contre une redevance d'un cinquième du poisson pêché. Beaucoup de ces maniguières furent très endommagées et même détruites par ce canal. Cependant et malgré cette opposition, les travaux commencèrent en 1701. Le canal forme la continuation de

la navigation depuis l'étang de Thau jusqu'à l'étang de Mauguio, en traversant les étangs des « eaux blanches » de Frontignan, de Palavas ou de Vic, de Villeneuve, du Méjean et de Pérols. Les eaux des étangs qui se trouvent de chaque côté du canal communiquant par les ouvertures laissées aux digues permettaient ainsi la circulation des eaux par l'établissement de courants et surtout évitaient la pollution des étangs privés...

Ainsi le canal des étangs, prévu pour la circulation des barques et des navires, eut-il l'avantage de permettre un assainissement des étangs de la région et de purifier l'air par la disparition des eaux fétides et corrompues.

Il restait alors le grave problème de la survie des graux.

2) Mémoire sur le prix proposé par la Société royale des sciences de la ville de Montpellier, en 1768

En 1742, à la demande des Etats Généraux, une commission fut chargée d'étudier ce grave problème des graux, et de leur trouver un remède. Pitot, Ingénieur en renom, Directeur des Travaux publics de la province, qui était à la tête de cette commission, fut d'avis d'ouvrir différents graux entre Cette et Villeneuve et de leur donner ainsi plusieurs communications aux eaux des étangs avec celles de la mer. Il signala aussi que l'on avait réalisé plusieurs ouvertures dans le canal des étangs. L'ingénieur Pitot insista sur la valeur du projet et apporta une preuve tangible de son efficacité :

« L'exemple de la ville d'Aigues-Mortes est si frappant qu'il n'est pas possible de s'y refuser. Cette ville jouissait depuis 1725 d'un air assez pur grâce à l'ouverture du Grau du Roi, qui avait empêché la corruption des eaux et toutes ses suites. Le Grau s'était insensiblement comblé, et par là, Aigues-Mortes se trouva de nouveau exposée à toutes les calamités dont elle avait autrefois senti les tristes atteintes. Le Vicomte de Saint-Priest, attentif à tous les besoins d'une province, au bonheur de laquelle il employait ses talents supérieurs, ne négligea pas les moyens qui pouvaient ranimer cette ville languissante et épuisée par toutes ses pertes. Il n'en vit point de plus prompt et de plus assuré que le rétablissement du Grau du Roi, et l'ouvrage conduit par ses ordres à la perfection, a donné un nouvel être à Aigues-Mortes dont l'état florissant est le fruit des soins bienfaisants de ce digne magistrat et la glorieuse récompense de ses travaux. »

Le travail de la commission ne fut pas inutile, il aboutit à la mise sur pied d'un mémoire qui fut accepté par la Société royale des sciences de la ville de Montpellier le 6 novembre 1768. Il s'agissait d'une étude technique dont la conclusion apportait la preuve de ce qu'il était possible de maintenir un Grau ouvert par la construction d'ouvrages rendant impossible son ensablement et son alluvionnement.

EXTRAIT DU MEMOIRE

a) Les ouvrages à construire :

Il s'agit d'ouvrir un canal qu'on dirige du nord au sud, d'une dimension en rapport avec la distance de la mer aux étangs. Son plafond devra être de même niveau que celui au sol des étangs, c'est-à-dire le niveau d'eau au bord de l'étang.

On retiendra les sables par une petite jetée qu'on fera en pierres de chaque côté et qui sera élevée au-dessus des plus hautes eaux de la mer. On établira dans la largeur du canal deux piliers solidement construits pour recevoir une fermeture de bois de chêne à deux battants qu'on ouvrira et fermera au besoin, à la façon des portes d'écluses.

On construira à l'embouchure du canal dans la mer et à la tête des deux jetées, des piles dont deux seront attachées au bout de jetées, et les autres seront isolées et espacées de deux ou trois toises l'une de l'autre, formant un triangle dont la perpendiculaire sur la base donnera au sommet deux angles de 65°.

On bâtera ensuite sur le bord de la plage, de chaque côté du canal, deux autres jetées à la suite des deux piles attachées à la tête de la première jetée formant l'embouchure du canal dans la mer.

Cette séparation a été réalisée peu à peu par les dépôts de sable, de limon et de terre du Rhône et par les sables que la tourmente ou vagues repoussent sur la côte.

La situation des lieux, la proximité de l'embouchure du Rhône, la direction permanente des courants de l'est à l'ouest, cause d'ensablement, laisse à penser que tous les ouvrages que l'on réalisera aux ouvertures des graux deviendront toujours inutiles dès qu'on les attachera à la plage même.

Les ouvrages liés et attachés à la plage seront comblés. Il n'est qu'à voir la jetée appelée : « de Frontignan » projetée par M. de Vauban, pour la construction du port de Cette : elle fut attachée dans la plage et dirigée du nord au sud pour être continuée jusqu'à la jetée isolée que l'on trouve à l'entrée de ce port. A peine commencée, elle fut comblée par les sables, c'est pourquoi on l'isola entièrement de la plage, ce qui fut le salut de ce port.

b) Les effets des ouvrages proposés :

La porte :

Lors des vents marins et surtout des vents d'est, on fermera la porte du canal et l'on arrêtera la communication des eaux de la mer et des étangs.

Les étangs ayant été entièrement remplis par les eaux de la haute mer, on profitera des vents de terre et de la baisse des eaux de mer pour ouvrir les portes. Les eaux des étangs allant rapidement à la mer nettoieront le canal de tous les sables qui s'y seraient déposés en raison des vents.

Les piles :

Les vagues agitées par les vents marins, allant frapper contre les piles, l'effort et

l'entrechoc soutiendront les sables en mouvement. La rétrogradation qui se fera encore entre ces piles jusque dans le fond des eaux par leur résistance, le ressac et le reflux, changera « la direction des sables et l'empêchera de pénétrer dans le Grau ». L'exposé de l'Académie Royale se terminait par ces mots :

Admirable fébrifuge et quel bien pour l'humanité et le commerce.

La question de la précarité des graux et de ses conséquences sur la pollution des eaux, de l'air, sur la pêche et la vie en général ayant fort heureusement été solutionnée, nous allons voir à présent comment fut réglé le problème de l'insécurité des côtes et par là, les moyens de défense qui furent mis à la disposition du pays pour lutter sur mer et sur terre contre l'ennemi, et se protéger de leurs incursions meurtrières.



L'INSÉCURITÉ ET LA GUERRE SUR MER

1. La nécessité d'ouvrages défensifs

L'insalubrité n'était pas le seul obstacle à un premier établissement humain dans notre région et plus particulièrement autour des quatre canaux, près du Lez, et de la mer. Il faut bien voir que la sécurité faisait totalement défaut et surtout aux environs de Maguelone où les étangs étaient assez profonds pour permettre à des navires de fort tonnage d'y mouiller et de s'installer dans ces lieux proches de Montpellier, pratiquement pas défendus ou surveillés.

Les quelques habitants éparpillés et sans demeure fixe avaient donc à craindre les corsaires africains qui ravageaient tout le littoral de la Méditerranée, rançonnaient les riches et emmenaient les pauvres pour ramer sur leurs galères.

L'Evêque de Maguelone, conscient du danger, s'était déjà entendu avec quelques pêcheurs et avait promis à chacun d'eux une somme d'argent, des habits, des armes et des outils, moyennant quoi ils devaient protéger les côtes des déprédations des pirates. Ces pêcheurs tentaient de s'opposer à ces corsaires, mais peu habitués au métier des armes, dépassés en nombre et ayant devant eux des hommes qui étaient rompus au métier de la guerre, ils ne purent rendre la paix à cette région.

En 1704, les états du Languedoc vont prendre d'importantes mesures pour la sauvegarde de la province : la garde de la côte fut assurée par 80 hommes commandés par deux capitaines, deux lieutenants et quatre sergents qui occupèrent divers postes depuis le Grau de Palavas jusqu'au Grau d'Orgon.

En 1709, une barque armée est établie au Grau de Palavas. Mais là encore, il semble bien que les moyens mis à la disposition du pays étaient sans commune mesure avec ceux dont disposait l'ennemi sur mer, qui poursuivait sans désespérer ses ravages.

En 1710, la situation demeure difficile. La tension est telle que les navires marchands sont interceptés sur mer. Les traités passés pour le transport du blé et des céréales incluent tous une clause de dédommagement en cas de prise du vaisseau par les ennemis :

« En cas de naufrage ou de prise des dits vaisseaux, frégates et pinks, par les ennemis, ou que par force majeure, ils ne puissent charger du blé en Levant, la province sera tenue de payer aux dits Castagnier et Gally, en espèces d'or ou d'argent et sans billets, la somme de cent trente mil livres pour les dédommager des frais de l'armement... » (4).

D'autre part, au moment où s'engagèrent les hostilités avec l'Angleterre, la marine française venait tout juste de se relever de l'état de ruine où Louis XIV l'avait laissée (5). La décision fut prise en 1728 d'augmenter le nombre des vaisseaux de guerre à 54. Quand la France déclare la guerre aux Anglais, elle dispose de 60 navires. Malgré les efforts de Maurepas, le nombre est insuffisant et le danger sur mer important. De 1740 à 1750, l'Angleterre possède 226 navires contre 88 pour la France, ce qui fait ressortir un déséquilibre profond des forces en présence. Les ressources du trésor



La redoute : à l'origine de Palavas. On remarquera que sur ce document unique, datant de 1906, le château d'eau a été construit à l'intérieur de la redoute, alors que de nos jours, la redoute est à l'intérieur du réservoir.

vont s'épuisant. Un impôt de deux sols pour livre additionnels est créé en 1746 ; un autre de deux sols pour livre sur la capitation voit le jour en 1747. En 1748 apparaissent des impôts sur le suif, la chandelle, les papiers et le carton. Aussi, dans un tel contexte, appartenait-il aux habitants des villes du Languedoc de pourvoir à leur défense et de prémunir contre ce danger les structures commerciales et politiques de la région.

Le 26 janvier 1743, les habitants de Montpellier, dangereusement menacés, dans l'impossibilité d'assurer des relations commerciales sur mer et par là, d'exporter des marchandises produites sur place, vont décider une politique de construction d'ouvrages défensifs sur toute la côte languedocienne. Ces mêmes habitants acceptent de financer entièrement cette opération d'envergure.

Le programme suivant fut donc décidé et réalisé :

Huit tours servant de signal : Au cap St-Pierre (vis-à-vis des Aresquiers), au Grau de Vendres et de Sérignan, au Cap de l'Espiguette, à Terre Neuve, au Cap de Fer, au Grau d'Orgon, à Silveréal.

Une batterie : sur le Môle du Grau du Roy.

Une redoute : au Grau de Palavas.

La redoute

1) Descriptif :

« La redoute (6) simple, construite au Grau de Palavas, dépendra du 4^{ème} Département. Elle sera établie sur la rive gauche du Grau de Palavas et formera dans son pourtour un carré dont chaque côté extérieur aura trente deux pieds neuf pouces de longueur au sommet ».

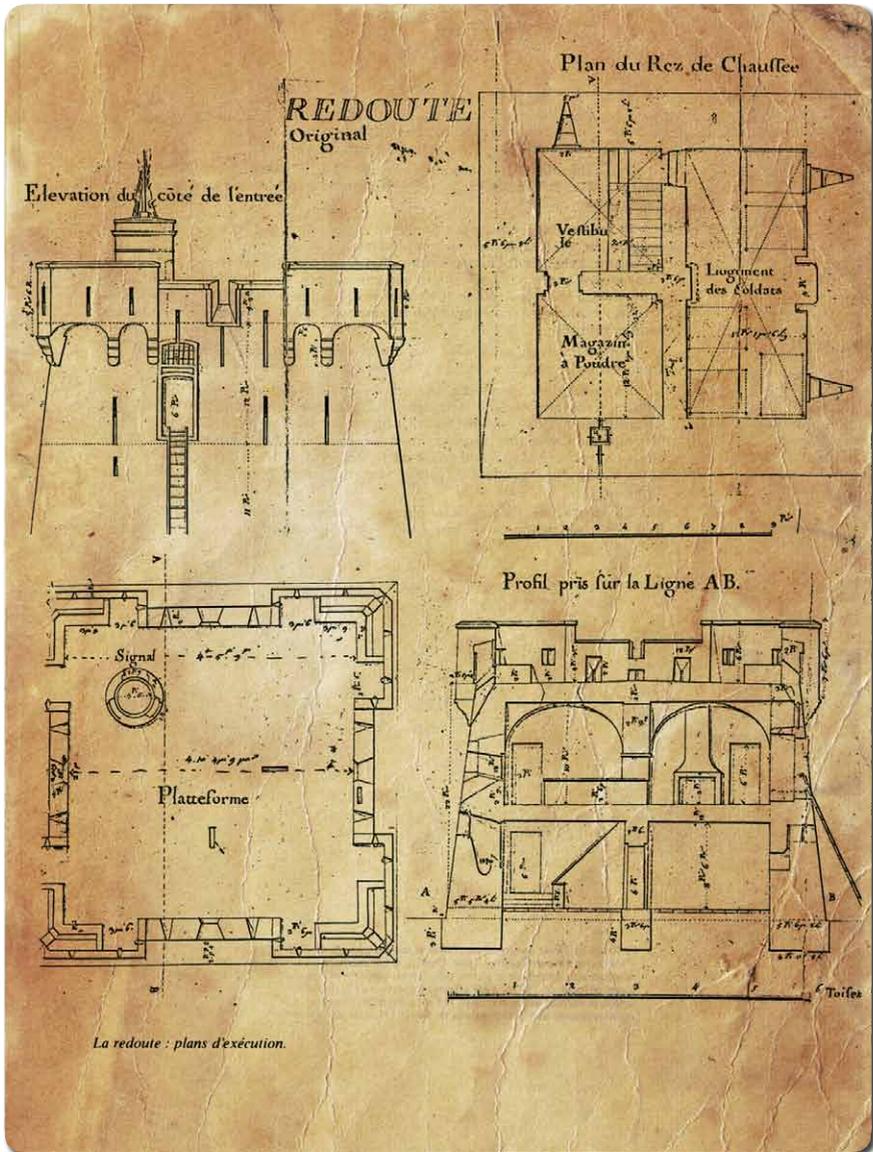
2) Sécurité et établissements humains :

En raison des troubles persistants, la Redoute de « Ballestras » va jouer un rôle de premier plan dans la défense de la côte. Le 14 Prairial, An III, trois mille fusils provenant de Perpignan arrivent à Montpellier et sont débarqués à Pont Juvénal. Ils empruntent le Lez et sont destinés à la garde des côtes. Le 18 Brumaire, le Président de l'Administration centrale exhorte en ces termes la Garde Nationale du Département :

« Les perfidies du roi de Naples, les atrocités du cabinet britannique, les hostilités de quelques régences de barbarie ont couvert la Méditerranée de vaisseaux et de corsaires ennemis. Il est à craindre que les Algériens, les Tunisiens et les Tripolitains

(4) Traité fait entre Messieurs les Syndics généraux de la province d'une part, et les Sieurs Castagnier frères habitants de Carcassonne, et Gally frères habitants de Montpellier d'autre part, en conséquence de la délibération des Etats du 13 janvier 1710. Hist. Gale de Languedoc. T. XIV, p. 2057.

(5) Villars, Gouverneur de Provence, a fait de cet état en 1715 un bien triste tableau ! « Il ne vit à Toulon que 30 navires qui n'ont pas d'équipage et 40 galères à Marseille, dans un tel état qu'elles ne peuvent prendre la mer ». E. Lavisse. Histoire de France illustrée. T. VIII. Le règne de Louis XIV, Hach et Cie, 1911.



La redoute : plans d'exécution.

suscités contre nous par la porte Ottomane et dont les mœurs féroces sont connues, n'emploient des moyens inusités et terribles, en cherchant à s'introduire dans les départements du sud, le fléau désastreux de la peste...

Le Directoire exécutif... reconnut que les batteries de la côte étaient insuffisantes et qu'il fallait des forces mobiles pour éloigner nos ennemis et les chasser de nos parages, qu'il fallait également protéger la navigation des caboteurs et leur faciliter l'introduction de tous les objets de consommation nécessaires à ces contrées : des bombardes, des chaloupes, des canonniers et d'autres bâtiments légers. L'artillerie et les approvisionnements qui leur sont nécessaires sont prêts. Il ne manque que des marins pour les armer. »

Pour compléter ce système de défense, deux gardes sont installés en 1799 aux postes fixes et signaux de Maguelone et d'Aresquiers et de Palavas, dans le but de signaler les bâtiments qui se présenteraient pour pénétrer dans le port de Sète en passant par Palavas. Granier est nommé gardien des signaux et par arrêté de l'Administration centrale, est autorisé à exercer les fonctions de conservateur de santé, sous les ordres du Bureau de santé établi en ce port.

Les incidents, en ce point extrêmement chaud et sensible, se font nombreux mais, en principe, les ennemis de la Nation préfèrent livrer combat du côté de Pérols ou de Mireval et éviter ainsi la Redoute de Palavas : le 14 Messidor An 7, à la hauteur de Mireval et presque à l'embouchure du Grau neuf qu'a formé sur cette côte l'inondation de l'hiver, fut engagé un combat entre une galère française et trois corsaires mahonnais. La canonade fut vive de la part de la galère qui aurait sans aucun doute pris le corsaire qui lui ripostait, si elle n'eut craint, en allant à sa poursuite, de livrer aux deux corsaires restants, une partie du convoi qu'elle conduisait à Sète.

Quelques jours plus tard, à la même hauteur, et presque dans l'embouchure du Grau, un bâtiment ligurien est dévalisé par un corsaire qui lui vole des caisses d'argent d'une valeur importante.

L'équipage est sauvé par des marins de Villeneuve qui lavaient leurs filets au bord de la mer ; immédiatement après, sans effectuer de mouvement de retrait, l'équipage du corsaire a mouillé dans le Grau et est entré dans l'étang.

Toujours sous la Révolution, la corvette de la République « La Résolue » livre combat en face du Grau de Pérols à un navire anglais « Le Mars » et le capture avec tout son équipage.

(6) Notice historique topographique et médicale sur les bains de mer de Palavas, près de Montpellier. L.J. Saurel, Montpellier. Ricard - 1851 - in 8° de 51p. (De Vallat). Bibliothèque municipale de Montpellier, N° 19.502.

Dans sa notice sur les bains de mer, le Dr Saurel en fait la description suivante : « Les habitants de Palavas désignent sous le nom de Fort une tour carrée qui est située à l'extrémité du village, vers la mer, et qui est aujourd'hui inoccupée. Cette tour fortifiée a été construite dans les premières années du XVIII^e siècle, sans doute pour défendre l'entrée du Grau. Elle est percée de nombreuses meurtrières et dans sa partie supérieure il existe une plate-forme avec quatre embrasures pour des canons, ainsi qu'un sémaphore. Sur la face de la tour qui regarde le nord, il y a une grande porte élevée de trois ou quatre mètres au-dessus du sol, et à laquelle on ne peut arriver que par une échelle... »

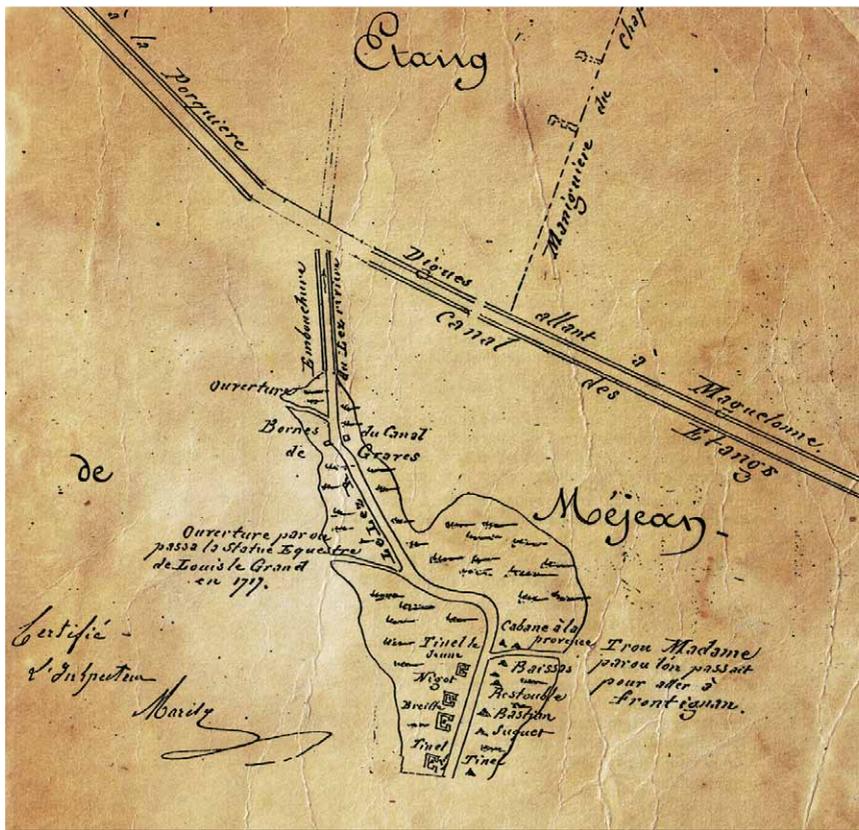
Devant un danger qui se fait de plus en plus pressant, la direction de Perpignan va désigner en 1811, à la demande des habitants de Montpellier, une commission spécialement chargée de l'inspection des côtes. Cette commission décide que ce poste de Palavas sera gardé par une batterie de gros calibre, sous la protection de la tour existante. En 1813, la Redoute de Palavas se voit dotée, pour le prix de 2.600 F, d'une batterie de calibre douze, dans le but de repousser les ennemis qui s'y sont présentés à maintes reprises.

Lorsqu'on avait à craindre une attaque de la part des croiseurs anglais, les douaniers et les pêcheurs des environs venaient aider à manœuvrer la pièce.

La valeur d'un tel système défensif ne tardait pas à se faire sentir. Les Anglais venaient fréquemment dans les parages, ils s'approchaient souvent à portée de canon et lançaient des boulets sur le fort et les cabanes qui l'entouraient. Chaque fois le fort leur répondait avec son unique pièce et les repoussait. Les Anglais débarquèrent à plusieurs reprises à Maguelone pour prendre des bœufs et des moutons. Ils firent même sauter la tour des Aresquiers, du côté de Sète, mais jamais ils ne tentèrent de débarquer à Palavas (1).

La sécurité de Palavas étant assurée, comme nous venons de le voir, par la Redoute et son canon, la vie va pouvoir s'installer dans la région.

(1) Ce fortin de l'Etat construit en 1744 et le terrain contigu de 2226 m² est connu sous le nom de tour de Palavas, il a été déclassé en 1889. Depuis, le bâtiment, la tour, et le chemin d'accès de 541 m² ont été réservés au service de la guerre pour servir aux études optiques du 2^{ème} Régiment du Génie et une autre parcelle de 798 m² a été affectée au service de la douane en vertu d'un décret du 11 juillet 1893. Enfin, le surplus des immeubles, 188 m² a été réuni pour être aliéné à l'Administration des Domaines, conformément aux prescriptions de M. le Ministre de la guerre du 13 septembre 1893.



Les quatre-Canaux en 1717 : le berceau de Palavas

LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le peuplement de PALAVAS ne s'est pas fait directement au bord de la mer. On peut distinguer deux phases : dans un premier temps, les pêcheurs persuadés de pouvoir trouver du travail dans la mer et les étangs alimentés par les graux, se sont installés aux quatre canaux, au nord de PALAVAS. Cela s'explique par le fait que la Redoute n'était alors qu'une simple tour de guet et ne pouvait, en aucun cas, éviter une descente des ennemis du Pays sur la plage. Dans une deuxième phase, lorsque la Redoute sera munie de moyens défensifs sérieux et d'un canon de 12, les pêcheurs rassurés accepteront de venir se regrouper autour du fort.

Le peuplement

1. Le sud et le nord

Les premiers établissements humains datent de 1800. C'est à cette époque que la région va attirer une population de plus en plus nombreuse, qui vient dans le but de pêcher à la traîne.

L'explication apportée par Monsieur François Doumenge (1) de ce phénomène de «transhumance Humaine» est très véridique : « quant au littoral, il n'était plus visité que de temps à autre par une population nomade qui venait pêcher à la traîne à la belle saison ... Durant la belle saison, il n'y a pas lieu de se soucier d'un abri. Sa famille le suit ; femmes et enfants aident à la pêche et vont vendre les prises ... Dès septembre venu, tout le monde regagne le village au bord des étangs où la pêche et le plus souvent, les travaux saisonniers de la vigne et les menus métiers, permettent de subsister jusqu'au nouveau départ, à la prochaine belle saison ».

En fait, et pour des raisons que nous allons étudier, cette population ne va pas s'installer immédiatement autour de la Redoute et de la douane, mais aux quatre canaux, au nord-ouest de PALAVAS. C'est un plan signé de l'Inspecteur Marisy et que l'on peut dater de 1800, qui nous en apporte la preuve.

Sur la rive gauche du Grau: quatre cabanes à la patache, autour de la redoute et une cabane à Balestras que le dessinateur situe aux alentours de l'actuelle ferme de Saint- Maurice.

Sur la rive droite du Grau : trois cabanes à la Rente, nettement à l'est de PALAVAS et une cabane sur le bord du Grau au nord de PALAVAS.

Mais ce plan mentionne aussi onze cabanes bâties de chaque côté du Lez, au lieu-dit « Les Premières Cabanes ».

Si l'on tient compte du fait que les cabanes construites autour de la Redoute pouvaient très bien avoir été réservées à l'usage des douaniers ou des soldats, on peut conclure facilement que les premiers habitants de PALAVAS se sont fixés au départ, nettement au nord du village, à 2 km environ du bord de la mer, sur les bords du Lez et des étangs. Il s'agit de familles de pêcheurs : les Tinel père et fils, Nigot, Dreille,

Baissac, Responble, Bastiau et Suquet, qui par la suite iront habiter sur le lieu même de PALAVAS, au bord de la mer.

Cette concentration de pêcheurs, à une distance assez forte de la mer, peut paraître surprenante. En fait, on peut très facilement en déceler les raisons. Il ne faut pas oublier que si 11 cabanes existent vers 1800, la première habitation de ce type remonte au moins à 1790. Cette période est extrêmement troublée, que ce soit les crises ou les violences de la Terreur, la Convention, ou le Directoire ; l'insécurité règne partout et les côtes de la Méditerranée ne sont pas à l'abri de l'ennemi dont la supériorité sur mer est évidente. D'autre part, la Redoute de PALAVAS entraînait des servitudes défensives qui interdisent toute construction individuelle à proximité de cet ouvrage.

Dès lors, dans cette période d'insécurité, ne pouvant trouver protection sous les murs de la Redoute, il apparaît tout à fait normal que les pêcheurs se soient regroupés à une distance importante du danger et donc de la plage, et qu'ils aient mis entre eux et les éventuels envahisseurs, la barrière naturelle des étangs.

D'autre part, les moyens défensifs mis à la disposition des soldats sont très faibles. Ce n'est qu'en 1811 qu'une batterie y sera décidée, comme nous l'avons déjà signalé. Dès lors, la protection offerte n'était que très relative : les soldats chargés de la surveillance ne pouvaient rien faire d'autre que d'avertir du danger.

L'emplacement choisi est d'autant plus logique qu'il présente des avantages nombreux :

Les hommes s'installent de chaque côté d'une voie de circulation, il ne s'agit pas ici d'une route, mais d'un canal, les cabanes étant construites de chaque côté du Lez. C'est un véritable rendez-vous de chasse et de pêche. Les cabanes sont composées d'une seule pièce dans laquelle on trouve rassemblés pêle-mêle des instruments de pêche, de chasse, des ustensiles de cuisine et des vêtements de change. Le mobilier est très simple et rudimentaire.

Il faut bien voir que le Lez canalisé se jette dans la mer entre les étangs, de même qu'il représente dans ce lieu cerné par les eaux le seul moyen de liaison entre les villes et les villages. Le Lez est un véritable lien ombilical entre la mer et Montpellier. L'approvisionnement en armes de la ville de Montpellier se fait par voie d'eau et tout naturellement les bateaux l'empruntent : en 1794, 3.000 fusils arrivent à Montpellier et sont débarqués au Pont Juvénal. Ces fusils viennent de Perpignan et ont été embarqués à Narbonne. Ils empruntent le Lez et sont destinés à la garde des côtes. Des exemples de ce genre ne manquent pas, que ce soient des armes, des denrées ou des vêtements. Ils passent par cet endroit. Ce lieu est d'autant plus « stratégique » que la construction du canal du Midi va en faire un véritable carrefour et, si « Trou Madame » demeurait en ces lieux, pendant des siècles la seule ouverture par où l'on passait pour aller à Frontignan, si en 1717 la statue équestre de Louis le Grand emprunte ce passage pour aller prendre place à Montpellier, à l'époque qui nous intéresse, le canal du Midi devient l'axe principal de ravitaillement de toute la région. C'est à ce carrefour qui, un siècle et demi plus tard, prendra le nom de « Quatre

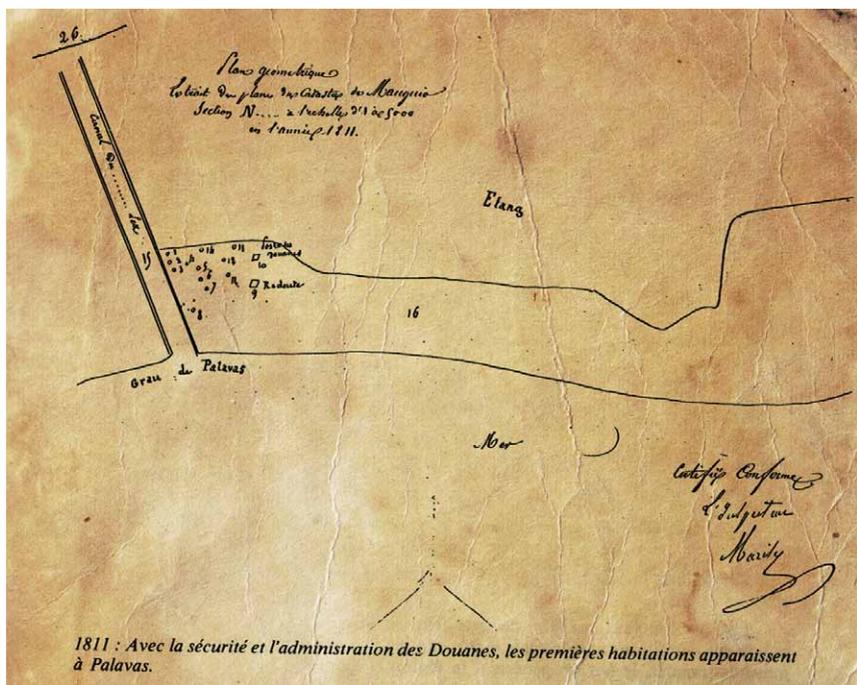
(1) F. Doumenge - Un type de colonisation côtière - Palavas, Montpellier, 1951.



Les Quatre-Canaux en 1900.

Canaux» que ces pêcheurs « nomades» au début, vont trouver la sécurité et la tranquillité, au bord de ces étangs où le poisson ne fait pas défaut.

Nous pensons donc pouvoir sans crainte distinguer deux sortes d'établissements humains qui seront le ferment de la population palavasienne : un établissement au nord de PALAVAS, composé uniquement de pêcheurs et de leurs familles, environ trente personnes qui, de nomades au départ, deviendront par la suite sédentaires, et un établissement sédentaire sur la plage, composé de soldats et de douaniers, peu nombreux certes, mais qui, par la suite, favoriseront et permettront, comme nous allons le voir, une implantation humaine dans ce lieu.



1811 : Avec la sécurité et l'administration des Douanes, les premières habitations apparaissent à Palavas.

2. Le regroupement vers le sud et la formation du hameau des cabanes

Cette concentration de pêcheurs sera connue des Montpelliérains sous le nom de « premières cabanes ». En fait, il s'agit de constructions modestes, entièrement faites de chaume et de roseaux, qui servaient à abriter les engins de pêche, les pêcheurs conservant domicile ou résidence dans les environs, à Villeneuve, à Frontignan, à Cette ou à Pérols.

Un fait nouveau va, semble-t-il, permettre une vie sédentaire qui se développera sur la plage, à proximité de la Redoute et de la douane : la Redoute va être dotée d'une batterie.

En effet, la commission chargée de l'inspection des côtes en 1811 jugea nécessaire de doter la Redoute de Balestras d'une batterie de fort calibre. Les ennemis s'y étaient en effet présentés plusieurs fois, menaçant la sécurité et l'indépendance de la région, interdisant parfois la liberté du commerce par mer. Le voisinage de la ville de Montpellier, auprès de laquelle la navigation communiquait, semblait demander à

ce que ce poste soit gardé par une batterie de gros calibre sous la protection de la tour existante. En 1811, la Direction militaire de Perpignan, pour le prix de 2.600 F, dote cette portion de côte, d'un engin militaire défensif dont l'efficacité ne fait point de doute (ce canon de douze parvint à tenir en respect les navires anglais qui firent sauter les postes des alentours).

Nous voyons dans cette batterie un élément de sécurité qui a, très certainement, décidé les pêcheurs regroupés au nord, à descendre plus près de la plage et installer leurs cabanes à l'abri de la Redoute.

Nous trouvons la preuve de ce fait dans la concordance des dates. En effet, c'est également en 1811, date de l'installation du canon de douze, qu'un plan géométrique extrait du plan du cadastre de Mauguio, mentionne 14 cabanes construites sur la rive gauche du Lez canalisé. Installée sur la plage, au bord de l'eau, cette petite agglomération va prendre le nom de « village des Cabanes » et devenir un centre important de la pêche en mer et dans les étangs.

Le village des Cabanes ne cessera pas de prospérer et d'augmenter en population, rassemblée en quelques grandes familles qui s'allient de préférence entre elles. Un sang nouveau est apporté par des enfants de l'Assistance Publique qui s'intègrent tout jeunes dans la communauté comme mousses, et fonderont de nombreuses familles dont le nom patronymique est un prénom.

Un autre élément va compléter la physionomie de ce groupe déjà si varié : des douaniers, dont nous avons déjà parlé, vont se fixer à l'âge de la retraite aux Cabanes et seront à l'origine de générations de pêcheurs ; c'est le cas des : Felieu, Tessier, Uteza, Janin, Bouladou, etc ...

A partir de là, le village des cabanes ne cessera de croître pour atteindre, en 1841 : 202 habitants où dominant les : Molle, Martin, Imbert, Bénézech, Simonet, Galinier, Carrière, Gondran, Guy, etc ... (2).

Devant les proportions prises par ce regroupement, la commune de Mauguio dont dépendait PALAVAS décida, en 1841, d'installer un Agent Municipal chargé de la police et de recevoir les actes d'État-Civil.

(2) Les 202 habitants se répartissent comme suit :

43 hommes mariés

43 femmes mariées

67 garçons

44 filles

0 veuf

5 veuves

En fait, on note un excédent de garçons. 67 garçons contre 44 filles. Cela n'est pas anormal car dans ce village qui est en pleine formation et dont la population arrive encore essentiellement de l'extérieur (Sète, Bouzigues, Montpellier, etc....) le rude métier de la pêche ne peut intéresser que des personnes de sexe masculin.

La population palavasienne en 1841 (202 habitants).

Nom patronymique	Nbre de personnes composant la famille	Profession du chef de famille	Nom patronymique	Nbre de personnes composant la famille	Profession du chef de famille
MOLLE	27	Pêcheur	BOUZEN	Pêcheur	1
MARTIN	10	Pêcheur	GAY	Pêcheur	1
IMBERT	10	Pêcheur	POMMIER	Pêcheur	1
BENEZECH	7	Pêcheur	BOULADOU	Douanier	1
SIMONET	7	Pêcheur	CAPLAT	Pêcheur	1
GALINIER	7	Pêcheur	BERGON	Cabaretier	1
CARRIERE	7	Pêcheur (ag. mun.)	CAMPOUROUX	Pêcheur	1
GONDRAN	7	Pêcheur	PASCAL	Pêcheur	1
GUY	7	Pêcheur	THERIN	Pêcheur	1
NICOULET	6	Revendeur	AUBE	Pêcheur	1
RICHARD	6	Pêcheur	ROYER	Poissonnière	1
BAUDOU	5	Pêcheur	FAUQUIER	Pêcheur	1
FAUP	5	Douanier	MARROT	Tailleur	1
VAILHE	4	Pêcheur	DAUMERGUE	Pêcheur	1
FELIEU	4	Douanier	ROBERT	Pêcheur	1
TESSIER	4	Douanier	CAUTIER	Pêcheur	1
CASTILLON	4	Pêcheur	VILLARET	Pêcheur	1
CANABIE	4	Pêcheur	RICOUX	Pêcheur	1
UTEZA	4	Douanier	THOMAS	Pêcheur	1
PUISSANT	3	Pêcheur	FREDERIC	Pêcheur	1
REBOUL	3	Pêcheur	VAZENES	Pêcheur	1
SUSQUET	3	Pêcheur	BEAUMAVIELLE	Instituteur	1
SERIS	3	Pêcheur	MERLET	Pêcheur	1
ROCH	3	Pêcheur	ROUSTAN	S.P.	1
JANIN	3	Douanier	FRANÇOIS	Boulangier	1
BARET	2	Pêcheur	DAUMAS	Pêcheur	1
PONTIER	2	Pêcheur	LOUZET	Pêcheur	1
TINEL	2	Pêcheur	BERTRAND	Pêcheur	1
MESSONNIER	2	Pêcheur	PONTIQUE	Pêcheur	1
BRASSEN	1	Pêcheur	PAGES	Pêcheur	1
LACELARIS	1	S.P.	SABATIER	Pêcheur	1
PERIN	1	S.P.	LAMOI	Pêcheur	1
BONNET	1	Douanier	GALTIER	Pêcheur	1
TAILLADE	1	S.P.	CANABIER	Pêcheur	1
BALSOLE	1	S.P.			1
AUTANT	1	S.P.			1

Le peuplement va s'intensifier de 1844 à 1874. Il y a eu à Palavas 704 naissances et 479 décès : ce qui donne une moyenne de 22,70 naissances par an et 15,42 décès. La mortalité est extrêmement élevée chez les jeunes et particulièrement chez les enfants. En fait, il ne faut pas faire de cette affirmation un cas typiquement particulier en raison des conditions hygiéniques et surtout de l'état peu avancé de la Médecine et des mesures sociales, le fait est général à la région et même au pays.

État nominatif des décès en 1877 :

MASSERAN Charles	40 ans	CLEMENT Emile	17 mois
CASTILLON François	34 ans	SUSBUFAT Raymond	2 ans
BENEDETTI Pierre	8 jours	VIGOUROUX Casimir	5 jours
LAVABRE Marie	26 ans	BOUISSON Jacques	42 ans
BENEZECH Antoine	67 ans	GERIN Jean	21 ans
BENEZECH François	38 ans	ALINAT Antoinette	9 mois
BEAUBE Etienne	3 mois	GONDRAN Louise	20 ans
CARONOVE Louis	14 mois	BONNAL Marie-Ant.	2 mois
SERIS Barthélémy	6 mois	EMILE Thérèse	8 jours
		SERIS Godopiran	3 ans

C'est la pêche qui, comme nous allons le voir, a fait vivre cette population et continuera à le faire ; c'est elle qui a permis le regroupement volontaire ; c'est elle qui, pendant de nombreuses années, servira de trait d'union entre la grande ville de Montpellier et son « Grenier à Poisson » Les Cabanes.

Une activité essentielle : la pêche

Il n'y a aux Cabanes que très peu de commerces. Tous les habitants, à quelques rares exceptions près, sont des pêcheurs et vivent du produit de leur travail en même temps que dans certains ménages, les femmes tiennent un petit commerce de détail. Si au début du 19^e siècle, Palavas ne comptait qu'un petit nombre de bateaux de pêche, en 1850 le nombre de bateaux inscrits au rôle de la marine s'élève au chiffre de 29, et leur réunion forme ce que nous pourrions appeler la Flotte de Palavas ; ce sont : le Saint-Jacques, le Diligent, le Napoléon, l'Adélaïde, l'Espérance, le Saint-François, le Saint-Antoine, la Clarisse, le Saint-Laurent, la Marie-Elisabeth, l'Incroyable, le Saint-Louis-de-Gonzague, l'Eclair, le Saint-Pierre, la Jeune Victoire, le Saint-Christol, la Seule-Marie, l'Hector, le Saint-Louis, le Saint-Jacques, le La Valette, la Sainte-Barbe, le Tonnerre, la Sainte-Marie, le Voilà, le Jeune Ernest, le Jean-Bart.

La grande majorité de ces bateaux est construite dans le village même. Le nombre de bateaux non pontés et de nacelles est important. Trente à quarante bateaux de pêche catalans ou génois fréquentent le Grau. Aucun genre de pêche n'est étranger aux habitants de Palavas ; on y pêche : le thon, le maquereau, la sardine, les huîtres, les langoustes. Le produit de toutes ces pêches est considérable ; en 1852, les résultats relevés dans les statistiques agricoles sont les suivantes :

Anguilles : 120 tonnes

Poisson et divers : 269 tonnes

Un inventaire dressé en 1790 par les services maritimes nous donne une idée très précise de la pêche en étang (le produit de la pêche en mer échappant à tout calcul).

Il s'agit des prises réalisées dans les étangs salés de la région et dans les Bordigues (4) de Maguelone et de la Pourquière.



Le Goude : retour de la pêche aux thons.

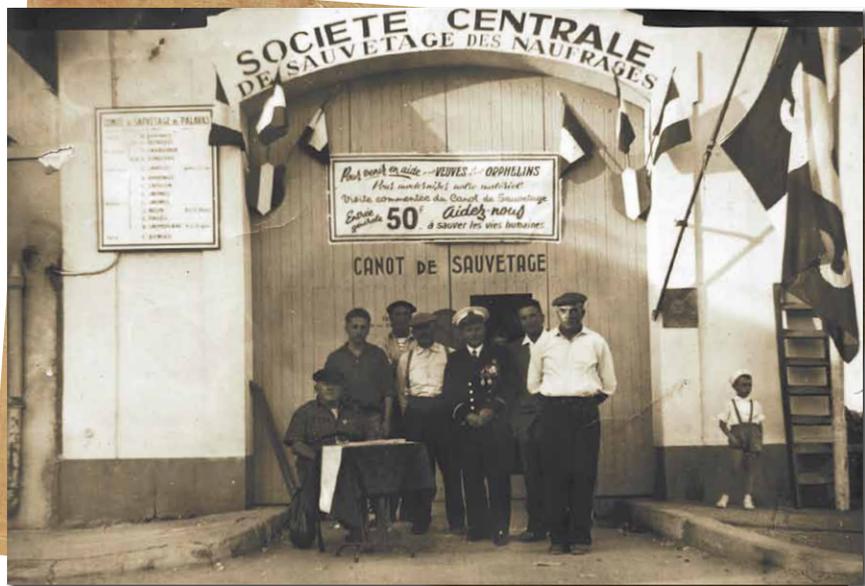
La Société Nationale de Sauvetage en Mer

Elle a permis, en mettant à la disposition de nombreux ports de pêche et de stations balnéaires un matériel de sauvetage efficace, de sauver de nombreuses vies humaines. Cette « vieille dame » encore jeune mérite la considération de tous et une aide accrue des services publics et des gens de la mer.

Produit de la pêche dans les étangs salés de la région

Bordigue de Maguelone + Bordigue de la Pourquière	
Année moyenne :	560.000 F
Étangs exploités au profit de l'État	336.000 F
Le restant	224.000 F
	560.000 F

(4) NF. Prov Bordiga. Mot. Prob. Gaulois - id : Pêcherie : enclos de Pierres ou de Pieux (Palicot) construit au bord de la mer ou dans les étangs.



Vers 1960 devant la canot de sauvetage, de droite à gauche : Maurice Romieu, Lucien Jaumel, Cavailles, François Romieu, Gerva, Marc Bourdallé et Emile Catillon.



14 juillet 1907 : Inauguration du canot de sauvetage « Saint François » en présence de M. Cheron, Ministre de la Marine.

Ce qui représente :

23.700 quintaux en poisson blanc qui à des prix divers donnent	430.000 F
7.150 quintaux d'anguilles fines et communes d'une valeur de	70.000 F
45.000 quintaux de toutes sortes de coquillages	45.000 F
15.000 canards, macreuses ou autres oiseaux aquatiques	15.000 F
	560.000 F

Ce même inventaire nous donne une liste des variétés de poissons pêchés dans la région, en mer ou dans les étangs :

Le Congre

Le Rouget (mullus barbatus)

La Sole

La Vive

La Baudroï (diable de mer)

Le Merlan (lou capélan)

La Raie (la clavélade)

La Sèche (la sépia)

Le Pageau (lou pachel)

Le Poulpe (lou pourpre)

Le Maquereau (lou veyrat)

La Sardine (la sarda)

L'Anchois (anchoya)

La Dorade (la saouquéna)

Le Loup

Le Muge

La Bogue

La Cabote

La Langouste

Le Homard

Le Petit Milan de mer (lou Bélugou)

Le Jol ou Joil

La Chevrette de mer ou salicoque (la caramota)

Le Gronau (lou cabillion)

La Roussette (lou cat ou cataoubié)

L'Ombre de mer ou maigre (lou dainé)

La Dorée ou Poisson de St-Pierre (lou Gal)

Le Colmar ou Cornet (lou glaouchôou)

La Torpille (la galina)

L'Emissole (la missola)

Le Thon (lou thoun)

Le Barbue ou Turbot sans piquants (lou passara)

Le Grondeur ou Grondin (lou pinâou)

Le Bouillerot ou Goujon de mer (lou pignou)

La Plie (la plana)

La Pleuronette (lou perpeizé)

Le Turbot à piquants (lou roun chabélat)

La Rondole (la rédoundéla)

Le Merlot (lou roucâou)

La Scorpène (la rascasse)

Le Sargue (lou sar)



Vue de la canalette. Toute la vie active de la pêche en étang est cantonnée dans cet endroit.



Départ pour la pêche aux thons.

Parsemée d'étangs, sillonnée de canaux, au bord de la mer, cette région est extrêmement poissonneuse. Aussi, les modes et les types de pêche sont-ils très nombreux. Ils varient en fonction de l'endroit où l'on pêche, mais aussi en fonction du poisson que l'on désire attraper.

1. La pêche en étang

1) Les bordigues

Les bordigues sont formées de cloisons de roseaux soutenues par des pieux éloignés de 1 mètre cinquante centimètres au moins les uns des autres. Les roseaux présentent un écartement de 20 millimètres et sont attachés sur la ligne mère avec du Bitord ou autre cordage de 3 centimètres de circonférence, en formant deux demi-clefs l'une à la suite de l'autre autour de la ligne mère entre chaque roseau, de manière à assurer un écartement normal.

Les bordigues sont calées à partir du 1^{er} juillet jusqu'à la fin février. A la fin février tous les roseaux, pieux ou engins sont enlevés pour être remplacés au mois de juillet de l'année suivante.

Les détenteurs sont tenus de faire enlever les herbes marines que la mer apporte dans les bordigues, de nettoyer les cloisons et d'empêcher ainsi tout dépôt ou obstacle de nature à diminuer l'écartement des roseaux.



Retour de la pêche aux thons.

Il y avait deux Bordigues de ce genre dans les étangs des Cabanes :

- **La Bordigue de la Pourquière** se compose d'une étendue d'eau connue sous les noms de la Pourquière et de l'Étang du Grec. Elle est située près du port appelé communément de Palavas, ou Balestras, à l'embouchure de la rivière du Lez dans la mer et limitée au sud par la plage, à l'ouest par les digues et francs bords du canal du Grau du Lez, au nord par le canal des étangs et à l'est par une ligne divisoire perpendiculaire aux digues du canal.

L'étang du Grec était traversé par un canalet formé par les courants et venant aboutir à une brèche des digues du canal au Grau du Lez, près de son embouchure à la mer. On en a profité pour y établir cette bordigue qui, depuis le dernier Cahier des Charges, doit être implantée à la distance de 150 mètres de la dite brèche.

Cette pêcheirie fut, en 1812, par un arrêté de Monsieur le Préfet, exploitée entièrement au profit du Trésor. En 1814, une décision du Directeur Général des Ponts et Chaussées réintégra les Héritiers Madières dans les deux-tiers de cette propriété.

- **La Bordigue de Maguelone ou de la Rente** qui appartient à Monsieur René comme propriétaire des îles de Maguelone, des eaux plages et étangs indépendants, est située à l'ouest de celle de la Pourquière, dans les eaux dites de Maguelone et sur l'emplacement d'une maniguère qui traverse l'étang dans la direction du nord au sud, dans toute sa largeur. C'est également au moyen d'un canalet aboutissant à une brèche du canal du Grau du Lez, vis-à-vis celui de la Pourquière, qu'on établit le courant d'eau nécessaire à la Pêcheirie.

2) *Les maniguères :*

Les maniguères sont formées de Tamaris morts placés à côté les uns des autres. Un passage d'une dizaine de mètres de largeur est laissé entre le rivage et le commencement de la maniguère, de même que sur toute la longueur de cette dernière, de 120 mètres en 120 mètres.

Aux passages ci-dessus mentionnés, les pêcheurs placent des capoulières formées d'un filet dont la plus petite maille doit avoir 35 millimètres en carré. Les capoulières sont enlevées dès qu'une embarcation se présente au passage pour aller dans l'autre partie de l'Étang. D'autre part, les pêcheurs ne doivent pas s'approcher jusqu'à une distance de 10 mètres des maniguères établies sur des portions d'étangs appartenant à des particuliers, et la même distance doit être observée par les propriétaires ou fermiers de maniguères entre ces barrages et les filets placés de chaque côté pour prendre le poisson.

Les maniguères, appelées aussi maniguères ou maneguères dans certains actes de la fin du 14^e siècle, étaient assez nombreuses. En 1375, Jean Arguin, pêcheur de Frontignan, vend à Sauveur Olivier, tout droit et propriété qu'il avait sur la « quatrième partie d'un seizème d'une sixième partie des maneguères située dans l'étang de Cornon ». Cette maneguère appelée Balistasses n'est pas la seule. L'acte en signale quelques-unes de manière à ce qu'il n'y ait pas de doute. On y trouve notamment :

- *Le Couloubiers*
- *Los Cinques*
- *Le Carbonier*

Il est prouvé par une foule de titres très anciens, et notamment par plusieurs lettres patentes de nos rois, que les Évêques de Montpellier, comme les comtes de Mauguio, étaient seigneurs hauts, moyens et bas justiciers d'une grande partie des étangs de la région. Ces Comtes puis ces Évêques ont permis depuis le début du 12e siècle, la construction de maniguières sur lesquelles ils avaient tout droit de seigneurie. Le cinquième du poisson pêché dans ces maniguières leur était dû. La plupart de ces maniguières furent détruites lors de la construction du canal des étangs.

3) Les estudes :

Il s'agissait d'un chemin délimité par des roseaux et des canisses. Il se terminait par un « château » grande poche où venait s'entasser le poisson qui avait emprunté le chemin. Ce château était suivi d'une « cape », petit filet à maille fine dont l'entrée était commandée par une porte.

Enfin, une couve de dimension importante terminait cet ouvrage et avait pour rôle de maintenir le poisson prisonnier lorsque la porte du château était fermée.

4) La catolle :

Cette pêche se fait avec un petit filet. La bourse contient du blé. Elle a lieu sur le rivage des étangs, durant tout l'été, à la faveur de la nuit. Cette pêche prend tout le petit poisson qui se trouve sur les bords. On choisit celui qui peut se vendre, le restant est jeté sur le rivage (cette pêche est la plus nuisible de toutes à la prospérité des étangs car on fait périr une quantité importante de petites espèces).

Intermédiaire entre la pêche en mer et la pêche en étang, le globe, les cabussières et la pêche des algues marines, détenaient à l'époque une place importante dans ce type d'activité.

- Le globe :

La pêche au globe se pratique toujours, elle a lieu sur les canaux. Sur l'une des berges sont fixés de forts poteaux munis de treuils. Sur la berge opposée, à deux autres poteaux, sont attachés les angles d'un filet quadrilatère qui traverse le canal et vient par ses deux autres angles et au moyen de cordes s'attacher à l'autre rive, aux treuils qui servent à retirer le filet de l'eau. Le filet reste plusieurs heures dans l'eau puis on met les treuils en mouvement et les bords du filet sortent de l'eau en faisant une poche au fond de laquelle est pris le poisson. Un pêcheur, monté sur une nacelle légère, pénètre alors dans le filet et vide le produit de la pêche dans le bateau.

- Les cabussières :

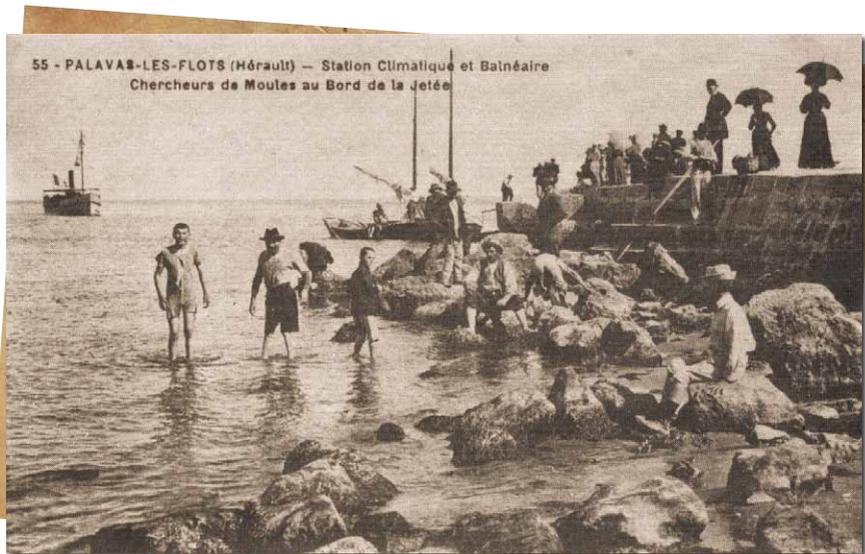
Bien que prévu pour attraper des oiseaux aquatiques et donc, considéré comme une chasse, il s'agit-là indiscutablement d'une véritable pêche qui se fait au moyen de filets ou cabussières. La cabussière est une poche que l'on maintient entre deux eaux. On sait que le gibier d'eau et notamment la macreuse ou le canard, s'enfoncent dans l'eau pour aller gratter la vase et déterrer les vers qui s'y trouvent



Le travail du filet. Un aspect peu connu de la pêche, et pourtant d'une importance économique très grande. L'outil de travail était fabriqué sur place par les pêcheurs et leurs familles.

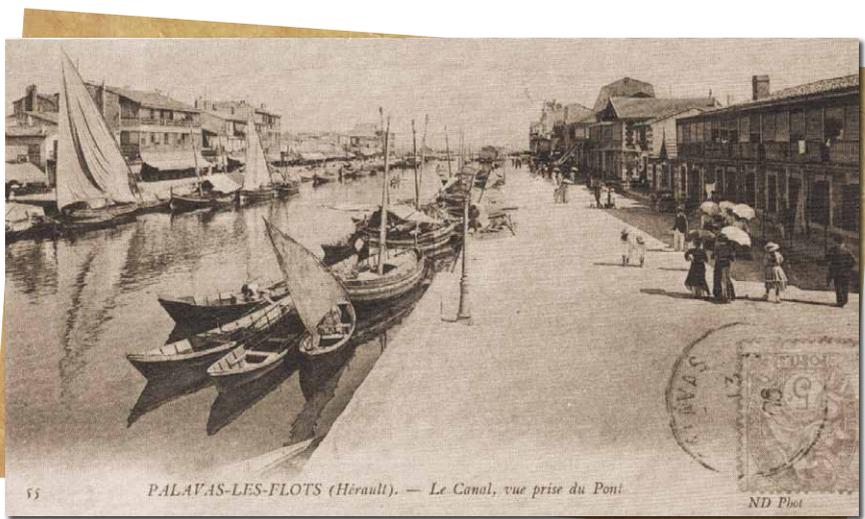


La préparation du filet.



55 - PALAVAS-LES-FLOTS (Hérault) — Station Climatique et Balnéaire
Chercheurs de Moules au Bord de la Jetée

La pêche au plongeon. La moule se prenait en été au Plongeon par des « couche vêtus » dans le Canal du Lez. C'est aux Quatre-Canaux où cette petite pêche est la plus productive. On ramassait aussi les moules , mais en quantité moindre, au bord des jetées.



55

PALAVAS-LES-FLOTS (Hérault). — Le Canal, vue prise du Pont

ND Phot

nombreux, ou même avaler de petits poissons. Ce gibier remonte alors en surface et en remontant vient se prendre dans cette poche où il demeure prisonnier. Ce système, qui de nos jours n'est plus employé, permettait de capturer un nombre considérable d'oiseaux et suffisait amplement à nourrir en viande les familles des pêcheurs qui la pratiquaient.

- La pêche des algues marines :

La pêche des algues marines est encore à la mode de nos jours. On y voit l'aliment par excellence de l'an 2000 et c'est la raison pour laquelle elle a connu un essor considérable.

Mais au début du 19^e siècle, la propriété nutritive de ces algues n'était pas connue. Une fois séchées, ces algues permettaient de confectionner des matelas et suppléaient au manque de crin ou de laine peu utilisés en cette région. Il s'agissait des algues qui venaient épaves sur la côte ou des algues vives ou épaves sur les eaux. Tout le monde pouvait les ramasser sauf si elles se trouvaient à l'intérieur des pêcheries privées. Sur la côte cette pêche était libre, mais dans les étangs on la soumettait à l'autorisation des autorités responsables. Dans un but de conservation, il fut très vite interdit d'établir au moyen de piquets de pêcheries d'herbes marines. Il est bon de noter qu'au tout début du 20^e siècle, une grosse partie de cette pêche était expédiée en Allemagne, toujours dans le but d'en faire des matelas mais qu'également, tant en France qu'en Allemagne, on se mit à en extraire le chlore qui y est contenu en assez grande quantité.

Malgré ces modes variés de pêche en étangs et un rendement élevé, il n'en reste pas moins que la pêche en mer détient, par le nombre des possibilités qu'elle offre et la qualité du poisson qu'elle fournit, une place de choix.





La Traîne : aujourd'hui tout a changé ! Les hommes, la dimension du filet et les moyens de propulsion.



2. La pêche en mer

1) Le grand Bouliche ou Traîne de la mer à la côte :

On fait cette pêche avec des filets à deux ailes. La maille a 29 lignes en carré au coup ou bourse. On met à chaque aile 45 à 50 brasses de cordes de chanvre de 2 pouces de diamètre selon la grandeur des filets, mais les plus considérables ont environ 100 brasses de longueur sur 14 de largeur. Cette pêche fut très nuisible dans les étangs dans la mesure où le filet était porté au-delà de 180 brasses du rivage.

2) La pêche aux bœufs :

Elle se pratiquait ordinairement à la profondeur de 20 brasses d'eau, en tirant au large. Les filets ont deux ailes dont la maille a 9 lignes en carré au coup ou bourse, 10 lignes dans la partie moyenne et 18 lignes dans la partie supérieure. Deux bateaux doivent tirer le filet au moyen de 400 mètres de cordes dont les 3/4 en chanvre et le reste en cordage. Ces filets ont 12 brasses de longueur sur 6 de largeur. La pêche aux bœufs se fait à la mer avec des bateaux de 15 à 40 tonneaux. Elle est la plus abondante et permet d'alimenter toutes les familles de pêcheurs, et les populations des villes voisines. Elle fut à différentes époques proscrite comme destructrice du frais et du poisson de premier âge et par conséquent nuisible à la reproduction de l'espèce.

Les Prud'hommes et patrons pêcheurs ont souvent réclamé en faveur de cette pêche, la seule qui puisse être pratiquée avec avantage sur la côte, en raison de la nature de cette côte, du fond de sable et de l'absence de toute herbe marine. La loi du 15 avril 1791 fit droit à leurs réclamations. La pêche aux bœufs s'intensifia avec l'aide des négociants du pays qui secondèrent les pêcheurs dans la construction de bateaux adaptés à ce mode de pêche et en leur fournissant les fonds nécessaires.

12 ans après, un décret du 21 Ventose An II (12 mars 1803) rendu (disait-on) sur les réclamations des Prud'hommes et Patrons Pêcheurs, renouvela la prohibition de la pêche aux bœufs. Les Patrons et Prud'hommes se hâtèrent au contraire de demander la suspension de l'exécution de ce décret qui eut lieu par le fait, puisque depuis cette époque la tolérance de cette pêche fut accordée.

3) La pêche à la traîne du gangui :

Cette pêche, qui est prohibée, est très nuisible en ce qu'elle détruit le frai du poisson placé dans les algues. Le filet employé arrache ces plantes et tout ce qu'il trouve sur son passage, étant traîné par la force d'un tourniquet et quelquefois à force de voile.

4) Le palangre :

On se sert d'hameçons établis dans un couffin ou cabas pour ce genre de pêche qui se fait à la profondeur de 50 brasses d'eau, sur un banc qu'on appelle la planasse. Chaque bateau est pourvu de 50 cabas. Chaque ligne est de 100 brasses de longueur et il faut une ligne pour chaque cabas. Le Palangre supporte 50 hameçons.

5) La mayrade ou tramailles ou pêche à la langouste :

Cette pêche ne se pratiquait qu'avec des tramailles, sans nasse ni garbelle, parce que la côte est plate et sans rocher. La maille des tramailles est de 18 lignes en carré. Chaque tramaille a 30 brasses de longueur sur une et demi de largeur. Chaque nacelle en porte environ de 18 à 20.

6) La pêche aux coquillages :

Moules, lustres ou clovisses, mais la principale était celle des huîtres, se pratiquant à la profondeur de 20 brasses d'eau, tirant au large, avec des filets dits ganguis à deux ailes, dont la maille a 18 lignes en carré. Leur longueur est d'environ 6 brasses sur 2 de largeur. Les bateaux qui pratiquent cette pêche ont 130 brasses de cordage d'herbe.

7) La pêche de la sardine :

On fait cette pêche avec des filets dits sardinaux dont la maille a 6 lignes en carré. Leur longueur est de 50 brasses sur 11 de largeur. Ils forment une bande; ordinairement, il en faut 4 à chaque bateau. On a l'attention de mettre un morceau de liège de 7 brasses en 7 brasses pour reconnaître le filet et le placer avec avantage. On se sert d'un très petit cordage comme pour les maquereaux. Cette pêche ne prend que des sardines et se pratique qu'à partir de 18 brasses de profondeur en tirant à terre.

8) La pêche aux maquereaux :

Cette pêche se fait avec des filets flottants appelés Vêrariers, dont la maille a 18 lignes en carré. Ils ont ordinairement 30 brasses de longueur sur deux et demi de largeur. Chaque maille porte plus ou moins de filet, jusqu'à 20. On se sert d'un très petit cordage qui a 15 brasses de longueur. Cette pêche ne procure que des maquereaux. La saison seule en détermine la possibilité. Elle ne se pratique qu'à la profondeur de 10 à 12 brasses d'eau.

9) La pêche au thon :

Cette pêche qui ne peut avoir lieu que pendant des nuits très obscures, se pratique à toutes profondeurs d'eau avec des filets flottants, dont la maille a 25 lignes en carré. Leur longueur est de 80 à 90 brasses sur 3 de largeur. Ils forment une bande. Ordinairement, il en faut 7 à chaque bateau. On se sert d'une ossière de chanvre de 30 brasses de longueur et de 2 pouces et demi de diamètre.

Réglementation de cette pêche au thon ***(Archives de la Prud'homie de Palavas)***

Une réglementation très ancienne, du début du 19^{ème} siècle, fixe les conditions de réalisation de cette pêche et notamment prévoit les différends et contestations entre les « Seinchés » et les pêcheurs :

Règles relatives aux hommes, aux embarcations et aux filets.

Bien que les équipages d'une seinche soient complets, aucun inscrit maritime français se présentant individuellement dans le port pour concourir aux opérations de cette seinche, ne pourra être refusé, pourvu qu'il rapporte l'autorisation de l'autorité maritime.

Quant aux marins étrangers, le patron de la seinche sera libre de les accepter ou de les refuser, mais il ne pourra les accepter que dans la proportion voulue par les règlements et s'ils sont munis de la même autorisation.

Le patron de la seinche n'est pas forcé d'accepter les embarcations qui se présentent avec leurs équipages avant le départ de la seinche. En cas d'acceptation d'une embarcation, il devra expliquer clairement au patron de la dite embarcation s'il entend employer cette embarcation ou seulement l'équipage qui la monte. Dans le premier cas, l'embarcation entrera en part, dans le second, l'équipage seul, aura droit à la part, à l'exception toutefois de ceux qui ne seraient pas régulièrement embarqués d'après le rôle.

Si les filets offerts dans le port sont propres à la capture du thon, s'ils sont de mêmes dimensions de maille, de même force de fil et de même tombée, que la seinche, le patron de la seinche ne pourra pas les refuser pourvu qu'ils soient dans une nacelle montée par quatre hommes au moins et cinq au plus.



La Pêche au Thon : Les hommes attendent le départ.



Retour de la Pêche au Thon : admirez les voiles latines qui rehaussent les catalanes languedociennes.



Débarquement des thons sur le canal, avec la pesée, puis la pose dans des sacs en osier.



Les pêches exceptionnelles ... et plus récemment une tortue de belle dimension !

Offres depuis l'appareillage jusqu'à la fermeture du Rond :

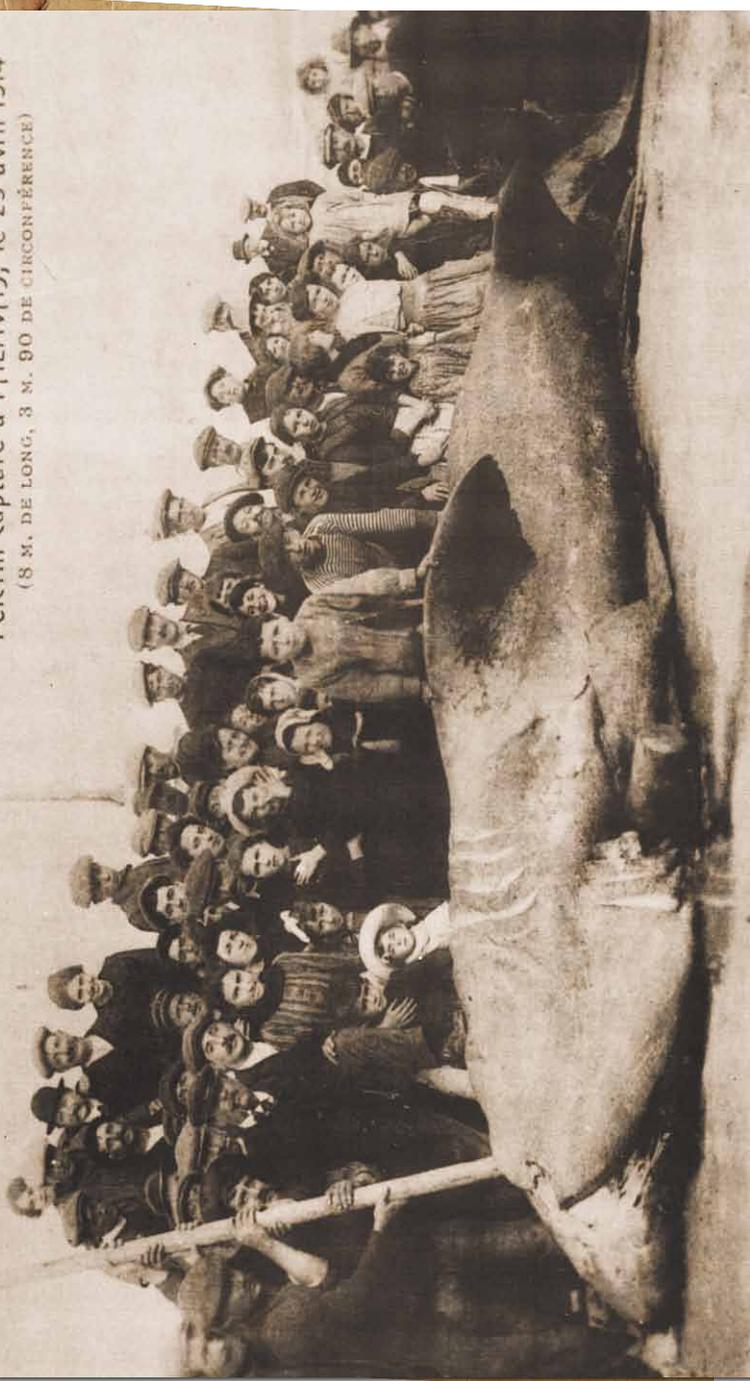
Il y aura pour chaque seinche un patron et un sous-patron. Ce patron sera élu par les actionnaires et le sous-patron choisi par le patron. A la mer, lorsqu'une seinche sera divisée en deux colonnes, le patron en commandera une, l'autre sera sous la direction du sous-patron.

Tout pêcheur aux filets flottants dits « thonaires » ou courantilles, sera forcément admis à la seinche, pourvu qu'il arrive sur les lieux avant la fermeture du Rond. Sera réputé sur les lieux, le pêcheur muni de filets flottants dits « thonaires ou courantilles » qui « aura parlé » au patron de l'une de ces colonnes de la seinche et en aura obtenu la désignation de son poste et l'indication du travail qu'il devra faire.

Offres faites après la fermeture du Rond jusqu'au moment où le globe est en pêche :

Lorsque le globe ou la madrague sera fermé, nul ne pourra requérir son admission forcée à la seinche. Ceux qui, jusqu'au moment où le globe est en pêche, seront admis par le patron de la seinche, ou auront bien voulu, à sa demande, lui prêter leur concours, n'auront droit qu'à la demi-part. Une fois le globe en pêche, les marins acceptés ou ayant consenti à prêter main forte, n'auront droit qu'à un quart de part.

Pèlerin capturé à PALAVRAS, le 29 avril 1914
(8 M. DE LONG, 3 M. 90 DE CIRCONFÉRENCE)



Les pêches exceptionnelles ... un pèlerin, en 1914, de 8 mètres de long et 3,90 mètres de circonférence...



La pêche à la canne, en bout de jetée côté mer ; avec pour appâts : crevettes, crabes mous ou escavènes.



Lorsque la vente n'était pas rémunératrice ou que la pêche était trop abondante pour être toute écoulée dans de bonnes conditions, les pêcheurs mettaient dans des **SERVES** les anguilles et dans des **COUGUES** dépourvues de goulet, les muges, les dorades et les plies.

Calcul et répartition du produit de la seinche :

Le produit brut de la seinche sera établi par la note des pesées fournie par le peseur public. Ces notes seront présentées par le Patron de la Seinche au Prud'homme de PALAVAS. Les comptes seront faits en présence du Prud'homme et le produit réparti comme suit :

- sur le produit brut de la seinche sera prélevé avant tout partage, la somme nécessaire pour payer les bateaux loués pour le transport des thons.

Après ce prélèvement, le produit net ainsi obtenu sera partagé en 5 parties égales dont les 2/5^e pour les embarcations et filets employés et 3/5^e pour l'équipage.

Embarcations :

Les embarcations dites mourres de Porc recevront une somme égale à une demi part d'homme d'équipage.

Les embarcations dites nacelles, une somme égale à un quart de part d'homme d'équipage.

Filets :

Les 2/5^e du produit net de la seinche, après le paiement des embarcations, seront répartis entre chaque filet, proportionnellement à son poids.

Équipage :

Les 3/5^e du produit net de la seinche appartiennent à l'équipage :

- Patron de colonne :	1 part 1/2
- Patron, matelot, novice étant entré à la seinche avant la fermeture du Rond	1 part
- Mousse, dans le même cas	1/2 part
- Patron, matelot, novice étant entré à la seinche après la fermeture du Rond, avant que le globe fut en pêche	1/2 part
- Mousse, dans le même cas	1/4 part
- Patron, matelot, novice entré à la seinche après que le globe fut en pêche	1/4 part
- Mousse, dans le même cas	1/8 part

La Prud'homie des pêcheurs de Palavas (1)

Elle fut créée en 1936. Les prud'hommes sont élus par leurs pairs et investis d'une autorité considérable qu'ils ont parfois du mal à faire respecter. La compétence territoriale de la Prud'homie de Palavas s'étend en mer de la pointe des Aresquiers à l'ouest de Palavas, jusqu'au Grand Travers, à l'est.

Et à l'intérieur sur de nombreux étangs : de l'Or, de Pérois de l'Arnel, des Mourres de Pierre Blanche, du Grec et du Méjean.

« Les Inscrits Maritimes » de la circonscription mais aussi les pêcheurs non professionnels et les plaisanciers peuvent être soumis à cette justice consulaire.

Son action est importante dans la propriété et la gestion des biens collectifs. C'est un tribunal de la Pêche qui règle les incidents et les litiges qui peuvent en résulter et fait respecter la réglementation et la vie des pêcheurs.

Le Prud'homme est un agent de police judiciaire dont la compétence, l'honnêteté et l'autorité ne devraient en aucun cas être discutées.



Sur le sujet : François Feral, La prud'homie des Pêcheurs de Palavas, Thèse de Doctorat 1976, publiée en 1980, par la collection « Droit et Economie de l'Environnement » avec le concours du CNRS.

3. La pêche amateur

Elle intéresse de nombreux amateurs venus de Montpellier ou passant la saison d'été à PALAVAS. Elle se pratique à pied, sur des barques ancrées ou encore de chaque côté du Grec et du Prévost. Il y avait aussi quelques vieux pêcheurs de profession qui, la canne à la main, se cantonnaient en hiver sur les bords du Lez. Les prises étaient nombreuses, il s'agissait le plus souvent de Plana, de loups, de muges, de saoupa, etc ...

Engins ou filets :

- **La canne** : avec pour appâts en hiver : crevettes ou crabes morts ; en été : escavènes.

- **Pêche à la plume ou à la lance** : c'est une spécialité palavassienne. Il s'agit soit d'une canne promenée du rivage, soit de deux lignes remorquées par une nacelle. La canne mesure 6 mètres de long et supporte un fil de laiton de même longueur. Au bout du fil, un poil de Messine de 20 à 30 cm et un hameçon blanc étamé du n°2. Enfin, sur le poil de Messine court, au moyen d'un nœud plat lâche, une plume blanche (duvet) de canard qui dissimule l'hameçon. En voulant manger la plume (parfois remplacée par un morceau de gant blanc) que le pêcheur promène en surface, le poisson avale l'hameçon et s'enferme lui-même.

- La fichouire en nacelle :

. **à l'aveugle** : avec la fichouire, on sonde les fonds de proche en proche jusqu'à ce qu'on ait réussi à harponner une anguille ou une plana.

. **à la vue** : avec la fichouire, on perce facilement entre deux eaux les muges engourdis par le froid et dont les yeux sont ternes.

. **la roumagniola** : au moment de la montée des anguilles dans les étangs par le Lez canalisé, en février, mars et avril, on se sert de la roumagniola pour la capture de ces poissons.

. **le gagne-pain** : le gagne-pain ou salabre ramasse presque uniquement des crevettes blanches depuis mars jusqu'à la fin septembre.

. **le rateau sans dent** : il comprend un demi-cercle réuni à une traverse horizontale par ses extrémités et au milieu à une perche. Les diverses parties sont en bois; on y adapte un filet récolteur cône.

On traîne cet engin dans les étangs de Palavas pour y récolter des petites anguilles qui sont destinées à appater les crocs.

. **salabre de fond ou drague** : avec cet engin traînant on se livre, en octobre et en novembre, dans les canaux et les étangs, à la prise de crevettes noires ou de crabes dont les palangriers amorcent leurs lignes.

. **ligne flottante en nacelle** : pendant la saison d'été, certains pêcheurs se livrent de nuit comme de jour à cette pêche pour la prise du loup. L'amorce est tantôt une sardine, tantôt la queue d'un poisson blanc taillée en forme de sardine, tantôt un morceau de peau de tambour ou de peau de chat ou encore la peau de la face ventrale de la sole. Cette petite pêche se pratique à la rame dans les canaux, en tirant

une ligne derrière la nacelle.

Dans ce pays voué à la pêche, on élevait aussi un peu de bétail et toujours en 1852 pour la consommation courante : 6 vaches de 170 kg, 150 moutons de 13 kg sont abattus. Enfin, la chasse tenait une place importante puisque 27 chiens étaient utilisés à cette fin.

Les déplacements étaient surtout effectués dans le but de se rendre à Montpellier pour y vendre le produit de la pêche. Les habitants disposaient à cet effet de 9 chevaux, 12 mulets et 4 ânes et de 32 chariots ou charrettes. 3.500 mètres de chemin permettaient de sillonner le village.

Annexe :

EXTRAIT DES ANNALES DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE MARSEILLE, DE M. LE PROFESSEUR MARION.

Tome V - Fascicule 1er avril 1897 :

LES ETANGS AUTOUR DE PALAVAS

Etang du Prévost ou de MAGUELONNE (I). - La longueur maxima atteint 3500 mètres à partir du pont de Maguelonne jusqu'au canalet du Prévost. La plus grande largeur, mesurée entre la maison du Garde et la Rente, est d'un kilomètre. Cet étang à la forme d'un rectangle dont les deux longs côtés correspondent au canal des étangs et au cordon littoral, tandis que les autres sont contigus l'un avec l'île de Maguelonne et l'autre avec le Lez canalisé.

L'eau saumâtre fournie par le canal des étangs, débouche par les ponts du Prévost et de Maguelonne. Il est également alimenté d'eau saumâtre qui y est conduite du Lez par le canalet du Prévost (fig. 44) et par le canal du Parguet, ce dernier voisin des quatre canaux. Les eaux marquent en été jusqu'à 4° I B, dans la presque totalité de l'étang 4° 5 B. au voisinage du canalet du Prévost quand les vents d'est soufflent et que les eaux de la mer sont refoulées dans le Lez et par cette rivière dans l'étang.

Avec les eaux pleines, le Prévost accuse une profondeur de 1 m 50 ; mais, en temps normal, la profondeur maxima est à peine de 1 m 20. Elle diminue à mesure que l'on se rapproche de Maguelonne et accuse graduellement 1 m 15, 0m 80, 0m 70, 0m 50. Même constatation du côté de l'est. En été ou par le mistral, une bordure dessèche à l'est de Maguelonne. Il en est de même au sud de cet îlot qui, dès lors, se rattache naturellement de nos jours au cordon littoral (2). Enfin, il dessèche dans la portion qui s'étend entre le canalet du Prévost et le canal du Parguet.

*Le fond de cet étang est recouvert d'une vase noire où abonde *Ulva latissima* qui prédomine de beaucoup sur *zostera marina* réduite à quelques touffes épaisses.*

*Les invertébrés les plus communs se rapportent à *Cardium edule*, *Hydrobia ventrosa* et *H. ulvæ*, *Paludestrina pachygastra*, *Bittium paludosum*, *Lutraria**

compressa, Sepia officinalis, Idotea tricuspidata, Gammarus locusta, Sphæroma serralum, Crangon vulgaris var. maculosus, Palæmon rectirostris et Carcinus mœnas.

Parmi les poissons il y a, avec de nombreux Epinoches, Hippocampes et Syngnathes, une affluence assez remarquable de soles, de lesses, de porcelles (Mugis capito), de daurades, de planes. Il faut citer également le loup, le pleuronectes conspersus, le passar, le mouton (Gobius minutus), le gobi gris (Gobius pagnanellus). Mais c'est l'anguille qui fournit le plus gros appoint. On pêche, en effet, annuellement 100 quintaux de fines et 500 quintaux au moins de communes, sans compter les pougaou. Citons enfin la carpe.

Dans cet étang jadis très poissonneux, on calait anciennement une maniguère en avant de la bordigue qui est plantée à l'entrée occidentale du canalet du Prévost. La bordigue seule a persisté. Le petit trabaque, les triangles en filet ou en roseaux et les esturités sont les engins les plus communément employés.

Le Prévost est un étang privé. Le fermier paie une redevance de 2200 francs ; il ne consent pas d'abonnement et exige, comme droit de pêche, le 25°/° de la récolte.

- (1) *il se subdivise en trois petits étangs appelés le Vrai Prévost, la Corrège et le Parguet, celui-ci situé à l'est des autres.*
(2) *Maguelonne, îlot volcanique vieux de dix-huit siècles, était à l'origine en pleine mer. Devenue plus tard une île dans l'étang de Pérols, elle se rattache à présent au cordon littoral.*

ETANG DU GREC -

Sa largeur est de 900 mètres sur une longueur maxima de 2 kilomètres. Le canal des étangs au nord, une ligne conventionnelle qui le sépare de l'étang de la Porquière à l'est, le cordon littoral au sud et le Lez canalisé à l'ouest forment les limites de cet étang privé.

Le Grec était, vers 1825, en communication directe avec la mer par le grau de Palavas ou de Balestras qui occupait l'emplacement du cimetière actuel. Mais ce grau qui n'était autre chose que l'embouchure naturel du Lez, a été dévié un peu à l'ouest, là où il se trouve aujourd'hui.

Le canal des étangs y diverse de l'eau saumâtre par le grand trou (1). En outre, le canalet du Grec qui est la continuation orientale du canalet du Prévost le réunit au Lez canalisé et y amène par conséquent de l'eau également saumâtre. La salure ne dépasse pas dans les années sèches, en été et avec le vent d'est, 4° B.

Lorsque les eaux sont très hautes, la sonde accuse en face du grand trou un mètre au maximum, profondeur qui se réduit, en temps ordinaire, à 0 m 70. Partout ailleurs, la profondeur est très faible, de sorte qu'en été la portion méridionale et le cul du Catin dessèchent. Une autre conséquence, c'est qu'au moindre froid ou chaud, les poissons émigrent et se réfugient soit dans les étangs voisins de la Falaque ou de Méjean, soit à la mer.

Les fonds sont aux trois quarts pourris. Ils montrent une vase noirâtre, gluante, putride, sur laquelle les algues ne poussent guère, à l'exception des ulves

qui forment un vaste revêtement. Un pareil milieu ne semble convenir qu'aux crabes et aux crevettes. Les poissons, y trouvant peu de nourriture, exposés d'ailleurs à subir à cause du peu de profondeur les atteintes de la chaleur ou du froid, n'y demeurent guère, hormis cependant les anguilles dont on recueille annuellement 50 quintaux de fines et 150 quintaux de communes.

La location de cet étang, en y comprenant celui de la Porquière, est en fait au même fermier à condition qu'il cale chaque année à ses frais la bordigue du canalet du Grec. Cette obligation de planter une bordigue dont l'établissement nécessite une dépense d'environ 500 francs et dont le produit revient au fermier, n'est exigée qu'en vue de sauvegarder les droits du propriétaire sur l'étendue de ces étangs qu'il a l'intention d'assécher. Anciennement, la redevance de ces deux étangs était de 2000 francs.

Tout pêcheur a le droit de se livrer à son industrie dans le Grec, en abonnant au fermier le 1/4 de sa récolte.

Les filets généralement employés sont les esturiés pour la prise des crabes, des crevettes et des anguilles, les triangles, etc.

(1) Le petit trou qui faisait anciennement communiquer le Grec avec le canal des étangs est actuellement fermé.

ETANG DE LA PORQUIERE,

Pourquière ou Fourquière. - Cet étang privé, long de 1.400 mètres sur 500 mètres de largeur, continue le Grec à l'Ouest. Le canal des étangs au Nord, le cordon littoral au Sud et l'ancien grau de Pérols à l'Est forment ses autres limites.

Il est alimenté en eaux saumâtres par le pont du mas rouge qui le rattache au canal des étangs.

La profondeur moyenne est de 12 à 15 centimètres. Avec les eaux pleines, on peut constater 40 et quelquefois 50 centimètres en face du pont du mas rouge ; mais cela ne se présente pas chaque année. Quant à la partie orientale, elle est plus encore envahie par les atterrissements et elle dessèche entièrement dans la belle saison ; en temps normal, elle n'a que quelques centimètres d'eau et ne peut livrer passage à un barquet.

*Partout s'étend une vase noire décomposée avec quelques algues dont la plupart se rapportent à *Ulva latissima*. Les fonds sont presque tout à fait morts.*

*Il y a encore quelques crevettes (*Crangon* et *Palaemon*) et de rares plans. Toutefois, en septembre, on y pratique la sautade et la battue pour la prise des muges ; d'autre part, avec des esturiés et des trabaques on capture 20 quintaux environ d'anguilles fines et communes. C'est l'étang où la récolte de ces deux variétés d'anguilles est la plus faible.*

Suivant la version des vieux pêcheurs, lorsque le grau de Pérols était ouvert (1855), on capturait beaucoup d'anguilles et la bordigue, aujourd'hui disparue de la Porquière, retenait une assez grande variété de poissons (muges, loups, daurades, aguño, sarguets, etc.) Depuis la fermeture du grau, la vase s'accumule de plus en plus et entraîne un dépeuplement progressif.

La culture avait une place non négligeable en ces lieux, recouverts ou cernés par les eaux, comme le montrent les chiffres :

- Froment : 1 ha 70
- Avoine : 0 ha 28
- Pommes de terre : 0 ha 06



Le tri de la pêche : anguilles, crabes, jols, crevettes, muges, palaignes, etc... à l'arrivée de l'Etang.

Deux exploitations étaient réservées à la culture de la vigne, une sur la rive droite, à Fabrège, de 52 ha, l'autre sur la rive gauche, à Saint-Maurice, de 29 ha. Les vignes étaient françaises ou américaines et, avec une moyenne de 4.450 pieds





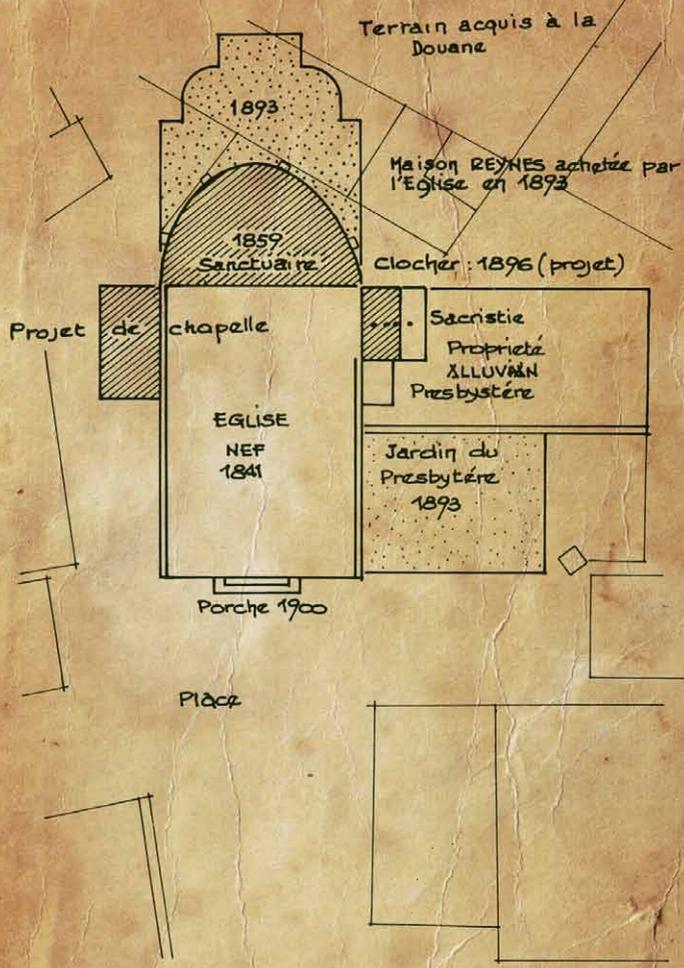
à l'hectare, elles arrivaient à produire 7 à 8.000 hectolitres de vin par récolte. La place du tourisme dans cette vie extrêmement simple et où dominait le travail de la pêche, n'était pas inexistante. Au milieu du 19^e siècle, on comptait 24 non résidents ayant une propriété à PALAVAS.

Le canal de PALAVAS était déjà agréable; les maisons assez bien construites et généralement en maçonnerie avec un étage sur rez-de-chaussée. On ne voyait plus qu'un petit nombre de cabanes qui se trouvaient perdues au milieu des maisons qui les entouraient, cependant que régnait en dehors des habitations qui bordaient les quais, une anarchie d'implantation complète.

C'est alors qu'apparut la nécessité de faire bâtir une église ...

- Une nécessité : l'Église

En 1841, l'augmentation toujours constante de la population « des Cabanes » fit aussi sentir l'impérieuse nécessité de construire une église pour y célébrer le culte catholique. Tous les habitants du Grau de PALAVAS étaient d'accord et un grand nombre de Montpelliérains demandaient également sa construction, afin que, se rendant chaque dimanche à la mer, ils puissent assister à la messe. Monsieur Montrouzier, Juge de Paix à Mauguio, allait même jusqu'à dire : « Tous les habitants se trouvent dans un grand état d'abandon et d'ignorance, ce sont des demi-sauvages qui habitent les « Cabanes ». Un prêtre contribuerait beaucoup à leur civilisation ... » Une souscription fut ouverte et produisit la somme de 500 F, bien insuffisante pour réaliser le projet. Une autre souscription faite à Montpellier et en tête de laquelle s'inscrivit l'Évêque, Monseigneur Thibault, produisit plus de 2.000 F, le Préfet de son côté, alloua 1.000 F sur les fonds du département, ce qui permit de commencer les travaux au mois d'août 1841. A la fin du mois d'octobre de la même année, l'église



Les différentes phases de constructions de l'Eglise de PALAVAS
 Cette Eglise est un bâtiment simple, de style roman, à une seule nef,
 avec une tribune dans le fond. Elle pouvait contenir en 1841 de
 300 à 400 personnes. Sa décoration intérieure est d'une
 élégante simplicité.

était terminée et la bénédiction put en être faite, le 31 du même mois. Elle avait coûté 6.700 F ; la différence fut comblée par le produit d'une nouvelle souscription. Pendant quelques mois, les habitants n'eurent pas de desservant, le Vicaire de Villeneuve-Lez-Maguelone venait tous les dimanches dire la messe. Le 25 novembre 1843, ils obtenaient la nomination de l'Abbé Aluvain qui s'installa auprès d'eux (1).

(1) Anciens curés de Palavas-les-Flots :

1843 - 1892 : Abbé Guillaume Aluvain

1892 - 1903 : Abbé Pierre Laporte

1903 - 1914 : Abbé Émile Clavel

1914 - 1922 : Abbé Alphonse Cros

1922 - 1923 : Abbé Joseph Bécus

1923 - 1930 : Anné Étienne Espinasse

1930 - 1943 : Abbé Joseph Hugol

1943 - 1945 : Abbé Edmond Mouriès

1945 - 1949 : Abbé Émile Lahondes

1949 - 1956 : Abbé Marie Broccardi

1956 - 1969 : abbé Bruniquel

1969 - 1995 : Abbé Vailhe

1995 - 2000 : Abbé About

2000 - 2001 : Abbé Vaquier

2001 - 2007 : Abbé Monte

2007 - 2009 : Abbé Gras

2009 - 2011 : Abbé Mauzac

Depuis 2012 : Abbé Dusselww

Une Église aux Cabanes

(Extrait du bulletin paroissial - novembre 1841)

C'est une nouvelle bien consolante pour des cœurs catholiques, que d'apprendre qu'il y a enfin une église aux Cabanes de PALAVAS, sur les bords de la mer, non loin de l'antique Maguelone, entre Villeneuve et Pérois.



2

PALAVAS-LES-FLOTS — L'Église Saint-Pierre, la Nef

ND 107

Depuis un temps immémorial, une population d'environ 300 âmes, toute composée de pêcheurs habitant sous le chaume, vivait sans instruction, sans religion, sans Dieu dans ce monde. Toutefois, ces pauvres pêcheurs sentaient depuis longtemps que quelque chose leur manquait et, pressés par le désir de posséder une église, ils ouvrirent, il y a plus de quatre ans, une souscription qui produisit environ 500 F ; somme bien inférieure aux besoins, quoique considérable par rapport à leur fortune.

D'aussi bonnes dispositions ne devaient pas rester sans récompense. Dieu a exaucé leurs vœux, et il y a enfin une église aux Cabanes. La construction de cette église, commencée au mois d'août, a été terminée à la fin d'octobre, et la bénédiction solennelle a eu lieu le dimanche 31 du même mois. Il serait difficile de dire la joie et l'enthousiasme qui transportait toute cette population, le recueillement avec lequel elle assista à cette cérémonie et au saint sacrifice de la Messe, et la religieuse attention avec laquelle elle écouta les paroles d'édification, qui lui furent adressées sur le bonheur dont le Ciel la favorisait en ce jour.

Une autre cérémonie non moins touchante eut lieu après midi. Ces fervents chrétiens s'étaient imposé volontairement un nouveau sacrifice pour avoir une croix. Elle fut plantée et bénite à la suite d'une procession, pendant laquelle trente jeunes gens, pleins de foi et d'ardeur, portant tour à tour le signe auguste de notre salut, marchaient au milieu des cris souvent répétés de « Vive la Croix ! » tandis que l'air retentissait d'hymnes et de cantiques.

Cette journée fut belle pour cette petite église naissante. Mais une cérémonie plus touchante eut lieu le lendemain, jour de la Toussaint, lorsqu'on vit à la sainte table 160 communiants.

Ce spectacle qui, pour la première fois frappait les regards des bons habitants des Cabanes, fit couler bien des larmes d'attendrissement et de joie; c'était vraiment le cas de dire: Bienheureux ceux qui pleurent. Ces effets merveilleux de la grâce, si consolante aux yeux de la foi, ont été opérés par le ministère d'un zélé Missionnaire du diocèse qui, depuis trois semaines, s'était fixé au milieu de cette intéressante population, pour instruire, catéchiser, prêcher et disposer ainsi des cœurs au bienfait de leur réconciliation avec Dieu.

Mais une dernière solennité était réservée encore à ce peuple renouvelé et converti. Le 3 novembre, Monseigneur l'Évêque arriva aux Cabanes pour y administrer le sacrement de Confirmation. Monsieur le Préfet, qui n'a cessé de montrer, le plus grand intérêt pour la construction de l'église, s'était joint à Monseigneur l'Évêque, et ils arrivèrent ensemble. Un accueil plein d'enthousiasme leur était préparé. Le bruit des boîtes, les arcs de triomphe, les cris de « Vive Monseigneur, Vive M. le Préfet ! » furent les expressions de la joie et des excellents sentiments dont tous les habitants étaient pénétrés.

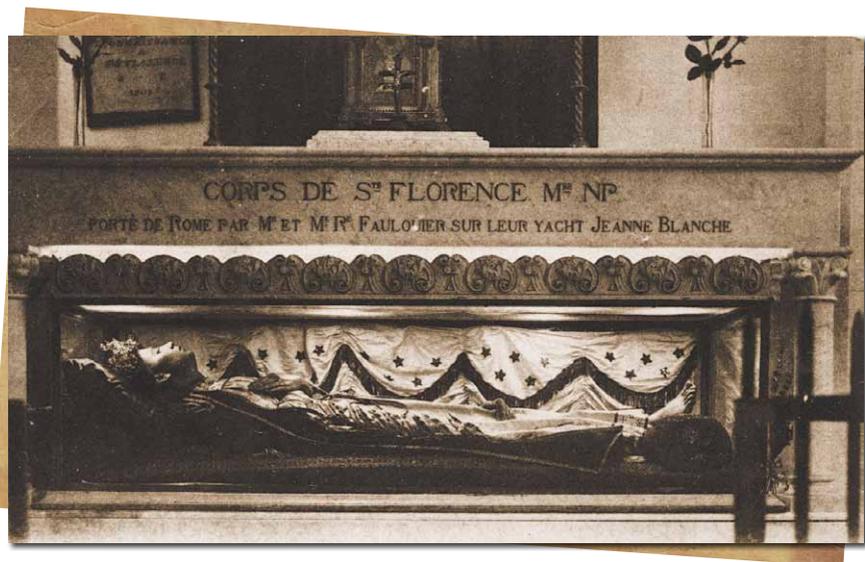
70 personnes reçurent le sacrement de Confirmation : après la cérémonie, Monseigneur parla plus d'une demi-heure, d'une manière simple, mais pleine d'intérêt. Ses paroles furent parfaitement comprises par ceux à qui elles étaient adressées, et firent sur eux la plus vive impression. Après le dîner, qui eut lieu sous une humble cabane, Monseigneur l'Évêque et M. le Préfet se disposèrent à partir. Le bruit des boîtes qui avait salué leur arrivée, salua aussi leur départ. Pendant que la barque

voguaient sur le canal à force de rames, toutes les jeunes filles vêtues de blanc l'accompagnaient sur le rivage jusqu'aux Quatre-Canaux, en chantant des cantiques qui étaient répétés par les rameurs.

Au moment de la séparation, l'Agent municipal, faisant les fonctions de Maire, et tous ces braves pêcheurs, exprimèrent, de la manière la plus franche et la plus vive, leur joie et leur reconnaissance, ainsi que leurs regrets de ne pouvoir jouir de la présence habituelle d'un prêtre au milieu d'eux.

Cette église doit son existence à la générosité des personnes qui, par leurs dons, ont fourni les moyens de réaliser une si belle œuvre. La souscription ouverte à Montpellier, sur laquelle Monseigneur l'Évêque s'est inscrit le premier pour une somme de 300 F, a produit jusqu'ici 2.080 F. Si l'on ajoute à cette somme les 500 F. de la souscription des Cabanes, plus 1.000 F alloués par M. le Préfet sur les fonds du département, indépendamment de ce qu'il a donné personnellement comme souscripteur, on aura une somme totale de 3.580 F. Or, l'église a coûté 6.700 F. Il reste donc un déficit de 3.120 F. C'est de la générosité et de la piété des fidèles qui n'ont pas encore contribué à cette dépense, qu'on attend les moyens de combler ce déficit.

Peut-on faire un meilleur usage du superflu de ses revenus, que de consacrer à des œuvres de religion et de charité ? Les dons qu'on voudra faire seront reçus au séminaire par M. Valade, vicaire-général, et à l'évêché par M. Martin, chanoine, secrétaire. Plusieurs personnes peuvent se réunir et envoyer leur commune offrande par l'une d'entre elles.



Baptême de la Campana de Palavas et benedictiou d'au Clouquié

Mounségnou, Madame, Messieus,

Maugrat vents et maréias, la finiren la Glèisa de Palavas ! Sen aïssi per aco.

Es pas que tout, jusqu'as aré, age marchat sus de rouletas : ia ben agut, sus lou cami qu'aucas peiretas ; mès an pas pougut arresta lou zèle d'au digne priou, l'abat Laporte è de sous aféciounats fidèles.

Embé Diou, de bona voulountat et de bons ajudes, on vèn a bout de tout.

Merci à vous, Mounségnou, que ses toujours estat preste à nous encourajà e à nous moustra lou bon camin. L'aven enregat, e arrivan plan plan àù but. I'e sen pas d'à found encara ; mès aco vendra.

la très ans, Mounségnou, avès béni la Gleisa, que s'èra bastida - pas autant vité que Moussu l'abat Laporte hou auriè vougut - mès la bastissa a marchat tout de même è a pougut abrità, din una Naù proupourciounada, lous braves pescaïres embé sas familhas, è lous bagnaïres que, dins l'estieù, vénoun se refrescà dins la mar è humà lou labech que caressa nosta bella plaja.

s vengut lou clouquié. La Gleisa de Palavas, coumà toutas la Gleisas d'au moundé, poviè pas se passa de clouquié ; d'autant maï que i'ès toumbat d'au Ciel unà magnifica campana per l'intervencion bénida d'au dévouat curat de Grabels.

L'aves toutes vista aquelà bella campana ! L'aves batéjada, Mounségnou ! e la maïrina, la tant générousa fidèlà parrouquiana de Palavas, Madame Faulquier, è lou païri, Moussu l'abat Mountels, l'an tenguda sus lous founs batismaüs !

Quand disé : l'an tenguda, aco's une maniera de parlà ; mès, pamens, s'es fâcha tant laugeiré jouta sa poulida rauba blanca, que, ma fé, Mounségnou, on auriè pougut, quasi, vous la présenta.

La veirès toutara, quand sera embourada et plaçada sus soun seté, en naut d'au clouquié, e demandarés àù campanié se iè dona de pèna.

E alors, balin-balan, balalin-baladan. Sa voués argentina mountara dins lou Ciel blu per pioi veni nous appellà.

De la mar à la vilà, de Magalounà à Aigas-Mortas, en tendren soun cantica mati nié et vespral.

Dequé voulés ? La campana de Magalouna - counfounden pas - volé dire là qu'es. à coustat - se faï pas souvent entendré dins sa soulituda pouetica ; lou temps l'a roubilhade, mès la campana de Palavas, jouïena et galoïa, vaï chaca jour, esgaià lous ers de sous poulits carilhouns.

Baladin-baladan ! Pescaïres la messe !

Baladin-baladan ! l'oufice, las vespres !

Baladin-baladan ! la benedictioun !

E zou, lous fidèles d'accussaran en foula à sa vouès per canta la gloria de Dioù et

ausi lou sermoun de soun bravé curat !

Ce que sés boulegat lou capelan de Palavas, per que pouguen veiré sa poulida festa d'ioï, es pars res d'hou dire. S'es tant boulegat, que sa gleisa - aco i'èra pas permés. per esemplé - a vougut faire coum'el et a boulegat atabé - un paoû sans ime - mais coumprendren toutes lou tréfoulimen qu'avié d'estré leù acabada.

S'aco d'aqui a fach rire qu'auques boussuts, fasié pas l'affaire de l'architecte qué ben tranquille - counouïssié sa gleisa - vouié pas passa per un cagnot - prenguet patience et quan las muralhas semblavoun voudre recoumença soun boulegagé, las arrésounet douçamen et ié faguec coumprendré que de trop cacalassa das jalouses, pourié iè faire créba quicon.

Brinde. - Atabé quanta joïa per ieù, paùvre félibré, en aquesta bèlà journada, de brinda, en langage clapassié, à toutes vaùtres que sès venguts assista à n'aquela prétoucanta cérémounie.

Brindé à Mounségnou que gaïamen nous pourtas toujours vosta paraùla éloquentà !

Brindé à la mémoria d'aù vénérable prieù de Palavas.

Brindé à la maïrina et aù pairi de la campana.

Brindé au bravé curat de Palavas !

Brindé as benfâtoûs, à Palavas.

Brindé enfin, à l'acabamen d'aù clouqué ! e zou, encara un pichot effort. A la flêcha !

E, baladin, sonna campana,

O campana de Palavas

Sôna, baladan, e debana,

De longà, la joïa et la pas.

Sona sur la plaja prouspéra

Que, se Dieù voù, richa à milioun,

O campana ! ben leù esperà

Te veiré chanja'n carilhoun.

Sona per nostra bella France

Tant entourada d'ennemis,

Sona baïlla-nous l'espérança

D'en leù délivra lou pays. Sous l'action de ses habitants désireux de se donner des structures nouvelles, « Les Cabanes » vont changer de physionomie et s'orienter peu à peu vers le Tourisme.

En 1850, la commune de PALAVAS va naître, avec ses plages, ses rivages. Un plan d'alignement obligatoire apporte un peu de rigueur dans ce pays de cocagne, dont l'attrait devient de plus en plus évident.



29 novembre 1898 Cartier



LA COMMUNE

Pourquoi PALAVAS ?

Le Hameau désigné sous le nom de Cabanes de Balestras composé primitivement de quelques cabanes de pêcheurs va donc rapidement se développer grâce à des circonstances heureuses ainsi qu'à l'industrie et à l'activité de ses habitants qui approvisionnent en poisson presque tout le marché de Montpellier. En 1854, Balestras compte 378 habitants, dont 315 agglomérés dans des cabanes et dans des maisons bâties sur les grèves de la mer et 63 habitants épars dans des cabanes de pêcheurs et quelques maisons établies sur les bords de la rivière du Lez canalisée.

Les 315 habitants agglomérés dépendent de la commune de Mauguio et se trouvent éloignés du chef-lieu de cette commune de 11,5 km (près de 3 lieues de postes en ligne directe). La plus grande partie de cette distance est formée par des étangs qu'on ne peut traverser qu'en bateau. Cet éloignement et la difficulté des communications rendent les rapports avec le chef-lieu excessivement pénibles et onéreux.

Les 49 habitants épars sur la grève, au bord de la mer, à l'embouchure du Lez, et qui appartiennent à la commune de Villeneuve et les 14 établis sur les bords de cette rivière canalisée et qui dépendent de la commune de Lattes, ont les mêmes habitudes et la même profession que ceux du hameau de PALAVAS où ils viennent à la messe parce qu'ils sont infiniment plus rapprochés de l'église que des communes dont ils dépendent.

C'est pourquoi cette communauté de fait, les 378 habitants vont demander à être distraits du territoire des communes de Mauguio, Villeneuve-Les-Maguelone et Lattes, pour pouvoir constituer une nouvelle commune portant le nom de PALAVAS et, par la plume de l'Abbé Alluvain, ils vont écrire au Préfet la lettre ci-après rapportée :

N^o Polo

Monsieur le Préfet,

EX. 172
1844
152

À l'embouchure de la rivière du
du Doux la mer, et à l'extrémité des plages limitant au
Sud la commune de Villeneuve les Maquillonne se trouve
le hameau de Salatras dépendant de la commune de
Mauguio.

ARCHIVES
C 333
SAULT

Le hameau, désigné également sous le
nom de Cabanes de Balotras compose primitivement de
quelques cabanes de pêcheurs s'est rapidement accru grâce
à des circonstances heureuses, ainsi qu'à l'industrie et à
l'activité de ses habitants, qui approvisionnent de poisson
presque tout le marché de Montpellier. En peu d'années
sa population s'est augmentée de telle sorte que maintenant
on y compte 378 habitants, dont 355 agglomérés dans des
cabanes et dans des maisons bâties sur les grèves de la mer
et 23 épars dans des cabanes de pêcheurs et quelques maisons
établies sur les bords de la rivière du doux canalisée.

Les 355 habitants agglomérés dépendant de
la commune de Mauguio se trouvent éloignés du chef lieu de
cette commune d'environ 11,330 mètres (près de 2 lieues de
long) en ligne directe; la plus grande partie de cette distance
est formée par des étangs qu'on ne peut traverser qu'en bateau.
Cet éloignement et la difficulté des communications
rendent les rapports avec le chef lieu excessivement pénibles et
onéreux.

et curés).

Les 49 habitans épars sur la grève au bord de la mer à l'embouchure Du Ség appartenant à la commune de Villereuil et les 14 établis sur les bords de cette rivière canalisée, et dépendant de la commune de Lattes ont les mêmes habitudes, et la même profession que ceux du hameau de Salazar où ils viennent à la messe parce qu'ils en sont infiniment plus rapprochés que de l'église des communes dont ils dépendent. ils ont contracté à être réunis en commune avec Salazar.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, les habitans sus-désignés viennent vous demander d'être distraits du territoire des communes de Mauguio, Villereuil, Lattes et de Lattes pour être constitués en une nouvelle commune portant le nom de Salazar.

Ils ont d'instinct plus lieu d'espérer que vous accueillerez favorablement leur demande que s'ils s'étaient concertés avec l'administration ecclésiastique, vous avez reconnu la nécessité d'établir dans ce hameau une succursale.

Les habitans de Salazar se sont empressés de profiter de cette faveur et ont constitué à l'aide de souscriptions et des secours de l'administration une église et une paroisse. Leur demande ne saurait nuire aux trois communes de Mauguio, Villereuil et Lattes, car la portion du territoire qu'on leur enlèverait est sans importance et sans utilité pour elles, elle est composée, presque en totalité de sables absolument infertiles.

Malgré l'aridité du sol sur lequel la commune serait établie, il serait facile d'y faire

jusqu'à un point de la plage perpendiculaire à la brèche du canal Des étangs la 1^{re} au Sud Des et communs.

De l'est au nord, par le grand de Serols jusqu'à la brèche du canal Des étangs faisant face à la branche de ce canal allant au port de Carnou, puis par la rive Sud-est du canal Des étangs jusqu'à la brèche dite le grand trou;

De ce point, une ligne droite traverse l'étang de halles et va aboutir à l'embouchure du ruisseau de la Poubine.

De l'ouest en partant de la Poubine par les bords de l'étang jusqu'en face du point de réunion de la rivière de la Mazon et du canal Du déz et de cet endroit par une ligne droite de l'étang au point de réunion susdit de la rivière et du déz.

De l'ouest au sud, par une ligne, sur la rive droite du déz, partant du point de réunion de la rivière et du canal allant directement tomber à la brèche du canal Des étangs, sus désigné, la 1^{re} au Sud Des et communs.

De cette brèche par une ligne droite traversant l'étang du prieuré et la grève jusqu'à la mer.

De cette façon on prendrait.

1^o à la commune de Manguis 295 hectares environ de plages arides et incultes et d'étangs sus désignés par le canal Du déz, celui Des étangs jusqu'au grand de Serols et la mer.

Cette bande de terrains forme au plan cadastral de Manguis le N^o 1 de la section N.

2^o à la commune de Lette environ 144 hectares de terrains de même nature renfermés, entre le canal Du déz, celui Des étangs et une ligne droite qui partant de l'endroit dit le grand trou se termine à l'embouchure de la Poubine.

Ces revenus en établissant:

1^o un pont à péage sur une branche de communication de l'étang avec la rivière de la Haye.

2^o Des Droits de place sur le poisson débarqué et acheté par les résidents;

3^o Des Droits de place également pour les bains de mer sur la grève dont la nouvelle commune sollicitera la concession. Les rapports avec Montpellier sont si fréquents et si nombreux, surtout pendant la saison des bains de mer, qu'un bac, qui sert seulement au péage qui se vendait à Salavas est affranchi 1600^f.

Enfin, Monsieur le Préfet, bien des communes sont moins considérables que le hameau des Cabanis de Salavas qui compte aujourd'hui 378 habitants dont 315 dépendant actuellement de la commune de Mauguio, 49^o celle de Villeneuve et 14 de celle de Bédarrès; aucune ne mérite d'avantage votre protection, soit à cause de son isolement, soit à cause des sacrifices que ses habitants se sont déjà imposés pour venir à l'aide dans lequel on les a toujours laissés.

Une population laborieuse se trouve actuellement fixée à Salavas, avec elle des intérêts assez importants; malgré les deux avantages de la position sur une plage aride et sans culture ils y prospèrent par leur industrie. Cette prospérité qui date de plus d'un siècle ne fera que s'accroître surtout si en lui existant une administration distincte, sous l'impulsion de s. développer sans entraves.

Il serait facile de donner à la nouvelle commune une territoire sans nuire à ses voisines.

Il serait aussi délimité.

jusqu'à un point de la plage perpendiculaire à la brèche du canal des étangs la 1^{re} au Sud des 4 canaux

De l'est au nord, par le grau de Serols jusqu'à la brèche du canal des étangs faisant face à la branche de ce canal allant au port de Carnou, puis par la rive Sud-est du canal des étangs jusqu'à la brèche dite le grand trou;

De ce point, une ligne droite traverse l'étang de hattes et va aboutir à l'embouchure du ruisseau de la Roubine.

Or l'ouest en partant de la Roubine par les bords de l'étang jusqu'en face du point de réunion de la rivière de la Manno et du canal du dig et de cet endroit par une ligne droite de l'étang au point de réunion susdit de la rivoire et du dig.

De l'ouest au sud, par une ligne, sur la rive droite du dig, partant du point de réunion de la rivière et du canal allant directement tomber à la brèche du canal des étangs, sus désigné, la 1^{re} au sud des 4 canaux.

De cette brèche par une ligne droite traversant l'étang du prieuré et la gresse jusqu'à la mer.

De cette façon on prendrait.

1^o à la commune de Mougisio 295 hectares environ de plages arides et incultes et d'étangs salés renfermés par le canal du dig, celui des étangs jusqu'au grau de Serols et la mer.

Cette bande de terrains forme au plan cadastral de Mougisio le n^o 4 de la section N.

2^o Or la commune de hattes environ 144 hectares de terrains de même nature renfermés, entre le canal du dig, celui des étangs et une ligne droite qui partant du lieu dit le grand trou se termine à l'embouchure de la Roubine

Érection en commune du Hameau des Cabanes

1. Les ressources du Hameau

Les habitants du Hameau de PALAVAS étant très pauvres et peu imposés ou pas du tout, on prévoyait de donner des ressources à la commune de façon à lui permettre une autonomie d'administration et de gestion future.

Le projet prévoyait :

La construction d'un pont à péage au nord de Palavas, sur une branche de communication de l'étang avec la rivière du Lez.

La création de droits de place sur le poisson débarqué à PALAVAS et acheté par les revendeurs, ce qui représentait une source de profit importante dans la mesure où PALAVAS fournissait la presque totalité du marché montpelliérain en « produits de la mer ».

On comptait aussi sur le tourisme pour augmenter ces revenus et l'idée principale dans ce domaine était la mise au point de droits de place pour les baigneurs sur la grève, dont la nouvelle commune aurait à solliciter la concession. Les rapports avec Montpellier étaient très fréquents et déjà les Montpelliérains avaient pris l'habitude de venir passer la journée sur ces plages. Un bac qui servait aux piétons pour se rendre à PALAVAS était affermé 1.600 F, ce qui apporte la preuve de ce que le trafic était déjà conséquent.

Les revenus de la future commune ainsi dégagés par les habitants en 1847 font bien ressortir que si l'on entend faire vivre PALAVAS grâce à son industrie de la pêche, on perçoit cependant, dans un avenir plus ou moins lointain, que le tourisme saisonnier et les baigneurs viendront grossir les recettes communales et alléger considérablement le budget de la future commune.

Une population laborieuse se trouvait donc à PALAVAS et malgré les désavantages de la position sur une plage aride et sans culture, elle y prospérait grâce à l'industrie de la pêche. En devenant commune, PALAVAS espérait s'accroître et se développer sans entraves. Mais le projet de commune va se heurter à de nombreuses difficultés et notamment à l'opposition des communes de Mauguio, Villeneuve et Lattes qui n'acceptent pas avec gaieté de cœur qu'on leur enlève une partie de leurs terres et de leurs revenus.

2. Les oppositions des communes de Mauguio, Villeneuve et Lattes

Cette opposition était fondée sur le fait qu'on allait « inféoder » à PALAVAS des terres distraites aux communes de Mauguio, de Villeneuve et de Lattes dans le rapport suivant :

- **Mauguio : 351 hectares, 2 ares, 80 centiares**
- **Villeneuve : 345 hectares, 95 ares**
- **Lattes : 155 hectares, 24 ares, 75 centiares**

La commune étant ainsi délimitée (voir plan de la commune projetée de PALAVAS)
Jusqu'à un point de la plage perpendiculaire à la brèche du canal des étangs, la première au lieu-dit des Quatre-Canaux.

De l'est au nord, par le Grau de Pérols jusqu'à la brèche du canal des étangs faisant place à la branche de ce canal allant au port de Carnon, puis par la rive sud-est du canal des étangs jusqu'à la brèche dite « Le Grand Trou ». De ce point, une ligne droite traverse l'étang de Lattes et va aboutir à l'embouchure du ruisseau de la Roubine.

A l'ouest, en partant de la Roubine par les bords de l'étang jusqu'en face du point de réunion de la rivière de la Mosson et du canal du Lez, et de cet endroit par une ligne droite de l'étang au point de réunion susdit de la Mosson et du Lez.

De l'ouest au sud par une ligne sur la rive droite du Lez, partant du point de réunion de la rivière et du canal allant directement tomber à la brèche du canal des étangs désignés, le premier au sud des Quatre-Canaux. De cette brèche part une ligne droite traversant l'étang du prévost et la grève jusqu'à la mer.

Le projet ainsi défini fut soumis aux trois communes directement intéressées qui firent les remarques et prirent les décisions suivantes :



Nom de la famille	Nom de la famille	Nom de la famille	Totaux		Contributions 1846	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Gordon Jean	Boyer	Boyer	89	78	54	61 6.35 - 17 8.00
Guy Jean	"	"	1	"	2	"
Jean Pierre	"	"	1	"	1	"
Castellan Pierre	"	"	2	2	1	61 1.50 - 19 3.00
Bernille	"	"	2	"	"	"
Castellan Simon	"	"	2	"	1	"
Marie Jacques	"	"	2	3	3	"
Gordon Pierre	"	"	2	"	2	"
Nalor Pierre	"	"	2	1	1	61 1.50 - 19 3.00
Montagne	"	"	2	"	2	"
Boyer Jean	"	"	2	"	2	"
Montagne	"	"	1	"	"	"
Boyer Jean	"	"	1	"	"	"
Boyer Jean	"	"	2	4	2	"
Boyer Jean	"	"	2	1	2	"
Boyer Jean	"	"	2	1	1	"
Boyer Jean	"	"	1	1	1	"
Boyer Jean	"	"	1	3	3	"
Boyer Jean	"	"	2	3	3	"
Boyer Jean	"	"	2	"	1	"

Mauguio :

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 16 septembre 1846 :

« Le Conseil fait observer que le hameau de PALAVAS, jusqu'à ce jour, a été onéreux pour la commune de Mauguio par les sacrifices qu'elle a fait à diverses époques pour cette population, qu'en conséquence, cette même population qui prend aujourd'hui de l'extension doit très justement à présent aider la Commune à supporter ses charges. Que la distraction de ce hameau du chef-lieu de la commune va porter une grave atteinte à la justice de paix de ce canton qui n'est déjà que trop restreinte par la distraction qui en a été faite :

1 - la Commune de Pérols

2 - de celle de St-Nazaire

3 - du hameau de Colombier

Par toutes ces considérations, le Conseil Municipal rejette à la majorité de 13 voix contre 4 la demande de distraction ».

Villeneuve-lès-Maguelone :

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 15 septembre 1846 :

« Le Conseil fait observer :

- que le hameau de PALAVAS est situé en entier dans la commune de Mauguio et que c'est du territoire de cette commune que devrait être formée celle dont on demande l'érection.

- que la rivière du Lez qui sépare la commune de Mauguio de celle de Villeneuve-lès-Maguelone offre une limite naturelle et immuable, tandis que les limites que l'on voudrait établir seraient peu stables, sujettes à des variations et causes de contestations entre les deux communes.

- que contrairement à ce que les habitants de PALAVAS ont consigné dans leur pétition, la partie de l'étang et de la plage que l'on voudrait enlever à Villeneuve est d'une importance considérable pour cette dernière commune. (Cet étang est la propriété de la commune de Villeneuve en vertu de divers titres et notamment d'un arrêt de la Cour Royale rendu à la suite d'un procès en cantonnement et qui donne tort au propriétaire du domaine de Maguelone).

- que sur les cinq personnes du lieu de PALAVAS et voisinage dont les habitants sur la rive droite du Lez font partie de la commune de Villeneuve, une seule est inscrite au rôle des contributions et que c'est celle qui demande à être maintenue dans la commune de Villeneuve, que les quatre autres qui veulent faire partie de la Nouvelle Commune ne payent pas même de contributions personnelles.

Par tous ces motifs, le Conseil Municipal s'oppose à l'érection en commune du hameau de PALAVAS ».

Lattes :

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 septembre 1846 :

« Le Conseil fait remarquer :

- que c'est sur le territoire de Mauguio et non celui de Lattes que doit être formée

la nouvelle commune.

- que la commune projetée n'a point de revenus : les moyens que les pétitionnaires proposent pour en créer sont illusoire. S'ils venaient à être réalisés, ils seraient nuisibles aux communes voisines : les pétitionnaires mettent au premier rang un péage à établir sur un pont à construire. Mais, il faudrait de l'argent pour construire ce pont, être propriétaire du terrain sur lequel on voudrait l'établir et ne sait-on pas d'ailleurs que le système de péage est gravatoire pour les populations ? Que ce n'est que pour des temps limités que ce péage doit être instauré ; temps limités desquels un nouveau pont ne doit plus être productif de redevances. Ces mêmes pétitionnaires proposent des droits de place sur le poisson débarqué et acheté par les revendeurs : mais s'il faut payer des droits de place, ne doit-on pas s'attendre à ce que les pêcheurs pour s'en exonérer aillent débarquer ailleurs, en dehors de la nouvelle commune, où ils trouveront des plages tout aussi valables pour ce genre de chose et, si le débarquement continuait à PALAVAS en payant des droits de place, il en résulterait évidemment un renchérissement du poisson au détriment des villes et villages de consommation. Enfin, les pétitionnaires veulent des droits de place également pour les bains de mer sur la grève dont la nouvelle commune sollicitera la concession ; or, il en existe déjà et de concession en concession de cette nature, on en arrivera à ce que les pauvres et même des personnes qui, sans pouvoir être considérées comme pauvres, sont cependant dans un humble état de fortune qui n'arrive pas au certificat d'indigence, ne pourront plus recourir aux bains de mer, mettre un pied sur les bords de ce vaste espace que la Providence a offert à tous pour la conservation de la santé.

- que la portion du territoire que l'on veut enlever à la commune de Lattes, fait partie d'un grand étang formant un seul corps entouré de terres fermes au nord, à l'est et au midi et qui limite au couchant l'étang de la commune de Pérols. La propriété de l'étang de Lattes est bien établie par de nombreux titres anciens. Comme chacun le sait, suivant l'article 7 de la loi du 18 juillet 1837, les divisions de territoires administratifs, les formations de communes ne portent aucune altération aux droits de propriété soit privés, soit communaux.

Si l'on affecte une partie de cet étang à la commune de PALAVAS :

- Le Maire et l'Administration municipale de Lattes en perdront la surveillance immédiate et la régie sous le rapport administratif et de la Police : un maire deviendra l'administré d'un autre maire. Enfin, une commune sera soumise à l'impôt dans une autre commune et à des centimes additionnels de l'autre.

Ce seraient là des inconvénients graves, un préjudice réel pour la commune de Lattes que la justice du fonctionnement et des chambres ne doit pas lui imposer. Par suite, le Conseil déclare s'opposer à la formation de la Nouvelle Commune de PALAVAS ».

Après une instruction préalable qui ne dura pas moins de 3 ans, PALAVAS, malgré les oppositions formelles des communes intéressées, fut érigée en commune distincte, par une loi du 29 janvier 1850, insérée au Moniteur le 5 février suivant.

La Nouvelle Commune s'étendait sur une superficie de 852 hectares, 22 ares, 80 centiares. (Voir texte de loi).



Loi qui érige en Commune le hameau
de Palavas (Sécault)

Du nom du Royaume Français.

L'Assemblée nationale Législative a adopté
la Loi dont la teneur Suit :

Article 1^{er}. Le Territoire du hameau de
Palavas, dépendant de la Commune de Naugou
Canton du même nom, arrondissement de Montpellier,
Département de S^hérault. ledit Territoire augmenté
d'une portion de celui des Communes de S^hatés &
de Villeneuve - les - Magnolonne, et tel qu'il est
circonscriit au plan ci-joint, par une fosse de
lisière orange, rouge & jaune, est érigé en
Municipalité distincte, dont le Chef-lieu est
fixé à Palavas, et qui en portera le nom.

Article 2. La nouvelle Commune fera partie
du Deuxième Canton de la Ville de Montpellier.

Article 3. Ses dispositions qui précèdent
auront lieu sans préjudice des droits d'usage et
autres qui pourraient être respectivement acquis
à d'autres conditions de la distraction prononcée.
Seront S^hil y a lieu ultérieurement déterminées
par un Décret du Président de la République

Délibéré en séance Publique à Paris, le
29 Janvier 1790.

Le Président & Le Secrétaire
Signés Dupin. Amant de France
Fempin. Cécaye
Chaprot & Lard

Rat

POURQUOI PALAVAS ?

PALUS-AVIS, l'Oiseau des Marais, c'est l'étymologie qui nous est donnée par les quelques ouvrages ou dépliants consacrés à PALAVAS et qui nous rapportent son histoire.

En fait, si cette explication nous paraît séduisante par sa signification, elle n'en demeure pas moins extrêmement contestable.

D'après le dictionnaire topographique (1), PALAVAS, appelé les Cabanes, dépendait de la commune de Mauguio. Érigé en commune le 29 janvier 1850, il a formé son territoire avec une partie des terres et des eaux de Mauguio, Pérols, Lattes et Ville-neuve. L'étang de Vic prend alors le même nom d'étang de Palavas et ce nom répond à celui de PALUS qui vient du Grau qui sert aujourd'hui d'embouchure au Lez. Cette autre explication ne saurait cependant elle aussi nous satisfaire car on ne voit pas très bien comment PALAVAS pourrait provenir de PALUS et de lui seul. C'est dans le dictionnaire des noms de lieux de France (1963) que nous avons trouvé les premiers éléments susceptibles de nous guider dans cette recherche. D'après Dauzat et Rostaing, c'est vers 990 que l'on trouve pour la première fois dans les textes l'appellation « PAVALLANUM » (2) tandis que PALUS apparaît en 1140 (3).

A partir de ces renseignements, nous pouvons donner l'explication suivante :

C'est vers 990 que l'on trouve la première fois dans les textes l'appellation PAVALLANUM et d'autre part PALUS en 1140.

L'origine du nom PAVALLANUM est le nom d'homme PAPILUS (latin : sans doute le nom du possesseur de ces terres) suivi du suffixe ANUM : « qui appartient à ».

De même que l'on avait à cette époque FRONTINANUM : le domaine de Frontin, et qui donnera Frontignan ; on a donc vers 990 PAPILANUM, puis le P intervocalique s'affaiblissant en V, on obtient PAVILANUM.

Le l (qui ne s'est pas amuï dans PAPILANUM malgré sa position faible avant l'accent parce que dans PAPILUS, nom propre, il ne peut qu'être accentué et surtout se maintenir) s'assimile cependant et par la suite aux deux A qui l'entourent, ce qui va nous donner PAVALANUM.

Au stade de PAVALANUM, l'assimilation du l par les deux A qui l'entourent a pu être aussi favorisé par une attirance du mot : PAVO, ONIS : PAON et PAVA : femelle du paon.

En effet, il ne faut pas oublier que l'on élevait et que l'on élève toujours à Maguelone des paons . La queue de ces paons ouverte en éventail était le signe de l'ouverture de la chrétienté dans tout le monde. Ce signe est spécifique et ne se trouve qu'à Maguelone.

Avant 990 déjà, le V et le M finaux n'étaient pas audibles et lors de la chute du N devenu final, un changement de suffixe a dû se produire et le mot s'est rangé dans la catégorie des mots terminés par le suffixe AS (Vias, Magalas, Pézenas) qui était très fréquent dans la région. Bien sûr, PALAVAS n'est pas exactement situé dans la zone de complet amuïssement du N final de ANUM. Le suffixe AN est plus fréquent que le suffixe AS et il devient très difficile de dire pourquoi AS l'aurait emporté sur AN.

On peut cependant penser que le scribe de 990 a choisi la forme latine (d'un mot autochtone et prononcé d'une façon autochtone et non latine) PAVALLANUM même si la prononciation réelle était en AS, parce qu'il a pu penser que AS était le cas du locatif pluriel (AVALLAS a pu lui paraître le résultat vulgaire normal de Pavallanis-AN (IS - AS). On peut donc penser que l'on avait affaire au suffixe AS (de ate au gen.-ATIS pl. ATES réduit à ATS, -AS) suffixe pré-latin. Dans ce cas, la formation de PALAVAS recule dans le temps.

On est donc à PAVALAS, puis, en 1140, sous l'influence du mot PALUS (marais) qui servait aussi à qualifier la région, se produit une métathèse de consonnes et PAVALAS devient PALAVAS.

Si cette étymologie nous paraît correcte, une autre étymologie (4) nous a séduite et ici, c'est PALUS qui nous met sur cette voie. PALAVAS dénommé PALUS en latin en 1140 a pu être ainsi dénommé dès les origines bien plus anciennes que l'époque latine.

La forme qui correspond au Latin PALUS est PALVALAM (PALWALAM).

Nous ne savons pas grand chose des langues qui ont précédé le latin chez nous. On peut cependant supposer un parler local qui aurait eu alors une forme semblable à PALWALAM, un palwallam signifiant marais. A ce mot aurait pu être ajouté le suffixe prélatin ATES qu'on rencontre souvent avec des racines hydronymiques (c'est le cas de Pézenas formé de Pédena qui a donné le nom actuel de la Peyne, et de -ATES : les hommes de la PEDENA, la ville de la PEDENA). Les premiers individus qui se groupèrent dans quelques cabanes sur les bords du pawallam furent des pawallates d'où Pavallas (substitué par pavallanum chez le scribe). Cette explication rend compte assez simplement de la forme pavallanum avec A dans la syllabe VA et les deux LL.

En fait, de ces deux explications, nous préférons la première qui tient compte non seulement de PAVALLANUM : le pays de PAPILUS, mais aussi de PALUS qui qualifiait la région ; le « Pays de PAPILUS » comprenait bien alors Palavas et ses alentours.

Les pêcheurs, devenus des « Palavasiens », ayant acquis une sorte d'indépendance par cette érection en commune, vont s'attacher plus profondément à ce village qu'ils aiment et dont ils sont jaloux et fiers.

« Propriétaires » de PALAVAS, ils vont essayer d'aménager, d'arranger, de structurer leur commune où régnait jusqu'alors la confusion, le désordre et l'anarchie.

C'est le plan d'alignement de 1859 qui traduira sur le papier ce que tous les Palavasiens portaient dans le cœur : l'amour d'une plage et d'un port que l'on veut faire apprécier.

La délimitation du village et sa reconnaissance comme faisant partie du Domaine National permettra le plan d'alignement qui préfigure le PALAVAS touristique de demain.

(1) Eug. Thomas - Dictionnaire topographique du Dépt Hlt, p. 139.

(2) PAVALLANUM VILLA. 990. Martène. Aneed. I. 179.

(3) PALUS. 1140 (T2 des. Ch. H.L. p. 2 C. 490).

(4) Nous remercions ici M. Camproux, Professeur à la Faculté des Lettres, qui a bien voulu nous faire part de ses observations sur ce point.

DÉLIMITATION DU VILLAGE ET PLAN D'ALIGNEMENT

Le Hameau de PALAVAS érigé en commune va connaître de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne le plan d'alignement qui verra le jour difficilement en 1859. Les Habitants des Cabanes de Balestras vont peu à peu s'opposer à ces « Touristes » imprégnés d'ordre, d'une rigueur bien naturelle, souhaitant renforcer l'hygiène, la propreté et la salubrité.

Le premier plan d'alignement de 1859 donnera raison à ces derniers venus et naissance à un premier essor touristique qui dès lors n'ira qu'en s'accroissant.

Cependant, dans un premier temps, la délimitation du village et la reconnaissance officielle comme faisant partie du domaine national donnera lieu à de nombreuses discussions et controverses.

1. La délimitation du village de Palavas et sa reconnaissance comme faisant partie du Domaine National

Depuis le 9 novembre 1810, la plage de PALAVAS avec d'autres secteurs avaient été vendus par la commune de Mauguio aux auteurs de Mesdames de Saint-Maurice et de Fesquet qui en avaient joui paisiblement.

Par la concession de terrains, les propriétaires favorisèrent l'agglomération des habitants.

Ces concessions de terrains donnaient lieu de la part des bénéficiaires au versement d'une redevance annuelle au bénéfice du propriétaire des terrains. En 1849,



les habitants, qui jusque-là avaient été exacts à payer les redevances, se refusèrent à poursuivre les paiements et tentèrent d'évincer les propriétaires sous le prétexte que le terrain où est situé le village de PALAVAS faisait partie du domaine public maritime.

1) La position des Palavasiens :

« Les occupants des terrains se refusent au paiement de cette taxe qui n'est pas due aux Héritiers Julien au motif que le sol est une propriété nationale par son origine et par son état actuel.

- Par son origine, parce qu'il provient de lais et relais de la mer :

Bien que la plage qui borde le littoral de la Méditerranée dans les départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard provienne de lais et relais de la mer, ce long banc de sable s'est formé entre la mer et les étangs à une époque qui se perd dans la nuit des temps, c'est pourquoi le Conseil d'État, dans sa décision du 16 fructidor, An 13, n'a pas cru devoir lui rendre applicables les dispositions de l'ordonnance du mois d'août 1681, touchant la marine.

Cependant, la partie du rivage sur laquelle est bâti le village de PALAVAS était couverte au début du 18^{ème} siècle par les eaux de la mer.

Le Grau de PALAVAS, avant d'être enfermé dans des digues qui le réduisent à une largeur de 30 à 35 mètres, s'étendait comme le grau de Pérols et les autres graus de la côte sur un espace important, privé de dunes, entièrement couvert par les vagues. Les jours de gros temps, les eaux de la mer et des rivières se frayaient un passage, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, selon la direction des vents et de la force des crues.

C'est ainsi qu'un plan officiel, dressé par deux ingénieurs de la Province du Languedoc, dont l'original est aux Archives du Département (N° 26 canal de Graves) montre que le canal du Grau de Palavas avait, en 1725, une largeur de plus de 200 mètres et que ses bords arrivaient à quelques mètres du Fort. Tout cela prouve bien que l'emplacement occupé par le village était à l'époque sous les eaux.

- Par son état actuel :

Le flot hivernal couvre le village plusieurs fois chaque année. L'ordonnance sur la marine d'août 1681 (titre VII, art. 1) déclare bord et rivage de la mer tout ce qu'elle découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'où le grand flot de Mars se peut étendre sur les grèves. Cette disposition ne saurait s'appliquer littéralement à la Méditerranée qui n'a que des marées insensibles mais elle confirme les principes posés par la loi romaine, selon la définition célèbre du Digest, d'après laquelle le rivage de la mer s'étend jusqu'à la limite extrême du plus grand flot.

Sur le littoral, de petites dunes continues forment une digue, contre laquelle viennent se briser les vagues des Hautes mers, ces eaux ne pénètrent dans les étangs que par des ouvertures appelées graus, ou par des parties de plage basses et plates qui sont l'emplacement d'anciens graus.

Ces parties de la plage envahies à plusieurs reprises par les eaux de la mer sont du domaine de l'Etat. Dans la mesure où le flot hivernal couvre la partie du rivage



34. - PALAVAS-les-FLOTS. - La Jetée (rive droite) par mauvais temps

Photographie Galdin, Montpellier

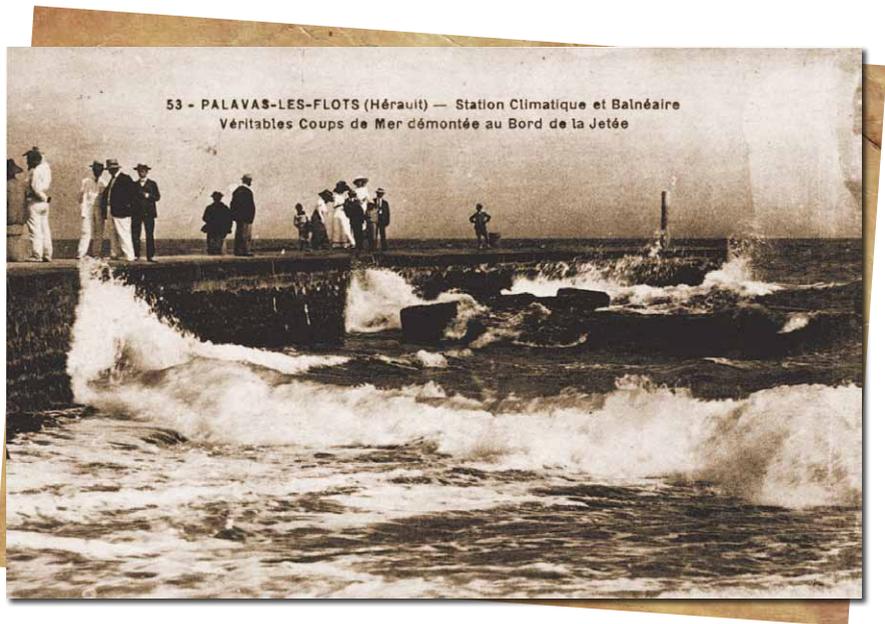
occupé par le village de PALAVAS, il est certain que l'emplacement sur lequel il est bâti est une propriété publique.

La mer submerge à cinq et souvent six reprises et chaque hiver, l'espace compris entre le fort et le quai du canal du grau où sont bâties les maisons du village. Ces inondations pendant lesquelles les eaux s'élèvent à une hauteur de plus d'un mètre, ont parfois une durée de 8 à 15 jours.

Mais écoutons les témoignages des Palavasiens :

« Le Sieur Hérand, couché dans la cabane du Sieur Guy, est réveillé dans la nuit par les eaux qui pénétraient jusqu'à lui ! Le lit du Sieur Daumas fut soulevé par les eaux. Le Sieur Simonet, pêcheur, se lève au bruit des vagues et il a de l'eau jusqu'à la ceinture. La mer s'élève dans la cabane du Sieur Martin, à 1,50 mètre de hauteur, ce pêcheur et ses quatre enfants ne peuvent gagner la terre ferme qu'au moyen d'une barque que lui amènent des voisins. François Jaubert est obligé de se réfugier au haut d'une soupente avec ses huit enfants. Il faisait nuit, le bruit des vagues empêchait leurs cris d'arriver jusqu'aux habitations voisines, et ils ne furent secourus que le matin. Darai, entrepreneur de Montpellier, est entouré par les eaux dans une maison qu'il construit ; il fut recueilli par une embarcation que lui envoya le lieutenant des douanes ».

Les fondations de la cabane de Hoguin avaient été minées par les eaux de la mer, ce pêcheur s'aperçut heureusement de ces ravages et à peine avait-il abandonné sa demeure qu'elle s'écroula.



Un dimanche de Première Communion, les eaux étaient si grosses que l'on dut transporter les enfants à l'Église dans des barques ou sur les épaules des pères de famille, munis de bottes montantes jusqu'au haut des cuisses et nommées dans le pays « Estibaous ».

Il résulte de tout ce qui vient d'être rappelé que le village de PALAVAS est situé sur l'emplacement de l'ancien grau, que les sables sur lesquels il est bâti proviennent de lais et de relais de la mer, que cette dernière n'ayant pas encore abandonné complètement ce rivage, envahit tous les hivers son ancien domaine et le couvre sur une assez grande étendue plusieurs jours de l'année.

Les Palavasiens demandaient donc la limitation de la partie des plages appartenant aux Héritiers Julien avec celle qui est propriété nationale afin de rendre désormais impossibles les usurpations sur le domaine de l'État et surtout ne pas avoir à payer des redevances pour les terrains sur lesquels ils avaient construit leurs cabanes et habitations.

Tel n'était pas l'avis du Comte de Saint-Maurice qui, dans une étude réalisée en 1851 pour le Comte de Mesdames de Saint-Maurice et de Fesquet, propriétaires de la plage de PALAVAS, va prendre une position tout à fait contraire à celle des Palavasiens.

2) La position de Mesdames de Saint-Maurice et de Fesquet, Propriétaires de la rive gauche :

1- En opposition avec le Droit et les faits :

Le Comte de Saint-Maurice, dans cette étude, rapporte qu'après une jouissance paisible et tranquille de quarante ans et des actes nombreux de propriété, les propriétaires de la petite plage de PALAVAS, achetée en 1810 à la commune de Mauguio avec d'autres marais, se voient menacés d'être évincés de la partie de la petite plage où s'établit le village.

Les propriétaires de cette plage ont favorisé de tout temps le développement de PALAVAS qui compte à présent plusieurs centaines d'habitants alors qu'en 1811 le cadastre n'y signale que 11 cabanes : on ne peut, sans vouloir rentrer dans le détail de cette affaire, s'empêcher de faire observer que l'on ne dispute pas la propriété de la plage entière mais seulement d'un morceau de cette plage qui, par sa position et les soins des propriétaires, paraît destinée à prendre un certain accroissement et par suite une certaine valeur.

Ce n'est ni le Préfet de l'Hérault, ni l'Administration des Domaines qui revendiquent ce terrain, mais des « individus » qui ont payé de tout temps et plusieurs depuis plus de trente ans, une location du sol qu'occupent leurs habitations et veulent que ce soit une propriété nationale.

Que soutiennent les Palavasiens ? Que ces terrains sont « lais et relais » de la mer. Alors que c'est précisément sur ces terrains que l'on a établi en 1851 le siège d'une commune. Comment supposer que Monsieur le Préfet de l'Hérault eut choisi un terrain dépendant du domaine de l'État pour y ériger une commune, alors que son prédécesseur engageait, en juillet 1841, le propriétaire de la plage, à s'entendre avec lui pour l'alignement des maisons en l'assurant que cette opération ne porterait aucune atteinte à son droit de propriété.

Il a été présenté à l'appui de la pétition des habitants de la station, un plan levé par Riquet en 1725, d'après lequel on semblerait prétendre qu'une partie du village de PALAVAS était à cette époque couverte par les eaux de la mer. D'abord ce n'étaient pas les eaux de la mer qui inondaient le village mais les eaux des étangs. Ensuite, ce plan étant destiné à des travaux à exécuter à l'embouchure du Lez, ne représentait pas la partie des terres objet du litige. D'autre part, ce Grau de Palavas ou canal du Lez est endigué depuis de longues années.

L'État eut la prétention de faire déclarer lais et relais de la mer, toutes les plages et marais de la commune de Mauguio, dont faisait partie la plage de PALAVAS. Par arrêt du 16 Fructidor An 13 qui répond à l'année 1805, le Conseil d'État a rejeté toutes les prétentions de ce dernier et déclare ces plages et marais propriétés communales.

C'est le 9 novembre 1810 que la commune de Mauguio, en vertu de cet arrêt de Conseil d'État, a pu vendre ces plages et marais : les confronts au couchant des plages sont dans l'acte de vente et le plan des lieux, dressé à cette occasion, fait bien apparaître le canal du Lez endigué comme aujourd'hui.

On ne conçoit donc pas qu'après 40 ans de jouissance, on puisse prétendre distraire quelques terrains comme faisant partie du domaine national.

2 - Une cabale occulte :

« Il apparaît bien singulier que ce terrain fût une enclave de la mer, entre le reste de la plage au levant qu'on ne conteste pas, entre l'étang du Grec au nord appartenant à Bouirou et la plage de Maguelone située de l'autre côté du Grau de Palavas et sur laquelle aucune prétention n'est élevée.

On ne peut donc se dissimuler qu'il y a une cabale occulte à la tête de cette affaire. Les droits des propriétaires ont toujours été reconnus et ces mêmes propriétaires ont pu jouir de leurs biens pendant 40 ans ; malgré cela, on a fait intervenir cette pétition des habitants que l'on a leurré de l'appât de ne plus payer de redevances.

On ne conçoit pas comment on a pu donner une si grande importance à cette pétition qui aurait dû être rejetée de prime abord. Mais, les meneurs de cette affaire ont espéré qu'en faisant intervenir l'État, ils obtiendraient peut-être, par voie administrative, ce que tous les tribunaux leur auraient refusé. L'autorité supérieure saura distinguer la justice des droits des propriétaires de la plage, et son approbation mettra fin, on l'espère, aux nombreuses tracasseries auxquelles ils sont exposés depuis plusieurs années ».

3) La position de l'Administration et la décision finale :

1- L'Administration des Domaines :

La pétition en date du 18 mars 1850 avait été adressée à Monsieur le Préfet qui demande à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de donner son avis sur le litige, et notamment de dire si véritablement le terrain sur lequel est situé le village de PALAVAS faisait bien partie du Domaine public maritime.

L'ingénieur des Ponts et Chaussées Ménard, conclut à ce que le sol occupé par la station et celui environnant (compris l'un et l'autre entre la rivière du Lez, la mer, l'étang de Pérols et une ligne sensiblement parallèle au canal du Grau, menée à environ 200 mètres vers l'est du fort de Balestras) soit déclaré partie intégrante du Domaine public.

L'Inspecteur du Domaine, Marisy, eut une position bien différente : « On ne saurait, dit-il, admettre une telle prétention de la part des Palavasiens. Les lais et relais de la mer sont du terrain laissé à découvert par la mer qui ne vient plus le visiter, même à l'époque du grand flot d'hiver ».

En supposant que le terrain au nord du fort fût couvert, en 1725, par les courants du Lez, les eaux de l'étang de Pérols ou de Pourquière, la revendication de ce terrain ne pourrait être exercée que par le propriétaire de l'étang ; car il ne suffirait pas d'établir que cette partie de la plage était couverte autrefois par les eaux du Lez et de l'étang, mais il faudrait prouver qu'elle l'était par les eaux de la mer. Or, en 1810, la plage était à découvert et sur ce point, le plan cadastral de 1811 constate qu'il y avait 12 cabanes de pêcheurs entre le fort et le canal du Grau. D'après les renseignements recueillis à la Direction des Contributions Directes, la première opération cadastrale

de la commune de Mauguio, remontant à 1811, ayant été reconnue vicieuse, fut rectifiée dans les premiers mois de l'année 1818.

Les états de la section N constatent qu'à cette époque il existait 16 articles à la plage du Grau de Palavas :

N° 1	M. COSTE	cabane	10 ares
N° 2	“	“	“
N° 3	“	“	“
N° 4	“	“	“
N° 5	“	“	“
N° 6	“	“	“
N° 7	“	“	“
N° 8	“	“	“
N° 9	Gouvernement	Redoute	
N° 10	“	Poste Douanes	
N° 11	M. COSTE	cabane	10 ares
N° 12	“	“	“
N° 13	“	“	“
N° 14	“	“	“
N° 15	Gouvernement	Lez Rivière	5 ha 60 ares
N° 16	M. COSTE	plage	51 ha 30 ares 10 c

D'autre part, il ne suffit pas que les eaux de la mer soient lancées quelquefois et accidentellement par l'effet du vent et de la tempête sur les plages, pour que l'on puisse les déclarer rivages de la mer : la disposition de l'ordonnance de la marine de 1681 et de la loi romaine, ne sont applicables qu'à ce qui arrive périodiquement et dans le cours ordinaire des choses.

D'après ces motifs, l'Inspecteur du Domaine demande à ce que l'Héritier de Julien né Coste, soit reconnu propriétaire des plages situées entre la mer et l'étang de Pourquières.

2 - Le service maritime :

Le service maritime saisi va procéder différemment. En effet, l'Ingénieur en Chef, Régy, va tenir compte dans sa décision, non seulement des problèmes posés par ce terrain de PALAVAS, mais encore des questions particulières soulevées par le grau, les étangs, la voie publique et l'alignement des maisons.

- Le terrain de Palavas :

Les côtes relevées sur le terrain de Palavas indiquent un premier changement de pente, une ligne de faite ou de partage des eaux entre la mer et l'étang, plus loin existe un second changement de pente au pied des dunes.

Cette ligne de faite est atteinte et franchie au moins en quelques points tous les ans, par le grand flot déferlé des gros temps et traversée dans toute son étendue quand

ce flot, par la persistance des vents, marche vers la limite des tempêtes.

Si maintenant, ajoute Régy, on fait remarquer que sur cette plage sablonneuse, stérile, on ne voit pas trace de végétation terrestre, il paraît difficile d'admettre qu'elle ne doit pas faire partie du rivage et par conséquent du domaine public.

- Les étangs :

Les tribunaux ont déclaré : les étangs salés du littoral de la mer sont susceptibles de propriété privée quand la communication avec la mer n'est pas immédiate. Or, tous les étangs sont en communication avec la mer, soit directement, soit indirectement par les étangs voisins dont ils sont séparés ; dès lors, s'ils ont la même eau salée, s'ils nourrissent les mêmes poissons que la mer, comment peut-on les distraire du domaine de la mer ?

- Les graux :

Comment séparer les graux de la mer puisqu'ils sont la jonction entre elle et les étangs, c'est-à-dire la continuation même du lit de la mer sur le fond des étangs. Les graux servent à évacuer les trop-pleins de l'étang dans la mer, soit qu'ils proviennent des rivières qui y portent leurs eaux ou de la mer elle-même, ou à recevoir le trop-plein du rivage de la mer dont les vents ont soulevé les vagues et amoncelé les eaux sur les bords, ce qui produit le courant alternatif de la mer à l'étang et de l'étang à la mer, suivant la direction des vents.

Ainsi, en ce moment, nous ouvrons à la mer une communication avec l'étang de Pérols dans un autre endroit que celui où elle était jusqu'ici. Celle-ci se fermera et s'est déjà fermée plusieurs fois ; ira-t-on en conclure que la communication de l'étang de Pérols et la mer n'existe que par la main de l'homme et que l'étang de Pérols est hors du domaine public ? Ce n'est pas soutenable. Aussi, peut-on conclure, de ce qui vient d'être dit que le Grau du Lez ne peut être distraire du domaine public, ni être considéré comme le lit d'une rivière canalisée.

Le Village de PALAVAS est-il placé sur le terrain de ce Grau ? Le terrain sur lequel est établi le village des Cabanes, dans l'état actuel et en cas d'absence de tout titre, devrait faire partie du Domaine public et n'aurait qu'à être distraire que par un acte précis émanant de l'Administration.

- Application en tenant compte des titres produits :

Il paraît difficile de ne pas admettre que le terrain de PALAVAS était en 1810 ce qu'il est aujourd'hui, que par conséquent la commune de Mauguio a vendu au Sieur Pasquier un terrain confrontant au levant le Dit Valat Descoues-Barals, au midi la mer, au couchant le Grau de PALAVAS et au nord les étangs, que cette confrontation suppose nécessairement entre l'étang et la mer une ligne de délimitation et selon toute probabilité dans l'intention des auteurs, la ligne cadastrale de 1811 était la ligne désignée. Sans doute, on peut soutenir que ces actes n'ont pas été passés en connaissance du relief du terrain et de l'étendue des grands flots, mais il faut reconnaître que la commune a vendu et que les auteurs de Maître Julien ont entendu acquérir toute la plage, aujourd'hui en litige.

PALAVAS délimité, il ne restait plus qu'à penser à son alignement, ce qui fut fait cinq ans plus tard : le 15 novembre 1859.

2. Le plan d'alignement de 1859

Jusqu'en 1830, les habitants de PALAVAS construisirent des habitations très simples, en chaume ou en cannes, sans aucun effort et dans un désordre complet ; vers 1840, ils prirent l'habitude, tout en conservant cette implantation anarchique, de bâtir de véritables demeures : maisons particulières ou auberges, en employant la pierre ou le moellon.

La mise au point d'un plan d'alignement déterminant d'une manière précise l'implantation de ces demeures se fit donc sentir, d'autant plus que la mode des bains de mer et un certain engouement pour la plage vont se dessiner et s'amplifier.

1) Les motivations

Le 29 juin 1841, le Sieur Bénézech, pêcheur et aubergiste au Grau de Balestras, porte réclamation auprès du maire de Mauguio contre Mme Veuve Nicoulet qui se préparait à faire bâtir une maison adossée à la façade de son établissement : ce projet de construction portait préjudice au Sieur Bénézech qui, de ce fait, allait voir son auberge privée d'accès et de passage ainsi que d'air.

Cette plainte et l'étude qui s'en suivit permirent de se rendre compte de l'anarchie totale qui régnait dans le domaine de la construction au Grau de Balestras.

Le 14 septembre 1857, Romans, habitant de Montpellier et propriétaire rue St-Roch à Palavas, demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir faire démolir la cabane du Sieur Imbert :

« Il existe au fond de la rue St-Roch une grande cabane dans le plus piètre état de vétusté qui puisse se voir, elle ne tient plus que par les piliers intérieurs qu'on y place et replace afin d'en prolonger l'existence, à tel point que le nommé Imbert, pêcheur, dit "le Bourreau", a été depuis longtemps obligé de l'abandonner et d'aller se loger ailleurs pour n'être pas enseveli par les décombres. La rue St-Roch a une largeur régulière de 5,55 m. A l'extrémité de la dite rue, il existe cette cabane et un arbre, saule, qui fait croire aux étrangers que c'est une impasse et ils sont obligés de faire le tour pour se rendre à l'Église. Cette rue se trouve masquée sur une longueur de 4,85 m. Même répétition sur la rue St-Pierre, laquelle se trouve masquée sur une longueur de 11,60 m par un autre gros arbre qui vient encore aider à la circonstance et sur une largeur de 8,40 m, ce qui laisse des coins et des recoins où toutes les ordures viennent se donner rendez-vous et cela ne peut qu'être nuisible à la santé des voisins et visiteurs...

Il y a péril en la demeure... ».

Chacun construisait au gré de son caprice, cherchant la plupart du temps à nuire à son voisin. D'autre part, le nombre des constructions va s'amplifiant : de 1851 à 1859, on note une trentaine de constructions nouvelles, encore ne s'agit-il là que d'habitations en dur et non de la classique cabane de pêcheur qui, malgré les progrès, continue à voir le jour.

En outre, à la saison, une grande quantité de baigneurs viennent séjourner à PALAVAS. Ils y arrivent en omnibus, en voiture ou en charrette. Les rues sont très

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

DÉCRET.

Direction
Personnel.
224

Napoléon, par la grâce de Dieu
et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut.



Sur le V^o du 21 février 1852;
Sur le Procès-verbal de délimitation
dressé les 14 & 15 Janvier 1851 par l'Adminis-
tration locale des Domaines et les Ingénieurs
du Service maritime dans le département de
l'Orléanais;
Sur le plan de leur dressé, le 7 Mai 1851,
par l'ingénieur en chef du Service maritime
de ce département;
Sur la délibération du Conseil d'Amirauté
en date du 28 Octobre 1851;
Notre Conseil d'Etat entendu;
Arons décreté et dirigé ce qui suit:

Article 1^{er}

Les limites du rivage dans l'Est

de Salavad (Commune de St Sauveur,
département de l'Herault, quartier maritime
de Cette) sont et demeurent fixés conformément
au plan annexé au présent décret.

Ces limites coïncident avec deux lignes
droites, raccordées à leur rencontre par un arc
de cercle.

La première suit la Direction d'un
mur situé à l'Est, vers la pleine mer, de
la maison Antoine Duval; elle a une
longueur de 124 mètres (Cent vingt quatre
mètres) depuis l'arête de Couronnement (A)
du quai de grève de l'Est jusqu'à l'origine de
la courbe de raccordement.

Pour obtenir la seconde ligne droite, on
prolonge la première d'une longueur de Quarante
six mètres (46 mètres) jusqu'en B. Et on joint
ce dernier point avec un autre placé sur le prolonge-
ment du mur Est du Cimetière, à Cinquante quatre
mètres (54 mètres) de l'Angle le plus voisin de
la mer, (C).

La longueur de cette seconde ligne droite est
de Trois cent soixante quatre mètres (364^m)
du point C, à l'extrémité de la Courbe de
raccordement, extrémité distante de Quarante six
mètres (46 mètres) du point B.

Les deux lignes droites sont raccordées
par un Arc de Cercle dont les tangentes
qui se rencontrent en D. ont chacune quarante
deux mètres, (Homètres)

Article 2.

Nos Ministres Secrétaire d'Etat
aux Départemens de la Marine et des
Colonies; de la Guerre; des Finances; de
l'Agriculture, du Commerce et des Travaux
publics, sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent décret
qui sera inséré au Bulletin des Lois et au
Bulletin Officiel de la Marine.

Fait à Biarritz, le 8 Août 1854.

Signé: Napoléon.

Par l'Empereur.
Le Ministre Secrétaire d'Etat,
de la Marine et des Colonies,
Signé: Ch. Ducat.

Pour ampliation:
Le Directeur de la Comptabilité Générale,
Signé: Blancsard.

Pour copie conforme:
Le Confesseur d'Etat, Directeur du Dépôt,

étroites, 4 à 5 mètres au plus, et les encombrements en raison de cette augmentation de la population due à un tourisme naissant y sont très fréquents.

Tout le monde est unanime à penser que PALAVAS doit être pourvu d'un plan d'alignement, persuadé que le hameau de pêcheurs est appelé à connaître un grand développement et à se doubler d'une population uniquement tentée par les bains de mer et les bienfaits de la plage.

Madame Coste Fréjorgues, propriétaire des terrains de la rive gauche, M. Fabrège, propriétaire des terrains de la rive droite, vont intervenir auprès de la Préfecture pour obtenir la dotation d'un plan qui, ordonnant le village, lui donnera des dimensions nouvelles en lui permettant de se développer avec ordre et de préserver l'Avenir.

Toutes ces idées ont été traduites à l'époque dans une lettre adressée à Monsieur le Préfet par Monsieur Fabrèges, pour lui demander le plan tant souhaité :

« Si je n'écoutais que mon intérêt, je chercherais à vendre le plus de terrains possible et j'y réussisrais en faisant des rues étroites. Mais, veuillez le croire, je ne tiens pas autant à faire de l'argent qu'à agir avec discernement et avec goût et ne pas encourir plus tard le blâme d'avoir sacrifié l'intérêt général à mon intérêt particulier. PALAVAS doit offrir des rues spacieuses de 8, 9 et même 10 mètres, bien alignées, des promenades sur le derrière avec plantations d'arbres. Il faut que les baigneurs qui viendront y passer la saison des eaux y trouvent de l'air, de l'espace, des maisons commodes, bien tenues, élégantes même. C'est là le but que je me propose et ce que me conseillent tous les gens de goût de Montpellier ? »

Le Marquis de Saint-Maurice, à la même époque, insiste pour que soit mis sur pied, sans plus tarder, un plan d'alignement digne du village de PALAVAS : « Ce village a un avenir beaucoup plus beau que celui que nous avions espéré. Sa situation heureuse, sur les bords du Lez, sa proximité de Montpellier et la vogue des bains de mer qui y attirent tant de monde, permettront à PALAVAS un accroissement rapide, surtout quand la route qui doit y aboutir permettra d'y arriver sûrement et rapidement. »

En 1859, Molle étant Maire, le plan d'alignement du village de PALAVAS voit le jour. Il a pour auteurs : Druilles et Bécane, agents voyers, et est approuvé par le Préfet de l'Hérault le 15 novembre de la même année.

DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT.
ARRONDISSEMENT
DE MONTPELLIER.
2^e CANTON
de Montpellier.

PLAN D'ALIGNEMENT DU VILLAGE DE PALAVAS.

DRESSÉ EN 1859.

Sous l'Administration de M. MOLLE, Maire de la Commune.
Par MM. DRUILLES et BÉCANE, Agents-Voyers.



*Plan pour le village
de Palavas le 29 Mars 1859*

Druille *Bécane*

*U. et présente
par nous Pierre de la Commune de Palavas
le 29 Mars 1859*

*Le 29 Mars 1859
M. Molle Maire de la Commune de Palavas
Druille et Bécane Agents-Voyers*



2) Les lignes maîtresses

Le plan d'alignement mentionne vingt rues, une impasse, deux places et deux quais :

État des rues, quais et places publiques du village de Palavas, indiquant les noms et numéros des rues et la largeur que l'on propose de leur donner :

Carrière	6,00 m	du Canal	6,00 m
Simon	6,00 m	des Sarrasins	6,00 m
de l'Église	8,00 m	de Maguelone	8,00 m
Molle	5,00 m	Aigues-Mortes	6,00 m
de la Coquille.....	7,00 m	St-Louis	6,00 m
Courte	5,00 m	Grand-Rue.....	8,00 m
St-Pierre	7,00 m	de la Plage.....	6,00 m
St-Roch.....	7,00 m	Impasse du Fort....	6,00 m
du Nord.....	6,00 m	Place St-Pierre	16 m long-12 m large
du Midi.....	6,00 m	Place St-Louis.....	21 m long-21 m large
de la Douane	6,00 m	Quai Malakoff	15,00 m
du Riquet.....	6,00 m	Quai Sébastopol ...	15,00 m
du Ménard.....	6,00 m		

État des rues du village de Palavas

indiquant le numéro de propriété, les noms des propriétaires et la nature de chaque propriété suivant l'ordre numérique des subdivisions du plan d'alignement :

Nom des rues	Noms des propriétaires	Nature des propriétés			
Carrière	Marty Antoine	maison		de St-Maurice	sol
	Tessier Noël	id		Suquet Louise, sa veuve	jardin
	Roch, Bd Esclavon	id		Suquet Louise, sa veuve	cabane
	Carrière Joseph	cabane	Saint-Pierre	de St-Maurice	sol
	de St-Maurice	sol		de St-Maurice	id
	de St-Maurice	sol		Suquet Louise, sa veuve	enclos
	Carrière Joseph	maison		de St-Maurice	sol
	de St-Maurice	sol		Reboul Pierre	jardin
	Gondran Pierre	maison		Eugène Alexis	maison
	de St-Maurice	sol		Bonnet Marie	id
Simon	Simonet Charlise, la Vve	maison		Guy Charles	cour et cabane
	Carrière Joseph	id		Commune de	église
	Marty François	id		Commune de	jardin du presbytère
	de St-Maurice	sol		de St-Maurice	sol
	de St-Maurice	cabane		Castillon, veuve	maison
	de St-Maurice	sol		de St-Maurice	sol

	Simonet Antoine	cabane		de St-Maurice	sol
	Simonet Antoine	maison		Ballestrier	cour
	Molle Henri	id		Ballestrier	maison
	Carrière Pierre	id		de St-Maurice	sol
	de St-Maurice	sol		de St-Maurice	sol
	Richard François	cabane		Roch Baptiste	maison
	de St-Maurice	sol		Bénézech Jean	id
	Reboul Pierre	jardin		de St-Maurice	sol
	Reboul Pierre	maison		Sagner Louis, sa veuve	cour et maison
	de St-maurice	sol		Agel Jean	maison
	Féliou J.Pierre	maison		de St-Maurice	sol
	Molle Guillaume (maire)	maison		Reboul Pierre	jardin
	Molle Guillaume (maire)	id		de St-Maurice	sol
	Molle Armand	id		de St-Maurice	sol
	Collond Ménard	id		Jourdan Laurent	maison et cour
	Molle Étienne, sa veuve	id		Jourdan Laurent	maison
	Gousty, cantonnier	id		Longevie	id
	Barthez, veuve	id		Garroty Antoine	id
	Langevin Pierre	id		Ballestrier, maçon	id
	de St-Maurice	sol		Brun Félix	id
Saint-Roch	Arbin Pascal	maison		de St-Maurice	sol
	Gousty, cantonnier	id		Cayla, menuisier	maison
	Jean, avoué	id		Sérane Pierre	cour
	Ballestrier, maçon	id		Sérane Pierre	maison
	Constan	id	Saint-Roch	de St-Maurice	sol
	de St-Maurice	sol		Imbert Jacques	cabane
	de St-Maurice	id		de St-Maurice	sol
	Goustis, entrepreneur	maison		de St-Maurice	id
	de St-Maurice	sol		Gondran J.Pierre	maison
	Marty Antoine	cabane		de St-Maurice	sol
	de St-Maurice	sol		Suquet Louis, sa veuve	cabane et jardin
	Gondran Pierre	maison		Teyssier Noël	maison
	Chabert Thimotée	id		Teyssier Noël	cour
	Chabert Thimotée	id		Gay, instituteur	maison
	de St-maurice	sol	de l'Eglise	Pontié Charles	maison
	Imbert François	cabane et sol		de St-Maurice	sol
	Puissant, maçon	maison		Bataille, Vve Sabatier	maison
	Martin Baptiste	maison		Gémonne Jeanne, Vve	maison
				Bagès	
Bord de la Plage	Duval, entrepreneur	maison		de St-Maurice	sol
	Courvette	cour et maison		Molle Armand	cabane
	Gouty, entrepreneur	maison		Gay, instituteur	maison
	Jurien	id		Romieu Joseph	maison
	Sérane Pierre	id		de St-Maurice	sol
	Ballestrier	id		Guy Charles	cabane
	Ballestrier	id		Marrot Laurent	sol et maison

Coquilles	Barrot, entrepreneur	cour	Saint-Roch	Molle Armand, ép. Gauthier	cabane	
	Barrot, entrepreneur de St-Maurice	maison sol		de St-maurice	sol	
	Armement, la garde du génie	maison		Bonnal Auguste	cour	
	Ramel	id		Bonnal Auguste	maison	
	Bonnal Auguste	sol et maison		Bonnal Auguste	id	
	Montalou	maison		Molle Étienne, sa veuve	id	
	Castillon Pierre	id		Molle Étienne, sa veuve	cour	
	Molle Armand	id		Béguin Marie	id	
	Puissant Charles	id		Béguin Marie	maison	
	Garrigou	id		de St-Maurice	place projetée	
	Parrat, entrepreneur	id		Puissant Charles	sol	
	Parrat, entrepreneur	cour		Dusfour, plâtrier	maison	
	Dusfour, plâtrier de St-Maurice	maison sol		Jourdan	cour	
				Jourdan	maison	
Courte			Quai Malakoff	Bouladou Pierre	maison	
	Cayla, menuisier	cour		Marty Antoine	id	
	Cayla, menuisier	maison		Carrière Joseph de St-Maurice	id	
	Ballestrier	id		Richard Étienne	id	
	Ballestrier	cour		Simonet Charles, l'aveugle	id	
	Administration douanes	jardin		Simonet Antoine, oncle	cour	
	Garbolo, avoué de St-Maurice	maison sol		Simonet Antoine, neveu	id	
	Administration douanes de St-Maurice	jardin sol		Simonet Antoine, neveu	maison	
	L'Etat Fort de St-Maurice	fort sol		Pontier Charles	id	
	Molle Antonin, sa veuve de St-Maurice	cabane sol		Marrot Laurent	id	
de l'Eglise	Imbert François de St-Maurice	cabane sol		Molle Guillaume, maire	id	
				Pontier, veuve	id	
				Bénézech Antoine	id	
				Molle Guillaume	id	
				Armement de garde génie	id	
				Garrigou, maçon	id	
Molle	Commune de Marrot Laurent	église maison	Impasse du Fort	Duval, entrepreneur	id	
	Molle Etienne	id		Dumarc	id	
	Perrin Charles, architecte	id		Béguin, maçon	maison	
	Bénézech Pierre	id			Jean, avoué	id
	Masseran, cantonnier	id			Brun Félix	id
	Bonnal Auguste, fripier	id			Ballestrier, maçon	impasse et maison
	Arbin Pascal	id			de St-Maurice	sol
	Anduze, avoué	id			Gagnes Louise	maison et cour
	Jourdan Laurent, la veuve	id			de St-Maurice	sol
	Castillon, la veuve	id			de St-Maurice	place projetée
			Vallestrier, maçon	maison		

Le plan d'alignement fit de PALAVAS une ville moderne, en damier, et s'attachât à faire disparaître l'anarchie qui régnait jusqu'alors dans la construction.

3) Les orientations du plan

C'est essentiellement sur la rive gauche du Lez que le plan d'aménagement a eu du mal à s'imposer. Zone d'implantation très recherchée, que ce soit par le pêcheur ou l'estivant, centre de développement intense, la rive gauche est véritablement l'endroit où la liberté s'est faite la plus ressentir au détriment d'une certaine logique dans la construction.

On a construit sa maison près d'un ami ou de la famille, on a installé sa cabane près du bateau, en laissant uniquement un passage modique et restreint pour se rendre à la mer ou sur le canal. Seules les habitations construites sur le Quai Malakoff



respectent un certain alignement et l'on y voit pour raison l'attrait du soleil. Les habitations construites parallèlement au canal bénéficient d'un ensoleillement maximum et c'est la nature qui a joué dans ce domaine le rôle d'organisateur et d'architecte. A l'arrière du quai Malakoff, rien n'oblige à suivre une règle stricte et le soleil fait défaut, alors ce sont des cabanes, de petites maisons avec courettes intérieures où l'on élève le cochon, la poule et toute une basse-cour pour la consommation personnelle, le tout, dans un désordre sympathique et peu conventionnel.

Les mêmes raisons qui ont présidé au développement de la rive gauche vont retarder la construction des terrains de la rive droite, où le soleil fait défaut. Toutes les maisons sont construites sur le canal, orientées façade vers l'ouest. Peu d'habitations se trouvent sur la plage, preuve supplémentaire de ce que le tourisme n'est pas encore installé profondément dans la station.

La plage et la mer n'attirent pas encore, la pêche domine toutes les activités et c'est la raison pour laquelle les habitations sont construites à proximité des canaux et des étangs, où sont amarrées les barques et où sèchent les filets et les voiles latines.

La notion d'insécurité, elle aussi, a contribué à faire de la rive gauche l'endroit peuplé de PALAVAS. Le fort, la douane installés rive gauche, à l'arrière des habitations, paraissent être, à l'époque encore, un élément décisif dans le choix du lieu d'implantation. Ce qui explique que le gros de la population va se cantonner sur la rive gauche entre le Fort et le canal, délaissant la rive droite ou encore la zone située en amont du Lez.

Le plan d'alignement aura pour but, avec l'aide du tourisme qui va se développant, d'installer une grosse partie des nouveaux venus sur la rive droite. Il représente pour ce hameau de pêcheurs un tournant important. La population va se diversifier. Les habitations deviendront coquettes. Le confort et l'hygiène vont s'installer dans l'esprit des gens du lieu et se matérialiser dans les réalisations nouvelles (1).

Les bains de mer, la chaleur qui règnent dans les grandes villes, les propriétés médicales et thérapeutiques de la mer vont attirer sur cette belle plage une foule toujours plus fidèle et nombreuse d'estivants, de touristes et de malades.

(1) Le 26 février 1862, le Maire G. Molle, s'adressait à Ferdinand Latrobe (officier d'administration de 1ère classe du Service de Campement) et Henri Osmont (avoué de 1ère Instance) domiciliés à Montpellier :

« Nous, Maire de la commune de Palavas, vu la demande présentée par les sieurs Osmont et Latrobe, domiciliés à Montpellier, à l'effet d'obtenir l'autorisation et l'alignement sur lequel doit être construite la maison qu'ils se proposent d'élever ensemble sur le terrain de Monsieur Fabrèges. L'extrait du plan, annexé, vu le plan d'alignement du village de Palavas, approuvé par décision préfectorale datée du 15 novembre 1859, vu les lois qui attribuent au Maire le droit de fixer les alignements en matière de voirie urbaine et municipale,

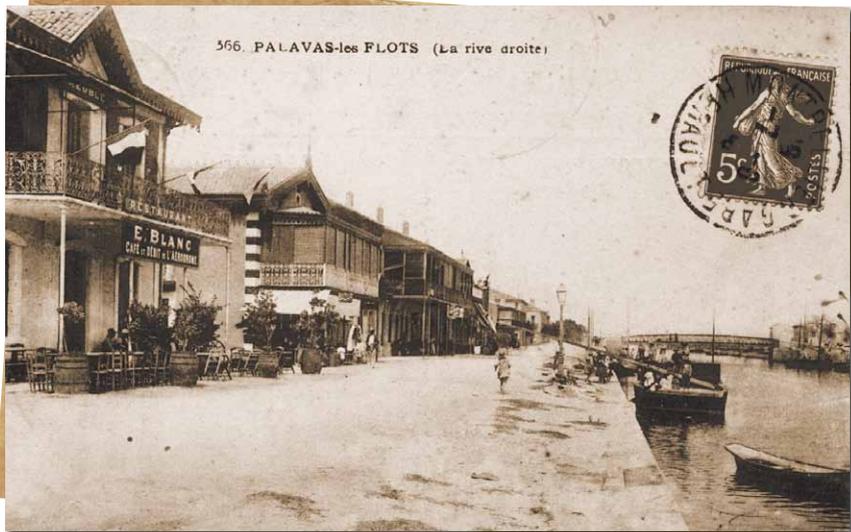
Arrêtons :

Article 1er : L'alignement demandé par les Sieurs Osmont et Latrobe pour la construction d'un bâtiment ci-dessus mentionné, est fixé ainsi qu'il suit : la dite



28 PALAVAS-LES-FLOTS. — Le Quai, rive gauche

117
HOT



366. PALAVAS-les FLOTS (La rive droite)

REPUBLIQUE FRANCAISE
5c
POSTES
FABRIQUE
ST-AUL



construction confrontera au nord une rue projetée et tirée en ligne directe avec la rue de la Coquille (quai Malakoff) qui n'est pas tracée sur le terrain dont s'agit, au Midi de la mer, à l'est M. Belleval et un terrain vacant et à l'ouest la rue St-Louis. Elle aura 30 mètres de façade sur 14 de profondeur, en tout 420 m². Les fermetures des portes et fenêtres s'ouvriront à l'intérieur ou se replieront dans l'épaisseur du mur sans saillie sur la façade. La saillie des toits ne pourra excéder 0,60 cm du parement du mur. Les eaux pluviales et ménagères seront conduites par des chenaux jusqu'au niveau du sol. Sitôt que les sieurs Osmont et Latrobe auront placé les premières sises, ils devront nous en donner avis afin que nous fassions procéder au récolement de l'alignement et dans le cas où il n'aurait pas été observé tel qu'il est indiqué au présent arrêté, il sera dressé procès-verbal de la contravention pour y être donné telles suites qu'il appartiendra, conformément aux règlements sur la voirie. »

Le Maire : G. Molle

Ce fut la première autorisation de bâtir sur la rive droite de Palavas (26 février 1862).



DEUXIÈME PARTIE :

De Palavas A Palavas-les-Flots Ou Le Culte du Soleil

Après qu'aient été surmontés les obstacles à un établissement humain, et réglées les questions primordiales de précarité des gaux et d'insécurité sur mer, le village des Cabanes a pu voir le jour sur la plage, tout près du Lez.

Ce hameau, grâce à une population active composée de pêcheurs, s'est développé rapidement en un demi-siècle. Malgré de vives oppositions, il a été constitué en Paroisse, puis érigé en Commune.

La sage et saine administration des élus et responsables a permis, non seulement le développement et l'expansion de cet agglomérat, mais aussi d'instaurer les notions nouvelles d'ordre et d'alignement qui furent en fait le trait d'union entre l'industrie de la pêche, en plein rendement, et la naissance timide mais cependant sensible d'un tourisme régional prospère.

L'industrie de la pêche dans le Syndicat de Palavas était prospère, et le poisson était vendu chaque jour à des poissonniers ou mareyeurs de Montpellier. Ceux-ci expédiaient à Sète pour la Salaison, les anguilles fines mortes et dans toute la région, y compris Marseille, les anguilles fines vivantes.

Les anguilles communes n'étaient pas vendues et la plupart du temps jetées à la voirie. Lorsque la vente n'était pas rémunératrice, ou que la pêche était trop abondante pour être entièrement écoulée, les pêcheurs mettaient dans des serves les anguilles et dans des cougues, les dorades et les plies.

Le poisson ne manquait pas dans les eaux de PALAVAS et c'est assurément ce même poisson qui, dans un premier temps, attira des « Etrangers », amateurs de silence et de repos mais aussi friands des produits de la mer.

La pêche à la canne va se développer vers 1860 ; de nombreux Montpelliérains vont se livrer à ce passe-temps le long du Lez canalisé, soit à pied, soit sur des barques ancrées ou encore de chaque côté des canalets du Grec et du Prévost. En hiver, avec des loups, des muges, etc... (1). C'est la première forme de tourisme que PALAVAS va connaître.

Aidé par un climat exceptionnel, ce village de pêcheurs vit venir sur ses plages des malades attirés par un nouveau remède : la thérapeutique moderne des bains de mer. La balnéation de PALAVAS va se faire à une grande échelle, et cette plage deviendra une station miracle.

Soignant avec efficacité le corps, PALAVAS se tourna résolument vers l'esprit et c'est relié, comme nous allons le voir, à Montpellier par le train, assaini, doté de tout le confort et embelli, que le village se transformera, par étapes successives, en une station balnéaire et climatique, celle nous connaissons tous : PALAVAS-LES-FLOTS.

Une panacée : Palavas

Le littoral du Bas-Languedoc est tempéré par l'air marin. Le climat méditerranéen a pour lui la chaleur, la sécheresse, la persistance du beau temps indiqués dans les maladies atoniques des enfants. Les grandes chaleurs de l'été, pénibles à supporter le jour dans l'intérieur des terres, sont modérées sur le littoral de PALAVAS par la brise de la mer.

(1) Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille. A.F. Marion, T.V., fasc. 1, Marseille 1897. Moulot fils.

Des observations faites de 1806 à 1817 donnent comme plus grande moyenne +23,7° et comme plus basse moyenne 3°. Les orages ne sont pas fréquents et l'on observe rarement des brumes.

Les vents soufflent sur la côte avec assez de régularité : en été, la brise de N.E. se fait sentir presque tous les jours le matin et celle de l'ouest l'après-midi ; en hiver, au contraire, les vents du nord et du sud sont ceux qui règnent ordinairement. Dans les saisons intermédiaires, ces vents sont irréguliers.

Le climat de Palavas :

Moyennes annuelles :	Insolation	année	2.750
	heures	été	1.240
	Température	année	14,6°
	degrés	été	22°
	Pluie	année	88
	jours	été	21
	Pluie	année	400
	heures	été	65
	Pluie	année	770
	m / m	été	190
	brouillard	année	16
	jours	été	7
	Vent moyen	année	3,4
	m / s	été	3,2
	Vent fort	année	26
	jours	été	5

Toutefois, ces vents sont assez nombreux : mistral, tramontane, tramontane basse, gregau, levant, labech, miejour, vent larg., vent intre. Ils soufflent sur la côte avec assez de régularité.

Les marées sont à peine sensibles et ne dépassent pas trente centimètres.

Les jours pluvieux sont rares à la saison des bains de mer. L'hiver peu rigoureux, est court. Les terres, peu élevées au-dessus du niveau de la mer, sont inondées lorsque les vents d'hiver soulèvent les eaux. Les sables envahis par la mer sont d'une grande fertilité, le sol se prête à toutes les cultures et si, certaines espèces d'arbres ou arbustes redoutent les rafales, d'autres en aspirent avec le plus grand profit la rosée bienfaisante : les mûriers de Chine et le vernis du Japon, le cèdre et le tamaris (arbre à longue vie), l'aloès et le figuier, le laurier rose et le palmier, l'acacia et l'ormeau, le frêne et surtout le pin (1).

La plage est très favorable aux bains de mer. Elle est formée par un sable fin dans lequel on trouve quelques coquilles et un certain nombre de galets d'un petit volume. Sur la rive gauche du grau de Balestras, elle s'incline doucement vers la mer par une pente d'environ 1,20 mètre par 100 mètres ; de telle sorte que la profondeur de l'eau va en augmentant d'une manière régulière et qu'à plus de 50 mètres du rivage, on

a à peine de l'eau jusqu'aux épaules ;

Tout cela fait que PALAVAS, dans les domaines de santé et du tourisme, va connaître diverses fortunes dont elle saura tirer profit.

(1) M. Aubouy ; Flore de Palavas et de Maguelone ; annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault ; mai et juin 1873 ; p. 80-94.

Les résultats obtenus par les médecins du bureau de bienfaisance laissèrent pourtant beaucoup à désirer. L'administration ne disposait pour les services des bains de mer que d'une somme de huit cents francs qui était loin de permettre d'utiliser le nouveau moyen de transport mis à la disposition du public : « Le Train de Palavas ».

Grâce à un traité intervenu entre cette administration et la compagnie des chemins de fer de l'Hérault, cette dernière, moyennant 0,50 francs par tête, consentit à prendre les indigents par le premier train pour les ramener à 11 heures en ville. Le crédit annuel de huit cents francs, permit alors d'accorder mille six cents voyages répartis entre les plus nécessiteux, si l'on tient compte du fait que tous les enfants devaient être accompagnés par une personne adulte à laquelle il fallait accorder également le voyage gratuit, c'étaient à peine 220 malades qui pouvaient chaque année bénéficier des bains de mer de PALAVAS. C'est pourquoi, un nombre important de personnes intéressantes était forcément éliminé alors que, à chaque indigent était alloué une moyenne de six à sept bains par an, chiffre absolument insuffisant pour que le traitement soit suivi d'effet. Avec ce régime, le malade séjournait à peine quatre heures par voyage au bord de la mer et ne pouvait guère bénéficier de ce modificateur important que représentait la vie dans l'atmosphère marine.

Les bains n'étaient administrés sans autre surveillance que celle de la mère, d'une parente et parfois même d'une étrangère. Ils ne faisaient l'objet d'aucune réglementation et étaient par suite plus nuisibles qu'utiles à la santé des individus.

Devant une pareille situation, une commission des bains de mer de Palavas fut créée en 1887, dans le but d'améliorer sur le plan matériel le traitement des malades ayant besoin d'une cure au bord de la mer et surtout de permettre à tous les indigents de Montpellier et de ses environs de pouvoir se rendre au bord de la mer dans les meilleures conditions d'efficacité.

1. Une thérapeutique moderne

En 1887, la commission des bains de mer de Palavas fut formée. Elle était composée de sept membres :

BENOIT : Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Montpellier et administrateur des hôpitaux.

BLAISE : Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Conseiller d'arrondissement.

ESPAGNE : Médecin du bureau de bienfaisance du département.

MATTE : Industriel, Conseiller d'arrondissement.

MARTEL : Propriétaire.

PICHERAL : Docteur en médecine, Inspecteur des établissements de bienfaisance du département.

VIDAL-CAMBON : Administrateur du bureau de bienfaisance.



Cette commission se réunit dans le but de créer à PALAVAS des baraquements destinés à abriter des indigents pendant la saison des bains de mer et d'améliorer les services des bains en construisant un véritable hôpital maritime.

Après avoir exposé dans son rapport les avantages thérapeutiques que l'on pouvait retirer de la mer, la commission ajouta à l'actif de la mer une notion qui fut, sans aucun doute, une image ancienne du tourisme moderne :

« Enfin, on ne se rend pas toujours au bord de la mer dans le but d'y faire une cure. Beaucoup de personnes qui habitent les grands centres de population vont à la campagne pour changer d'air et se rendent souvent de préférence sur les côtes maritimes. Cette préférence tient aux qualités particulièrement vivifiantes et fortifiantes de l'air marin. »

Le Palavas du corps

En 1851, le Docteur Saurel (1) écrit une notice historique, topographique et médicale sur les bains de mer et les bains de sable. Dans cette notice, on trouve une liste des maladies qui peuvent être soignées par un séjour prolongé au bord de la mer.

« Employée comme bain de luxe ou comme moyen hygiénique par les Anciens, la puissante action thérapeutique des eaux de mer ne sera véritablement utilisée qu'au commencement du 20^{ème} siècle. C'est en effet à cette époque que l'on va découvrir les propriétés médicinales énergétiques de l'eau de mer, qui sera administrée à l'intérieur sous forme de boisson, lavement, injections, et à l'extérieur

sous forme de bains chauds ou froids, de douches et d'affusions. Les maladies pouvant être soignées par l'usage prolongé des bains de mer et de sable sont nombreuses et variées : les effets de cette cure deviennent évidents dans certains cas précis de débilité, d'atonie, de maladies lymphatiques et scrofuleuses, de maladies nerveuses (hystéries, hypochondriatie), chorée, névralgies, toux, coqueluche, blennorragies chroniques, pertes séminales, varices, faiblesses musculaires, éruptions dartreuses, rhumatismes, goutte, maladies des femmes, etc... peuvent également être traitées de la même manière. »

Jusqu'en 1890, bien que ne disposant pas d'installations spéciales, PALAVAS va attirer, par sa situation exceptionnelle et les qualités de sa plage, un nombre de malades dont la provenance est des plus variée et qui ira croissant chaque année. C'est à PALAVAS que le bureau de bienfaisance de Montpellier envoie les malades indigents de la ville.

(1) Notice historique, topographique et médicale : L. Saurel, 1851, Montpellier.

La santé et le tourisme sont en effet étroitement liés, mais il est indéniable que la santé a permis le tourisme et que c'est l'emploi thérapeutique des bains de mer qui conduisit peu à peu les populations à se presser sur notre plage, dans un souci de détente récréatrice plus moral que physique.

PALAVAS n'était cependant pas un précurseur dans le domaine des centres héliomarins : à la fin du 19^{ème} siècle, trois centres fonctionnaient déjà :

Berck-sur-Mer dans le Pas-de-Calais, grand village peuplé de pêcheurs et de marins où l'administration de l'assistance publique de Paris avait fait construire un établissement sur la plage pour soigner et traiter les indigents de la Capitale. De primitif et rudimentaire à ses débuts, construit en planches de sapin et prévu pour une centaine d'enfants, ce centre va devenir le plus important de France, et passera de cinq cents lits en 1866 à neuf cents lits en 1890.

Plus proche de Montpellier, Le Lazaret, de Cette, fut pendant longtemps le seul établissement de la région susceptible d'attirer les malades ou curistes. Grâce aux essais thérapeutiques de l'école de médecine de Montpellier, quelques cabanes puis un établissement moderne y furent installés vers 1880.

Plus près de Palavas encore, au Grau du Roi, l'assistance publique de Nîmes avait aménagé une installation très modeste où se rendait également un certain nombre de malades.

Devant une telle nécessité et l'importance du problème, la commission des bains de mer de PALAVAS se fixa plusieurs buts à atteindre :

Demander à la ville de Montpellier une subvention annuelle plus importante afin de pouvoir financer convenablement le service des bains de mer, tel qu'il devait résulter de la création de la station maritime. Deux cent cinquante enfants seraient entretenus pendant vingt jours, à raison de 1,25 francs par jour et par personne, soit une dépense de six mille deux cent cinquante deux francs. Une partie de cette somme serait trouvée dans les bénéfices qui résulteraient de l'entretien d'un certain nombre de malades payants, auxquels seraient réservés un ou plusieurs pavillons spéciaux

et aménagés à cet effet. La différence serait fournie par la ville de Montpellier et des dons divers.

Il s'agissait donc, comme à Berck, de commencer par des baraquements peu coûteux, permettant d'organiser au plus tôt et à peu de frais, les différents services afin que plus tard, dès que les ressources le permettraient, d'autres bâtiments puissent compléter l'œuvre projetée.

2. La balnéation

L'Institut Hélio-Marin Saint-Pierre et ses dérivés

C'est en 1890, grâce aux efforts de la commission des bains de mer, qu'une première construction vit le jour. Le bureau de bienfaisance de l'orphelinat de Montpellier construisit une baraque, sur la plage de la rive gauche, à côté du cimetière.

Cette baraque, destinée aux indigents, permit aux projets initiaux de prendre forme et de se matérialiser quelques années plus tard pour le plus grand bien des malades et très certainement le renom de la station en tant que cité balnéaire et climatique.

Malgré cet avantage indiscutable et contrairement à ce que l'on pouvait penser, cette construction ne fut pas bien accueillie par tout le monde. Si les pêcheurs palavasiens admirent tant bien que mal la venue de tous ces indigents, il n'en fut pas de même pour certains résidents, étrangers à la plage, qui déjà avaient pour habitude de venir passer la saison d'été au bord de la mer, dans des villas réservées aux vacances.

En 1894, la baraque fut déplacée vers les chalets du front de mer, tandis que la commune entreprit des travaux importants au cimetière dans le but de l'agrandir.



Dans une lettre adressée au Maire du village, l'ingénieur des Ponts et Chaussées ne cache pas son mécontentement :

« On est en droit de se demander si le changement opéré n'est pas nuisible aux intérêts de Palavas, station balnéaire, fréquentée par les étrangers, et qui pourrait souffrir de dispositions susceptibles de rebuter les baigneurs. »

Quoiqu'il en soit, l'idée de créer un institut hélio-marin poursuit son chemin et c'est sur la rive droite que l'on devait retrouver, au début du 20^{ème} siècle, des baraquements de fortune qui abritaient les indigents et les enfants de l'assistance publique de Montpellier.

En 1904, un fait nouveau et d'importance se produisit : Frédéric Fabrège, propriétaire du domaine de Maguelone, fut frappé par le fait qu'il n'existait dans la région, depuis Banyuls jusqu'à Marseille, aucune installation pour les enfants. Pour remédier à cette carence, il choisit et désigna, en vue d'un sanatorium marin infantile sous la dépendance de la Faculté de médecine de Montpellier, un vaste emplacement d'un hectare, à l'entrée du domaine de Maguelone, sur les sables fins des dunes, entre le rivage et le chemin de Maguelone.

Il fit aussi remarquer que ce vaste carré régulier de cent mètres de côté, pouvait être prolongé en longueur vers Maguelone et protégé contre les vents du nord par des plantations de pins maritimes.

Sur le vœu formel de Frédéric Fabrège, premier fondateur de l'Institut marin infantile de la rive droite, par l'offre faite à la Faculté de médecine du terrain sur lequel avaient été établis les baraquements, le levé du terrain par l'expert géomètre Mercier, ainsi que les plans et l'avant-projet dressé par l'architecte Février, furent remis à la Faculté de médecine de Montpellier.

Pendant plusieurs années, faute de crédits, on ne reparlera plus de ce projet de sanatorium. Il ne refera surface qu'en 1912, grâce à une intervention du Docteur Saussol, alors Président du Syndicat d'initiative de la station. Il écrivit au Conseil pour lui demander de s'intéresser à nouveau à ce projet. Cette démarche fut couronnée de succès en 1913 lorsque le Maire de Montpellier et la commission administrative des hospices acceptèrent de participer à ces travaux.

Cette création fut également évoquée en 1914 au VI^{ème} Congrès national d'assistance publique et privée qui, sur l'intervention du même Docteur Saussol, déclara d'utilité publique l'édification de ce Centre, tandis que le Conseil Général de l'Hérault adoptait à l'unanimité le vœu de création d'un sanatorium marin, sur le littoral méditerranéen, destiné à l'enseignement clinique, médical et chirurgical, annexe de la Faculté de médecine, ouvert à la fois aux enfants, aux femmes et aux malades de tous âges. La cure marine à elle seule, suivant l'expérience des praticiens, pouvait donner des guérisons complètes et durables constatées tous les jours.

L'Institut marin Saint-Pierre de Maguelone devait comporter la maison du marin pour le traitement des coloniaux, marins inscrits maritimes de la marine marchande et donner asile aux vieux marins invalides, privés de famille, éprouvés par l'obligation de se faire hospitaliser à Montpellier, dans les asiles de vieillards de l'hôpital général ou des petites sœurs des pauvres, privés alors de la vue de la mer où ils avaient passé toute leur vie.



9247. PALAVAS-les-FLOTS — Institut marin St-Pierre - L'Heure du Bain



42 PALAVAS-les-FLOTS.

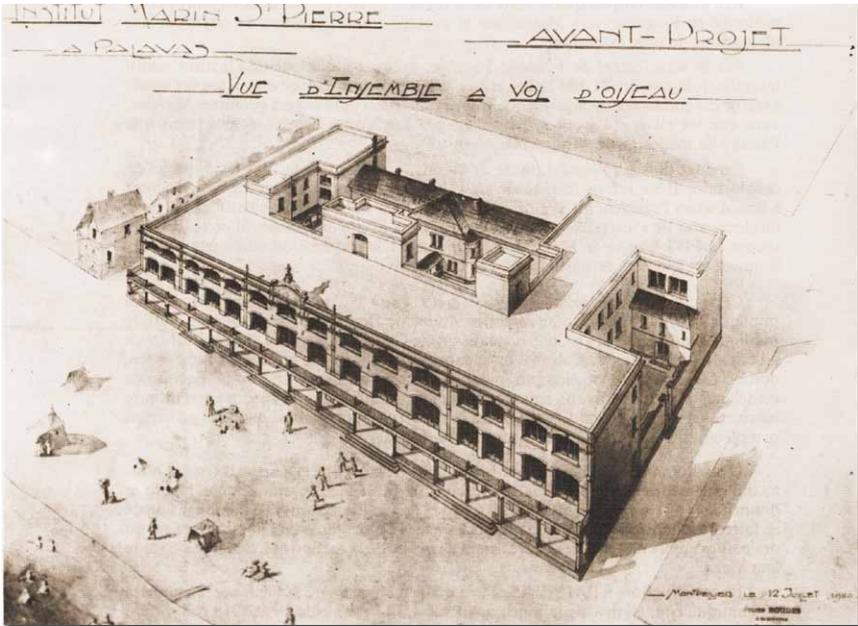
Le Sanatorium

La construction, à PALAVAS, d'une maison hospitalière de l'enfance, aux portes de l'antique cité, allait voir le jour quand survint la guerre de 1914-1918 qui différa encore la réalisation du sanatorium, mais permit de confirmer les propriétés thérapeutiques des bains de mer et de la cure hélio-marine.

Un hôpital militaire est alors installé au Grand Hôtel, mis à la disposition du service de santé du XVI^{ème} Corps par F. Fabrège, où il demeura de septembre 1914 à mars 1920. D'après la déclaration du médecin major Sébillot, des centaines de blessés furent traités avec succès et y subirent une cure marine et héliothérapie. De son côté, de 1914 à 1915, le service de dépôt du XI^{ème} Régiment du Génie, dirigé d'Epinal sur Palavas, avec des malades, des blessés convalescents et des recrues de jeunes classes, s'installa également sur la rive gauche, avec un millier d'hommes se renouvelant. Il témoigne des bienfaits du séjour au bord de la mer pour les blessés de guerre et les hommes de troupes évacués à l'hôpital.

Enfin, au printemps 1918, aussitôt la paix annoncée et en vue de réparer les pertes cruelles de notre pays, l'œuvre des enfants à la mer, fondée par un Comité montpelliérain, installa dans des baraquements de fortune plus de cent enfants qui demeurèrent à PALAVAS pendant 15 jours.

Encouragé par les résultats obtenus, le Comité résolut de ne pas laisser tomber l'œuvre à l'automne, mais au contraire de l'agrandir dans l'intention d'en faire un véritable sanatorium, susceptible d'hospitaliser des enfants malades.



L'Institut Marin Saint-Pierre : l'avant-projet dressé en 1920 par l'architecte Boudes.

En 1919, dans sa thèse inaugurale, le Docteur Raoul de Sartiges, pouvait écrire : « Les difficultés de construction ayant encore retardé les travaux projetés sur le vaste terrain donné par Fabrège, la famille Giniez, la dévouée fondatrice de l'œuvre et organisatrice, a fait l'acquisition d'un chalet de la rive droite et avec deux baraquements latéraux, un premier poste de secours a été ouvert toute l'année aux enfants, ce qui va démontrer les bienfaits que l'Institut marin Saint-Pierre est appelé à rendre aux enfants (sous une haute direction médico-chirurgicale) du département de l'Hérault et des départements voisins adhérant à l'œuvre : le Gard, l'Aveyron, la Lozère, le Vaucluse et l'Ardèche. »

L'Institut marin Saint-Pierre venait de naître grâce à l'initiative privée qui, avec des moyens précaires et insuffisants, put non seulement le faire fonctionner, mais aussi en assurer le développement.

On sait ce que sera plus tard cet Institut dont la réputation n'est plus à faire et qui permet de rendre la santé à des centaines de milliers d'enfants.

Dans un rapport publié en 1937 (1) par le Professeur Aimes et le chef de laboratoire Cayla, tous deux de la Faculté de médecine de Montpellier, on trouve l'idée suivante :

« La création à Palavas du sanatorium Saint-Pierre, né de l'initiative privée, a fourni un matériel d'études, d'abord réduit et qui peu à peu est devenu immense en même temps que se développait cette institution magnifique et généreuse. Sous l'égide de son maître, le vénéré professeur Estor, fondateur médical de Saint-Pierre... Les résultats suivants ont été obtenus : le poids diminue au début de la cure hélio-marine, puis subit un accroissement très net... la taille augmente, le périmètre thoracique augmente, le pouls ralentit, la circulation capillaire s'accroît, la musculature augmente, la sécrétion du suc gastrique devient plus importante. On assiste à une alcalinisation générale et à une augmentation de rétention minérale accompagnée d'une élimination plus abondante des chlorures et des phosphates. »

(1) Influence de la cure hélio-marine sur le métabolisme ; travail de recherches biologiques de l'Institut marin Saint-Pierre de Palavas (Hérault). A. Aimes et J. Cayla, 1937.





Les Hospices de Saint-Etienne étaient construits à l'emplacement de l'actuelle résidence "Horizon 2000" sur la plage, rive gauche.



On y soignait les enfants et l'on appliquait les thérapeutiques des bains de mer.



Cet ancien grand hôtel datant de 1873, fut par la suite acheté par la commune pour être transformé en Hôtel de Ville.

Si le sanatorium eut le succès que nous venons de décrire et s'il a toujours la faveur des autorités médicales ainsi que celle du malade, PALAVAS, de son côté, voyait son prestige grandir. La renommée de la station et de son port de pêche semblait se faire peu à peu et surtout se confirmer, alors que la découverte en 1874 d'une source d'eau ferrugineuse et son exploitation apparaissaient comme le complément de la cure hélio-marine.

Le département de l'Hérault, déjà très riche en eaux minérales de diverses natures, allait pouvoir inscrire une source de plus dans l'hydrologie médicale de la région avec la découverte de l'eau minérale à PALAVAS.

Des analyses très poussées et précises permirent alors de trouver à cette source de nombreuses propriétés hygiéniques et thérapeutiques.

3. L'eau minérale

À la suite de travaux importants réalisés par la société des bains de mer de la plage, une source va se révéler au mois d'août 1874 par le jaillissement permanent d'un puits artésien foré au bord de l'eau. À cet endroit précis s'élèvera par la suite le Grand Hôtel de la station.

De ce puits, situé à côté de la gare de chemin de fer, jaillit d'une profondeur de plus de cent mètres une eau légère, limpide, aussi claire, aussi transparente que celles des meilleures sources.

Le débit minimum était de 515 à 520 litres par heure ; cependant, au moyen d'une pompe, les experts en la matière estimaient que l'on pouvait atteindre un rendement

dix fois supérieur.

L'analyse chimique et la pratique médicale permirent de classer cette source d'eau minérale parmi les ferrugineuses les plus énergiques et les plus réputées avec celles d'Oréza, de la Bauche et de Spa. On considérait même que l'excès d'acide carbonique qu'elle contenait la ferait rechercher pendant la saison d'été, à l'égal des eaux de Seltz et de Saint-Alban, d'autant plus qu'elle pouvait se transporter à de grandes distances et se conserver quelques jours, sans perdre aucune de ses propriétés, grâce à un système d'embouteillage particulier.

L'analyse de l'eau minérale de PALAVAS fut demandée en 1874 à J. Belus, pharmacien, ancien préparateur au laboratoire de chimie des écoles de médecine et de pharmacie de Montpellier.

On obtint les résultats suivants :

Quantité des éléments contenus dans un litre d'eau :

Température	18,5°
Densité	1,007
Réaction alcaline	
Acide carbonique libre par 1.000 cc de gaz	994 cc
Oxygène	6 cc
Acide sulfhydrique libre par 1.000 cc d'eau	1 cc 572 g
Acide carbonique en solution libre ou combiné	3,996
Acide sulfurique (inappréciable)	3,996
Acide phosphorique	0,006
Acide silicique	0,045
Chlore	0,072
Brome et iode	0,072
Potasse	0,019
Soude	0,085
Chaux	0,952
Magnésie	0,011
Péroxyde de fer	0,107
Alumine	0,004
Matières organiques (traces)	0,004

Les propriétés spécifiques de cette eau minérale de consommation courante, mélangée au vin dans la proportion d'un tiers ne le décompose pas, lui laisse tout son arôme et constitue pour la table une boisson tonique et agréable. Associée au sirop de groseille ou à la grenadine, elle produit une boisson délicieuse.

« Cette eau convient de préférence aux tempéraments anémiques et dans toutes les affectations qui résultent d'un appauvrissement du sang. L'eau minérale de Palavas a des propriétés toniques, apéritives, digestives et réconfortantes, qui s'harmoni-

nisent très bien avec le traitement que l'on vient demander aux bains de mer, de telle sorte que les deux traitements vont se compléter.

La production incessante du gaz carbonique dégagé par l'orifice du puits peut être utilisée au moyen de l'inhalation, comme dans d'autres établissements, notamment à Saint-Alban Nauheim, pour le traitement des maladies de l'appareil respiratoire, ou appliquée en douches intérieures ou extérieures dans une foule de cas bien connus des praticiens, tels que les névroses utérines qui sont très souvent une cause de stérilité, les ophtalmies simples ou chroniques, les affaiblissements de l'ouïe, etc... »

Cette eau va jouer un rôle dans les domaines de l'hygiène et de la thérapeutique. C'est pourquoi, par arrêté du ministère de l'agriculture et du commerce, en date du 20 mars 1876, la société anonyme des bains de mer de Palavas fut autorisée à exploiter et à livrer au public, pour l'usage médical, la source d'eau minérale ferrugineuse qui prendra un peu plus tard le nom de source « Jeanne d'Arc ».

En 1898, dans les jardins du grand hôtel, une buvette fut installée. Le verre était vendu 0,05 franc, la bouteille 0,10F. A la même époque, la pharmacie Balard-Lutrand à Montpellier commercialisait cette eau et vendait la bouteille au prix de 30 centimes le litre.

Il est indéniable que cette source a connu un très vif succès à la fin du 19^{ème} siècle, date à laquelle, du côté de Vic, une source du même genre sera découverte. Pourtant, la commercialisation de cette eau ne se fera pour ainsi dire pas. En effet on s'aperçut assez vite que cette eau ne pouvait être conservée que quelques jours.

Il va de soi que les propriétés reconnues de la source « Jeanne d'Arc » et la découverte et l'exploitation de la thérapeutique des bains de mer et de sable vont contribuer au succès de la station balnéaire qui se développe aux portes de Montpellier. La réunion sur un même point, de l'eau de mer, de l'eau minérale et d'un traitement hydrothérapeutique va permettre à PALAVAS de devenir une des stations balnéaires les plus importantes et les plus fréquentées du Midi de la France.





LE PALAVAS DE L'ESPRIT

Maurice Chauvet et Albert Masri, évoquent quelques souvenirs du Palavas de l'esprit vers 1900 ; écoutons-les :

Nous retrouvions, chaque dimanche, la même foule montpelliéraine. Les gens des villages étaient rares. Ils y venaient cependant, de Pérols, de Lattes, de Mauguio, parfois de plus loin, partis à l'aurore en famille, dans leurs longues charrettes verdies par les sulfatages printaniers. Ils mangeaient sur la plage et il arrivait à leurs femmes de se baigner dans de longues chemises de toile écrue.

Nous aimions ce village aux maisons basses; ces villas à pignons de bois dentelés et son casino pareil à un pavillon d'exposition vers 1900; mais surtout, ces deux quais dont les curieuses architectures de terrasses soutenues par de grêles colonnes de fer, offraient un vague aspect colonial.

Dans un kiosque vert, au bord du canal, un éthique orchestre jouait des valse lentes pour les Messieurs et Dames qui consommaient sur le ponton ; le bac, inlassable, transférait d'un bord à l'autre, grâce à sa corde ruisselante où s'accrochaient des algues : militaires, petites bonnes, "commis" et "commises" - ainsi appelait-on les employés de magasins de la ville - et des enfants ravis par cette exaltante navigation.

Sur la jetée, des pêcheurs taciturnes ne prenaient aucun poisson; ils n'étaient que des éléments du décor marin.

Et la plage fuyait sous un soleil cruel, tachetée de parasols multicolores et de tentes blanches. On voyait trembler un mirage vers les solitudes de Carnon.

Villes du Sud - 1964, Montpellier.

PALAVAS, depuis 1840, bénéficiait d'une immense popularité et chaque année on pouvait noter un accroissement extraordinaire de baigneurs. Sur les bords de l'Océan, de Biarritz à Dieppe, de nombreux établissements avaient été construits en peu de temps et leur prospérité croissante était aussi la preuve incontestable de leur insuffisance.

Le caractère peu « industriel » des populations méridionales n'avait pas encore su tirer partie de cette tendance générale, de ce goût et de ce besoin universels, et pourtant, dans de rares endroits on avait essayé d'organiser un service de bains de mer (1).

Les côtes de la Méditerranée n'offraient pas sur toute leur étendue ces « vastes plaines » d'un sable fin et moelleux, si agréables et si hygiéniquement comode pour les baigneurs.

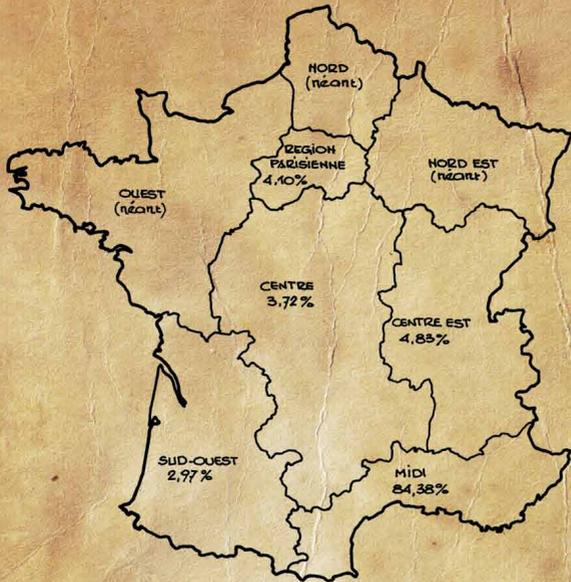
A Marseille, par exemple, et sur bien d'autres points du littoral, une vase épaisse et noirâtre, des touffes innombrables de varech, des rochers taillés à pic, entassés et roulés les uns sur les autres, rendent les abords de la mer impraticables, même pour des nageurs avertis.

Par contre, la magnifique plage qui s'étend de chaque côté de l'embouchure du Lez, au lieu-dit « Grau de Palavas », distant de Montpellier de 11 km seulement, présentait une situation tout à fait exceptionnelle.

(1) En 1857, à Sérignan, près de Béziers, un établissement confortable avait été construit. Il eut pour résultat, par la suite, la création de nombreux hôtels. Néanmoins, le nombre des moyens de logement était chaque année insuffisant pour l'accroissement prodigieux de cette population flottante.



Palavas, près Montpellier. - Sur la Plage.



POURCENTAGES DE L'ORIGINE
GEOGRAPHIQUE DES TOURISTES
FRANCAIS ALLANT PASSER LEURS
VACANCES A PALAVAS-LES-FLORES EN 1883
(D'après des renseignements
recueillis dans le journal local :
Palavas - les - Bains)

Liste des Étrangers nouvellement arrivés à Palavas

111.
Granger, de Paris, ch. Bardou.
Le général Chagrin de St-Hilaire, gr. h.
Mme vouvo Gastu, de Lyon.
Castel, de St-Afrique, gr. h.
Mlles de Guérens de Clermont-Ferrand,
gr. hôtel.
Mmo de la Jonquière, d'Arles, gr. h.
Souls et Dulson, de Narbonne, gr. h.
Masset, d'Orange, gr. h.
Bessière, de Puchemie (Aude), gr. h.
Ballaman, de Coursan, gr. h.
Perrichon, gr. h.
Boussuze, médecin à Lyon, gr. h.
Le comte Ameiot et sa famille, G. H.
Le baron Flour, d'Arles, G. H.
Laugier
Sartre Marius, de Bagnols, Gard, G. H.
Légal Chavros, G. H.
Le comte de Massol, G. H.
Mme Foates, G. H.
Messier et sa famille, de Sorgues, G. H.
Aucquier, médecin à Sommières, c. Bon-
hardi.
Le C. de Dyonne, d'Arles, c. Balastrier.
Louard de Montpellier, id.
Vallhouze, de Montpellier, id.
Poyat, de Montpellier, id.
Figuère, de Lézignan, id.
Allemand, de Remouins, id.
Merle, de Saint-Georges, c. Balastrier.
Animat, de Clermont-l'Hérault, id.
Carrière, de Saint-Hippolyte-du-Fort, id.
Rouger, de Montpellier, id.
Zarrau, id. id.
Itier, id. id.
Amiel, avocat et sa famille, chalet Ves-
plint.
Vincent, avocat et sa famille, chalet
Daussargues.
Pujo, avoc. et sa fam, c. Daussargues.

Tibes et sa famille, c. Serano.
M. Bardou, chalet Bardou.
Landes et sa famille, de Lézignan, id.
Mme Lillitzer, de Paris, chalet Fabrèges.
Mlle Cannac, de Montpellier, id.
Guerre, chalet Sérano.
Mayer, de Paris, et sa famille, id.
Rabinel-Margarot et sa famille, de Calvis-
son, chalet Marty.
Mmo Cavaliho, de Toulouse, id.
Mmo Moulin, de Nîmes, chalet Iluc.
Mmo Gras, de Sauve, maison Saumado.
Desguerres et sa famille, chalet Constant.
Béziers, de Montpellier, maison Carrée.
Villeneuve, de Pignan, id.
Balastrier, docteur, chalet Balastrier.
Salasc, directeur des Postes.
Faulquier Adolphe, villa Bianca.
Dumas, notaire à Uzès, maison Pagès.
Olivier, de Sommières, id.
Refrégé, docteur en médecine à Lodève,
maison Pagès.
Leclaire, chef d'escadron au 66 régiment
d'Artillerie à Valence, maison P. Moille.
Le colonel Mengin-Leccaux, directeur du
génie à Montpellier, chalet Gallier.
Touvenin, lieutenant du train des équipa-
ges, à Lunel, maison Chaveroit.
Mmo D'Allen, d'Antonie, chalet Saquet.
Cromieux, de Nîmes, chalet Grégoire.
Thomas, chalet Grand d'Esnon.
Le pasteur Bonhours, de Bédarieux, mai-
son Chaveroit.
Trintignan, de Lunel, c. Grand d'Esnon.
Mme Veuve Ducot et sa famille, c. Bousquet.
de Magnon, pasteur à Montpellier, chalet
Andrieux.
Février et sa famille, chalet Février.
Dupont, id. id.
Martin, adjoint au maire de Montpellier,
maison Carrée.

Coulet et sa famille, chalet Coulet.
Mme Bose et sa famille, chalet Coulet.
Mme Rochelave, de Vézembros, id.
Mme Thérond, d'Alais, id.
La famille Briet, de Montp. m. Bouisson.
Gasquet, d'Alais, maison Bouisson.
Veuve Dessous, de Montpellier, id.
Mmo Baquier, de Montpellier, id.
Marcourel, de Clermont, id.
Froement, proviseur du collège de Privas, id.
Besson, prof. au collège de Privas, id.
Mme Aldichet, de Paris, id.
Mazel, médecin à Anduze, id.
Lombard, de Sommières, id.
De Ponsenaille, ch. Bousquet.
Mmo Sage et sa famille, m. Balastrier.
Raffel et sa famille, de St-Hippone, chalet
Toussat.
Caizergues, ch. Caizergues.
Duvai et sa famille, maison Marquès.
Bernet, colonel en retraite, de Nîmes, cha-
let Nougaret.
Mme Laporte, de Vigan, chalet Haguenot.
Catalan, nég. à Montpellier, chalet Traillé.
Collinere, avoué à Montpellier, id.
Saurage, prof. de mathématiques au lycée
de Montpellier, id.
Auzillon, prof. au lycée de Montpellier,
chalet Sérane.
Ruilhac, de Lodève, maison Brun.
Touroul, de Ganges, maison Fournier.
David, chalet David.
Gôt, avoc. à Lodève, id.
Laisseau, maire de Montpellier, c. Laisseau.
Coste, notaire, à Béziers, chalet Siquet.
Andrieux, de Montpellier, c. Andrieux.
Cassius, de Toulouse, café du Jardin.
Cornes, id. id.
Mmo Duvai et sa famille, c. Marquès.
Mmo Burnichon et sa fam, c. Veyphalt.
Pons, nég. de Montp. et sa fam, c. Daret,

1. Le rayonnement de la station

En 1825, les cabanes de PALAVAS se composaient de quelques rustiques habitations de terre et de chaume où s'étaient réunis une trentaine de pêcheurs. En 1840, on y comptait 250 habitants, et plus de cinquante maisons. En 1850, près de 200 maisons s'étaient élevées sur la rive gauche du Lez, avec une population de plus de 600 habitants.

Quant aux baigneurs, il suffit d'un chiffre pour en constater la nombreuse affluence. Le Pont des Quatre-Canaux avait rapporté en 1885, date de sa mise en service, la somme de 5.400 F, ce qui représentait, en défalquant le péage des voitures et des bestiaux, une moyenne de 8.000 passagers allant et venant !

L'Autorité, dans le but d'encourager les efforts des populations à la recherche du bien-être social, s'était empressée d'accorder sous diverses formes, sa puissante intervention à ces mouvements instinctifs et généreux (1).

Malgré ces progrès matériels, malgré cette puissante impulsion, aucun établissement n'avait été construit sur la plage de PALAVAS. Rien n'avait été fait pour offrir aux nombreux baigneurs, les premières nécessités de la vie ; ils étaient obligés d'apporter avec eux tout ce qui est indispensable aux besoins de l'existence : provisions, linge, literie, etc...

Avec des conditions aussi défavorables, la station attirait cependant chaque année une nombreuse société composée non seulement de Montpelliérains et d'habitants des départements limitrophes, mais encore des familles d'Avignon, de Lyon, de Montbrison, de Rodez et même de Paris ou de l'étranger.

En venant consulter la célèbre Faculté de Montpellier, elle trouvait sur la plage à la fois : la médecine et le remède (2).

D'après des renseignements fournis par le journal local Palavas les Bains, l'origine géographique des touristes français allant passer leurs vacances à Palavas-les-Flots en 1883, se répartissait en pourcentage, comme suit :

- Midi	84,38 %
- Centre-Est	4,83 %
- Sud-Ouest	2,97 %
- Centre	3,72 %
- Région Parisienne	4,10 %

C'est dire que la station de PALAVAS commençait à être connue, non seulement dans les départements limitrophes de l'Hérault, mais encore dans une zone comprise au sud de la Loire, ainsi que dans la région parisienne.

On était donc bien forcé de reconnaître et d'avouer que le climat et la salubrité de cette plage, la pureté vivifiante de son air, la commodité toute exceptionnelle de cette situation unique, présentaient des avantages que l'on ne trouvait réunis ailleurs.

Aussi, depuis longtemps déjà, l'opinion publique constatait l'opportunité pressante de la construction d'un établissement de bains de mer dans ce lieu privilégié.

(1) En 1850, Palavas est érigé en commune.

En 1851, la route de Montpellier aux Cabanes est classée parmi les chemins de grande communication. Tandis qu'on envisage très sérieusement la création d'un chemin de fer reliant Montpellier et la plage.

(2) Jamais, jusqu'en 1860, il n'y avait eu de maladies parmi les baigneurs de Palavas. Le choléra, qui en 1849 et 1854 avait sévi à Montpellier, n'y avait fait aucune victime. Enfin, sur les 32 personnes, hommes, femmes, et enfants qui habitaient la caserne des douanes, située au bord de l'étang, dans des conditions très désavantageuses, aucun cas de fièvre, ni de maladie endémique n'avait été déclaré, en 1857, alors que le poste devenait le plus sain du littoral.

2. La société en commandite pour l'exploitation des bains de mer sur la plage de Palavas

Il s'agissait d'offrir aux nombreux visiteurs de PALAVAS, que n'arrêtaient ni l'insalubre petitesse des logements de l'époque, ni les mille difficultés de transports de toutes espèces, ni l'absence de commodités les plus nécessaires de la vie, un établissement vaste et confortable où pourrait être trouvé tout ce qui est nécessaire à l'existence ; une sorte de villa maritime à quelques minutes de Montpellier, où pendant les beaux jours, les Montpelliérains et les « étrangers » iraient respirer à plein poumons l'air si vivifiant et si pur des côtes de la Méditerranée et principalement « en PALAVAS ».

A l'origine de ce projet se trouvaient essentiellement des Montpelliérains, ce qui prouvait bien que c'était sur l'initiative des habitants de cette ville que PALAVAS s'orientait dans la voie du tourisme.

On y trouvait Messieurs :

ACHARD, administrateur de la Banque de France

ANDUZE, notaire

BELLEVAL, négociant

BARON BERTEZENE

BOURDEL, professeur agrégé à la Faculté de médecine, membre du Conseil Général

BRUN, négociant

COFFINIERES (Paul), avocat

COURTY, professeur à la Faculté de médecine

DAUTIGNY, négociant

DESSALLES, architecte

DURAND de GRAMENET, propriétaire

FABREGE, propriétaire et négociant

GERMA, avoué

GLAIZE, architecte
 GRAS, propriétaire, gérant du Messenger du Midi
 ITIER, directeur des douanes et des contributions indirectes
 JEAN, avoué
 JEANTON, commissaire priseur
 MARTIN, docteur
 MARTIN, négociant
 MASSIP, avoué à la Cour
 MISTRAL, négociant
 NEGRE, banquier
 PAGEZY, maire de la ville de Montpellier
 RENE, professeur à la Faculté de médecine
 TASTAVIN, greffier au Tribunal civil de Montpellier

Afin d'associer le grand nombre possible d'individus à une affaire d'intérêt si général, le comité provisoire avait décidé la création d'une Société en commandite au capital de 200.000 F, représenté par 400 actions à 500 F. Le programme prévu d'une ampleur considérable pour l'époque devait voir le jour sur une partie de la plage de PALAVAS, située sur la côte nord de l'embouchure du Lez, savoir :

- l'édification d'un Casino pouvant loger à peu près 100 personnes, et renfermant, en outre : un grand salon pour les bals et concerts, salle de billard, fumoir, divans, bibliothèque et salon de lecture ;
- grande salle à manger de 100 couverts et diverses salles à usages particuliers ;
- un magnifique pavillon à 3 étages de terrasses couvertes, pouvant servir de salons, salles à manger ;
- salles de bains froids, chauds ; douches, étuves et vaporarium ;
- et, comme dépendances, jardins avec pièces d'eau (1), kiosques, tonnelles couvertes, tir au pistolet, balançoires, gymnase ;
- vastes hangars, écuries, remises, etc 110.000 F
- à l'ameublement, lingerie, etc 30.000 F
- à la construction d'élégantes et confortables barques de bains, à des prix variés de location, depuis 0,10 c jusqu'à 0,50 c, reliées au Casino, aboutissant sur la plage même, par des chemins planchéiés..... 20.000 F
- Nota : professeurs de natation attachés à l'établissement.**
- fonds de réserve..... 40.000 F
- Total..... 200.000 F**

Ce projet, pour des raisons d'ordre financier, ne vit pas le jour et il fallut attendre 1842 pour entendre parler à nouveau d'aménagements touristiques. Cependant, s'il n'exista que sur le papier, il eut le mérite de mettre en valeur la voca-

(1) Il serait plus facile de faire des jardins à Palavas, qu'il suffit de creuser dans le sable, à la profondeur d'un ou deux mètres, pour avoir abondamment de l'eau douce, qui vient par filtration. En quelques endroits, et notamment sur la rive droite, cette eau est excellente et se renouvelle rapidement. (Notice sur les bains de mer de Palavas par le Docteur L. Saurel, Montpellier, 1851).

tion touristique de cette station et surtout il servit d'exemple à un autre projet qui, quelque cinq ans plus tard, devait être ébauché et cette fois réalisé.

La Société Anonyme des Bains de Mer de Palavas :

La Société Anonyme des Bains de Mer de Palavas fut constituée au mois de mai 1873 à Montpellier. Elle eut pour objet l'acquisition de terrains sur la plage, la construction d'un Casino, l'exploitation d'un établissement de bains de mer et la construction d'autres établissements, sur les terrains dont elle avait fait l'acquisition. Son capital de 300.000 F, divisé en 600 actions de 500 F (45,45€), pouvant être porté à 500.000 F par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires. Elle était administrée par un Conseil de 5 membres, composé de Messieurs : Mie-Keittinger, Président ; Cazalis Frédéric, vice-Président ; Belus J., ancien Chef de division à la Préfecture de l'Hérault ; Cabrol Léon, ancien avoué ; Azéma C., adjoint au Maire de Montpellier, administrateur ; tous ces membres étaient des notables montpelliérains.

Avec l'aide du Sieur Barbeyrac, Comte de St-Maurice, propriétaire de la quasi totalité des plages et des étangs de la rive gauche, la Société se lança dans la construction du Grand Hôtel des bains de PALAVAS. Vers 1873, sur 3.000 m² de terrain, s'éleva alors un hôtel de 150 chambres, avec jardin intérieur de 500 m², avec café, salle à manger, salon de conversations, à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec une salle de spectacles et de concerts qui fonctionnait deux fois par semaine. En 1874, à l'occasion du Congrès viticole, 400 convives furent logés dans ces murs.

Un service de bains hydrothérapeutiques fut ainsi prévu en même temps que l'installation au bord de l'eau de cabines. Le projet insistait sur le fait que le tout serait réalisé sans luxe mais avec le « confortable » dont les Anglais avaient donné exemple.

Tout le grand Montpellier et les Palavasiens eux-mêmes prirent alors véritablement conscience de ce que PALAVAS, jusqu'alors hameau de pêcheurs, pouvait devenir une station balnéaire prisée. La Presse de l'époque insistait sur le fait qu'il ne restait que très peu d'efforts à produire pour mettre la plage de PALAVAS à la mode et diriger vers ce Biarritz méditerranéen, une partie des amateurs de villégiature que les côtes de l'Océan et de la Méditerranée attiraient pendant la belle saison.

PALAVAS semblait pouvoir sous peu lutter à égalité avec Dieppe, Trouville, Arcachon, Cannes, Nice, Hyères ou Monaco dont la réputation n'était plus à faire.

PALAVAS offrait du sable, de l'eau et du soleil, et de la joie de vivre, alors que les touristes se pressaient de plus en plus nombreux vers ses rives. Ces touristes devaient alors s'amuser et les distractions, comme nous allons le voir, ne faisaient pas défaut.

3. Quatre mois de festivités

En 1888, la presse industrielle reproduisait une vue de PALAVAS, précédée de quelques lignes suivantes : « Notre gravure aujourd'hui, sur le côté Casino de Palavas, donnera à nos lecteurs une idée de ce qu'est appelée à devenir, à bref délai, cette coquette station de bains de mer, posée au bord de la Méditerranée comme un buen retiro de la nature, aimable avec ses chalets rustiques, semblables à une volée de pigeons ».

Ce projet, pour des raisons d'ordre financier, ne vit pas le jour et il fallut attendre 1872 pour entendre parler à nouveau d'aménagements touristiques.

Cependant, s'il n'exista que sur le papier, il eut le mérite de mettre en valeur la vocation touristique de cette station et surtout il servit d'exemple à un autre projet qui, quelque cinq ans plus tard, devait être ébauché et cette fois réalisé.

TABLEAU DES LOCATIONS DES IMMEUBLES ET APPARTEMENTS DE PALAVAS

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils trouveront dans nos bureaux tous les renseignements nécessaires pour la location des immeubles ci-dessous désignés, et avisons Messieurs les propriétaires que nous serons toujours à leur disposition pour l'insertion des locaux vacants ou devant le devenir.

A louer une maison entière, non meublée composée de quatre pièces, situées à Palavas, rive gauche, 200 fr. pour la saison, 500 fr. pour l'année. — On vendrait l'immeuble.

A louer à Palavas, Café-restaurant de la Rive droite, composé de 20 pièces, meublées avec tout le matériel nécessaire pour l'exploitation du café-restaurant, situé à Palavas, sur le quai, rive gauche, près la Gare. — S'adresser à Montpellier, à M. Trouilland, 27, rue Blanquerie, ou à Palavas, sur les lieux.

Deux appartements complets richement meublés, composés de 3 pièces, prix : 80 fr. par mois.

Un chalet avec jardin, situé près de la plage, 6 pièces, 200 francs par mois.

Appartements garnis dans un chalet, près la gare, prix : de 40 à 80 fr. par mois.

Une chambre et cuisine meublées, belle position, prix : 35 francs par mois.

Plusieurs appartements complets à louer, sur prix de 2 à 3 francs par jour.

Un appartement Chambre, Cuisine, Cour et Jardin 1 fr. 25 par jour. On peut traiter à l'année ou pour la saison au bureau situé à M. Lacahane rouleur faubourg Sammerie.

— Un chalet composé de 4 appartements de 2, 3, 4, et 6 pièces chacun, situé sur la rive droite, avec jardin et eau potable. S'adresser à Montpellier, au bureau du journal ou à Palavas, sur les lieux, à Madame veuve Claverot.

Un appartement, Chambre et Cuisine, cour, jardin 3 f. par jour, 80 francs par an.

Une série de chambres, pour une journée, de 1 à 2 francs par jour.

A vendre au prix de 15,000 fr. et moyennant un à-compte, ou à affermer, au prix de 600 fr. l'an, une maison située à Palavas, rue Molle, en face la mairie, composée : au rez-de-chaussée, de 3 appartements divisés chacun en trois pièces, salon ou magasin, chambre et cuisine.

Au premier étage, trois appartements, composés chacun de trois pièces. S'adresser à Montpellier, à M. Auguste Bonnal, rentier, boulevard Jean-de-Panne, 27, ou à M. Richard, à Palavas.

A vendre au prix de 15,000 fr. et moyennant un à-compte, ou à affermer, au prix de 600 fr. l'an, une maison située à Palavas, rue Molle, en face la mairie, composée :

au rez-de-chaussée, de 3 appartements divisés chacun en trois pièces, salon ou magasin, chambre et cuisine. Au premier étage, trois appartements, composés chacun de trois pièces.

S'adresser à Montpellier, à M. Auguste Bonnal, rentier, boulevard Jean-de-Panne, 27, ou à M. Richard, à Palavas.

— Un appartement, Chambre et Cuisine meublé par jour 2 f. 50 par mois 60 fr.

A louer une maison entière, non meublée composée de quatre pièces, situées à Palavas, rive gauche, 200 fr. pour la saison, 500 fr. pour l'année. — On vendrait l'immeuble.

A louer à Palavas, Café-restaurant du Cheval Blanc, composé de 20 pièces, meublées avec tout le matériel nécessaire pour l'exploitation du café-restaurant, situé à Palavas, sur le quai, rive gauche, près la Gare. — S'adresser à Montpellier, à M. Trouilland, 27, rue Blanquerie, ou à Palavas, sur les lieux.

PALAVAS était resté, malgré sa vogue, un coin champêtre, à deux pas de Montpellier ; sa population de pêcheurs cadrait bien avec cet endroit charmant et citant Lamartine : « Palavas devient la caresse du malade et la joie de l'homme fort ».

Dans un bref délai, cette station avait pris la meilleure place parmi les villes balnéaires les plus connues. Sur les deux rives, s'étaient élevés des chalets parmi lesquels on remarquait sur la rive droite ceux de l'architecte Carlier, de Laissac, et plus particulièrement, l'élégante et somptueuse villa Bianca appartenant à Rodolphe Faulquier, riche industriel de Montpellier, et qui put à juste titre figurer comme le bienfaiteur de PALAVAS. Pendant la plus grande partie de la saison d'été, tout le monde admirait dans les eaux de PALAVAS, son yacht : La Jeanne Blanche.

Différents hôtels, cafés et restaurants étaient ouverts à la portée de toutes les bourses. Et, dès 1896, l'électricité va jaillir et illuminer les quais.

En un mot, les visiteurs trouvaient à PALAVAS le nécessaire à la vie et au plaisir.



Le grand Casino Granier :

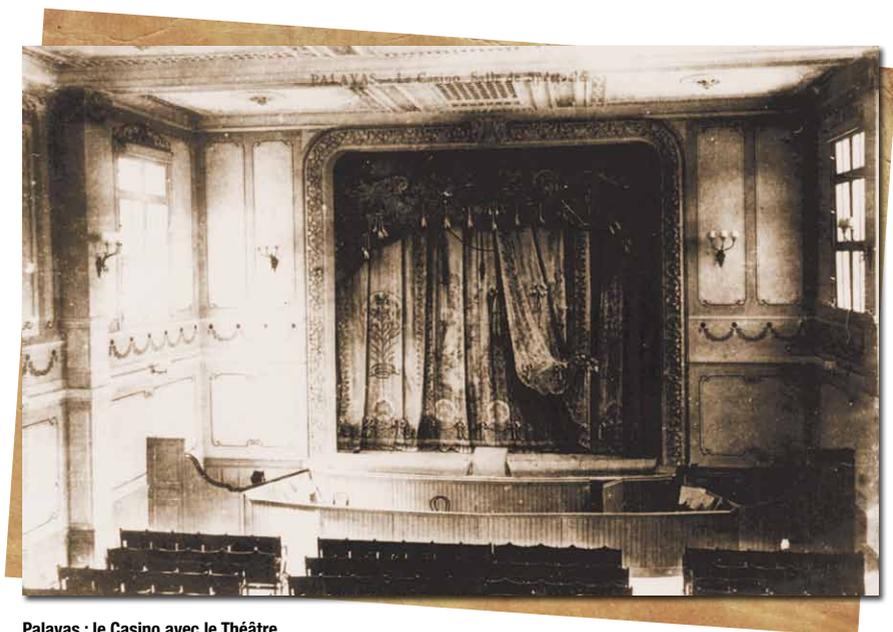
Malgré tous les avantages et tous les agréments que présentait PALAVAS, le Casino Granier fut certainement, après la plage et la mer, l'atout majeur de la station.

La « season » ne commença vers les années 90, qu'à l'ouverture du Casino, pour prendre fin à sa fermeture. Par sa situation sur la rive droite, il se trouvait abrité du soleil pendant toute la journée et grâce à sa proximité de la plage, on pouvait y respirer une douce fraîcheur. La création remontait à la saison d'été 1882. Les deux premières années furent consacrées à des concerts symphoniques exécutés par l'orchestre complet du Grand Théâtre de Montpellier, sous la direction des Granier, père et fils. Marius Granier, le père, et son fils, Jules, contribuèrent largement au succès du Casino.



Palavas : le Casino avec les calèches.

En 1884, Marius Granier commença à former une petite troupe permanente, permettant de jouer l'opérette et la comédie en un acte. Ce mode nouveau dura deux ans, sous la régie de Bonnelly, alors ex-régisseur du théâtre provisoire de Montpellier. Ce fut à cette époque que Jules Granier, accompagnateur au Conservatoire de Paris, venant passer ses vacances d'août à PALAVAS, fit entendre plusieurs lauréats qui devinrent des sujets de valeur à l'Académie Nationale de Musique. Il s'agissait de « Escalais, Vial, Agussol et de Poirier qui fut nommé par la suite Directeur du Pavillon de Flore à Liège ».



Palavas : le Casino avec le Théâtre.



Puis, en 1886, vint la grande opérette. Pendant ce temps, quelques soirées de Gala étaient données avec le concours d'artistes en renom comme les « Lureau, Escalais, Lamarche, Bourgeois, Soum, Boyer Frédéric, Malzac, Fonteix Ainé, Albert, Candelon, Descouts, Dumaine, Gauthier, Ariel, Boyer, etc...

Les concerts symphoniques donnés au Casino, ou sur le canal, étaient très suivis. Il est vrai qu'ils étaient organisés avec un soin scrupuleux et exécutés par un orchestre de premier choix, composé des premiers solistes du Grand Théâtre de Montpellier. Parmi ceux-ci, on trouvait des musiciens de grande valeur : Carles, lauréat du Conservatoire de Paris ; Knugelly, premier Prix du Conservatoire de Bruxelles ; Aubert, lauréat de Paris ; Baissette Guillaume, Selane, Amiot, Chautron, Castelain, de Loew, Flouch, Caisso, Bouillon, etc...

Ces concerts étaient dirigés par Armand Granier, Brunet qui entre temps fut Directeur du Théâtre de Nîmes, et par Auguste Amalou qui fut remplacé par Granier Armand, chef d'orchestre à Montpellier. Se succèdent aussi comme régisseurs du Casino : Gréteaux, Directeur de St-Quentin ; Sylvan, ex-second ténor du Théâtre provisoire de Montpellier ; Horace, Simon, Picot et Demons. En 1894, Marius Granier prenait en qualité de Directeur artistique Eugène Lassalle, ex-administrateur général du Grand Théâtre Municipal du Havre, et d'Abelrt, Directeur du Théâtre des Variétés de Toulouse.

Les interprètes n'avaient rien à envier aux dirigeants. Ils figuraient pour le plus grand nombre d'entre eux, parmi les meilleurs.

La troupe était composée, en 1898, de Blondeau des Variétés de Paris, Charlet et Joffre des Variétés de Toulouse, Nevillet et André, Dauriac des Tournées Coquelin, Vergny de l'Odéon, Seray du Théâtre de la Renaissance, Fèvre, Glandut, de l'Odéon, Jorsy du Théâtre des Célestins de Lyon, Lassalle du Théâtre de Montpellier, et interprétait des pièces à succès : L'Ami des Femmes (A. Dumas Fils), Bébé (E. Najac et A. Hennequin), Froufrou (Mévy et Halleillac), Les Dominos roses (A. Delacouret A. Hennequin), Le Supplice d'une femme (E. de Girardin), Francillon (A. Dumas Fils), Les Fourchambault (E. Augier), La Dame aux camélias (A. Dumas Fils), Madame la Maréchale (M. Alph. Lemonnier et Louis Péricaud), Cabotins (Pailleron), Le Chapeau de Paille d'Italie (Labiche et Marc Michel), L'Aventurière (Émile Augier) (1).

En 1924, pour la première fois à PALAVAS, Hortensia Sylvestris, accompagnée par la troupe de l'Opéra de Paris, interpréta la Tosca. Le Casino de PALAVAS était alors un des plus réputés de France.

Les enfants eux aussi n'étaient pas oubliés : puisque les dimanches, jeudis, et jours de fête, des représentations de théâtre guignol, genre lyonnais et parisiens, leur étaient offertes.

Ainsi que nous le voyons, si PALAVAS apparaît comme étant « la station familiale » par excellence, sur le plan de la culture et des spectacles, elle n'était pas en reste. PALAVAS était la station coquette où tout le monde s'habillait en grande tenue le soir pour le spectacle et qui attirait une clientèle mondaine et d'un niveau élevé.

Le Casino n'était pas la seule distraction offerte au touriste en mal de divertissements. Dans ce contexte, en 1873, la Société des courses de la ville de Montpellier

trouva ses nombreux fidèles parmi les touristes palavasiens.

Non seulement ils assistaient aux courses mais participaient aussi directement par l'élevage des chevaux, et la constitution d'un « haras ».

(1) Programme du Grand Casino, saison 1921 (archives du Syndicat d'Initiative de Palavas).

Répertoire de la saison :

La Traviata, Faust, la Favorite, la Fille du Régiment, Mireille, les Dragons de Villars, Mignon, Thais, Lakmé, la Tosca, Manon, Carmen, Werther, la Vie de Bohème, les Pêcheurs de Perles.



Terrasse du Casino.



Le Casino : la salle de consommation.



COURSES DE MONTPELLIER

Dimanche 3 Juin 1883 à 3 heures et demi de l'après midi.

PRIX DES PLACES — Encinte de pesage 20 fr. — Tribunes 5 fr. — Piétons sur l'hippodrome 1 fr. — Voiture à 4 chevaux 20 fr. — Voiture à 2 chevaux 10 fr. — Voiture à un cheval 5 fr. — Cavalier 5 fr.

A 3 h. 1/2 — Prix de la ville (course au trot monté) Prix 500 francs. offerts par la ville. Les chevaux Français n'ayant jamais paru en course publique sont admis. Distance à parcourir 3,500 mètres.

DOIVENT COURIR :

Indiscrette appartenant à M. de Lescure de Montpellier jument rouge.

Vasco à M. Josselme de Nîmes cheval alezan, c. ray bl. et bl. t n.

St. Victor, cheval bai h. à M. Lafont, de Narbonne C. bl éch. m. et t. cerise.

Camisole, jument bai, à M. Barayé, d'Avignon, C. grise t. noire

A 4 heures. Prix des arabes et camargues, 400 francs 300 francs au premier, 100 francs au deuxième Distance à parcourir : 3,200 mètres.

Triboulet, cheval gris à M. Lapierre, de Montpellier, C. rouge t. noire

Faust cheval gris à M. Prévost, de Montpellier, C. n., éch gr. t. noire

Baccarat cheval noir, à M. Paul Galoffre, de Nîmes, C. bl et cer. t. bl.

Cabessan cheval gris à M. Massé, de Nîmes, C. bl. et bl. t. noire

Dijon cheval blanc à M. Verdame C. cerise t. noire

Valligour cheval gris à M. Lafont, C. bl. é m. et t. cerise

Paysane jument grise à M. le vicomte de Chef de Bien C. bl m. t. bl éch bl.

Le Kabyle cheval noir à M. Henri C. bl et r. r. t. bl

A 4 heures 1/2. Prix Omnium. 300 francs ou un objet d'art au premier, pour tous chevaux autres que de pur sang anglais. Distance à parcourir : 1,600 mètres.

Fanchon jument alezan arrivée la deuxième aux dernières courses du 20 mai, au capitaine Carbillot, Brassard cerise

Calomnie jument bai au lieutenant de la Valette c. cerclés j. et bleu. t. bl.

Margot jument alezan à A. Nayral c. bl. m. j. t. bl éch bl.

Paysanne jument grise au Vic de Chef de Bien c. et t. bleues m. j., éch bl.

Méfiez-vous cheval alezan à Galoffre, c. bl. t. bl

Errato jument alezan au lieutenant Montoux. Brassard cerise

A 5 heures. Prix de Gramenet, (au trot monté) 800 francs, 500 francs offerts par le cercle de la Grande Loge Les chevaux déjà engagés dans le prix de Gramenet, à l'exception du gagnant de ce prix, recevront 150 mètres. Distance : 3,500 mètres.

Lady Annie jument bai au Vic de Chef de Bien de Narbonne, c. et t. bleues, m. j., éch bl.

Mattie jument bai à Labayle, de Tarbes, c. ray n et or m, et t. r

SWanky-Pat alezan, au même, c ray n et or m et t. r

Indiscrette jument rouge à De Lescure, c. noire éch cerise, t. noire

Vasco alezan, à Josselme c' ray bl et bl, t n.

St. Victor cheval bai bl, à Lafont c. bl éch n et t. cerise

Tardif cheval rouge, au même

A 5 heures et demi Steeple chase. Prix : Un objet d'art au premier, une cravache au deuxième, pour tous chevaux n'ayant pas été en entraînement régulier depuis le premier janvier 1882.

Margot jument alezan arrivée première à la course du 20 mai, à Nayral, c n, éch gr, t noire

Escarpon cheval bl à Prévost, c bl, et cer. t. noire

Adulation jument bai au lieutenant Montoux, c, cerclée j et bleu, t bl.

Calomnie j bai au lieutenant de Lavalette, brassard cerise

Ragotin cheval alezan, au capitaine Carbillot, brassard cerise

Fanchon j al, au capitaine Carbillot, brassard cerise

Méfiez-vous cheval alezan à Galoffre c. et m bl, t éch bl

Paysane jument grise au Vic de Chef de Bien c bl m. t. bleu

Rebecca j h, à Duclé c et t. noire rayée j m n.

Programme des courses de Palavas, du 3 juin 1883 (Journal Palavas-les-Bains).

Des plaisirs variés

La Société des Courses

Le champ de course était situé dans la plaine de Gramenet, sur le chemin de PALAVAS. Les courses avaient lieu le dimanche et on s'y rendait par la route ombragée qui mène à PALAVAS ou par le chemin de fer, quand il plaisait aux propriétaires du canal du Lez d'autoriser la traversée, sur un bac, en face de la ferme de Gramenet.

La Commission était composée de Messieurs de Vallavieille, Président d'Honneur, Préfet de l'Hérault, Louis Tissie-Sarrus, Achille Kuhnholz-Lordat, vice-Président, Gaston Cazalis, Secrétaire, le Marquis de la Prunarède, Joseph de Lescure et Rodolphe Faulquier, Commissaires délégués par le Ministre de l'Agriculture.

En fait, si les courses se déroulaient du côté de Gramenet, il n'en reste pas moins que l'entraînement se faisait à PALAVAS, sur la plage, et qu'un certain snobisme s'en dégageait par la venue des jockeys anglais employés par les propriétaires de chevaux. Le spectacle était permanent sur la plage où toute une foule de connaisseurs ou de curieux se pressait pour voir courir les plus beaux chevaux de la région. Parmi les chevaux, on trouvait des pur-sang français, anglais et arabes, alors que le camarguais était en majorité.

Les courses se faisaient au trot attelé ou monté, à deux ou quatre roues, avec handicap.

Chasse de plage et de marais

Les marais et les étangs qui forment la zone du littoral de la Méditerranée, dans les départements de l'Hérault, du Gard et des Bouches du Rhône, étaient très giboyeux, sur un peu plus de 20 hectares, dans le département de l'Hérault. Ils fournissaient une grande variété de gibier de terre et d'eau, à la petite chasse au tir.

En automne et en hiver, on faisait sur les étangs de Lattes, de Pérols et de Mauguio, de nombreuses « volées » (1) de macreuses qui étaient très suivies. Il y avait, suivant la saison, de fréquents passages de cailles, de vanneaux, de tourdres, de canards et de bécasses, tandis que dans quelques pinèdes au-delà d'Aigues-Mortes, on pouvait chasser le renard.

Les touristes étaient donc invités à participer à ces battues sur la petite plage entre Palavas et Carnon, ou au Grand Travers, ou aux abords de l'étang de Mauguio. Il est indéniable que nombreux étaient les touristes à participer à ces activités récréatives, tant le gibier était varié à l'époque.

La Société de Tir

Ces mêmes touristes avaient la possibilité d'aller s'entraîner sur la plage, au début de l'actuelle avenue St-Maurice, où la Société des tireurs de l'Hérault avait aménagé en 1873, des installations appropriées sur le même plan que celles qui existaient, à la même époque dans l'Est de la France.

A cette époque aussi, de nombreuses sociétés nautiques allaient se former. La plus importante était « La Vague d'Or » constituée à l'effet de développer les sports nau-

(1) Ce genre de chasse est toujours à la mode et se pratique encore de nos jours sur les étangs de la région de Palavas.

tiques et les sports de plage, d'organiser des courses de natation et d'embarcation, ainsi que de développer la pêche de plaisance dans la station. Le Touring Club, lui aussi, montait un centre de nautisme à PALAVAS, aux buts identiques, tandis que la ville recevait son premier canot de sauvetage, don de Rodolphe Faulquier, qui sera servi par des marins sauveteurs, avec à leur tête le Patron de Barque : Pépin.

La pêche en mer se développait et les pêcheurs se faisaient un plaisir d'inviter à leur bord les « Estrangers » qui prisaient ce genre de loisirs et qui, tout en demeurant des « Estrangers » devenaient très vite des enfants adoptifs d'un Pays où ils se sentaient chez eux.

LA MODERNISATION DE PALAVAS

Malgré un succès déjà appréciable, PALAVAS ne pouvait plus augmenter ses capacités d'hébergement et d'accueil.

Trois problèmes extrêmement importants restaient à résoudre : d'une part, la propreté du village ; sans aucune notion d'hygiène, avec un laisser aller bien méridional, la station vivait dans des habitudes ancestrales avec pour exemple le jet d'ordures au canal ou dans les rues. Une partie de la clientèle potentielle des vacanciers hésitait à venir se détendre et se reposer dans un tel environnement qui n'était pas très accueillant. D'autre part, le manque d'eau potable allié à une hygiène catastrophique détournait un nombre important de touristes et ralentissait la construction. Le risque d'épidémie demeurait et retenait quelque peu les visiteurs.

Enfin, les difficultés de transport entre la plage et Montpellier réduisaient d'autant le nombre des baigneurs.

L'eau de Lattes, une station d'épuration, le dragage du grau, des mesures générales d'hygiène et le TRAIN permirent de poursuivre cette lente évolution et de favoriser la vocation touristique de la station, que tout le monde, y compris les Palavasiens, espéraient.

LE TRAIN DE PALAVAS

PALAVAS va devenir et se muer en une station balnéaire et climatique dont les Montpelliérains feront le succès. Une place importante et de choix doit être réservée au « Train de Palavas » qui servira, pendant presque un siècle, de cordon ombilical à la station. Ce train lui donnera un essor nouveau en offrant aux visiteurs la possibilité de venir plus commodément s'installer sur cette plage qui sera celle des Montpelliérains.

Devant le désir de la population palavasienne d'agrandir les limites autrefois imposées à son industrie, par la force même des choses, une voie de communication routière avait été construite pour permettre d'atteindre « Les Cabanes » sans rencontrer d'obstacles. PALAVAS n'était jusqu'alors reliée à Montpellier que par un bac qui était établi aux Quatre-Canaux, à la croisée du Lez. Le problème le plus difficile à

résoudre avait été celui de la construction de deux ponts en charpente : le premier, sur la coupure, qui met en communication l'étang de Mauguio avec le canal du Lez, le second, sur le canal des étangs. En effet, la commune de PALAVAS ne disposait pas de fonds pour réaliser des travaux aussi coûteux. La solution fut trouvée en 1851 :

Une subvention sur les fonds du trésor de 20.000 francs fut accordée à la Ville, le reste étant avancé par une compagnie privée qui récupéra cette avance en prenant pendant 22 ans l'exploitation de ces ponts qui étaient à péage (1).

Cette route permit à de nombreuses personnes de venir se baigner et de séjourner dans le village aussi bien qu'elle facilitait la vente du produit de la pêche sur place, à Montpellier.

Le Train, en se jumelant avec la route, mit la grande ville à quelques minutes de sa plage et permit à un tourisme naissant de prendre une grande importance. Ce projet ne naquit cependant pas du jour au lendemain : il eut de nombreux défenseurs mais aussi quelques détracteurs qui retardèrent sa mise en place.



(1) Décret du Président de la République, Louis Napoléon Bonaparte, en date du 1er mai 1851 : deux ponts en charpente sur le prolongement du chemin vicinal de Montpellier à Palavas

Est déclaré d'utilité publique l'exécution des travaux de construction de deux ponts en charpente et de leurs abords et dépendances. L'un sur la coupure qui met en communication l'étang de Mauguio avec le canal du Lez et qui est appelé Grau de Palavas. L'autre sur le canal des étangs.

Péage :

Pour une personne à pied chargée ou non	5 centimes
Une personne à cheval	10 centimes
Un cheval ou mulet chargé ou non, non compris le conducteur	5 centimes
Le conducteur	3 centimes
Chaque bœuf, vache, taureau, veau ou porc	5 centimes
Chaque mouton, brebis, chèvre ou chevreau, cochon de lait ou agneau	1 centime

Lorsque les divers bestiaux seront chargés de fumier ou d'outils d'agriculture, de vendange, ou qu'ils iront au pâturage ou en reviendront dans la même journée, le droit sera diminué de moitié.

- Voitures suspendues ou à sièges suspendus à deux roues :

à un seul cheval ou mulet, conducteur compris	40 centimes
à deux chevaux ou mulets, conducteur compris	60 centimes
à trois chevaux ou mulets, conducteur compris	75 centimes

- Voitures suspendues ou à sièges suspendus à 4 roues, à :

à un seul cheval ou mulet, conducteur compris	50 centimes
à deux chevaux ou mulets, conducteur compris	70 centimes
à trois chevaux ou mulets, conducteur compris	90 centimes
à quatre chevaux ou mulets, conducteur compris	1,10 centimes

Les voyageurs paieront séparément le droit fixé pour une personne à pied.

- Charrettes et voitures non suspendues à 4 roues et à 2 roues :

à un âne, conducteur compris	15 centimes
à un collier ou à paire de bœufs, conducteur compris	20 centimes
à deux colliers, conducteur compris	40 centimes
à trois colliers, conducteur compris	50 centimes

Seront exemptés des droits de péage :

Le Préfet du département, le sous-Préfet de l'arrondissement, les Ministres, les différents cultes reconnus par l'État et leurs Ministres, les ingénieurs et les conducteurs des ponts, les Agents Voyers, les employés des contributions directes, les agents forestiers, les préposés et agents des douanes, les employés des lignes télégraphiques, la gendarmerie dans l'exercice de sa fonction, les militaires de tous grades voyageant en corps ou séparément, à charge pour eux, dans ce dernier cas, de présenter une feuille de route ou un ordre de service, les courriers du gouvernement, les malles postes, les facteurs, les élèves des écoles, les prévenus, accusés ou condamnés conduits par la force publique.

24. PALAVAS-LES-FLOTS (Hérault) - La Gare - Arrivée des Voyageurs



Edit. Mlle Claparède - Phototypie A. Bardou, Montpellier

La Gare principale : rive gauche, directement sur la plage.

1. Un investissement rentable mais discuté

1) L'expression des besoins :

L'établissement d'un chemin de fer de Montpellier à Palavas avait été depuis fort longtemps l'objet de la sollicitude des administrations supérieures et des négociants industriels et habitants de la grande Ville.

Le Conseil Général de la Ville de Montpellier et du département, dans ses sessions de 1855 et de 1856, avait émis les vœux les plus favorables pour l'exécution de ce projet. Mais, pour aller plus loin dans sa réalisation, le Conseil Général avait demandé à ce qu'une enquête fut ordonnée dans le but de faire ressortir avec beaucoup de précision, l'utilité de la construction de ce chemin de fer.

Cette enquête, réalisée en 1856, et dont nous donnons ci-dessous quelques extraits, fit ressortir que le chemin de fer prévu, non seulement rendrait de très grands services dans l'immédiat, mais encore permettrait au village de devenir une des plus belles plages de Méditerranée, mais aussi de la France entière :

« Palavas offre une plage des plus attrayantes qui soit sur le littoral. L'affluence des baigneurs pendant trois ou quatre mois de l'année est considérable, à ce point que les voitures particulières, omnibus, ne suffisent pas. D'après la recette du pont payant des Quatre-Canaux, ils en résulterait que le nombre des allants et venants serait de quatre vingt mille par année : chiffre que tout le monde annonce être doublé dans le cas de l'exécution du chemin de fer. Le train aurait, en outre, comme produit, le transport des poissons et des coquillages ainsi que des marchandises et matériaux à destination de Montpellier, qui seraient susceptibles d'être transbordés du canal impérial au point dit des Quatre-Canaux, sur les wagons et trucks de cette voie ferrée. Un tuyau conducteur pour les eaux potables serait établi le long de la voie du chemin de fer et les dispositions qui seront prises pour l'aménagement des ces eaux à Palavas seront encore d'un certain produit pour la compagnie.

Ce qui vient ajouter aux espérances des produits de cette ligne, c'est la création par la compagnie concessionnaire ou tout autre, d'un établissement des bains et de quantité de constructions particulières. Enfin, PALAVAS serait pour Montpellier ce que sont les environs de Paris ; car, indépendamment des baigneurs durant la saison d'été, le nombre de visiteurs est aussi considérable pendant les autres mois de l'année. Dans le cours de nos études, nous avons pu remarquer au moins cent personnes par jour circulant entre Montpellier et Palavas, soit chasseurs, visiteurs ou en partie de plaisir. Nous croyons même que la position du Port de Palavas est appelé un jour à prendre de l'extension : une faible dépense suffirait pour allonger les môles, afin de faciliter l'entrée des petits navires ou bien l'établissement d'un bassin à flot ».

A la suite de ce rapport on ne peut plus favorable à la mise en place de ce projet, un état approximatif des produits et recettes de la ligne fut dressé. Il ne fit que confirmer l'optimisme général qui présida à la décision finale.

- Approximation des produits :

Résultats voyageurs :

(Les 4.000 francs représentent 40.000 voyageurs)

Poissons et coquillages :

Recettes du pont payant des 4 canaux	5.000 F
Véhicules et chevaux.....	1.000 F
4.000 F	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} classes : 1,50 F X 40.000 voyageurs	60.000 F
Accroissement présumé pour la 1 ^{ère} année : 1,50 F X 20.000	30.000 F
90.000 F	

Renseignements recueillis au bureau des octrois de Montpellier :

40.000 quintaux de poissons et de coquillages :

Train : 0,25 F le quintal	10.000 F
Poissons et coquillages en direction de Montpellier mais prenant la voie de fer se dirigeant vers Nîmes, Alès, Beaucaire, Marseille, Lyon :	
0,25 X 20.000 quintaux	5.000 F
Augmentation prévue pour la première année :	0,25 X 20.000 quintaux 3.750 F
.....	18.750 F

Transbordement de marchandises et matériaux à prendre aux Quatre-Canaux :

Documents fournis par divers négociants et patrons de bateaux transportant des marchandises et matériaux à Montpellier	25.000 F
Marchandises en provenance de Montpellier et transportées par le canal	10.000 F
.....	35.000 F

Sels provenant des salins de Gramenet :

Les salins de Gramenet sont restés en stagnation pendant longtemps, par suite de moyens économiques de transport déficients, alors surtout qu'ils sont dans le voisinage d'une voie de navigation qui monopolise et dont le frêt est exorbitant.

Les propriétaires de ces salins ont acquis la certitude que la voie de chemin de fer, une fois établie, ils pourraient offrir chaque année 40.000 quintaux de sel pour lesquels ils consentiraient un droit de transport par km de 0,02 F par quintal, soit pour 9 km à parcourir des Salins à Montpellier. 7200 F

Produit des eaux potables rendues à Palavas provenant du trop plein des bassins de Montpellier :

D'après les prévisions des habitants de la localité, la quantité d'eau indispensable à l'alimentation des habitants du village de Palavas avec ses 600 âmes, comme aussi pour l'usage des bains ordinaires qui seront indispensables, même pendant la saison des bains de mer, ainsi que pour les besoins des consommateurs, sera en moyenne de 10 m³ par jour : soit pour l'année entière : 2,50 F X 3.650 10.000 F

La Faculté de Médecine de Montpellier, par l'intermédiaire des Professeurs Bourdel, va appuyer moralement cette réalisation et faire ressortir que le chemin de fer, outre les avantages déjà signalés, aurait pour effet de faciliter l'arrivée sur cette plage de nombreux malades de l'Hérault et des départements voisins : les Cévennes et le Rouergue compris, et de concourir aussi puissamment à la santé générale publique. Cette ligne devait augmenter l'importance et les ressources de la ville de Montpellier, contribuer au développement et à l'extension des rapports de l'antique Faculté qui fait la gloire de cette ville et enfin développer une localité dont la population si digne d'intérêt, fait tout son possible pour attirer sur sa plage hospitalière les baigneurs de la classe inférieure qui trouvent là un traitement sans y apporter plus qu'ils ne peuvent et sans faire de dépenses considérables.

L'intérêt et la rentabilité du chemin de fer de PALAVAS ayant été démontrés, les responsables se mirent aussitôt en quête de mettre sur pied un projet détaillé du système.

C'est en 1860, qu'une première proposition fut faite par les Établissements Félix-Tourneux et Pellerin, dont le siège social était situé à Paris. Il s'agissait alors d'un chemin de fer américain, établi sur le chemin de grande communication N°3, doté de wagons avec impériale formant troisième classe, et tirés par des chevaux. Ce projet, trop « timide », ne fut pas retenu pour plusieurs raisons dont la principale qui n'était pas le mode de traction, résidait dans le fait qu'il ne permettait de transporter que très peu de marchandises et de personnes. Cependant, il fut la cause d'une levée de boucliers contre l'installation d'un tel moyen de transport, oppositions qui émanèrent essentiellement du marquis de Grave, propriétaire de la rivière du Lez,



70

PALAVAS-LES-FLOTS. — Vue prise du Canal.

JND
FOT.

ainsi que des concessionnaires du pont à péage de Palavas, tous, bien entendu, lésés par cette innovation.

2) Les oppositions :

a) Opposition des concessionnaires des ponts à péage de Palavas :

Dans une lettre datée de 1866 et adressée au Conseil Général, les concessionnaires des ponts à péage de Palavas font le procès du Train :

« Le chemin de fer n'a aucun caractère d'utilité publique. Il avait sa raison d'être lorsqu'il s'agissait d'un chemin de fer littoral de Cette à Marseille ; il aurait alors relié Montpellier à cette ligne.

Le projet, ainsi présenté, fausse le problème. C'est un objet de luxe, une fantaisie qui va substituer aux charmes d'une délicieuse promenade d'une heure aux portes de la ville, à travers les prairies et sous de frais ombrages, le trajet rapide et rude par une locomotive. Time is money, disent les Anglais, mais, est-ce bien au baigneur qui va se rafraîchir à la mer, au promeneur qui y cherche un délassement, que ce dicton de l'inexorable loi du travail industriel s'adresse ? Assurément, vous allez économiser du temps, mais vous diminuez de bien plus la jouissance de l'Homme..... quoiqu'en dise le mémoire descriptif, le chemin de fer ne saurait faire ses frais, obligé qu'il sera, pendant dix mois de l'année, d'entretenir deux trains par jour pour le service de quelques poissonniers qui préféreront encore leur petite voiture à la voie ferrée. C'est d'ailleurs une erreur de croire qu'on verra se doubler, se tripler peut-être le chiffre de quarante à quarante cinq mille "allants et venants" qui circulent annuellement entre Montpellier et Palavas. Espère-t-on attirer les étrangers aux bains de mer de cette plage, si belle soit-elle ? Les bords de la Méditerranée sont aujourd'hui couverts d'établissements qui rivalisent de zèle pour attirer les baigneurs de leur voisinage et, quels que soient les efforts que Palavas pourrait faire, située entre les établissements de bains de Cette et d'Aigues-Mortes, obtiendrait-elle des préférences et verrait-elle se développer, aux dépens de ses voisines, cette prospérité dont le mirage semble avoir inspiré les auteurs du mémoire descriptif ?

Bien que Palavas possède une route bien meilleure que celle de Carnon, les baigneurs de la haute société de Montpellier préfèrent cette dernière localité. Elle continuera à éviter ainsi la foule et la cohue. »

Cette opposition s'ajoutait à celle du marquis de Grave, qui voyait la rentabilité de son canal menacée par l'avènement du train, et entendait démontrer qu'il y avait atteinte à des droits acquis depuis fort longtemps.

b) Opposition du marquis de Grave, propriétaire de la rivière du Lez :

Le marquis de Grave avait, de tout temps défendu le monopole dont il disposait sur le transport des marchandises circulant entre Montpellier et la mer. Déjà, en 1739, une affaire de ce genre s'était produite : La compagnie Usquin, concessionnaire du canal des étangs, avait voulu établir un point d'embarquement à Carnon. Le marquis de Grave se pourvut devant le Conseil d'État qui émit de nombreux avis sur la

24. PALAVAS-LES-FLOTS. — La Gare (rive droite)



ÉDIT. SIMÉON SALASC

17 PALAVAS-les-FLOTS (Hérault) - Gare rive droite



ÉDITION DU KHÉDIVE; TABACS DE LUXE, 14, PLACE DE LA COMÉDIE

L'arrivée des voyageurs par la gare, rive droite.

validité du droit de port exclusif, et de la nécessité de le maintenir.

On soutenait alors que le droit de port exclusif était un droit féodal qui avait dû tomber avec la féodalité.

Passy, alors Ministre du Commerce et des Travaux Publics, n'avait pas hésité à se prononcer pour le maintien du droit, et signalé que le marquis de Grave était alors réellement possesseur du droit de ce port, qu'il détenait à la fois des bourgeois et marchands de la puissance souveraine, confirmé par des actes de 1666 et 1675. Il s'agissait d'un contrat réciproque et à titre onéreux, intervenu entre l'État et un particulier et non d'une usurpation.

Le propriétaire du canal s'opposait donc à la création du chemin de fer au motif qu'il était présenté sous l'apparence de servir seulement pour conduire les baigneurs à Palavas, tandis que de la part des promoteurs de ce projet, il avait également pour but de confisquer les arrivages de marchandises dans les eaux du Lez.

Dans cet état de chose, concluait-il, s'il est interdit de créer un lieu de débarquement autre que le port Juvénal, peut-on d'une manière indirecte créer une voie ferrée parallèle et allant le long du canal, qui aurait pour effet de débarquer à la croisée du Lez ou à l'entrée du Lez dans la mer, les marchandises venant par le canal des étangs, ou par la mer à destination de Montpellier, ce qui équivaldrait à faire d'une manière indirecte ce qu'on ne peut pas faire directement.

Ces oppositions, parfois fondées, mais souvent peu réalistes, ne purent résister à une vague d'enthousiasme que venait de faire naître dans l'opinion publique un tel projet, que tout le monde jugeait nécessaire sinon indispensable.

C'est le 7 août 1868 que fut créée la Compagnie anonyme des chemins de fer d'intérêt local de l'Hérault. Elle avait à sa tête deux ingénieurs civils parisiens : Joret et Bazaine, et était composée de vingt actionnaires : 16 parisiens, 2 nancéens et 2 montpelliérains qui mirent sur pied le projet de construction du chemin de fer.

2. Mise en place et fonctionnement

1) Le tracé :

Le tracé de la voie fut longuement discuté, de 1868 à 1869, période pendant laquelle il fut difficile de choisir entre la rive gauche et la rive droite du Lez. Le premier projet suivait la rive droite, en utilisant sur une longueur de cinq kilomètres environ, le chemin de grande communication de Montpellier à Palavas ainsi que le pont jeté sur la rivière de la Mosson.

C'est alors que la Ville de Montpellier décida le vote d'une subvention de 30.000 francs, à la condition que l'on ne toucherait pas à ce beau chemin dont la ville avait fait la dépense depuis fort peu de temps. C'est pourquoi, le Conseil Général prit la décision de rendre le chemin de fer indépendant du chemin de grande communication et autorisa le concessionnaire à suivre l'une ou l'autre rive du Lez.

- Le choix de la société concessionnaire :

Le concessionnaire admit le principe que les courbes et les déclivités étaient toutes également admissibles dans les deux tracés. L'agent voyer en chef, quant à lui, déclara que les terrains vaseux sur lesquels devaient être établis les remblais, sur un

parcours assez long, tant sur l'étang de la rive droite que sur les bords de la Mosson, ne présentaient pas une stabilité suffisante pour la sécurité de la locomotion, alors que sur la rive gauche, au contraire, les terrains offraient plus de résistance. En effet, on n'avait qu'à traverser une très faible portion d'étang aux abords mêmes de Palavas.

Enfin, les intérêts de Lattes et de Palavas seraient mieux desservis par le tracé de la rive gauche, attendu que les deux centres de population auraient, avec ce tracé, la gare à une plus grande proximité. Pour les deux tracés, la valeur des terrains était identique sur le territoire de Montpellier, mais, sur celui de la commune de Lattes, elle devenait inférieure de plus de huit mille francs sur le tracé de la rive gauche à celle des terrains de la rive droite. La longueur comparative des deux lignes entre le projet primitif et le projet du concessionnaire n'était alors que de 610 mètres.

- Un avis divergent :

Le tracé primitif devait aboutir sur la plage, dans les terrains du domaine de Maguelone appartenant à Fabrège. Celui-ci avait accepté l'abandon gratuit des terrains nécessaires à l'établissement de la voie et de la gare dans toute l'étendue de sa propriété.

Devant la décision de la Société de faire passer la voie sur la rive gauche du Lez, Fabrège tenta d'apporter la preuve de ce que le meilleur tracé était bien celui de la rive droite. Toujours d'après lui, la longueur du tracé retenu excédait de plus de 1.000 mètres celle du tracé de la rive droite, entraînant ainsi une augmentation de dépenses pour la ville.

Il attira l'attention de la Société concessionnaire et du Conseil Municipal de Montpellier sur le danger qui résulterait d'un tracé sur la rive gauche, attendu que sur un parcours assez long, des Salins jusqu'à Palavas, les locomotives circulent presque toujours sur les bords du Lez ; la route qui borde l'autre rive ne serait qu'à vingt pas de la vapeur et les chevaux auraient à parcourir, non sans danger, un chemin déjà trop étroit entre le canal et l'étang.

Enfin, tant en son nom qu'en celui des 40 propriétaires de la rive droite de Palavas où se trouvaient à cette date 20 maisons, il demanda que l'intérêt de cette partie du village qui, par sa position, offre le plus d'avenir d'agrandissement, soit pris en considération et puisse profiter de cette ligne pour s'étendre et se développer.

Nonobstant ces remontrances, le 22 octobre 1868, à la suite du rapport présenté par Baldy, alors Rapporteur de la Commission des travaux publics et des finances réunies, sur les renseignements donnés par l'agent voyer en chef, le Conseil Municipal de Montpellier choisit les parcours et tracé de la rive gauche du Lez (1).

(1) Le tracé de la ligne ferroviaire de Montpellier à Palavas : La vie du rail, n°659, 17 août 1958, p. 17. « On quitte l'esplanade sur le viaduc le plus important de la région (construit en rampe de 30 mm, long de 340 m, en maçonnerie avec le tablier métallique).

La ligne enjambe la voie électrifiée Nîmes-Sète, passe par le passage à niveau dit des Aubes, laissant à droite le petit dépôt de Racanie et le raccordement vers Chaptal, puis, à travers vignes, tantôt à niveau, tantôt en tranchées couvertes de roseaux, arrive la halte de la Céreirède où les « express » ne s'arrêtent pas, sauf sur demande formulée avant le départ et pour certains trains seulement.

La ligne continue, s'élevant de 15 à 20 mm par mètre, pour franchir le Lez sur un pont métallique et aussitôt après redescend d'autant pour rentrer en gare de Lattes, dotée de deux sémaphores P.L.M. à deux ailes entre les deux voies principales.

Après Lattes, le paysage change, la voie court à fleur d'eau sur les étangs de Palavas à droite, de Mauguio à gauche.

Tamaris, rideau de roseaux, jalonnent la voie jusqu'à la halte des « premières cabanes » où très souvent un frigo S.T.E.F. tient compagnie au deuxième et dernier sémaphore de la ligne qui s'élève pour franchir le canal des étangs qui passe à la halte des quatre canaux et aussitôt après arrive à Palavas : rive droite, enfin, après un dernier parcours de la longueur d'un express lourd S.N.C.F., le terminus de Palavas : rive gauche, marque la fin de la ligne et du voyage. »



... Le train s'arrête sur le rivage même de la Méditerranée : au sortir de la gare, un spectacle majestueux et grandiose s'offre à la vue. Devant soi, la mer, immense nappe d'eau à fond d'azur reflétant le ciel bleu avec lequel elle se confond à l'horizon ; à droite et à gauche, aussi loin que la vue peut se porter, les plages admirables par la finesse, la régularité et leur étendue. Formées de sable fin, tassé et résistant, à pente légèrement inclinée, où le flot vient doucement s'arrêter et mourir, tour à tour visitées par la mer et le soleil, largement assainies par les vents, elles offrent aux enfants, pour leurs jeux, un beau tapis bien doux et bien uni, et pour leurs bains un fond égal sans piège et sans danger.



2) Les gares :

Si la construction de la gare de Lattes ne posa pas trop de problème, celle des gares de Montpellier et Palavas en souleva quelques-uns d'ordre esthétique ou pratique.

- La gare de Palavas :

Primitivement, la gare de Palavas devait être construite sur la rive droite, à côté de l'actuel Casino, tout près du grau de Palavas. Mais, en raison de la nouvelle décision et du choix de la rive gauche, se posa le problème d'une desserte facile des deux rives dans le but essentiel de ne pas imposer aux usagers une marche trop longue et difficile pour prendre le train. Le but recherché par les responsables du projet était

d'amener les usagers de Montpellier à un endroit aussi rapproché que possible de la plage. L'endroit favorable était donc situé entre le village et le cimetière dont l'implantation avait été curieusement décidée directement sur le sable au bord de l'eau.

Les conseillers en la matière tinrent compte du fait que, sous l'impulsion de la Faculté de Médecine de Montpellier, de nombreux malades allaient emprunter ce moyen de locomotion pour venir se baigner à Palavas. Il n'était donc pas question d'imposer à ces gens, dotés d'une santé précaire, une marche trop longue pour se rendre au bord de l'eau.

Une forte majorité de Palavasiens fut opposée à ce choix, car il les obligeait à effectuer un long trajet ; ceux de la rive droite, déjà frustrés de leurs espérances, luttèrent avec force et violence contre cette décision. Dans le but de ne pas trop mécontenter les futurs usagers, il fut décidé que si la gare principale serait bien construite dans le secteur prévu, une station ou « halte de la rive droite » serait également aménagée pour les usagers de l'autre rive.

- La gare de Montpellier :

La gare de Montpellier devait être située dans les enclos René, mais on s'aperçut très vite que ce secteur étant éloigné du centre ville, il devenait nécessaire d'établir un service d'omnibus qui aurait pour résultat d'alourdir le prix du voyage. La gare fut alors décidée sur l'Esplanade. Quelques membres du Conseil Municipal firent alors remarquer qu'elle obstruait une partie de la vue sur la campagne et demandèrent à ce qu'elle fut construite dans le jardin avoisinant le Casino. La commission s'étant rendue sur place, en décida autrement et fit même remarquer qu'étant donné ses dimensions et sa forme élégante, cette gare servirait à embellir la place de la Comédie ainsi que la promenade.



3) *Le matériel roulant :*

Les premières locomotives furent des 120 tonnes construites par Graffenstaden. Deux machines compoud articulées Mallet : 0,20 T + 0,20 T numérotées 202 et 203 circulèrent mais disparurent relativement tôt du parc. Le type caractéristique « Hérault » fut illustré par les 040 T, série 61 à 82, construites par Schneider de 1908 à 1914. En tout, 22 machines circulèrent.



La Gare de Palavas à Montpellier. En plein Coeur de la ville, sur l'Esplanade.

Le parc vapeur fut complété avec deux 050 T, série 501 à 503, d'origine « Armistice Saxonne » qui étaient les seules à être munies en 1939 du Flaman. Par la suite, lors de la reprise de l'exploitation par le département, en 1928, des locomotives du type 60 furent installées, munies de tender à 4 essieux couplés, d'un poids à vide de 35 tonnes et avec un poids en charge de 45 tonnes. D'une puissance de 410 CV, elles étaient munies de freins automatiques Westinghouse.

En 1947, le département fit l'acquisition d'un autorail de Dion Boujon avec remorque, doté d'un moteur Willeme, 8 cylindres de 200 CV, comprenant 51 places assises et 24 places debout. De 1947 à 1952, 4 autorails Verney furent achetés. Ils étaient propulsés par un moteur Berliet de 6 cylindres Ricardo du type M.D.K. 2 C de 135 CV avec un boggy, deux essieux et un essieu arrière avec un pont moteur ; ils pouvaient transporter 70 personnes. De 1951 à 1954, 6 locomotives diesel électriques équipèrent le réseau : les deux moteurs Buda, type 6 D.C.S. 1879, d'une puissance

118. MONTPELLIER - Gare de Palavas, départ d'un train



En voiture !



Lattes, cinq minutes d'arrêt !

de 250 CV, permettaient une vitesse maxima de 75 km/h avec une puissance de remorquage de 1.200 T en palier et manœuvre et de 150 T en rampe de 25%.

En 1955, pour l'ensemble de l'exploitation, le nombre des voitures était passé de 82 à l'origine à 50, se décomposant en : 1^{ère} mixte, 2^{ème} classe, fourgon, 5 mixtes 1^{ère} et 2^{ème} classe, 18 mixtes 2^{ème} classe, 22 mixtes 3^{ème} classe, 3 fourgons à bagages, 1 remorque autorail.

En 1939, il n'y avait pas de 3^{ème} classe. Toutes les voitures peintes en vert étaient à deux essieux et comprenaient les « anciennes » et les « modernes » reconstruites des précédentes. Le type ancien avec toit plat comprenait deux couloirs permettant 4 alignements de banquettes longitudinales. La version moderne, avec accès également par plates-formes extérieures en bout, possédait des banquettes transversales avec couloir unique central. Extérieurement, elles différaient des premières par le toit bombé. Le réseau a possédé jusqu'en 1940 une voiture salon de teinte grenat. Tous ces wagons étaient à double essieu et comprenait la gamme habituelle de couverts plats, tombereaux, citernes et freins Westinghouse.



ANNEXE : Le folklore du Train de Palavas

(Nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques extraits d'articles de journaux qui montrent, avec saveur, l'esprit des utilisateurs de la ligne).

Extrait du journal *l'Éclair* du 8 juin 1897 :

La compagnie de chemin de fer d'intérêt local de l'Hérault, avec la modestie qui sied au vrai mérite, n'avait pas annoncé une innovation des plus heureuses qu'elle devait expérimenter le lundi de la Pentecôte : la création d'un rapide entre Palavas et Montpellier. L'expérience a été faite cette nuit et quelques mots suffisent pour indiquer à quel point elle a réussi : le train, parti de Palavas à 9h43, est arrivé à Montpellier à 0h35 très exactement !

Les cris d'admiration de la foule de voyageurs empilés dans les 12 wagons du train s'entendaient de plusieurs kilomètres à la ronde. Dans leur enthousiasme, ils ont failli briser les voitures et même étouffer les employés de la compagnie... C'était du délire !!!

Il est vrai qu'il circule une autre version, d'après laquelle la satisfaction des voyageurs aurait été plus faible. Les mauvaises langues prétendent qu'à peine arrivé aux premières Cabanes, le rapide ne pouvait plus marcher et qu'il a dû stopper plus d'une demi-heure à cette halte ; qu'à deux cents mètres environ du pont du Lez, le train a dû attendre pendant une heure et demie le retour d'un employé parti à pied pour venir chercher à Montpellier une machine de secours ; enfin, il a fallu couper le train en deux pour gravir la rampe d'arrivée et hisser péniblement les deux tronçons, l'un après l'autre, jusqu'à la gare de l'Esplanade.

D'après cette version, les cris qui ont troublé le calme de la nuit et de la campagne montpelliéraine étaient l'expression, non pas d'un enthousiasme forcené, mais d'une indignation virulente autant que légitime et, si l'on a parlé de briser les wagons ou de détériorer quelque personnel c'était sous le coup de la colère des plus excusables, d'autant plus que les employés répondaient aux observations et objurgations avec une politesse des plus relatives.

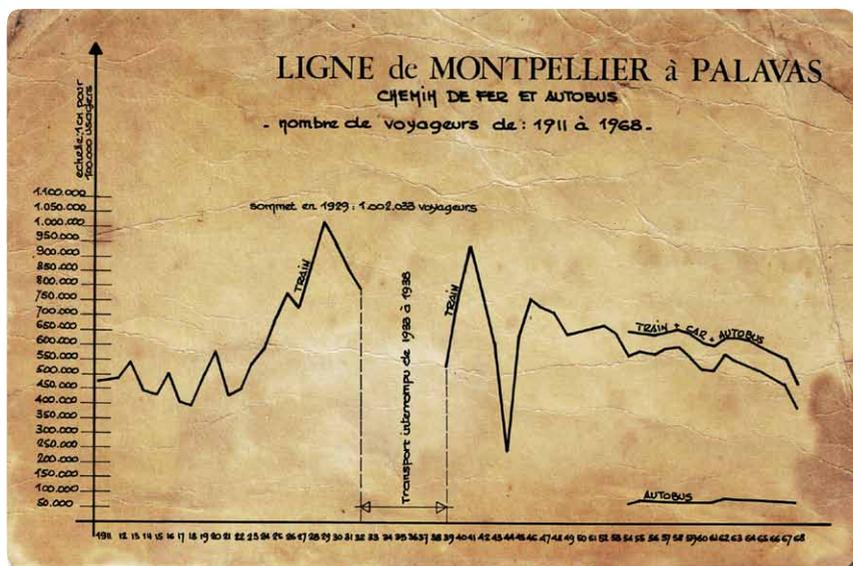
Extrait du journal *Le Petit Méridional* du 14 juin 1897 :

Samedi, le train de 10h43 partait de Palavas à l'heure réglementaire ; à 11h05, il arrivait à Lattes. Le stationnement de quelques secondes a lieu ; puis il se prolonge 5 minutes, 10 minutes, 15 minutes. On va aux nouvelles. Pourquoi ne part-on pas ? demandent les voyageurs. « C'est qu'un train de ballast est sur la voie » - « Mais qu'on le gare ! » - « Nous ne savons pas où il est » - « Vous ne savez pas où se trouve ce train ? » - « Mais il a dû partir à une heure déterminée ? » - « Oui ! mais peut-être n'est-il pas parti, peut-être l'est-il » - « Nous ne savons rien » - « faites donc fonctionner le télé ! » - « Le télégraphe ne fonctionne pas ! ».

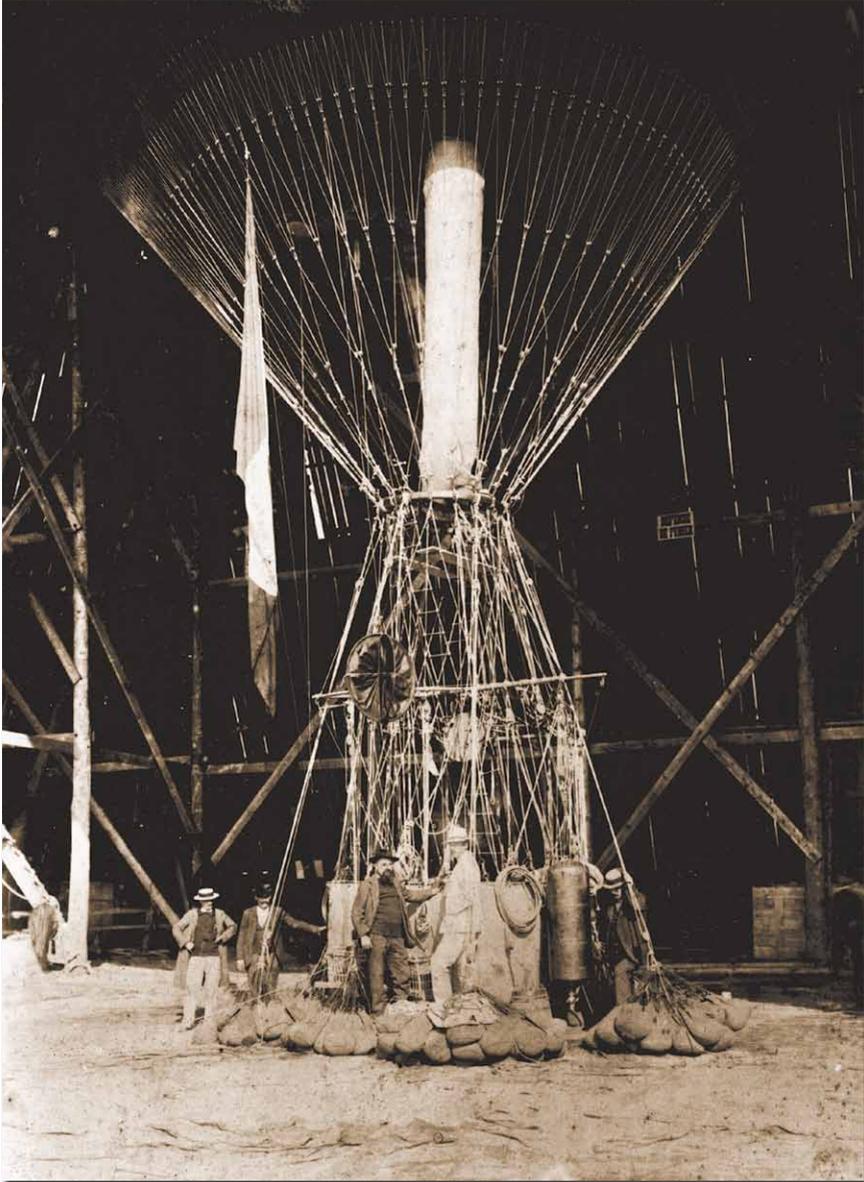
Le télégraphe à 11h ne fonctionnait pas entre Lattes et Montpellier... .. Enfin, après une vingtaine de minutes d'attente, le train s'ébranle et va de l'avant. Il est précédé d'un convoyeur, d'un éclaireur plutôt. En effet, un homme d'équipe marche sur la voie à une quarantaine de mètres en avant de la locomotive, tenant le drapeau-si-

gnal en cas de rencontre.

Et c'est ainsi que le train de 10h43 du matin, venant de Palavas, a fait le trajet de Lattes à Montpellier... C'était délicieux, ce voyage, nous ont affirmé les voyageurs qui nous en ont raconté les péripéties ?

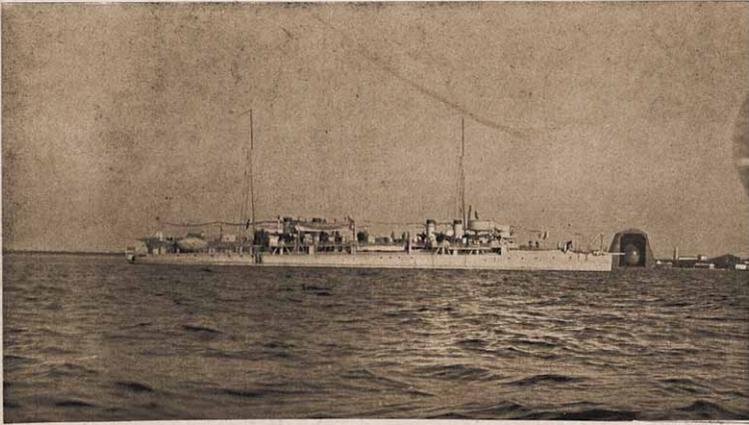


Ligne de Montpellier à Palavas



En 1902, de la Vaux et son équipe choisissent Palavas comme lieu de leurs essais de stabilité et de dirigeabilité au-dessus de l'eau du Ballon "Le Méditerranéen".

LES EXPÉRIENCES DE M. DE LA VAULX. — LE " MÉDITERRANÉEN II "



L'Épée, mouillée au large de Palavas, devant le hangar du Méditerranéen., le 22 septembre (Phot. Bocard)



M. Hervé

M. Castillon de Saint-Victor

LES DERNIERS PRÉPARATIFS (Phot. Bocard)

L'ascension du ballon de M. Henry de la Vaulx a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi au milieu de toute la population marseillaise qui s'était rendue en foule sur la plage de Palavas. Aussitôt que les 8 mâts furent faits à l'Yote, obligés de garder la haute mer, le contre-



M. HENRI DE LA VAULX SURVEILLANT LE GONFLEMENT (Phot. Leon Combes)



LES PIGEONS-VOYAGEURS DU Méditerranéen (Phot. Bocard)

tourneur chargé de ses projections éjectera le ballon qui s'envolera majestueusement de son manger. A quatre heures le Méditerranéen II s'élevait, emportant avec lui M. le comte de la Vaulx, M. Castillon de Saint-Victor, l'ingénieur Hervé, le lieutenant Laignier et un mécanicien.



L'aérodrome : entre Palavas et Villeneuve, en bordure de l'Étang.



Aussi mal sur l'eau que sur terre !!!

L'ASSAINISSEMENT

La station balnéaire de PALAVAS, dont la population était de 960 habitants d'après le recensement de 1906, avait présenté une mortalité moyenne de 3.25 % en 1903, de 1.52 % en 1904, de 2.23 % en 1905, de 2.81 % en 1906 et 1907.

Cette mortalité était, sauf pour 1904, supérieure et de beaucoup à la mortalité moyenne en France. Ce nombre important de décès était la préoccupation majeure des élus locaux, très désireux d'améliorer les conditions hygiéniques de la station. Dans ce but, le 18 novembre 1904, un bureau municipal d'hygiène vit le jour et fit ressortir les raisons majeures qui faisaient de ce village une terre inhospitalière.

D'après la commission chargée de mener l'enquête, l'enlèvement des ordures ménagères et des balayures de rues se faisait dans des conditions déplorables. La commission sanitaire de Montpellier demandait à ce qu'il soit remédié à un tel état de chose.

Plus défectueuse encore était l'évacuation des « immondices liquides » eaux usées qui jouaient un rôle important dans l'insalubrité du village. Dans certaines rues, les eaux ménagères et pluviales ne pouvaient s'écouler et croupissaient sous la chaleur accablante du soleil. La commission demanda à ce qu'on les pave en leur donnant plus de pente. Les maisons et les chalets étaient pourvus de fossés, mais la

7 - PALAVAS-les-FLOTS — Les Jetées - Pêcheurs



Le Canal : Les jets d'ordures y étaient tellement fréquents et l'apport d'alluvions importants que l'on s'y promenait à pieds sans problèmes.



plupart de ces fossés étaient dans la majorité des cas des puits absorbants et non des fosses étanches. D'autres habitations disposaient d'égouts qui aboutissaient directement au Lez. D'autres enfin, étaient dépourvues de tout mode d'évacuation, et les habitants, pour se débarrasser de leurs immondices les jetaient en général dans le Lez. L'embouchure canalisée du Lez constituant le grau était profondément souillée. Cela était d'autant plus grave que les eaux étaient en temps normal peu abondantes, avec un courant faible, mais aussi, qu'elles étaient fréquemment utilisées par les pêcheurs pour le lavage des huîtres et des clovisses et se déversaient dans la mer à l'endroit réservé aux baigneurs.

Le grau était tellement envahi par les immondices et les détritiques qu'il était parfois impossible d'y circuler en bateau. La vase que les barques soulevaient lorsqu'elles pouvaient emprunter ce passage, était des plus malodorantes et malsaines. Déjà fortement souillée par les égouts de la ville de Montpellier (qui se déversaient dans le Lez à neuf kilomètres de Montpellier), ces eaux constituaient un danger réel pour la santé et la vie des habitants de Palavas.

La présence d'étangs et de marais dans l'entourage immédiat de Palavas contribuait aussi fortement à empester l'atmosphère et rendre le séjour sur cette plage difficile, dangereux et désagréable.

En 1893, devant une telle situation, les propriétaires de chalets décidèrent, dans le but de promouvoir et d'assainir la commune, d'en faire une station coquette et agréable. La création d'une Union de propriétaires, en juin 1894, permit d'atteindre ce résultat. En 1904, cette Association devint le Syndicat d'Initiative, fondé dans un but patriotique et désintéressé pour le développement et la prospérité de la Station. Le Syndicat d'Initiative, avec l'aide des touristes, des baigneurs, du Bureau municipal d'hygiène, et de l'Inspection médicale des écoles communales, intervint auprès du Conseil Municipal de la Ville, du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil d'arrondissement, du Conseil Municipal de Montpellier et de la Chambre de commerce pour que l'assainissement de la plage soit décidé sans plus tarder et donne à PALAVAS une véritable vocation touristique.

Dans sa séance du 29 septembre 1908, Brun Michel, alors Maire, et son Conseil Municipal, prirent la décision de mener à bon terme un important programme d'assainissement. Ce programme portait sur plusieurs points :

Captage, adduction et distribution d'eau potable.

Suppression des égouts particuliers aboutissant au canal du Lez.

Création d'un système d'épuration des eaux résiduaires.

Interdiction des jets d'immondices dans le canal.

Interdiction de construire de nouveaux puits absorbants, et politique de suppression des puits anciens.

Etude d'un système approprié aux conditions locales qui permettrait d'évacuer tous les immondices sans souiller le grau et la plage.

Adoption pour l'enlèvement des ordures ménagères de procédés plus en rapport avec les exigences du moment.

Dragage du grau du Lez et demande à la ville de Montpellier d'épuration des eaux

d'égouts avant qu'elles ne soient déversées dans le Lez.

Ce programme devait permettre par la suite d'aboutir à la reconnaissance de PALAVAS en tant que station climatique et balnéaire.

1) L'eau potable

Des essais timides :

Le premier document que nous avons trouvé et qui traite de la question de l'eau potable à PALAVAS, est une lettre au Sieur Harbemont, ancien garde du Génie, en retraite, et qui fit construire sur la rive gauche du Lez, à 180 mètres de son embouchure dans la mer, un hôtel de dix-sept chambres (1) occupé pendant la saison d'été.

Harbemont écrit, en 1850, au Préfet :

« Comme la mer inonde dans ses débordements le hameau situé sur la rive gauche et qu'il est impossible d'y trouver de l'eau douce ; pour cette raison puis-je installer un petit bac pour passer sur la rive droite, afin que les personnes logées chez moi puissent aller prendre à la fontaine du Sieur Jourdan, dit l'hermite, la seule eau potable qui existe dans la localité. »

En 1850, en effet, le village ne disposait que d'un point d'eau : la fontaine ou clos de Jourdan l'hermite. On pouvait lire sur l'entrée cette inscription latine :

« Bonam puramque pota aquam longam sanamque perges vitam »
« Bois une eau bonne et pure, tu mèneras une vie longue et saine »

L'autorisation fut accordée au Sieur Harbemont et les « touristes de l'époque » purent ainsi s'éviter chaque matin une course de quatre à cinq kilomètres pour aller se laver ou boire.

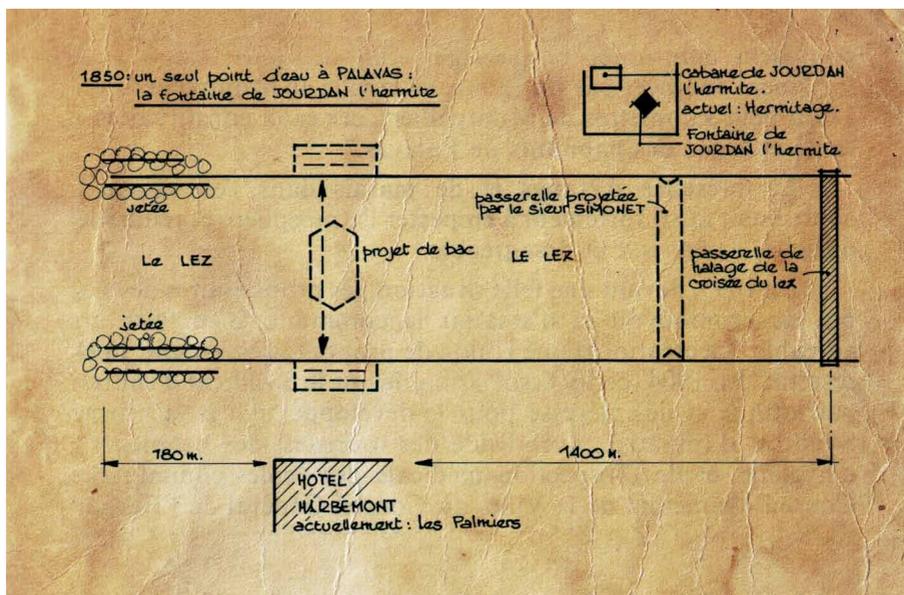
Cependant, le besoin d'eau potable devenant plus grand, l'autorité municipale, pour remédier à cet inconvénient, va décider, en 1887, la construction d'un puits communal sur un terrain appartenant à M. Fabrèges. C'est en avril 1887 que Fabrèges céda gratuitement à la commune de PALAVAS un terrain de 40 m² en nature de plage pour y faire un puits.

L'approvisionnement en eau demeurait difficile et incertain. La rive gauche, la plus peuplée, ne disposait pas de point d'eau. Des essais réalisés en 1895 en face de la gare de l'intérêt local, ne permirent pas d'aboutir à un résultat valable. Le Syndicat de la propriété immobilière fut créé en 1894 dans le but de trouver un moyen et surtout de participer au financement des recherches et éventuellement à l'achat de terrains propices.

C'est pourquoi, de nombreuses recherches furent entreprises pour n'avoir à recourir à ce mode d'alimentation qu'en dernière extrémité.

Après les puits découverts en 1850 et 1887, le grand hôtel situé sur la plage rive gauche, avait fait creuser en 1904 un puits de cent mètres de profondeur qui fournissait de manière intermittente une eau ferrugineuse et légèrement gazeuse, inutilisable pour l'alimentation courante.

(1) Aujourd'hui : Immeuble en copropriété : « Les Palmiers ».

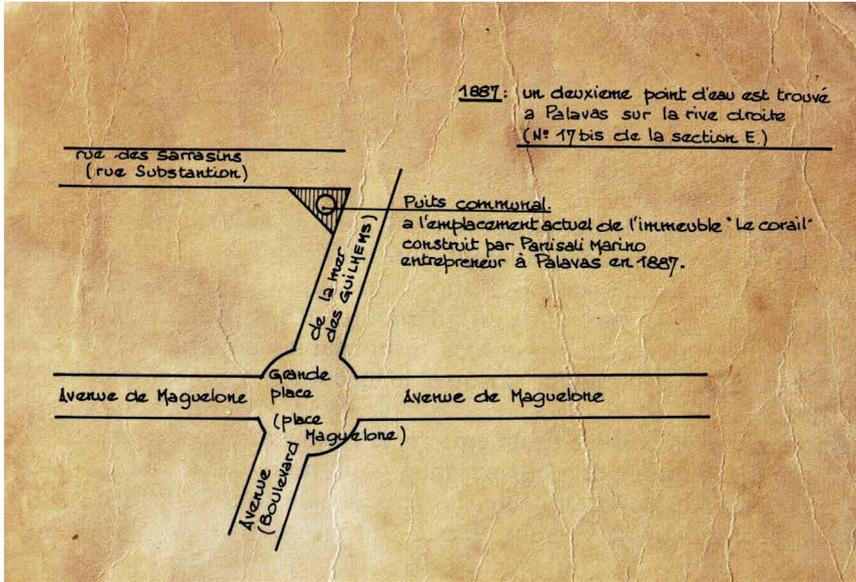


1850 : Un seul point d'eau ...

Devant l'insuccès de ces recherches, force fut donc d'aller chercher de l'eau sur la « terre ferme », à plusieurs kilomètres de distance au-delà de la ligne des étangs. La solution fut trouvée sur la commune de Lattes.

Un entrepreneur, le Sieur Servent, avait pratiqué pour son propre compte une série de sondages dans sa propriété du Mas de Chaume, sur la rive gauche du Lez, à six cents mètres de la gare de Lattes. En 1898, un premier sondage avait été fait au sud de la propriété à la profondeur de douze mètres soixante cinq. On trouva alors au-dessus d'une couche argileuse imperméable, une abondante nappe d'eau qui fut utilisée pour l'irrigation. Un deuxième forage intervint en 1900 et atteignit la même nappe d'eau, dans le jardin du mas, vers l'ouest cette fois. Enfin, un troisième forage révéla qu'il existait dans le sous-sol de cette région de la gare de Lattes, trois nappes d'eau superposées, la première, très superficielle, au-dessous de la terre végétale et fatalement contaminée par les cultures ; la deuxième, à douze mètres environ, très abondante et douée d'une force ascensionnelle suffisante pour la faire remonter jusqu'à la surface du sol ; enfin une troisième nappe, vers trente deux mètres, dont l'abondance et la pression étaient difficiles à évaluer.

Le forage qui fut choisi pour alimenter la station de PALAVAS s'arrêtait à la deuxième nappe, à une profondeur de douze mètres soixante. Il fut pratiqué, en 1902, au sud du chemin du Mas de Chaume, sur le bord du chemin de Lattes, à Sories. Les conditions géologiques et hygiéniques de cette nappe aquifère se révélèrent rapidement excellentes : elle était complètement protégée contre les infiltrations des cultures de la surface par une couverture d'argile compacte, entièrement imperméable.



1887: un deuxième point d'eau est trouvé à Palavas sur la rive droite (N° 17 bis de la section E)

1887 : un deuxième point d'eau ...

L'Institut Bouisson-Bertrand, de la Faculté de Médecine de Montpellier, en donna une analyse d'où il ressortait que cette eau présentait au point de vue chimique une minéralisation un peu élevée, due surtout au carbonate de calcium et qu'au point de vue bactériologique, elle était peu riche en germes (53 par cc. Dans une première analyse, 280 dans une seconde). Elle ne contenait pas de colibacilles, était de bonne qualité. Son utilisation pouvait donc contribuer grandement à l'assainissement de PALAVAS, pourvu que les travaux de captage et d'adduction soient bien exécutés, protégés et surveillés. En particulier, au moment des travaux, il fallut prendre la précaution d'éviter le mélange de la nappe d'eau superficielle, qui était impure et contaminée.

En 1899, sous la direction d'un hydroscopiste de Nîmes, Chardon, des travaux furent entrepris près de la gare. Les sondages allèrent jusqu'à vingt-cinq mètres de profondeur, mais, malgré l'ouverture d'une souscription, qui rapporta deux mille trois cent soixante quatorze francs, et le profond désir d'aboutir à un résultat valable, aucune nappe ne fut découverte, au désespoir des responsables communaux qui voyaient les rangs des estivants grossir chaque saison et le mécontentement gagner les plus humbles.

En 1900, le désespoir gagna la colonie toute entière, le forage atteint trente-neuf mètres dix et la découverte d'eau salée à cet endroit vint à point pour ébranler le moral des plus optimistes. Sur demande de l'architecte, les travaux de forage qui étaient prévus pour atteindre la profondeur de soixante mètres furent interrompus. Devant cet échec, le Conseil Municipal tentait de trouver en d'autres points peu éloignés cette eau que tout le monde réclamait.

2) L'eau de Lattes :

Il ne faut pas croire que les Palavasiens s'étaient contentés, depuis 1850, des deux puits de la rive droite ; aux moyens collectifs d'alimentation en eau potable, ils avaient ajouté des moyens individuels et surtout la solution de la « citerne ».

Ces citernes recueillaient l'eau de pluie à partir des toits des bâtiments, ce qui constituait un mode d'alimentation assez défectueux à cause de la stagnation de l'eau. Leur construction devait être très soignée afin d'obtenir une étanchéité parfaite ; il fallait aussi éviter que les premières eaux de pluie, chargées de toutes les impuretés, ne se déversent dans les réservoirs et de fréquents curages étaient cependant nécessaires pour éviter que les eaux ne se corrompent.

En fait, le résultat de cet approvisionnement individuel est assez inquiétant : presque tous les étés, la fièvre typhoïde ravage la population (1).

Le projet de captage définitif devait consister essentiellement dans la construction d'une usine élévatrice, à côté du puits creusé à l'emplacement des sondages déjà effectués le long du chemin de Lattes à Sories. Servent consentait une promesse de vente à la commune de PALAVAS et, moyennant la somme de 25.000 F, garantissait que le puits donnerait au minimum 350 m³ d'eau par jour.

Ce projet fut présenté par Falgairrolles, le 30 juillet 1904. Le tracé était prévu pour aller jusqu'au passage à niveau à Lattes, puis le chemin d'intérêt communal n°32 de Castelnaud à Lattes, ensuite le chemin de grande communication n°3 DE Ganges à la mer, enfin la traversée du Lez à Palavas, pour atteindre le réservoir après une course de 8,250 kilomètres. Le réservoir fut construit par Rouveïrol et Teissier : de forme circulaire, il fut établi sur la tour en maçonnerie appartenant au Génie militaire ; (2) il avait une hauteur de 5 mètres, pour un diamètre de 8,70 mètres.

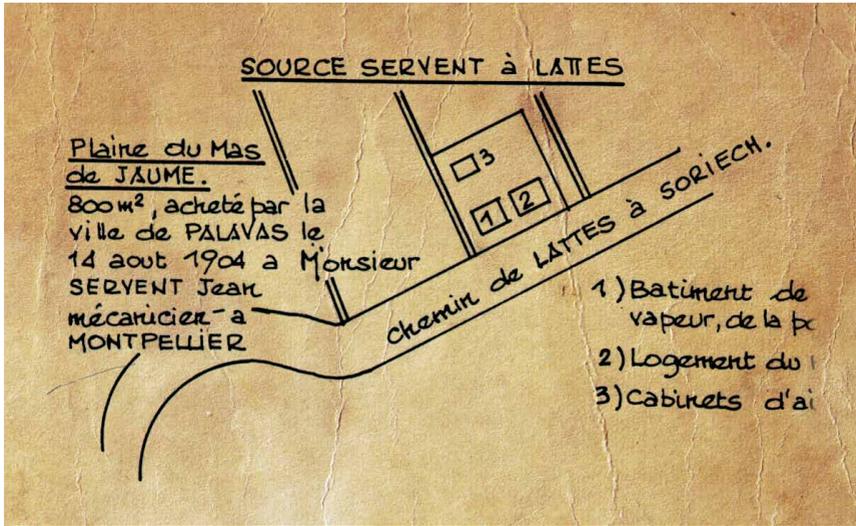
Le projet tenait compte de ce que PALAVAS comprenait 230 maisons individuelles, ou chalets et que l'eau courante serait demandée par environ la moitié des propriétaires, soit 115 abonnements. Les sommes ainsi récupérées, environ 3.000 F, devaient couvrir non seulement les frais d'exploitation, mais aussi permettre très vite, le nombre d'abonnés augmentant, de couvrir le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt.

« J'ai l'honneur de vous informer qu'une épidémie de fièvre typhoïde sévit actuellement à Palavas. Cette maladie, susceptible de se transmettre, serait due à l'eau que les gens prennent dans des puits artificiels. Vu la grande chaleur qu'il fait depuis déjà longtemps, il appartiendrait au Maire de cette localité de prendre, d'ores et déjà, toutes les mesures convenables pour écarter ou neutraliser les effets de cette épidémie qui existe réellement quoiqu'en disent les habitants et les commerçants de cette station balnéaire qui, dans un but de lucre, essaient de cacher la vérité. Je sais d'ailleurs, de source certaine, qu'hier, par ordre supérieur, défense a été faite aux soldats du 11^e Génie, en garnison à Montpellier, de se rendre à Palavas »

**(1) Cf. le texte de la lettre ci-après adressée le 5 août 1906 par le Ministre de l'Intérieur au Préfet de l'Hérault :
(2) La Redoute**

Le 17 avril 1912, cette proposition recevait l'accord de l'Administration des Ponts et Chaussées et des Domaines, et était mise à exécution.

A la station de captage de Lattes, un bâtiment de pierres permit d'abriter la machine élévatrice d'eau : machine à vapeur de marque « Louis Damontein », d'une force motrice de 8-25 HP ; un mécanicien et un employé s'occupaient du fonctionnement



Le Château d'Eau : un amer remarquable, intimement lié à la Redoute dont il est le gardien et le protecteur

et de l'entretien.

Dotée de l'eau courante, la station de PALAVAS va attirer une clientèle différente de touristes plus exigeants qui, habitués au confort des grandes villes, choisissaient jusqu'alors un autre lieu de séjour. En 1913, soixante-dix concessions d'eau sont délivrées ... Pour les familles les plus défavorisées, six fontaines publiques sont installées par la Ville et c'est autour de ces points d'eau que se retrouvent tous ceux qui n'ont pas encore les moyens de se brancher sur le réseau sous pression, et rien ne peut mieux traduire cette vie locale du début du siècle que cet arrêté pris par le Maire Catillon François, en 1910 :

« Le stationnement de voitures et d'animaux, le dépôt de baquets, de récipients quelconques, sont formellement interdits aux abords des bornes-fontaines. Il est défendu de laver du linge, des légumes ou tout autre aux abords des bornes-fontaines et d'y abreuver des chevaux ou d'autres animaux. Il est défendu d'apposer des placards sur ces mêmes bornes. Tout dépôt d'immondices ou d'ordures aux abords des dites bornes-fontaines est interdit. Il est défendu de détourner l'eau des

bornes-fontaines et d'en arrêter le cours par quelque moyen que ce soit. Il est aussi interdit d'en prendre pour la vendre ou pour l'employer à des usages industriels. Le puisage pour les besoins personnels est le seul toléré. »

Indépendamment de ces règlements de Police, de nouveaux travaux devront être entrepris pour assurer l'hygiène publique : il s'agit essentiellement du traitement des eaux usées, de l'enlèvement des ordures ménagères et du dragage du grau.



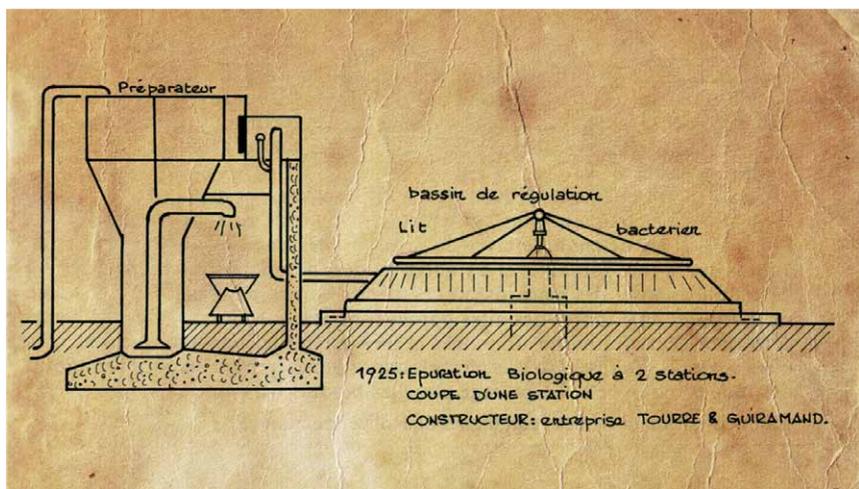


2. Propreté et hygiène

Parmi les grandes questions à l'ordre du jour, figuraient celles des égouts de Montpellier et des communications à rétablir entre les étangs, le canal et la mer. Le Syndicat de la propriété immobilière estimait qu'en rétablissant les ouvertures qui mettaient en communication les étangs avec le canal et la mer, l'assainissement serait nettement amélioré. En effet, l'infection était plus grande du fait de la construction du canal des étangs parce que les jetées des bords de cette voie d'eau empêchaient dans beaucoup d'endroits la communication des eaux, de telle sorte que les étangs venant à se retirer pendant l'été, la partie supérieure, du côté des terres, n'avait plus de communication et produisait de grands marais d'eaux croupissantes.

On ne trouva pas de solution à ce problème, pas plus qu'à celui posé par les égouts de la ville de Montpellier ; les eaux nauséabondes et boueuses des aqueducs du chef-lieu continuèrent à se déverser dans le Lez par le « Verdanson », chargeant ainsi et à la longue de dépôts infects, les bords du canal maritime transformé en déversoir naturel du produit des égouts de la grande ville.

Par contre, satisfaction fut donnée aux Palavasiens en ce qui concerne l'épuration des eaux résiduaires, le ramassage des ordures ménagères et le balayage des rues. Dotée d'un complexe d'épuration des eaux résiduaires, la commune allait pouvoir s'attaquer aux importantes questions de propreté et d'hygiène dans les rues et dans le canal.



Equipée pour le tourisme, PALAVAS ne pouvait plus se permettre un « libéralisme » et un « laisser-aller » folkloriques qui pouvaient se concevoir dans l'ancien temps, mais que l'essor touristique de la plage ne semblait plus permettre. C'est en 1866 que le Maire, Guillaume Molle, passe un premier traité de « Balayures des rues » avec Lamouroux. Ce traité prévoyait que Lamouroux devrait « balayer tous les jours et enlever toutes espèces d'immondices qui s'y trouveront ».

Malgré ce premier pas, de nombreuses plaintes émanant d'estivants et même de Palavasiens arrivèrent à la Mairie. On se plaignait surtout de ce que « le voisin chaque matin, pousse devant d'autres portes que la sienne le fumier qui lui appartient », ou encore qu'un chien mort, pourrit dans une rue depuis plus d'une semaine ».

Devant l'importante quantité d'ordures ménagères que l'on devait sortir chaque jour, il devint de plus en plus difficile de trouver un adjudicataire capable d'effectuer ce travail. En 1888, on le dispensa de cautionnement, mais en 1911, le Conseil Municipal décida de prendre à sa charge les services de balayage d'arrosage et de transport des corps au cimetière : pour la somme de mille six cents francs, il se porta acquéreur d'un cheval alezan, d'un harnais et d'un tombereau.

... Mais, le 14 octobre 1930, revenant sur cette modification, une nouvelle forme de balayage fut acceptée qui comprenait le balayage de toutes les rues, places, marchés ou voies publiques, sans aucune exception, y compris le chemin privé de l'institut marin Saint-Pierre, tant sur la rive droite que sur la rive gauche, ainsi que l'enlèvement des boues, immondices et sables apportés par le vent.

Sous la dénomination des boues, ordures, balayures et immondices, il fallait aussi comprendre : les excréments, débris et résidus de ménage, débris végétaux, fumier, les pierres éparses, les graviers et poussières, les suies, poteries brisées, les verres cassés et les détritrus divers, les animaux morts retrouvés sur la voie publique et en

général tout ce qui pouvait être de nature à la salir.

Il fut interdit à l'adjudicataire d'exciper de la quantité de balayures, boues, et immondices et de leur état liquide pour en retarder l'enlèvement. Toutes ces matières étaient la propriété de l'adjudicataire. Elles étaient déposées en dehors du village en un lieu choisi par lui, à ses risques et périls, au-delà du périmètre fixé par le Maire.

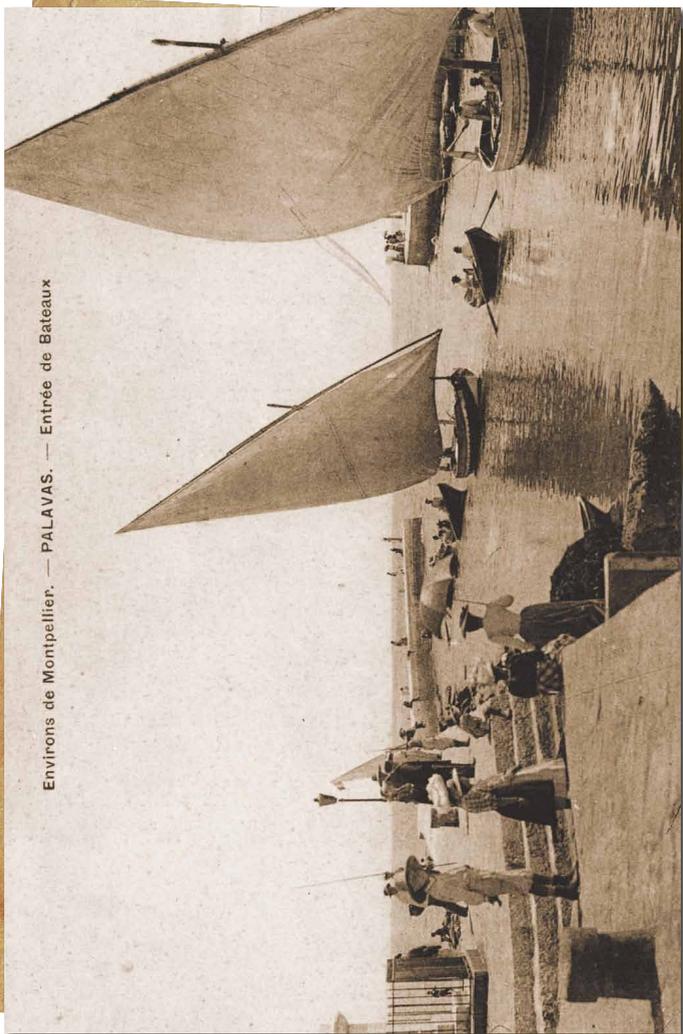
Ce problème, qui fut celui du modernisme, fut intimement lié à la question de l'ensablement du grau du Lez. Le Ministre des travaux publics, écrivant au Préfet, dénonça en ces termes certains agissements contraires aux règles essentielles de l'hygiène :

« Les bords du chenal du grau de Palavas, dans la traversée du bourg, ne sont pas seulement ensablés ou envasés par les apports de la mer ou de la rivière du Lez, mais sont surtout encombrés et infestés par des détritux et immondices de toutes sortes qu'y déposent journellement les habitants de la localité et que le courant du Lez, généralement trop faible, ne parvient pas à entraîner vers le large. Là, se déversent également les égouts de la ville. Il en résulte suivant qu'il se produit ou non de fortes crues de la rivière, qu'il devient nécessaire de procéder à des travaux de nettoyage plutôt que de curage proprement dit, tout le long des quais qui bordent le canal. »

Cela provient du fait que le grau de Palavas est soumis à l'action de deux courants : un courant d'entrée de la mer à l'étang, un courant de sortie de l'étang à la mer. Le courant d'entrée se produit quand les vents marins poussent les eaux vers la côte, ce courant de surface, associé à un contre-courant en profondeur de l'étang vers la mer, produit un dépôt de sable important dans les étangs et dans le grau.

Le courant de sortie est dû à une montée des eaux des étangs à la suite de fortes pluies et à un grossissement des eaux du Lez, mais aussi, à l'action des vents de secteur continental qui, repoussant les eaux sur la rive sud des étangs, créent une différence de niveau entre l'étang et la mer. Ce qui fait que, la tentative d'améliorer le grau par un dragage était souvent infructueuse. Les crues des étangs, par contre, les creusaient sans difficulté, mais un violent coup de mer l'obstruait après son embouchure par un dépôt de sable, de gravier et de plaquettes rocheuses.

Environs de Montpellier. — PALAVAS. — Entrée de Bateaux



On pensa alors que l'ensablement venait de ce que les premières jetées construites en 1836 étaient insuffisantes, aussi décida-t-on leur prolongement.

Un décret de Napoléon III, du 16 juillet 1869, accordait un crédit de cent vingt cinq mille francs pour augmenter les jetées de cent cinquante mètres. Terminées en 1873, ces jetées n'eurent malheureusement pas pour résultat d'arrêter les ensablements du grau. Aussi, devant cet échec, décida-t-on la mise en application d'un autre système : le dragage. Ces tentatives de dragage furent très nombreuses mais ne donnèrent pas elles aussi un résultat spectaculaire.

Tout ceci fait que de nombreux dragages plus ou moins bien menés, il devint de plus en plus difficile de pénétrer dans le grau de Palavas, qui s'ensablait très rapidement et n'offrait plus un tirant d'eau suffisant pour permettre une circulation normale des navires et embarcations : en 1885, les pêcheurs de la station adressèrent une pétition au Ministre des Travaux Publics :

« Il nous a été accordé deux crédits : l'un de 6.000 F et l'autre de 7.000 F, pour mener à bonne fin le dragage du Grau. Par suite de la durée des travaux et par le manque d'une bonne drague, une centaine de mètres sont restés à draguer ; alors les sables se sont déplacés facilement par le courant de la mer et ont gagné 200 mètres, ce qui porte à 300 mètres l'ensablement existant... »

Cette pétition fut suivie, quelques années plus tard, par une déclaration du Docteur Hamelin qui, dans un rapport au sujet du Choléra, écrivait en 1894 :

« Les déjections des aliénés cholériques de Montpellier ont été apportées par les eaux du Lez à Palavas et ont infecté cette commune. Les eaux d'une ville de 70.000 habitants viennent aboutir à Palavas et au lieu d'aller se jeter à la mer, certaines matinées, séjournent sur les bords non creusés du port, provoquant ainsi la contagion. »

En 1906, une véritable campagne fut déclenchée par les journaux, l'Eclair du 4 août 1906 déclara notamment : « Le peu de fond gêne l'entrée et la sortie de poissons qui circulent entre les étangs, les canaux et la mer. Les bords du canal, à sec, répandent des odeurs désagréables et dangereuses. Ce qui fait le charme du séjour estival de cette station est détruit par l'aspect désagréable et repoussant de toutes sortes de détritiques que le peu de profondeur dissimule mal aux regards ... »

« Les Chevaliers de la Gaulle », Société de pêche du début du siècle, s'en prirent aux fabricants d'acétylène qui rejetaient leurs déchets dans le canal et tuaient ou faisaient partir les poissons.

Malgré cette campagne pour la salubrité publique, force sera bien à l'Ingénieur de déclarer l'impuissance de l'Administration devant un tel phénomène : « Si l'équinoxe de mars entraîne quelque forte tempête, le Grau peut se trouver obstrué en une nuit. En sens inverse, une crue de printemps peut déterminer un balayage énergique de la passe. Il faut donc se résoudre à préférer au dragage une bonne crue du Lez ».

En fait, bien que cela puisse paraître étrange, le problème soulevé par l'insalubrité des eaux à PALAVAS ne sera pas déterminant pour son développement futur. La population du village continuera pendant de nombreuses années à déverser l'excédent d'ordures dans le canal, mais, les charmes offerts par la station vont permettre un développement et un engouement pour la plage qui n'iront que grandissant pour faire de PALAVAS la station que nous connaissons et qui sera la plus cotée de toute

LEGENDE

 de 1.30 m à 1.90 m

 de 0.40 m à 0.70 m

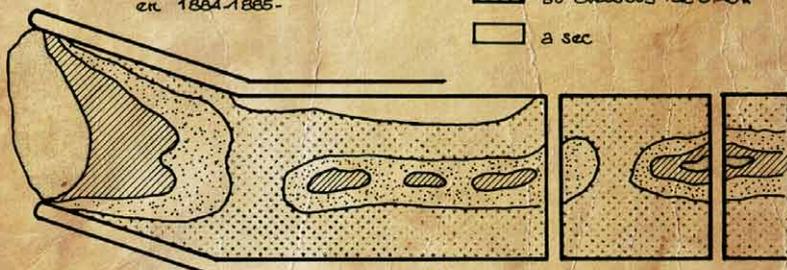
 de 0.70 m à 1.00 m

 au dessous de 0.40 m

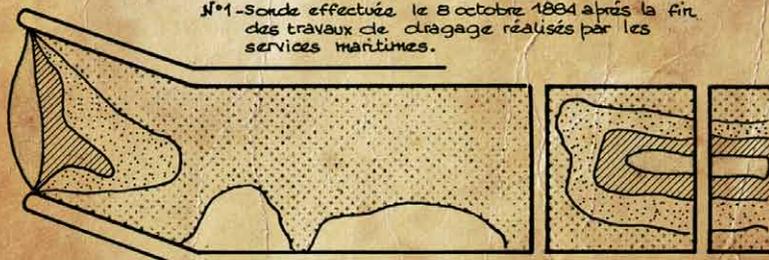
 à sec

GRAU DE PALAVAS

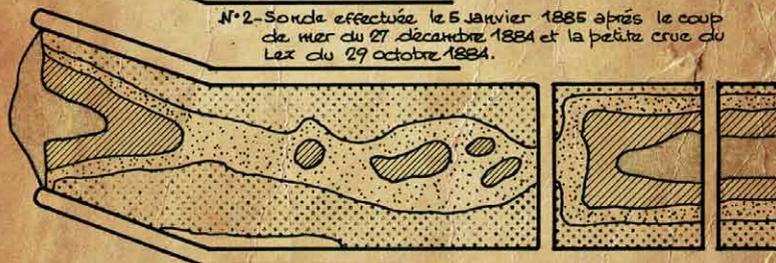
Résultats de sondages effectués
en 1884-1885-



N°1-Sonde effectuée le 8 octobre 1884 après la fin
des travaux de dragage réalisés par les
services maritimes.



N°2-Sonde effectuée le 5 janvier 1885 après le coup
de mer du 27 décembre 1884 et la petite crue du
Lex du 29 octobre 1884.



N°3-Sonde effectuée le 4 septembre 1885 après
la crue des étangs du 29 août 1885.

la région.

PALAVAS : c'est du tourisme, de la pêche, au point de ne plus savoir s'il est possible de dissocier ces deux activités : ce sont, en fait, des pêcheurs qui donnent une nouvelle orientation économique à ce village, ce sont les pêcheurs qui poussent un peu pour faire de la place aux « étrangers » qui ne savent et ne connaissent rien de la mer et qui deviennent des élèves attentifs. C'est alors le miracle du soleil, des horizons marins mélangés à cette atmosphère un peu « languide ». Le touriste vient à PALAVAS, sensible à l'accueil chaleureux de ses habitants, aux conseils amicaux des pêcheurs professionnels. Pour le Palavasien, la marée estivale se transforme, l'été venu, en période de vacances, le pêcheur se repose en écoutant l'accent pointu du Parisien, et lui enseigne comment manger le crabe, confectionner la bouillabaisse ou la bourride, et tout cela est un don du ciel mais beaucoup plus encore un don du cœur. C'est alors que véritablement le tourisme devient la préoccupation essentielle du Palavasien. Si la principale ressource de ce petit port à l'embouchure du Lez est la pêche en mer et aux étangs, la principale ressource de cette commune se trouve sur les plages de son territoire qui font l'admiration du touriste et des montpelliérains.

A 12 kilomètres de la grande ville de Montpellier, 90.000 habitants en 1921, PALAVAS promenade favorite des Montpelliérains, est desservie par la route départementale de Ganges à la mer, toute ombragée de platanes et par la ligne de chemin de fer Montpellier-Lattes-Palavas, en correspondance directe avec les grandes lignes du P.L.M. et du midi. A la saison d'été, la vogue des bains de mer fait affluer par voie ferrée sur les belles plages une foule de baigneurs de Montpellier et du riche département de l'Hérault, ainsi que de tout le versant de la rive droite du Rhône, jusqu'à Lyon, logés dans la station marine au nombre d'environ 15.000, tandis que le nombre des voyageurs circulant sur la ligne du chemin de fer va sans cesse en croissant pour atteindre le chiffre de 400.000 pendant la saison 1922.

Mais, déjà, un problème crucial et vital se pose à la station : pour continuer à attirer ainsi baigneurs et touristes par la vogue des bains de mer et par l'attrait naturel de la Méditerranée, pour les conserver ensuite en dehors d'une saison beaucoup trop courte : de juillet à août, et que l'on voudrait voir se prolonger de mai à fin octobre, pendant plus de six mois, et même toute l'année, il importe que ces plages admirables soient bien tenues, en état de propreté, pour offrir aux populations toutes garanties d'hygiène et de salubrité publique exigées dans un centre balnéaire. En fait, il s'agit du problème de l'exploitation rationnelle des plages et de l'entretien d'un capital dont la valeur n'échappe à personne.

C'est le problème de l'amodiation de ces plages à la commune de PALAVAS qui se pose, alors que les terrains qui les composent font partie du domaine public maritime et se trouvent à ce titre placés sous la main du département qui est chargé de leur surveillance et de leur conservation.

Les plages ne font cependant pas tout, et, désireux d'augmenter et d'étendre sa réputation, PALAVAS entend bien, par la voix et le travail de ses habitants, devenir une station classée et reconnue, par là obtenir son classement en station climatique et balnéaire.

La nature est favorable à un tel projet, mais la loi est sévère, il faut pouvoir offrir davantage et permettre au touriste, au curiste, de profiter dans le confort et la facilité, des attraits indéniables du soleil, du sable, et de l'eau de mer.

PALAVAS, comme nous allons voir, à une période où les notions d'aménagement du littoral n'existent pas ou presque, va mettre sur pied un projet d'aménagement et d'extension unique en son genre, puisque cinquante ans plus tard, il sera encore à la base et à l'origine de son succès et de sa renommée.

La station a apporté un remède dans le domaine élémentaire des eaux, de la propreté et de l'hygiène. Il lui faut, à présent, s'embellir ; ce sera le but poursuivi et atteint par le plan d'aménagement et d'extension dont la mise en application se fera sur plus de vingt ans.

VERS UN TOURISME DE MÉTIER

Il ne faut pas croire que le développement touristique de Palavas s'est fait sans à-coups. En fait, le touriste a submergé très rapidement le pêcheur qui, s'il était peu à peu habitué au Montpelliérain ou à l'Héraultais, davantage un ami qu'un fruit saisonnier anonyme, se trouva vite en présence d'une population estivale très fluctuante et de moins en moins familière.

En 1891, le Maire, Pierre Molle, informa le Conseil municipal que pendant toute la saison balnéaire, la commune était infestée de trainards parmi lesquels se trouvaient beaucoup de repris de justice. N'ayant pour toute police que le garde-champêtre, il avoua être dans l'impossibilité de maintenir l'ordre et en conséquence proposa au Conseil municipal de demander à l'autorité supérieure deux gendarmes pour assurer la tranquillité publique.

En 1930, c'est François Molle qui, à l'effet d'exercer une étroite surveillance sur les aigrefins de toutes sortes, attirés par les divers établissements, les « tireurs » et surtout les filous qui excellent dans l'art de subtiliser les portefeuilles ou bijoux des baigneurs dans les tentes et dans les guérites, mais aussi les trafiquants de stupéfiants de plus en plus nombreux, sollicita le détachement d'un inspecteur de la brigade mobile de Montpellier.

C'est la rançon de la gloire. Palavas n'est plus un village où tout le monde se connaît, c'est une ville d'eau, auprès de laquelle on trouve refuge, on se perd dans l'anonymat, le touriste n'a pas de profession, il est touriste et cela lui sert de coupe-fil ou de carte d'identité.

Palavas, avec ou sans malfaiteurs, avec ou sans touristes, prospère chaque année. Le commerce va bon train : en 1870, on compte 11 commerçants, 39 en 1893, 72 en 1913, 82 en 1921, point culminant qui ne sera dépassé qu'en 1946, période d'après-guerre avec 84 commerces, enfin 1952 ouvre véritablement le règne du mercantilisme avec 90 commerçants, chiffre qui n'ira qu'en s'amplifiant.

La station se forme et se modélise, elle prend un style, tourisme et pêche vivent en bons termes si ce n'est parfois quelques accidents de croissance : comme le

prouve cette lettre que l'hôtelier Sérane adressait en 1859 au Préfet : « L'ouverture de mon établissement rive droite, est fixée au 1er juillet. Le quai destiné à la promenade des baigneurs réclame quelques terrassements qui faciliteront l'accès des voitures. Je réclame de votre bonté des ordres très sévères contre l'encombrement des filets ou autres instruments de pêcheurs qui gisent çà et là toute la journée. »

Mais cela n'est rien et ne ralentit en aucune façon le mouvement touristique. Les Maires pêcheurs se succèdent, et avec un conseil municipal exclusivement pêcheur, ils font leur, le développement de la station balnéaire, entre le village qui vécut la naissance du petit train et celui qui verra en 1932 s'installer çà et là les premiers panneaux de signalisation routière, se situe un important fossé.

Le pêcheur est ouvert à toutes les idées nouvelles et s'entoure de conseillers judiciaires ; le Docteur Saussol, Président du Syndicat d'Initiative, apporte cette aide indispensable, les Faulquier parlent aussi du futur, précédés par des hommes d'une non moins exceptionnelle valeur, comme le regretté Docteur Etienne Clément qui pendant de très longues années (1875 à 1907) encouragea la commune en vue de son développement et de sa prospérité. C'est lui qui, entre autre, fit planter d'arbres la place à laquelle on donna son nom. Sur cette dernière fut élevé, en 1912, son buste que réalisa le lyonnais et sculpteur P. Aubert.

En fait, Palavas, station balnéaire et climatique, est le fruit de deux actions bien différentes : la pêche, qui voit le pêcheur donner au touriste ami des conseils sur le travail de la mer et des étangs ; et le tourisme qui voit le touriste ami apporter au pêcheur, son hôte, les idées de « l'étranger » de la grande ville ou de la lointaine province. L'un accepte les conseils de l'autre parce que lui-même peut en donner. L'inégalité n'existe pas à Palavas, puisque tout le monde veut en savoir et connaître davantage.

C'est sous le règne des Molle, que Palavas, qui a terminé ses « classes » va mener à bien son plan d'aménagement et d'extension.

Les embellissements

Jusqu'en 1921, date de mise en plan du projet d'aménagement et d'extension de Palavas, l'effort financier de la municipalité s'était porté essentiellement sur des réalisations plus pratiques que touristiques. En fait, il s'agissait alors de donner le confort aux Palavasiens avant de le proposer aux touristes.

La population palavasienne a triplé en 70 ans, de 367 habitants en 1851, elle est passée en 1922 à 1.054 habitants.

Evolution de la population palavasienne :

	Population agglomérée	Population totale
1841	117	202
1851	367	367
1856	491	491
1861	510	510
1866	546	546
1876	692	692
1881	772	733
1886	824	824
1891	924	924
1896	932	932
1901	983	983
1906	960	960
1911	974	976
1921	982	1054
1926	1225	1233
1931	1179	1414
1936	1204	1519
1946	1303	1635
1954	1559	2085
1962	2081	2449
1968	2362	2757

Ce développement qui n'a rien de phénoménal a cependant obligé les responsables à envisager et à réaliser la mise en place d'équipements nouveaux permettant de faire face aux besoins essentiels de la population. Il s'agissait d'assurer la vie normale des gens qui vivaient toute l'année dans le port de pêche depuis 1866. L'école se trouvait située à l'angle de la rue Molle et de la rue Saint-Roch, au rez-de-chaussée.

Par décret de Napoléon III, cette école-mairie avait été achetée en 1806 aux Demoiselles Isabelle et Marguerite Jean, par voie d'expropriation, pour le prix de 10.000 F. la loi sur l'instruction obligatoire n'est pas encore en vigueur et ce sont seulement 36 garçons et 32 filles qui s'y rendent alors que la population était extrêmement réduite.

En 1900, le nombre des enfants en âge scolaire avait dépassé le chiffre de 200 et le rapport du Directeur d'école faisait ressortir l'état insalubre des classes, où l'humid-

dité était permanente, alors que le soir, à partir de 16 heures, il devenait impossible de travailler : l'obscurité étant trop importante.

1900 : ce fut la naissance de la nouvelle école-mairie, construite autour du fort et qui comprenait 4 classes de fort grandes dimensions, les logements des instituteurs et de la mairie de Palavas. L'ancienne école devenait alors salle de conférences, tandis que l'on inaugurait quelques années plus tard, en 1913, la place du marché, centre commercial du village.

1913 : ce fut aussi, dans la politique d'assainissement, la construction de cabinets d'aisance et de lavoirs, rive droite, à l'entrée du village, et le Palavasien que l'on venait de doter d'une promenade, celle du Docteur Clément, où s'installaient le dimanche les forains venus des localités voisines, put se vanter de disposer alors d'installations et d'équipements que bien des villes importantes réclamaient encore.



L'école et la mairie

660. PALAVAS-les-FLOTS - Statue du Docteur Clément



Le buste du D^r Clément, par P. Aubert

Tous les aménagements réalisés pour le pêcheur profitent également au moment des beaux jours, aux vacanciers.

On pensait déjà, en 1913, au superflu et la Municipalité vota un crédit de 1.000F destiné à l'achat et à la plantation de 137 arbres et arbustes qui furent mis en place sur les rues, boulevards et promenades du village.

Nature des arbres	Quantité
- acacias	98
- platanes	2
- tamaris	10
- castarinas	4
- eucalyptus	4
- oliviers de Bohème	5
- chênes verts	4
- pittosporums	10
Total	137
Total de la dépense avec ingénieur agricole	1.012F

C'est le touriste qui va demander que l'on s'intéresse à lui, qu'on lui donne non plus le confort, mais les aménagements indispensables à un village dont la vocation balnéaire n'est plus mise en doute. Ce vacancier qui a vécu la modernisation de cette plage va demander tout naturellement « le superflu », un superflu qui, dans cette évolution, va sembler normal. Ce qui va paraître comme extraordinaire et il faut le souligner, c'est bien une municipalité composée de pêcheurs, qui va se lancer hardiment dans la bataille touristique et envisager des installations dont une station balnéaire moderne serait heureuse de pouvoir disposer. Si, malgré les efforts louables de ses administrateurs et pour des raisons financières, le programme envisagé ne put être réalisé dans son intégralité, il n'en reste pas moins que ces hommes, qui furent des pionniers, n'ont pas démerité de ce village, et ont su prendre résolument la voie du tourisme qui fera la fortune du Palavas de demain.

Le projet

Le projet d'embellissement fut décidé par le Conseil Municipal de Palavas le 6 octobre 1921, et mis au point par Carlier, architecte à Montpellier. Il avait pour titre : projet d'aménagement et d'extension de la commune, tel qu'il avait été arrêté par la commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et des villages, instituée par la loi du 14 mars 1919.

Il comprenait : l'élargissement de la route de Montpellier à Palavas qui ne pouvait plus supporter le trafic saisonnier, et était surtout dans un état déplorable. En effet, l'année 1921 voyait le nombre des personnes transportées par voie de chemin de fer diminuer, les touristes montpelliérains préféraient emprunter la route, moyen familial à la portée de toutes les bourses et plus pratique.



Les oliviers de Bohême : Route de Montpellier.

Depuis peu de temps, s'était installé à l'entrée de Montpellier, un « loueur de charrettes et d'ânes ». Le dimanche venu, les plus pauvres louaient une charrette, les plus riches prenaient aussi un âne pour tirer la charrette. On assista alors à un spectacle très folklorique : sur la charrette, on installait le grand-père, la grand-mère, le dernier né, la tente, les vêtements pour le retour, le repas de midi, les jeunes et les parents tiraient la charrette. Toute la famille allait passer la journée à la mer. On s'arrêtait pour souffler un peu à la laiterie, transformée pour les besoins en café et relais, à quelques six kilomètres de Montpellier, sur la droite ; puis après s'être désaltéré, on repartait vers la mer, où l'on arrivait en 2 ou 5 heures pour se plonger avec plaisir dans une eau rafraîchissante et qui permettait de récupérer des efforts fournis. On repartait le soir vers 17 heures pour remettre la charrette au loueur.

Les vieux Palavasiens se souviennent encore de ces innombrables charrettes qui tous les dimanches venaient s'arrêter sur nos plages et qui soulignaient bien le tourisme essentiellement précaire de l'époque. On comprend alors le désir des Palavasiens d'agrandir cette route, pour laquelle les phénomènes modernes d'encombrement, de bouchons, se posaient déjà.

L'accès de Palavas facilité par l'élargissement de la route, mettait en évidence l'insuffisance des voies de communication entre les deux parties du village, rive droite et rive gauche. Un seul pont permettait de franchir le canal, pont trop étroit, et qui ne permettait pas le croisement de deux véhicules et qui datait de 1891. On avait envisagé l'élargissement de cet ouvrage, en utilisant les matériaux déjà existants.



10 - Palavas-les-Flots - La Plage et les Chalets, Rive gauche

Palavas-les-Flots : la plage et les chalets, rive gauche.



PALAVAS-LES-FLOTS. — Chalets et Villas de la Plage, Rive droite.

ND. Phot.

Avec la villa Bianca, Palavas s'embellit et les belles toilettes descendent sur la plage.

Mais la municipalité estimant le prix de ces travaux beaucoup trop important pour une réfection, demanda à l'agent voyer en chef d'étudier la construction d'un pont à double voie, entièrement neuf, offrant le double avantage d'être moins coûteux qu'un ouvrage métallique, d'être moins vulnérable aux influences maritimes, ce qui fut décidé par la suite.

Depuis longtemps les pêcheurs demandaient la création d'un bassin maritime : ce bassin fut compris dans ce projet. Il devait servir à abriter des bateaux de pêche lors du mauvais temps, et des « barques de Montpelliérains ». Son implantation fut décidée dans l'étang du Grec, avec l'entrée par la canalette de la rive gauche et ouverture à angle droit parallèle à la ligne de chemin de fer. Il s'agissait là, en quelque sorte, d'un port de plaisance et il faut bien reconnaître que l'emplacement choisi était bien calculé, sans compter l'abri et la tranquillité de cet endroit. Il ne gênait en rien l'activité des pêcheurs car l'étang du Grec, peu poissonneux, n'était utilisé que comme moyen de passage pour se rendre dans l'étang de Pérols, en évitant d'avoir à emprunter le canal des étangs.

Le projet demandait à ce que la gare de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Hérault, soit déplacé un peu en arrière, parallèlement à l'alignement des chalets actuels et que la voie ferrée soit électrifiée de manière à permettre un transport plus rationnel et plus économique. Ce déplacement devait dégager la place d'arrivée des voyageurs et permettre, dans l'avenir, le prolongement de la « ligne ferrée » sur Carnon. Mais devant le coût d'une telle opération, les responsables du projet formulaient le vœu de voir le Conseil Général faire sienne cette double proposition qui, de toute évidence, était étroitement liée à la prospérité de Palavas.



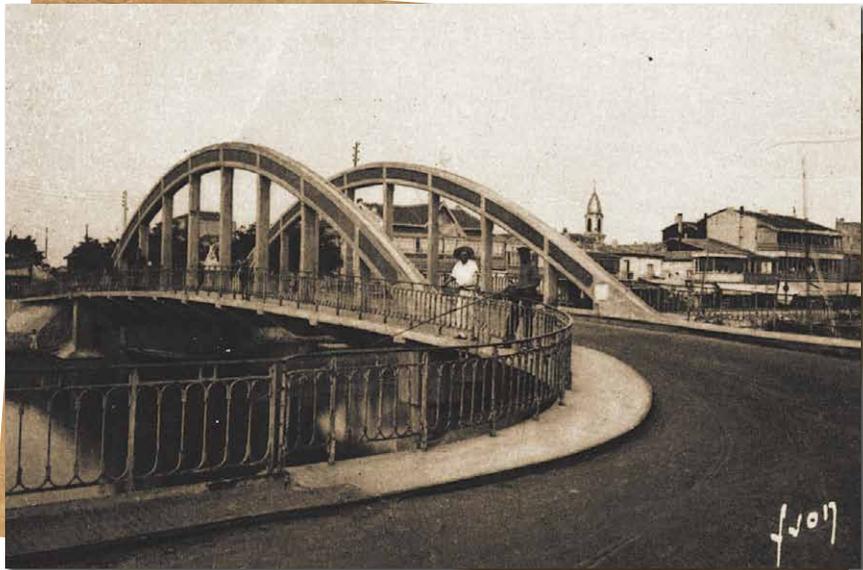
PALAVAS-LES-FLOTS (Hérault) — Le Port, rive droite



Phototypie A. Bardou, Montpellier

Edit. J. Chiracpète

La charrette, le vélo, la voiture, une véritable prophétie !



Le pont du début du siècle.



Les ponts de Palavas construits sur le Lez, au centre du village, aux Quatre-Canaux.

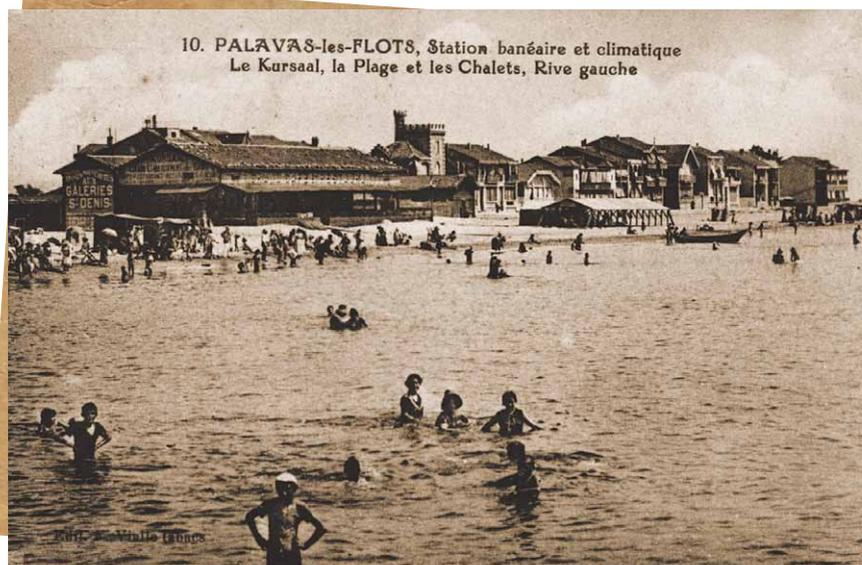


65

PALAVAS-LES-FLOTS. — L'Ecluse des Quatre-Canaux.

ND. Phot.

Le pont détruit par les soldats à la fin de la guerre.



Ed. de la Ville d'Arles

La construction d'un établissement de bains chauds et froids figurait au programme et devait être édifié sur la plage rive gauche, où déjà les baraquements cabines de bains du Kursaal se dressaient. Cet établissement devait comprendre un restaurant flanqué sur sa face est, d'une aile affectée aux bains chauds, et sur la face ouest, d'une autre aile affectée aux bains froids.

L'absence de terrain n'avait pas échappé aux auteurs de ce projet qui décidèrent d'acquérir 12 hectares de l'étang du Grec, dont le propriétaire, le Baron d'Hélie, avait accepté l'idée. Sur cette étendue, on prévoyait que 5 hectares seraient laissés en l'état actuel, c'est-à-dire en étang, et que 6 hectares seraient comblés. Ces derniers devaient permettre l'aménagement de plantations, jardins publics, terrains de sports, etc ... 4 hectares seraient alors lotis et vendus par parcelles aux particuliers, ce qui permettrait de couvrir la dépense engagée.

Enfin à ce programme devait être ajoutée l'édification d'un casino Municipal dont la rentabilité n'avait pas échappé aux élus communaux.

La construction d'un abattoir, d'un marché couvert, et le percement de quelques rues furent également envisagés.

Le Conseil Municipal adopta ce programme et décida d'en poursuivre l'exécution. A cet effet, il demanda :

Au service vicinal de dresser les projets définitifs relatifs à l'élargissement de la route et du pont.

Au service des Ponts et Chaussées, d'élaborer définitivement les projets du bassin maritime, de l'achat et de l'assèchement de 6 hectares de terrain.

Au service des Eaux et forêts, la dépense totale en ce qui concerne le boisement d'un hectare de terrain environ, réparti en jardin, parc ou allées.

Le Conseil municipal décida, en outre, de prendre à sa charge les frais de publicité, l'appel qui devait être fait par voie de presse pour inviter les sociétés ou particuliers susceptibles d'exécuter le programme des travaux, à se faire connaître.

Enfin, alors que le programme des travaux s'élevait au total à 3.645.000 F, le Conseil Municipal demandait à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien, conformément à la loi du 14 mars 1919, allouer à la commune, en raison de ses faibles ressources, une subvention aussi élevée que possible, en vue de payer les frais de l'établissement du plan d'extension et d'embellissement de la commune.

Les difficultés : oppositions et financement

La Commission supérieure d'aménagement saisie en 1928 du projet, l'accepta dans son ensemble et fit seulement une réserve au sujet de l'achat de 12 hectares dans l'étang du Grec : « ... toutefois nous attirons l'attention de la Municipalité sur la préférence qu'il y a pour la partie concernant la station balnéaire proprement dite, à avoir le plus d'immeubles possible en vue de la plage plutôt qu'en profondeur et à s'inspirer de cette tendance dans l'exécution. Le désir de tous les baigneurs, comme l'on sait, est d'avoir vue sur la mer et ils se dirigeront avec le temps, vers les stations où cette condition leur sera la plus facile à satisfaire ».

Fort de ce feu vert et de cette réserve qui devait devenir prophétie, le Conseil Municipal rendit public ce projet qui, malgré sa maturité, fut l'objet de protestations véhémentes de la part des propriétaires, des contribuables ou d'habitues de Palavas. Le nombre de ces protestations était important, ce qui prouve bien que le tourisme n'avait pas encore trouvé une place de premier rang dans la commune.

Des habitués de Palavas et des pêcheurs traduisant l'esprit du moment firent les remarques suivantes :

« Aucune pièce justificative n'a été communiquée aux intéressés. L'effort demandé aux contribuables est hors de proportion avec les recettes ordinaires et extraordinaires de la commune. Les travaux envisagés ne sont pas susceptibles de créer des recettes supplémentaires pour la commune, suffisantes pour payer l'intérêt des sommes engagées. En ce qui concerne le marché couvert sur l'emplacement existant, l'endroit paraît mal choisi, la superficie insuffisante, sans possibilité d'agrandissement ultérieur. Pour ce qui est des abattoirs, ils ne présentent aucune utilité, aucune tête de bétail n'ayant été abattue dans la commune depuis plusieurs années, les bouchers de Palavas allant se ravitailler à Montpellier.

Les ouvertures des rues projetées ne sont pas indispensables, en effet les camions empruntent uniquement le quai Malakoff et le boulevard de la Gare, les rues actuelles ne sont parcourues que par un petit nombre de piétons, elles sont envahies à moitié par les habitants qui les encomrent de tables, chaises et d'objets divers ... Si la circulation est gênée, il n'y a qu'à les rendre libres intégralement, point n'est besoin d'en créer d'autres.

Leur création favoriserait les intérêts privés mais non pas l'intérêt général. Quant à la fermeture de la rue St-Louis, rive droite, c'est là un projet incompréhensible et inexplicable : lors de la construction, assez récente de cette partie de la commune, le plan et le tracé actuel furent longuement étudiés avant l'adoption du projet définitif, ce fut l'œuvre du plan d'alignement de 1859.

Ce n'est qu'au vu de ces plans que les usagers voisins de cette voie se décidèrent à acquérir ou édifier des immeubles en fonction de l'existence de cette rue. En la supprimant, elle sera parcourue par un trafic intense d'automobiles allant au Casino, à la plage rive droite, au garage existant rue de Marquerose, on obligera le trafic de se détourner de la voie naturelle et à emprunter les rues Montferrand et de la Marquerose qui sont moins larges et peu appropriées à la circulation des voitures. La suppression de la rue St-Louis portera atteinte aux droits antérieurement acquis des usagers, voisins et propriétaires riverains. Ce serait pour eux une cause de préjudice considérable dont la commune devra donner réparation ».

Il y eut beaucoup de protestations identiques mais les principales portaient essentiellement sur le financement et les aménagements que beaucoup qualifiaient de

somptuaires. En fait, financièrement parlant, l'opération était-elle réalisable ?

Comme nous l'avons vu, le coût de l'opération s'élevait à 3.645.000 F en 1921, tandis qu'une deuxième estimation établie en 1922 avançait la somme de 4.125.000 F. pour faire face au paiement de cette dépense, la commune disposait des ressources suivantes :

- Subvention départementale pour la construction d'un pont sur le canal	77.000F
- Subvention départementale pour l'élargissement de la route	40.000F
- Subvention départementale pour le boisement	7.000F
- Subvention du pari mutuel pour l'ensemble du plan	107.100F
- Subvention du produit des jeux pour l'ensemble du plan	600.000F
- Subvention de l'Etat pour le bassin maritime	400.000F
Total	1.231.000F

Il restait donc à trouver la somme de 2.893.900F. La Municipalité en place estimait qu'elle ne serait pas en peine pour trouver et obtenir l'adhésion d'un concessionnaire dans la mesure où l'affaire, telle qu'elle se présentait, offrait des moyens sûrs, permettant d'augurer un succès pour les investisseurs qui apporteraient des capitaux privés.

La réalisation de l'opération reposait aussi sur la construction d'un Casino Municipal. On estimait alors les revenus annuels de cet établissement, compte tenu du rendement du restaurant, du théâtre et du café, à plus de 600.000F.

Sur la taxe de séjour que l'on pourrait instituer sur la base des baigneurs qui séjourneraient à Palavas, pouvait atteindre la somme de 140.000F par an, soit 280.000 personnes pendant 4 mois à 0,50F.

Sur la revente d'une partie des terrains à acquérir dans l'étang, le tiers de ces terrains étant réservé à des travaux de boisement (parcs, jardins, allées plantées, etc ...)

Sur la taxe d'égoûts : grâce aux branchements effectués aux immeubles, aux hôtels, etc ...

Sur la taxe des nouvelles concessions d'eau.

Sur le produit de l'établissement des bains chauds et froids, avec café et restaurant.

Par l'incorporation au domaine public, communal, des quais maritimes de Palavas (1) permettant à la commune de percevoir des redevances des commerçants qui venaient s'ajouter au budget communal.

La totalisation de ces différents modes de financement étant loin de permettre la réalisation matérielle du projet. La sous-commission des finances, dirigée par M. Stoffel, décida de faire appel comme prévu au capital privé.

(1) Cette incorporation au domaine public communal des quais maritimes de Palavas intervint beaucoup plus tard, à la date du 4 février 1927. Les quais furent classés par le Conseil Général dans le réseau des chemins de grande communication. Cette incorporation fut à l'origine d'une affaire qui opposa le Ministère des Finances au Ministère des Travaux Publics, et qui justifia l'intervention de Raymond Poincaré, alors à la tête du Ministère des Finances.



Les distractions : "L'avenir Palavasien".

Lettre de Monsieur R. Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Finances au Ministre des Travaux Publics.

(Archives départementales de l'Hérault, série O/13.12.1926).

« A l'instruction d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement sur l'un des quais du canal du Lez à Palavas, le service local des Domaines a été informé que par une décision du 15 décembre 1926, vous avez autorisé la remise à la commune de Palavas pour être incorporée au domaine public communal de circulation, et classée dans le réseau des chemins de grande communication des quais de la rive droite et de la rive gauche du dit canal dans la traversée de Palavas et que ces quais ont été remis, le 4 février 1927, à la commune, par un représentant du service des Ponts et Chaussées. Toutes ces opérations ont été effectuées sans la consultation ni l'assentiment préalable de mon département. D'après les explications fournies par les ingénieurs, le changement d'affectation se justifiait par le fait qu'un entretien normal des quais entraînait des frais s'élevant à 5.000F alors que l'État ne percevait que 1000F environ, montant des redevances pour occupation temporaire du domaine public. En outre, en raison du mauvais état des lieux, une dépense de 50.000F aurait dû être immédiatement exposée pour le rechargement des quais.

Ces motifs sont à la rigueur, de nature à faire apparaître l'opération comme avantageuse pour le Trésor mais on peut se demander si l'État n'aurait pas eu intérêt à exiger de la commune de Palavas une indemnité pour privation de revenus que lui procuraient les deux quais déclassés... Il est de règle, en effet, que si l'incorporation d'un immeuble dépendant du domaine public national au domaine public communal peut se faire par un simple changement d'affectation, sans donner lieu au paiement d'un prix à la charge de la commune intéressée, l'opération peut entraîner l'exigibilité d'une indemnité au profit de l'État dans la mesure où elle a pour conséquence de priver le Trésor d'une source de revenus (arrêt du C.E. des 7 mai 1909 et 16 juillet 1900) ...

D'autre part, il n'est pas douteux que les redevances perçues par les concessionnaires d'emplacements des quais du canal du lez n'étaient plus en harmonie avec les tarifs actuels prévus pour les occupations de l'espèce et étaient susceptibles d'être majorées progressivement dans une forte proportion, de sorte que les revenus annuels des quais auraient atteint facilement un chiffre supérieur aux frais d'entretien.

Toutes ces considérations m'amènent à penser qu'en l'occurrence, les intérêts du trésor ont pu ne pas être complètement sauvegardés. Il est regrettable que je n'ai pas été consulté sur cette affaire qui intéressait directement mon département.

Sans insister sur la remise effectuée, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir bien donner à vos services, les instructions nécessaires pour que les intérêts de l'État soient à l'avenir plus complètement et plus efficacement surveillés... »

R. POINCARE



Les distractions : la promenade. Celui qui ne s'est pas promené sur les jetées ou le canal de Palavas n'a véritablement pas communiqué avec cette charmante station.



Une première insertion parut dans la presse : (Le Petit Méridional, L'Éclair, L Dépêche, Le Télégramme, L'Intendant - Basses Pyrénées -, L'Indépendant - Pyrénées - Orientales -, Le Démocrate - Aude -, Le Démocrate - Tarn -, Le Republicain - Gard -, Le var, Le Progrès - Rhône -, L'Éclair de Nice) ne permit d'obtenir qu'une offre de la Société Anonyme de Construction en fer, béton et pierre armée : Pauchot, 76 boulevard Majeur à Paris. Cette offre fut rejetée, car la Société offrait de réaliser les travaux et de les faire régler par les Pouvoirs Publics en 30 annuités, ce qui n'était pas dans l'esprit du programme.

La sous-commission décida à nouveau de publier le même avis avec la précision supplémentaire suivante : "la sous-commission désire provoquer des propositions relatives aux combinaisons financières les plus propres à favoriser l'exécution des travaux à accomplir. Les personnes que la question est de nature à intéresser sont priées de faire toutes propositions à la Préfecture de l'Hérault".

Trois propositions furent faites à la suite de cette annonce :

1 - Monsieur Laure, Montpelliérain, proposa de trouver des moyens financiers par l'organisation d'une loterie régionale.

2 - Monsieur Grandjean proposa, pour le compte technique d'une Société d'Études et d'Informations, un nouveau plan d'ensemble d'embellissement de PALAVAS, comprenant entre autre la création d'un hôtel de 100 chambres, d'un casino, d'un théâtre et d'un établissement de bains, dont le montant total se chiffrait à plus de 9.000.000 F. Le projet jugé irraisonnable, d'autant plus qu'il n'apportait pas la solution au problème du financement, ne fut pas retenu.

3 - La troisième proposition émanait de Monsieur Fournier, Ingénieur des Arts et Manufactures de Toulon ; elle était faite au nom des Établissements Tourre et Guiramand de Marseille, qui s'engageaient à exécuter, aussitôt la saison terminée, les travaux d'assainissement nécessaires au classement de PALAVAS en station balnéaire et climatique.

La proposition de cet Établissement fut retenue ; elle apporta, comme nous l'avons vu, une amélioration considérable dans la vie de la station, par l'installation d'un véritable réseau d'épuration de ses eaux résiduelles et fut à la base de l'essor touristique que nous lui connaissons.

Mais le projet d'embellissement et d'extension de PALAVAS resta dans le domaine de l'étude. Il ne fut pas possible, à l'époque, de trouver une société capable et désireuse d'investir des sommes aussi importantes, avec uniquement un support touristique et une rentabilisation des investissements basée sur le développement des loisirs et des vacances dont on était loin de supposer qu'un jour ils seraient capables de mobiliser l'attention et les efforts de la Nation.

Les choses traînaient en long et c'est le 28 juillet 1944 que l'on entendit parler à nouveau de ce projet d'embellissement et d'extension de PALAVAS. En fait, c'était pour tirer un trait définitif dessus. En effet, dans une correspondance adressée à l'Inspecteur Général de l'Urbanisme, Hôtel Lunaret à Montpellier, le Préfet conclut

en ces termes : « Par rapport du 19 juillet 1944, vous m'avez indiqué que le projet d'aménagement et d'extension de PALAVAS, établi en application de la loi du 14 mars 1919, était totalement insuffisant et devait faire l'objet d'une nouvelle étude. Vous avez précisé que les dispositions de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, prévoyant l'intervention d'un arrêté de Monsieur Le Délégué Général à l'Équipement national, pour décider la révision des mesures envisagées, ne pouvaient être appliquées au cas présent, le projet primitif n'ayant pas été déclaré d'utilité publique... ... »

En fait, il s'agissait d'un abandon pur et simple de ce projet, qui aurait pu faire de PALAVAS la station la mieux équipée du Midi et peut-être de France.

Mais ce projet eut cependant un résultat considérable. Il permit aux responsables communaux de prendre conscience de la valeur incomparable des plages.

En effet, désireuse de financer coûte que coûte les réalisations prévues, la Municipalité décida de demander la concession à la commune de PALAVAS des plages situées sur son territoire.

Cette concession devait permettre le financement des grands travaux envisagés en 1921, par l'exploitation commerciale des plages et leur rentabilisation par la location d'emplacements et de droits sur ce sable, jusqu'alors, n'avait qu'une valeur morale, thérapeutique ou sentimentale.

Concession et exploitation communales des plages

Le plan d'embellissement et d'extension, s'il ne donna pas les résultats prévus, mit en évidence le fait que la principale richesse de la commune était sur les plages de son territoire qui firent toujours l'admiration des touristes et des Montpelliérains, avec les nombreux chalets et villas directement sur le rivage de la mer.

Pour continuer à attirer ainsi les baigneurs et les touristes par la vogue des bains de mer et par l'attrait naturel de la Méditerranée, pour les conserver ensuite en dehors de la saison beaucoup trop courte, de juillet et août, il importait que ces plages admirables, soient bien tenues, en état de propreté constante, pour offrir aux populations toutes garanties d'hygiène et de salubrité publiques exigées dans un centre balnéaire.

A ces avantages naturels s'ajoutaient la création de nombreuses et riches cliniques privées et maisons de santé chirurgicales par les Maîtres de la Faculté de Médecine de Montpellier dont la renommée attirait toujours de nombreux étrangers. Les belles plages de PALAVAS, don généreux de la nature, aux portes de Montpellier, représentaient une richesse nationale de réelle valeur. Tous les vœux étaient unanimes pour que l'état primitif dans lequel elles se trouvaient encore abandonnées, reçut les modifications urgentes exigées par l'hygiène.

1. Un frein au développement touristique : le laisser-aller des plages

Le problème n'était pas nouveau déjà en 1847, la commune de PALAVAS avait demandé à devenir locataire de 5.500 m² de plage. L'administration des Domaines en avait accepté le principe. En 1854, M. Fabrèges avait demandé 1.800 m² rive droite, face au Casino actuel. En 1857, Chatinière, Secrétaire de la Société des bains, demandait pour la Société la concession de 500 m² de plage, de chaque côté de l'embouchure du Lez pour une durée de 25 à 30 ans. Louis de Laroque, Directeur de la Société des bains de mer, demandait 2.000 m² sur la rive gauche. Nous passons volontairement sur les innombrables demandes qui avaient pour but la concession d'une petite partie de sable, 100 à 200 m², pour l'installation d'une buvette, d'un restaurant, d'une garderie d'enfants...

En 1896 s'installe rive gauche, face au Grand Hôtel, sur 1.000 m², et rive droite sur 250 m², deux établissements comprenant des cabines et le matériel nécessaire aux bains de mer : chaises, buffets, buvettes.

« Ces établissements se composent de baraques, de tentes, avec chemin en planches pour y accéder et des mâts et poteaux indicateurs. Une baraque commune pour les hommes et une baraque commune pour les femmes, avec des bancs et des porte-manteaux pour suspendre les vêtements. Une barque armée d'avirons et munie de bouées de sauvetage était à flot pour les secours par un inscrit maritime. Elle contenait une "boîte de secours", un appareil fumigatoire, des couvertures de laine et un brancard. »

C'est ainsi que peu à peu la plage de PALAVAS va être « défigurée » par l'installation de baraquements en bois. Le système de sous-location par l'Administration des Domaines va permettre à des particuliers, qui se soucient fort peu de l'esthétique, du bien-être et de l'intérêt des baigneurs, d'édifier sur leur emplacement, devant les chalets et les établissements publics, des baraques destinées à exercer leur commerce.

Mais on va plus loin encore dans ce domaine. Le propriétaire du Kursaal, établissement de bains de mer, installé sur la plage de la rive gauche, s'exprimait en ces termes dans une lettre adressée au Préfet, le 21 janvier 1922 :

« J'ai d'importants projets de transformation qui permettront de moderniser mon établissement : installation électrique, construction d'une terrasse de 30 m sur 3, peintures diverses. Cette année, j'ai décidé d'enlever les pierres qui retiennent les tuiles contre les grands vents, pour les remplacer par des attaches invisibles ; de démolir les vieux bâtiments qui déparent la plage, d'installer des w.c. avec appareil à chasse d'eau, ainsi qu'une douche avec eau douce... Malgré mes efforts, la plage présente un aspect lamentable, c'est un fouillis de tentes de toutes couleurs et modèles, sans alignement : toiles de sacs, d'emballage, de vieux rideaux et même de matelas, un véritable manteau d'Arlequin.



Sans-gêne criminels, les dîneurs sur la plage jettent après le repas quantité de papiers, de boîtes de conserves, de bouteilles cassées, à tel point qu'un poste de secours pharmaceutique, que j'ai créé au Kursaal, doit fonctionner presque tous les jours pour panser quantité d'enfants et de baigneurs qui se blessent.

Si l'on ajoute l'impudeur de quantité de gens, femmes ou hommes, qui se déshabillent en public, le scandale est complet. Le distingué et dévoué Maire de PALAVAS, Molle, auquel en son temps je fis part de ces observations, est d'avis de remédier à cet état de choses si préjudiciable à l'aspect de notre belle plage et au désir de tous d'attirer l'étranger et surtout de les retenir.

Je suis prêt, en ce qui me concerne, à faire l'impossible pour le grand bien de PALAVAS et à mettre fin à ces abus. »

La location individuelle des plages, aussi bien pour la rive droite que pour la rive gauche, devenait la cause principale de l'arrêt du développement de la station des bains de mer. L'individualisme se prêtait mal aux œuvres d'ensemble, aux efforts concertés et soutenus. Non seulement ces « édifices » étaient disgracieux, plus ou moins insalubres, toujours provisoires ou incomplets, mais de plus, ils se trouvaient sans cesse sous le coup de l'enlèvement du matériel par clause du Cahier des Charges et de son article 9 : « A l'expiration de chaque saison, sauf exception spécialement autorisée, l'adjudicataire devra enlever toutes les cabanes disposées sur la plage ; il pourra être autorisé à remiser son matériel sur la plage à l'endroit qui sera désigné par le service maritime du littoral des Ponts et Chaussées. »

La commune devait lutter contre cette anarchie, couverte et masquée par un semblant de réglementation. Elle avançait un argument indiscutable : la location des plages à la commune offrirait toute garantie pour l'ensemble de l'œuvre projetée, pour des efforts concertés et soutenus, solidaire de la prospérité des plages situées sur son territoire ; la commune avait besoin que ces plages lui soient confiées et qu'elle soit chargée de leur surveillance et de leur conservation, pour son existence et son avenir de centre balnéaire Palavas-Montpellier.

La précarité de ces constructions, l'insécurité d'une concession de faible durée empêchaient la création et la construction d'ensembles modernes, majestueux, confortables. Ce besoin allant grossissant, il fut décidé de faire le maximum pour obtenir satisfaction, d'autant plus que c'était le seul obstacle à franchir pour obtenir le Décret de Station balnéaire et climatique, que tout le monde, soit par orgueil bien humain ou esprit mercantiliste, mais surtout par amour de ce beau village, espérait depuis longtemps.

2. Une concession problématique : un succès total

Les belles plages de PALAVAS étaient une richesse nationale de grande valeur. L'état dans lequel elles se trouvaient encore abandonnées, devait recevoir d'urgentes modifications exigées par l'hygiène et le tourisme.

Dans cet état primitif, livrées aux vents et aux flots, elles offraient au touriste isolé un charme particulier que le Docteur Clément dépeignait en ces termes :

« On y foule un sable fin, aux paillettes miroitantes, moelleux sous les pieds ; on ne se lasse pas de parcourir cette grève en longeant la mer et en la rasant d'aussi près

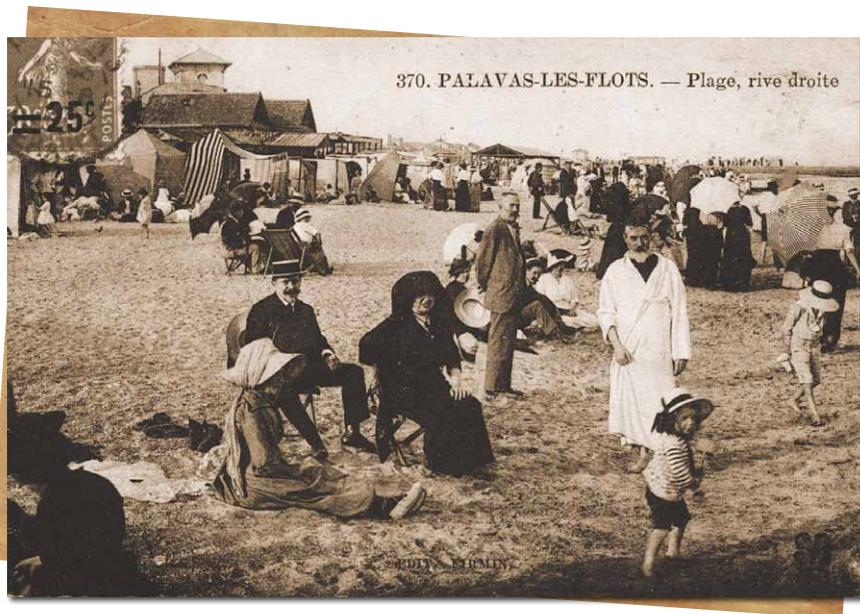
que possible, on aime à marcher sur le sable humide que la vague vient de découvrir et d'où la vague suivante, comme pour jouer avec vous, vous chasse bientôt sans violence, se contentant de baigner la semelle de vos chaussures si vous ne vous retirez pas à temps. » (1)

Pour le développement et la prospérité de la station de bains de mer, il importait donc d'organiser ces belles plages et pour cela, d'obtenir une concession de longue durée.

La Commune était extrêmement pauvre et tirait son unique ressource du travail de la pêche. Déjà, lors de la création de la ligne spéciale des chemins de fer Montpellier-Lattes-Palavas, les communes de Montpellier et de Lattes, principales intéressées, avaient dû venir totalement en aide à la commune de Palavas pour l'achat des terrains nécessaires au passage de la voie, et une longue durée de bail de 99 ans avait été accordée à la Compagnie, en vue de l'exploitation de cette ligne ferrée.

Le Docteur Saussol, promoteur de l'idée de concession, établissait alors une comparaison entre le Peyrou et l'Esplanade et les belles plages de la station :

« L'État, qui a fait la concession du Peyrou et de l'Esplanade, domaine public, à la Ville de Montpellier, accordera également la concession du domaine public des plages à la commune de Palavas, dans le but de créer le centre balnéaire : Palavas-Montpellier, et pour seconder les initiatives privées des sanatoria infantiles, rive gauche et rive droite. »



Les distractions : la plage, l'air marin, les bains de sable, les bains de mer.



Palavas, près Montpellier. - Sur la Plage.

Photo. Bacardé, Montpellier

Les distractions : le château de sable.

Partant de cette idée, le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 août 1920, fit au Service maritime du littoral des Ponts et Chaussées, ministère des Finances, une demande tendant à obtenir qu'il soit apporté par les représentants locaux de leur administration, deux importantes modifications :

- 1 - Prolongation du bail pour une durée ferme de 60 ans
- 2 - Concession à la commune, des plages de son territoire, sur une étendue de 600 mètres sur chaque rive du Lez, soit au total sur 1.200 mètres de longueur.

(1) Docteur Clément : Le Guide des Baigneurs. 1903.



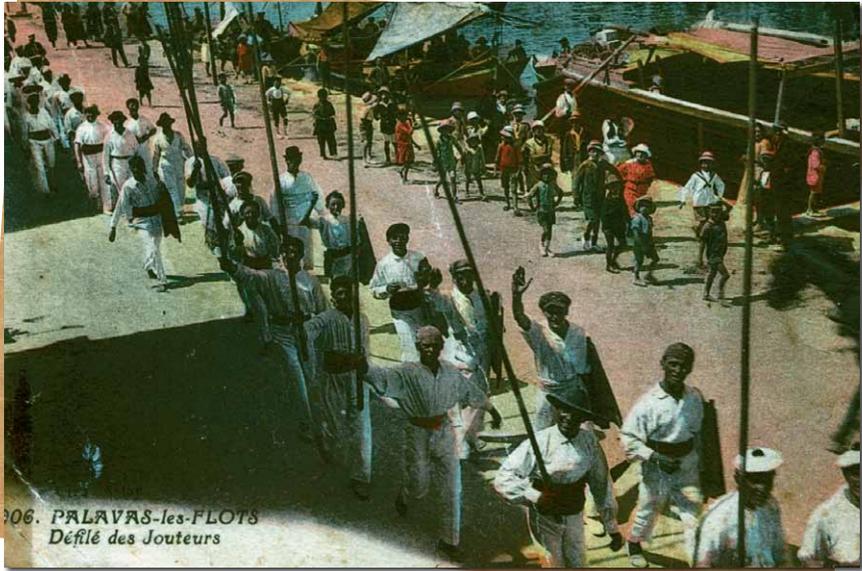


Concours de pêche à Palavas, offert par le Petit Journal de Paris, le 1er Octobre 1905.

Les distractions : le concours de pêche à la ligne de Palavas en 1906.



Les distractions : le Passage de la Poutre. La poutre était enduite de savon, il fallait atteindre son extrémité pour prendre l'objet qui s'y trouvait et le gagner. Pour les maladroits ou les malchanceux, le prix consistait le plus souvent en un bon bain !



Les distractions : les joutes languedociennes, défilé des jouteurs.

Cette concession des plages à la commune était urgente pour exécuter sur les deux emplacements fixés par le Service maritime des Ponts et Chaussées, deux établissements de bains de mer chauds et froids, et pour réaliser sur toute l'étendue des plages, au-devant des constructions, les projets d'embellissement et d'assainissement imposés en vue du classement de PALAVAS en Station climatique et balnéaire, conformément à l'enquête sanitaire ouverte le 7 juin 1920 à la Mairie du Village.

Au conseil d'Arrondissement, session du 3 août 1920, Jaffier, Conseiller du 2ème Canton de Montpellier, Président, proposa le vœu suivant, à l'appui de la commune :

« Considérant que la commune de PALAVAS, souhaite obtenir son classement en station climatique dans les conditions déterminées : par la loi du 24 septembre 1919, portant érection de Stations hydrominérales et climatiques, et le Décret du 6 mars 1920 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 5 mai 1920 et l'Arrêté Préfectoral du 20 mai 1920, qui, dans l'obligation de satisfaire à l'enquête sanitaire ouverte le 7 juin 1920, à la Mairie de Palavas, adresse à l'État la demande d'une deuxième concession des plages, situées sur son territoire, complément indispensable de la première concession de deux parcelles des plages rive droite et rive gauche, déjà consentie par l'Administration des Domaines, et signée par le Maire, autorisée par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 1920.

Considérant que la deuxième concession demandée, complémentaire de la première, est urgente pour traiter avec une Compagnie fermière, sous-concessionnaire



Les distractions : les joutes languedociennes : Dans l'arène du canal : un duel de lances et des Pavois.

En avant la bleue ! En avant la rouge !

Et même si le moteur a remplacé les rames et le tourne-disques le hautbois, la tradition est sauvée et le spectacle toujours aussi haut en couleurs.

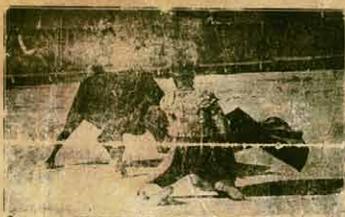
de la commune, avec tous ses avantages et ses charges, qui exécutera les projets d'embellissement et d'assainissement des plages dont elle poursuit la réalisation dans l'intérêt de la protection de la santé publique.

Je soussigné, prie le Conseil d'Arrondissement d'émettre le vœu que l'État accorde à la commune de Palavas, la concession des plages situées sur son territoire par elle demandée, par délibération du Conseil Municipal du 2 août 1920. - Adopté. »



Dans les arènes en 1930 : une autre tradition !

ARENES de PALAVAS-les-Flots



Victoriano DOMINGO
dans une suerte



Dimanche 27 Août 1933

TOROS

- | | |
|------------|-------|
| 1 SALPITO | Noir |
| 2 VAQUILLA | Noir |
| 3 CHARLOK | Rouge |
| 4 SUTARD | Rouge |
| 5 SOLRENDO | Noir |
| 6 TIGRE | Tigre |



Madame CALAIS la Cabillera Française en Plaza

CUADRILLA
Victoriano DOMINGO, Matador
Vest et Or
Banderilles
Gabriel Roche BARQUIRO
Noir et Marron
Manuel GONZALES
Beige et Noir
Emilio Yuste ANITO
Vest et Noir
POONTILLERO

Ordre de la Course :

- 1 Toro travaillé par Madame CALAIS, cabillera.
- 2 Vache travaillée par la Torero des CARLOTES.
- 3 Toro de 4 ans au relief de Madame Yuste ANITO
posé dans sa tache par deux picadors et le matador.
- 4 Toro monté par TANQUE travaillé de façon comique et Mis à Mort.
- 5 Toro de Capas, travail très sage et mesuré, par la cuadrilla et le ch. de plaza
Matador Victoriano DOMINGO.
- 6 TORO d'ALBERT, C. le prince de ceval.



TANQUE
pose des banderilles

Au Conseil Général du département de l'Hérault, session de septembre 1920, Monsieur Gibert, Conseiller Général du 2ème Canton de Montpellier, fut également prié de présenter à l'Assemblée un vœu pour appuyer la demande de la commune, en vue d'obtenir son classement en station climatique dans les conditions déterminées :

Par la loi du 24 septembre 1919 et le Décret du 4 mars 1920,

Vu la délibération du Conseil Général du 5 mai 1920,

Et l'arrêté Préfectoral du 20 mai 1920, prescrivant l'enquête ouverte le 7 juin 1920 à la Mairie de Palavas, dans l'intérêt du département de l'Hérault.

Tous les représentants du département de l'Hérault, députés et sénateurs, à l'appui de la Municipalité de PALAVAS, répondirent depuis longtemps avec l'assurance de leur sollicitude et de leur dévouement à la commune de PALAVAS, qu'ils appuieraient de tout leur pouvoir auprès du Ministre des Travaux Publics, auprès du Ministre des Finances et auprès du Ministre de l'Hygiène, la demande motivée de la commune, par un projet de loi, s'il est nécessaire, qui pourrait être adopté sans discussion, dans l'intérêt général du pays de France.

Aidée par une déclaration ministérielle du 20 janvier 1920, de Millerand, alors Président du Conseil :

« La condition de ses budgets interdit aujourd'hui à l'État, quelles que puissent être ses préférences doctrinales, de prétendre assurer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'exploitation des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'État contrôleur et une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et les initiatives privées dont il importe plus que jamais d'encourager l'activité. »

PALAVAS obtint en partie gain de cause, le 17 février 1922. La concession était cependant limitée à 18 ans, mais permettait tout de même plus de souplesse dans la location de portions de plage par la commune à des particuliers.

Qui pourra expliquer le succès de cette plage où se côtoient les familles les plus huppées et les gens les plus simples ? Sa joie de vivre et la bonne humeur palavasiennes font des miracles et atténuent les "différences".

Lettre du Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Travaux Publics, au Préfet, en date du 17 février 1922

« Vous m'avez transmis, accompagné d'un rapport des Ingénieurs du Service maritime, le dossier présenté le 31 mai 1921 par la commune de Palavas, en vue de la concession pour une durée de 60 ans, des plages maritimes avoisinant l'embouchure de la rivière du Lez par extension, tant en superficie qu'en durée de la location qui m'a été consentie pour 18 ans le 28 mai 1920 .

Il s'agit d'une simple location de plage et non d'une concession de lais de mer réalisée aux conditions suivantes :

1) Les parties de la plage louées à la commune de Palavas s'étendront en largeur sur toute l'étendue du rivage et en longueur dans les limites ci-après définies :



Les distractions : Le Casino et son Kiosque :

a) Pour la rive gauche (côté est) sur une distance de six cents mètres, les cents cinquante premiers mètres à partir du canal du grau du Lez restant à l'usage de pêcheurs.

b) Pour la rive droite (côté ouest) sur une distance de six cents mètres à partir de l'alignement des maisons bordant le quai Sébastopol.

2) Aucun brise-lame pour la protection des installations ne sera établi à moins de dix mètres de la mer et les limites fixées pour la pêche à la traîne ne seront pas modifiées.

3) Les projets d'aménagement des terrains loués, et notamment concernant les bâtiments élevés, devront être soumis à l'approbation du Préfet.

4) La circulation au public devra toujours rester libre sur le bord de la mer où un passage de dix mètres devra être réservé. Tous les cinquante mètres au moins, un passage de trois mètres de largeur sera aménagé entre des cabines ou autres installations.

5) La location sera faite à charge par la commune ou par la société fermière qui sera substituée à ses droits de construire et d'entretenir au nord de la plage louée sur la rive droite, un chemin convenable de douze mètres au moins en largeur, trottoirs compris, pour assurer la continuité de la circulation au devant des chalets.

6) La commune sera chargée, pendant toute la durée de la location, d'assurer la surveillance, la police et l'entretien des parties de la plage concédée, y compris la zone restant affectée, sur la rive gauche, à l'étendage des filets de pêche. Toutefois, les différentes autorités préposées à la police du domaine public devront conserver leurs droits de surveillance sur la partie de la plage laissée à la disposition des pêcheurs pour le séchage des filets.

7) La durée de la location sera limitée à 18 années, les locations amiables d'une durée supérieure ne pouvant être consenties qu'en vertu d'une loi conformément à l'article 7 de la loi du 6 décembre 1897.

8) Rapport du circulaire du 30 décembre 1912 qui reste en fonction.

9) En fin de bail, remise de la plage en l'état actuel (y compris les constructions).

10) Conditions financières : 300.000 F + 1/2 bénéfices réalisés par la commune.



PALAVAS-les-FLOTS (Hérault) — Bateaux et Filets de pêche

COMBIER IMP. MACON



Créée par la pêche, révélée par l'emploi thérapeutique de ses eaux, hissée aux premières places des plages de vacances, PALAVAS, appelée aussi la reine des Plages de la Méditerranée, devait obtenir en 1924 sa consécration. C'est en effet, le 26 avril 1924, à la demande de son Conseil Municipal et de son Syndicat d'Initiative, que PALAVAS se voit accorder par le Décret du Président de la République, le titre de Station Balnéaire et Climatique.



Ils nous ont légué le meilleur : Liberté Égalité Fraternité



Enfin une démarche du Conseil Municipal va graver dans son appellation même la vocation touristique de ce village qui, au fil des années, ne fera que se confirmer.

**Délibération du Conseil municipal
16 avril 1928 (session extraordinaire)
Molle François, Maire.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que la commune qui est dénommée couramment PALAVAS-LES-FLOTS aussi bien par les habitants que par tous les :

***« Heureux qui sur ces bords ont pu longtemps s'arrêter
Et qui les ont revus s'ils ont pu les quitter »***

n'a pas officiellement cette dénomination et ne s'appelle que PALAVAS. Il y aurait donc lieu de régulariser cette situation en rendant officielle l'addition des mots « LES FLOTS ».

I. — Bateau de pêche

1. BATEU, m. s. — Bateau. *Lou foun dau bateu* : la cale.
2. MOURRE-DE-PORC, m. s. — Bateau de pêche en usage à Palavas, dont l'avant a quelque ressemblance avec un museau de porc.
3. GOUSSOU, m. s. — Gousse. Bateau tenant à la fois du moure-da-porc et du bateau catalan.
4. MARTEGALA, f. s. — Bateau à voile plat, des Martigues.
5. PRO, f. s. — Proue.
6. POUFA, f. s. — Poupe.
7. AMADIE, m. s. — Varangue, membrure du bateau.
8. FLANC, m. s. — Le flanc du bateau.
9. TRINQUILLIN, m. s. — Première planche du pont, de chaque côté du bateau, dans laquelle sont engagées et fixées les varangues.
10. ESCAUMOT, m. s. — Bout de la membrure faisant saillie au-dessus des trinquillins.
11. ESCAMADA, f. s. — 12. REDOUN, m. s. — 13. ORLE DAU NATEU, m. s. — Plat bord dans lequel sont engagés les bouts des varangues (*escamada*).
14. DALOT, m. s. — Dalot. Trous par lesquels s'écoule l'eau du pont des deux côtés du bateau.
15. QUILLA, f. s. — Quille.
16. PED DE RODA, m. s. — *Peil de roda d'a pro* : étrave. *Peil de roda d'a poupa* : étambot. *Metre lou timou sus la roda* (à Cette : *sus lou repau*) : relever le gouvernail et le faire reposer sur l'étambot.
17. ESCAUMEIRA, f. s. — Toletière. Petite pièce de bois sur le plat bord pour recevoir les tolets.
18. ESCAN, m. s. — (Azais, *Dict. Eyaume*. Mistral, *Dict. Escamp*.) Tolet. Autrefois échaume ou escaume (*Dict. de marine de Villaméz*).
19. COUVERTA, f. s. — Pont, couverte (*Dict. de Mistral: Curberto*).
20. ORLE DE LA COUVERTA, m. s. — Litem qui borde l'ouverture du bateau, retient les panneaux et empêche l'eau d'entrer dans la cale.
21. QUANTÉ, m. s. — Pannau pour fermer le bateau.
22. QUARTIERET, m. s. — Petit pannau fermant l'ouverture de l'arrière, dans laquelle se tient le pilote.
23. FARGA, f. s. — Fargue. Les fargues sont des planches mobiles, établies entre des montants fixés sur les plats bords, pour garantir le bateau des iames.
24. GAUGNIAS, f. p. — Les deux fargues de l'avant, babord et tribord.
25. MACAROUN, m. s. — Macaron (mot de la Méditerranée. *Dict. de marine de Villaméz*). Montants en bois placés de distance en distance, sur le plat bord, pour soutenir les fargues.
26. BITA, f. s. — Bitte. Bout de membrane qui dépasse les fargues, pour attacher les amarres.
27. TAQUET, m. s. — Taquet. Taquet de tournage. Sorte de T, en bois, fixé contre le plat bord pour attacher les cordes.
28. MAT, m. s. — Mât.
29. GAUTA DAU MAT, f. s. — Pièce de bois rapportée au haut du mât.
30. ESCASSA, f. s. — Emplanteur du mât.
31. CLAU, f. s. — Clau du mat. Collier de fer ou de bois, qui fixe le mât au banc.
32. BANC D'ARDOURA ou d'arboula (Azais). — Banc auquel est fixé le mât.
33. POUÏIA, f. s. — Pouïie.
34. RIA, m. s. — Réa. Roue de pouïie fixée dans la partie supérieure du mât.
35. PER, m. s. — Essieu du réa.

36. AUDAN, m. s. — Hauban.
37. TIMOU, m. s. — Gouvernail. *Encaissa lou timou* : mettre le gouvernail en place.
38. AGUILHA, f. s. — Mamelon très-allongé des gonds qui fixent le gouvernail, l'un porté par le bateau, l'autre par le gouvernail (Azais, *aguilhols*. Mistral, *aguihols*).
39. FUMÉLOT, m. s. — Penture dans laquelle s'engage l'*aguilha*.
40. SENTENA, f. s. — Partie de la cale en arrière du mât où se ramasse l'eau que l'on rejette avec l'écope.
41. AGOUTAL, m. s. — Ecope.
42. BOUBOU, m. s. — Seau.
43. BOUT DEHORS, m. s. — 44. BUTA FORA, m. s. — Petit beaupré (Aiguesmortes : *entenala*).
45. CAMBETA, f. s. — Fourche en bois ou en fer pour supporter le bout de la vergue, quand la voile est amenée.
46. GANCHOU, m. s. — Gaffe.
47. MALHA, f. s. — Maillo. Corde pour tirer les embarcations, les filets, etc.
48. ESCANDAI, m. s. — Sonde.
49. ESCANDALLA, — Sorder.
50. REGALIERA, f. s. — Pièce de fer avec laquelle on recherche les filets perdus sous l'eau.
51. REGALIECHA, — Chercher les filets.
52. LES, m. s. — Lest.
53. PIGNATA, f. s. — Marmite.
54. FOUGEROU, m. s. — Foyer pour faire la cuisine. Prononcez *soyquidou*.
55. FANAU, m. s. — Lanterne, phare.
56. FERRE, m. s. — Ancre.
57. CAU DE FOUNDA, f. s. — Corde de l'ancre.

II. — La Voile latine

1. ENTENAS, f. p. — Antennes. Les deux pièces qui constituent l'antenne à laquelle la voile est attachée. *Entena*, au singulier, est la partie postérieure de l'antenne.
2. QUART, m. s. — Partie antérieure de l'antenne, vers la proue.
3. PENA, f. s. — Partie postérieure de l'antenne, synonyme d'*antena*.
4. VELA, f. s. — Voile.
5. BENDA, f. s. — Ourlet de la partie verticale de la voile en arrière.
6. POUNT D'ESCOTA, m. s. — Point d'écoute. Partie inférieure de la voile où est fixée l'écoute.
7. MATAPIOU, m. s. — Cordon qui sert à attacher la voile à l'antenne. Plur. *matapousses*.
8. CORNA, f. s. — Fragment de corne de bouf fixé à l'extrémité de la péna. Cette corne est trouée pour donner passage à la corde qui sert à étendre la voile le long de l'antenne.
9. ENCHINIAS, f. p. — Cordes qui servent à lier le quart à la péna.
10. ENCHINIA, verbe. — Lier le quart à la péna.
11. TASSEROU, m. s. — Ris. *Lou premiè tasserou, lou miton, lou pichot* : le premier ris, le ris du milieu, le petit ris. *Avien fa lou pichot, amai encara la vaissa nous quichava* : nous avions pris le dernier ris et la rafale nous faisait encore aller à la bande. *A pres lou pichot e l'a assegurat un pas* : il a pris le dernier ris et a baissé un peu la voile.
12. ESCOTA, f. s. — Écoute. Corde pour attacher la voile sur l'arrière.

13. DAVAN, m. s. — Amure. Corde pour fixer la voile à l'avant. (Aiguemortes: *lou moutou*.)

14. TROSSA, f. s. — Drosse. Corde qui sert à serrer l'antenne contre le mât.

15. COSSA, f. s. — Crosse. Anneau de fer ou de bois (cannelé à la circonférence et entouré d'une corde) dans lequel passe l'amure.

16. COSSA DE LA TROSSA, f. s. — Crosse traversée par la drosse.

17. PALAN, m. s. — Palan. Assemblage de poulies.

18. PALAN DE LA TROSSA, m. s. — Palan de la drosse.

19. BÔUTA DE PAU, f. s. — Nœud pour amarrer les embarcations (*nous de l'aire*).

20. PAU, m. s. — Perche.

21. MAN DE GUINDA, f. s. — Corde, généralement en jonc, pour hisser la voile.

22. FLOUN, m. s. — Corde de chanvre qui relie la *man de guinda* à l'antenne.

23. FOULACRA, f. s. — Foo.

24. ENCHIRÈU DE FOULACRA, m. s. — Corde pour hisser le foo.

25. ORSA POUFA, f. s. — Corde terminée par une ganse, dans laquelle s'engage le bout antérieur de l'antenne et qui sert à la maintenir. (Aiguemortes: *croto moutou*.)

III. — Petites Embarcations

1. VETA, f. s. — Barque plate terminée en pointe aux deux extrémités. Le *v* initial se rapproche un peu du *ô* dans la prononciation, mais c'est pourtant un *v*.

2. BARQUET, m. s. — Petite vète.

3. MARINÉ, m. s. — Grande vète de 26 pans pour la pêche à la traine d'été.

4. BËTOUNA, f. s. — Vète pour la traine d'hiver, 18 à 22 pans.

5. BANDAS, f. p. — 6. FLANCS, m. p. — Les flancs de la barque.

7. TÈUME, m. s. — Employé seul, petit pont à l'arrière de la barque. *Tèume d'a pro*: petit pont de l'avant. Les sièges, dans une vète, sont disposés dans l'ordre suivant: *Tèume d'a pro, banc d'a pro, banc d'arboura, banc de ped, tèume d'a poupa*.

8. CAPILBOUN D'A PRO, m. s. — Extrémité de la proue.

9. SESILHOU, m. s. — Planchette qui, dans les petites barques, tient lieu de *tèume*.

10. PAÏOU, m. s. — Payol (mot particulier à la Méditerranée, *Dict. de Villameuz*). Plancher de la barque. Dans les grands bateaux de pêche, *païou* indique le plancher du bateau: *lou foud dau païou es païolat*.

11. PALHOLA. — Mettre un payol.

12. PËRAMOLA, f. s. — Planche plus ou moins longue, fixée au milieu du fond du bateau.

13. FOLHA, f. s. — Bande extérieure à droite et à gauche du bateau, au-dessous du plat bord (*redoun*).

14. RËDOUN, m. s. — Plat bord qui recouvre la *foïa* et sur lequel sont fixés les toletières.

15. JOGA, f. s. — Plancher du plafond de la vète qui fait saillie sur les flancs. *La joga es manjada*: usée. *Mette la vète sus la joga*: mettre la barque sur le côté pour la nettoyer.

16. BILHA BASSA, f. s. — Planche inférieure des flancs au-dessus de la *joga*.

17. COUËLAS, m. s. — Planche supérieure des flancs, formant un triangle très-allongé de la proue au premier tolet, pour relever les extrémités de la barque.

18. COUËLET, m. s. — Petite planchette fixée quelquefois au-dessous de la *bilha bassa*, pour rendre le plafond plus horizontal.

19. SARRETTAS, f. p. — Planches clouées à droite et à gauche sur les varangues, pour les fixer au-dessous des bancs.

20. POS DE PEI, f. s. — Planche verticale sous le banc de derrière, pour empêcher le poisson de passer à l'avant de la barque.

21. CARGAGNÔU, m. s. — Pinnette verticale formant un petit réceptacle à la poupe du *barquet* (Azais: *rocoïn, cachette*). Mistral: petit pont de l'arrière du bateau.

22. REM, m. s. — Rame.

23. LAGA, f. s. — Rame dont on se sert en guise de gouvernail (anciennement, la lague désignait, en français, le sillage d'un bâtiment *Dict. de Villameuz*).

IV. — Filets et engins de pêche

1. SARCIA, f. s. — Les filets. *Un moussi de sarcia*: un morceau de filet. *Aven la sarcia à bord*: nous avons les filets à bord.

2. FILAT, m. s. — Filet. *Calé, levé tous filats*: poser, lever les filets.

3. TRASSA, f. s. — Traine, espèce de seine. Boulièche d'hiver pour la mer: 80 brasses de long.

4. TRASHINA, f. s. — Grande boulièche d'été, pour les maquereaux, les rougets, etc., plus longue que la *trassa*.

5. LAR, m. s. — Côté de la boulièche.

6. COUP, m. s. — Poche qui termine les *lassas*. Fond d'un filet de pêche.

7. FLANCAUS, m. p. — Partie des *lassas* qui touchent le coup. *Lous flancaus sous ples d'erba*.

8. CLAVAT, m. s. — Pièce de bois transversale à laquelle s'attache le filet, à chacune de ses deux extrémités, ainsi que les cordes ou mailles au moyen desquelles on tire la boulièche à terre.

9. BOULIÈCH DE PEI, m. s. — Boulièche pour l'étang, fixée par une extrémité à un pieu et ramenée par l'autre à un second pieu. La barque est entre les deux pieux et c'est sur elle que se tire le filet.

10. GANGNIÛU, m. s. — Filet à poche qui se place au travers d'un canal. *GangniÛu de lanar*, filet du même genre, servant à la côte. *GangniÛu de tiou*, filet traîné par les bateaux dits bateaux-bœufs (Azais: *GangniÛ*). La prononciation de ce mot est très-difficile à saisir et, partant, l'orthographe fort incertaine.

11. REQUINQUET, m. s. — Petit retour, ou crochet, formé par l'extrémité de l'un des côtés du *gangniÛu*.

12. GLOBÔC, m. s. — Grand filet carré placé sur le bord d'un canal, s'abaissant et se relevant au moyen d'un tour. Un filet de ce nom sert pour la pêche du thon au *ceché*.

13. CABRAT, m. s. — 14. TOUMBA-LEVA, m. s. — Globouc fixé à une perche et manié à la main.

15. CANAT, m. s. — Filet tendu sur des roseaux, se posant en rond sur l'eau, *per la sautada*. Le poisson saute sur le filet.

16. CAPËJADA, f. s. — Filet d'étang, fixé par des perches.

17. PAU, m. s. — Perche.

18. SËGA, adj. f. — A mailles serrées, en parlant d'un filet. *Capajada sega*.

19. CLARA, adj. f. — A mailles larges. *Capajada clara*.

20. PALADËRRA, f. s. — Partie de la *capajada* destinée à conduire le poisson vers l'intérieur du filet.

21. TOUR, m. s. — Partie intérieure du filet.

22. LACET, m. s. — Retour intérieur du filet fermant la *tour*.
23. COUA, f. s. — Poche située sur plusieurs points de la *capejada*, où vient se prendre le poisson. Poche en filet.

24. ESTULATÉ, m. s. — Sorte de *capejada* en roseau, pour l'étang.

25. CARUSSIERA, f. s. — Filet pour prendre les canards, placé horizontalement à 25 cent. au-dessus du fond, soutenu par des roseaux et maintenu par des pierres.

26. GROCS, m. p. — Hameçons attachés à des pierres, flottant, dans l'étang, entre deux eaux. A chaque pierre est fixé un roseau qui signale le hameçon. Cet engin forme parfois des rangées de roseaux de 1 à 2 kilomètres.

27. BOURDIOU, m. s. — Bordigue. Encolte de roseaux pour prendre le poisson à sa sortie de l'étang (Aiguemortes: *la bordigo*).

28. CAMBRAS, f. p. — Chambres de la bordigue où se rend et se prend le poisson.

29. SALABRE, m. s. — Petit filet à main, pour recueillir le poisson dans *las cambras* et ailleurs.

30. THOUNAINE, f. s. — Thonaire. Filet pour le thon, qui flotte verticalement derrière le bateau.

31. CENCHE OU CENCE, m. s. — Grand filet circulaire pour bloquer le thon.

32. CENCHA. — Faire la pêche au *cenche*.

33. VEIRADIÉ, m. s. — Filet pour les maquereaux; flotte comme le thonaire.

34. SARDINAU, m. s. — Filet pour la sardine; flotte derrière le bateau entre deux eaux, maintenu par des plombs et des lièges.

35. PALANGRE, m. s. — Palangre. Longue ligne à laquelle sont fixées, de bras en bras, de courtes lignes, munies d'un hameçon. *Palangre dau coungre*: palangre très-fort.

36. MAIRE DAU PALANGRE, f. s. — Ligne principale du palangre.

37. BRUSSOU, m. s. — Petite ligne suspendue au palangre.

38. RASAL, m. s. — Épervier. Filet de rivière qui, lancé par le pêcheur, s'étend circulairement sur l'eau.

39. ARCEIRA, f. s. — Filet fixé à un demi-cercle de fer, portant un râteau et muni d'une perche; sert à prendre les clovisses dans la vase. Un filet de même nom, mais plus grand, sans râteau ni perche, remorqué par un bateau, sert à prendre les crevettes, etc.

40. ARPETA, f. s. — Filet analogue à l'*arceira* pour les clovisses; sert à pêcher les moules. Son manche est moins long.

41. PESSAS, f. p. — Filet qui se place au-dessus des rochers, pour le poisson de roc; sur le sable, pour la sole. *Pessas claras*: mailles larges, pour langoustes et soles.

42. PESSETAS, f. p. — *Pessas* à mailles étroites, pour rougés.

43. PESSAS DE BATUDA, f. p. — Filet analogue aux *pessas*, pour l'étang. Le pêcheur y pousse le poisson.

44. MAIRADA, f. s. — Filet pour l'étang. D'ordinaire, vieilles *pessas* de *batuda*, usées, dont on se sert en hiver quand le poisson est affaibli.

45. JAMBIN, m. s. — Engin en roseaux fendus, maintenus verticalement au fond de l'eau, terminé par une poche. Sert pour la mer et l'étang.

46. BERTOULET, m. s. — Sorte de *jambin*, pour l'étang.

47. CANA, f. s. — Ligne.

48. MUSCLAU, m. s. — Hameçon.

49. FIEU DE COUCA, m. s. — Fil pour la ligne, auquel s'attache le hameçon.

50. ARMEJA LA CANA. — Parer la ligne pour pêcher. *La cana es arnejada. Aquei pei m'a desarnejat.*

51. LENZA, f. s. — Ligne flottante pour le maquereau.

52. ESPIGOU, m. s. — Petite ligne de 1 mètre à 1*50.

53. FICHOURIA, f. s. — Poche. Fourchette à pêcher. *Fichouria sega, clara*, à dents serrées, écartées.

54. BARBAS, f. p. — Barbes de la fourchette.

55. LIAN, m. s. — Lien pour fermer une poche en filet (*coua*).

56. THIAN, m. s. — Tirant pour ouvrir et fermer la *coua*.

57. SERVA, f. s. — Réserve d'anguilles.

58. CÉGLIEIRAS, f. p. — Mailles supplémentaires pour établir les cercles qui soutiennent la *coua*.

59. COU, m, s. — Corbeille ronde.

60. BANASTA A BRESSAS, f. s. — Corbeille à herceau, servant à peser le poisson.

61. CHAMBOTINA, f. s. — Récipient en roseaux pour les crevettes.

62. POULOUNA, m. s. — Fil servant à faire les filets pour le thon.

63. BOURNÔU, m. s. — Morceau de liège fixé au filet par une corde pour le maintenir.

64. NATA, f. s. — Liège plat pour les filets.

65. CIEURE, m. s. — Liège.

66. PLOUMB, m. s. — Plomb pour maintenir les filets.

67. ARMUN, m. s. — Ensemble des cordes qui maintiennent un filet.

68. BANDA, f. s. — Pièce de filet. *Lou bateau a set bandas de tounaina*.

69. ESTAQUETS, m. p. — Bouts de fil qui relient les *bandas* les unes aux autres.

70. FRENA, f. s. — Corde qui rattache le filet au bateau.

71. MANETA, f. s. — Bout de corde qui sert à fixer la *frena*.

72. GRANQUIÉ, m. s. — Caisse inclinée, pour trier les crabes.

73. ART DE PESCA, m. s. — Engin de pêche. *La diferents arts de pesca*.

V. — Manœuvres, termes de marine et de pêche

1. GUINDA OU ISSA LA VELA. — Hisser la voile, la larguer.

2. MAINA. — Amener la voile. *Maina la vela* se dit aussi.

3. GAMBIA. — Gambier. Changer la voile de bord par rapport au mât.

4. POUCHA. — Arriver, laisser arriver; écarter la proue du lit du vent.

5. ORSA. — Lofer, venir au vent; rapprocher la proue du lit du vent. *Aoen orsat. Lou bateau ven orsat*: le bateau se tourne vers le vent.

6. BORD, m. s. — La bordée.

7. BOURDEGHA. — Courir des bordées.

8. ATARRA. — Se rapprocher de la terre.

9. AFOKA. — S'éloigner de la terre.

10. RAISSA DE VENT, f. s. — Coup de vent, rafale.

11. BROCFOUNÉ, f. s. — Bourrasque.

12. CHAFPLADIS. m. s. — Trouble sur l'eau, bruit, agitation.

Quante chappladis de pei? Quel fouillis de poisson!

13. TRANGOU, m. s. — Agitation produite par des vagues qui se heurtent, venant de directions différentes.

14. MARECHOU, m. s. — Petites vagues. *La un paquet de marechou*.

15. FAUCADA DE PEI, f. s. — Compagnie de poissons.

16. BONA MAN, f. s. — *Mètre la vela de bona man*: placer la voile de façon qu'elle n'appuie pas sur le mât.

17. BIDOS, m. s. — Metre la vela dau bidos : placer la voile entre le vent et le mât. Expression plus usitée à Aiguemortes qu'à Palavas, où l'on dit plus couramment : *Aven fa vela sus lou mat*.

18. A ELA. — Approche ta barque du filet. *Vai à ela, mai à ela*. Sans doute à la sargua.

19. DESCOBRA. — Découvre, recule ta barque pour découvrir le filet.

Ces deux expressions ne s'emploient que lorsqu'on retire les filets.

20. SERPA. — Ou *serpà lou ferre*, lever l'ancre. *Se serpaven ? Se serpaven lou ferre ?*

21. MANECHA. — Visiter les filets, pour voir s'il y a du poisson. *Vau manejà las copejadas, las pessas*.

22. TRAMNECHA. — Traîner les lignes derrière le bateau pour pêcher le maquereau.

23. VODGA. — Ramer.

24. SIA. — Scier, ramer en arrière.

25. GAFA, f. s. — *Se metre à la gafa*. Se mettre dans l'eau jusqu'aux genoux.

26. PAUPA, f. s. — *Anà à la paupà* ; Aller pêcher des muges à la main sur le bord des étangs.

27. ESTANG, m. s. — Étang.

28. ESTAGNÒU, m. s. — Petit étang.

29. SALABROUS. — Saumâtre. *Aiga salabrousa*.

30. MALAIGA, f. s. — Quand la température des étangs s'élève trop, le poisson souffre ; on dit alors : *Lou pei à la malaiga*.

31. GROUGA. — Frayer. Aiguemortes : *gruua*.

32. GROUGUN, m. s. — Frais. Aiguemortes : *gruun*.

33. ALA, f. s. — Nageoire.

34. GAUGNA, f. s. — Branchio.

35. ESCATA, f. s. — Écaille du poisson.

36. ESCATA UN PEI. — Enlever les écailles d'un poisson.

37. PEIROLADA, f. s. — *Vai à la peirolada* : il va pêcher pour manger, pour les besoins du jour. *Batiss-me la peirolada* : donnez-moi de quoi faire ma soupe.

38. MÀTAS, f. p. — Rochers isolés sur un fond de sable.

39. COURRENT, f. s. — Le courant. Le mot paraît féminin à Palavas.

40. GREGAU, m. s. — Grec. Vent d'est.

41. MAGISTRAU, m. s. — Mistral. Vent de nord-ouest.

42. VENT INTRE, m. s. — Vent qui souffle entre le nord-ouest et le pic de St-Loup. *Lou vent es mai intre*, ou *mens intre*, selon qu'il se rapproche du pic de St-Loup ou du mistral.

43. SENT-LOUP, m. s. — Vent qui vient du pic St-Loup.

44. VENT LARG, m. s. — Vent d'ouest.

45. MIESOUR, m. s. — 46. SUT, m. s. — Vents venant du sud, que je n'ai pas bien pu distinguer.

47. GREGALADA, f. s. — Coup de vent grec. *Lou nibou menta, auren una bela gregalada* : les nuages montent, nous aurons un bon coup de grec.

48. LARGADA, f. s. — Coup de vent d'ouest. *Lou tens d'intrà per una bela largada, e lou mati rambersà per un cop de magistrau* : le temps est fortement à l'ouest, et passe le matin au mistral.

49. PROUVENÇALAS, f. p. — Nuages venant de l'est. *Las Prouvençalas se vesoun, auren la gregalada*.

50. MAN DE TERRA, f. s. — 51. MAN DE FORA, f. s. — 52.

MAN DE PONENT, f. s. — 53. MAN DE LEVANT, f. s. — Côté de la terre, du large, du couchant, du levant. Expressions qui remplacent celles de tribord et babord.

54. CALANCA, f. s. — Petit abri sur la côte.

VI. — Poissons, crustacés, etc.

1. MOUQNA, f. s. — Goujon(?) Petit poisson bon pour friture, mais trop chargé de frai.

2. MOUNA, f. s. — Morlane (nom vulgaire).

3. PLANÀ, f. s. — Plie.

4. JORCA, f. s. — Plie qui a jeté son frai.

5. JOL, m. s. — Petit poisson pour friture (Azais) ; goujon.

6. SAUQUENA, f. s. — Dorade.

7. MEJANA, f. s. — Jeune dorade qui prend sa deuxième année.

8. SAR, m. s. — Espèce de dorade (Azais : *sarguet*, sargue commune).

9. GAUTA, f. s. — Ressemble au sar.

10. PATAOLET, m. s. — Ressemble à un petit sar.

11. CHICAIRE, m. s. — Espèce de sar.

12. PAGEL, m. s. — Pageau.

13. PADRE, m. s., ou pagel bastard. — Sorte de gros pageau.

14. CABOTA, f. s. — Grondin.

15. PINAU, m. s. — Espèce de grondin.

16. CLAVELADA, f. s. — Raie.

17. PELOUSA, f. s. — 18. BLANQUETA, f. s. — Espèces de raie.

19. MIRALHET, m. s. — Raie tachetée.

20. FUMAT, m. s. — Raie à museau pointu.

21. ROUJ CLAVELAT, m. s. — Turbot.

22. PASSAR, m. s. — Espèce de turbot sans clous (Azais : plie).

23. SOLA, f. s. — Sole.

24. PALAIGA, f. s. — Jeune sole.

25. BERRUCADA, f. s. — Espèce de sole qui se tient sur le bord de la plage.

26. MUG, m. s. — Muge, mulot de mer.

27. BOUARGAT, m. s. — Mulot ayant son frai (Azais : *bou-targo*, œufs de muges salés).

28. LESSA, f. s. — 29. CABOT, m. s. — 30. GAUTA ROUSSA, f. s. — 31. LIMFOUSA, f. s. — Variétés de mulot.

32. VEIRAT, m. s. — Maquereau.

33. VEIRADEI, m. s. — Petit maquereau.

34. RASCASSA, f. s. — (Azais : scorpène rascasse.)

35. DOUZAISELA, f. s. — Poisson blanchâtre, de sable (Mistral : girelle).

36. GIRELLA, f. s. — Poisson de rocher, couleurs variées (Azais : *Jutis vulgaris*).

37. COUXORE, m. s. — Congre. *Murana conger*.

38. GASCOU, m. s. — Sorte de maquereau.

39. BOGA, f. s. — Variété de *gascou*, se rapprochant du mulot (Azais : *bogue*).

40. ROUCAU, m. s. — (Azais : poisson du genre labre, qui se cache dans les rochers.)

41. CLAVIÈRA, f. s. — 42. ROUSSIGNÒT, m. s. — Sortes de roucau.

43. ESCAMPA, f. s. — Carpe.

44. CAPÉLAN, m. s. — Merlan commun (Mistral : *gadus minutus*).

45. MERLAN, m. s. — Merlan (Mistral : *gadus merlangus*).

46. BERNIÈRA, f. s. — Petit poisson ressemblant au loup.

47. LOUP, m. s. — Loup.

48. SARRAN, m. s. — Ressemble au loup.

49. TOUN, m. s. — Thon.

50. SAUPA, f. s. — Petit poisson ayant la forme du thon.

51. BOUMITA, f. s. — Poisson de 2 à 3 kilogr., rappelant le thon et le maquereau.

52. SARDA, f. s. — 53. SARDINA, f. s. — Sardine.
54. LAUSA, f. s. — Ressemblant à une grosse sardine ; 2 à 3 kilogr.
55. PEI VOLANT, m. s. — Hirondelle de mer.
56. PEI OUMBRA, m. s. — Peut-être *oumbriño* d'Azais. Ombre barbu. Se tient à l'ombre des bateaux.
57. PELAMIDA, f. s. — Pelamye commun.
58. BOUIDRAU, m. s. — Baudroie.
59. MOURENA, f. s. — Sorte de merlane. Poisson de rocher.
60. PORC MARIN, m. s. — Porc marin. Poisson de l'ordre des silaciens (Azais).
61. GAL, m. s. — Poisson St-Pierre.
62. LAMPREA, f. s. — 63. MANIA-FREA, m. s. — Lamproie.
64. CAT DE ROC, m. s. — Grande roussette(?)
65. ANCHOIA, f. s. — Anchois.
66. AIREN, m. s. — Harang.
67. MOUTELA, f. s. — Poisson à forme de congre, tigré-jaunâtre, vivant dans les rochers, à dent très-venimeuse, dit-on. Taille, 1 mètre environ.
68. CHOUCHA, f. s. — Poisson à forme très-élargie, à queue mince et très-longue, à la naissance de laquelle se trouve en dessus un dard de proportions considérables, que l'on dit très-venimeux.
69. IRAGNA, f. s. — Vive, Araignée de mer. Poisson venimeux.
70. GALINA, f. s. — Torpille.
71. POUGAU, f. s. — Grosse anguille fine.
72. RESSOT, m. s. — Grosse anguille commune.
73. EMPEREUR, m. s. — Espadon.
74. ESPASA, f. s. — Gros poisson dont la queue a la forme d'un sabre, à peu près aussi long que l'animal.
75. LAMIA, f. s. — Requin.
76. MISSOLA, f. s. — Emissole commune (Azais). Squalé.
77. CAGNOT, m. s. — Petit squalé bleu.
78. CAT DE MAR, m. s. — (Azais : chien de mer, aiguillat). Squalé.
79. PEI ANJOU, m. s. — (Azais : ange de mer, *squalus aquatina*).
80. MARACOU, m. s. — Toute espèce de poisson du genre squalé ou s'en rapprochant.
81. PEI LUNA, m. s. — Marteau.
82. DAUPI, m. s. — Marsouin.
83. AGULHA, f. s. — Aiguille.
84. CARAMOTA, f. s. — Crevette.
85. LORMAND, m. s. — Homard.
86. LANGOUSTA, f. s. — Langouste.
87. CRANC, m. s. — Crabe. Fém. *crancá* (Azais : *cancer menas*).
88. CABRA, f. s. — Grand crabe.
89. CRANC ROUGIÈ, m. s. — Crabe velu.
90. CIGALA, f. s. — Crustacé ressemblant à une grosse écrevisse.
91. OURSIN, m. s. — 92. CASTAGNOLA, f. s. — Oursin.
93. POUFRE, m. s. — Poulpe. Vit dans les rochers (Azais : *sepia octopedia*).
94. MUSCADIN, m. s. — Petit poulpe. Vit sur le sable.
95. SEPIA, f. s. — Seiche.
96. GLAUJOU, m. s. — Calmar (?) (Azais : *sepia loligo*.)
97. POTA, f. s. — Méduse.
98. CHEVAL MARIN, m. s. — Cheval marin.
99. ARCELA, m. s. — Clovisse.
100. BEDA, f. s. — Espèce de clovisse, moins fine. Palourne(?)
101. BICHUS, m. s. — Sorte d'ascidie qui se mange.
102. MUSCLE, m. s. — Moule.
103. BUDOU, m. s. — Escargot de mer.
104. LAPETA, f. s. — Patelle.
105. COUTELA, f. s. — Varech.

¹ M. = masculin, f., féminin, s. singulier, p. pluriel.

ANNEXES

Termes de marine et de pêche

En usage au Grau de Palavas, près Montpellier
D'après A. WESTPHAL - Castelnau
- 1883 -



INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

I - CARTES PLANS ET TABLEAUX

Plan de la partie des étangs où se trouve le nouveau grau formé par la haute mer du 4 décembre 1742. Archives départementales de l'Hérault, série G, 1742.

Carte des graux de la région de Palavas, d'après une étude réalisée par Régiy, Ingénieur en chef du service maritime de l'Hérault. Germain, 1861. Histoire du commerce de Montpellier, t. 1, Jean Martel Ainé, Bibliothèque de la Faculté de Droit et des Sciences économiques, salle d'Histoire des Institutions, n°2769-1.

Commune projetée de Palavas. Archives Départementales de l'Hérault, série E.

Redoute de Palavas. Archives Départementales de l'Hérault, série Q.

Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Hérault, 1874-1962. Archives Départementales de l'Hérault.

Plan de l'étang de Mauguio. Archives Départementales de l'Hérault, série E supplément.

Atlas du Grand et du Petit Saint-Jean : la région de Balestras. Archives Départementales de l'Hérault.

Plan d'alignement de Palavas, 1959. Archives Départementales de l'Hérault, Cadastre de Montpellier, Archives communales.

Plan du grau de Palavas. Archives Départementales de l'Hérault, Hygiène et santé publique, série M.

Carte topographique des marais depuis Fourques jusqu'à Aigues-Mortes, 1740. Archives du Service Maritime.

Pourcentage de l'origine géographique des touristes français en vacances à Palavas. Enquête sur les flux touristiques en Languedoc-Roussillon au cours de l'été 1962. J. Boulenc, Naissance et développement d'un centre touristique côtier ; Caron, 1961.

Pourcentage de l'origine géographique des touristes français allant passer leurs vacances à Palavas en 1883. Journal : Palavas-les-Bains, 183. Archives Municipales de Montpellier.

Extrait de la carte des étangs de Thau, 1765. Archives de la Direction du Génie et Archives Départementales de l'Hérault.

Ligne de Montpellier à Palavas. Chemin de fer d'Intérêt Local, de 1911 à 1968. Archives de la ligne d'intérêt local de l'Hérault.

II - OUVRAGES SE RAPPORTANT À PALAVAS OU À SA RÉGION

G. APOLLIS. - La F.A.O. et les Pêches maritimes. Mémoire de Droit Public. Montpellier 1972.

- A. AUBOUY. - Florule de Palavas ou catalogue des plantes vasculaires observées aux environs de cette localité. Montpellier 1884.
- BASVILLE (LAMOIGNON de). - Mémoire pour servir à l'histoire du Languedoc. Amsterdam, 1734. Archives Départementales de l'Hérault. Salle d'Histoire des Institutions.
- G. BONNEAU. - carnet du touriste à Palavas. Notes et esquisses. Montpellier, 1876, et Cabiron Éd.
- Cl. DEVIC et J. VAISSETTE. - histoire générale du Languedoc, t. XIV, Toulouse, 1872-1873, Molinier Éd.
- F. DOUMENGE. - Un type de colonisation côtière : Palavas. Montpellier 1951, Ch. Déhan.
- F. FERAL. - La Prud'homie des Pêcheurs de Palavas. Thèse Doctorat, Montpellier 1976.
- F. FABREGÉ. - Histoire de Maguelone. Montpellier, 1892-1905.
- GERMAIN. - Histoire du commerce de Montpellier. 2 tomes. Montpellier, 1865.
- G. LAPOUGE. - Les pirates. Paris, 1969.
- E. LAVISSE. - Histoire de France illustrée. Le règne de Louis XIV, Hachette et Cie, 1911.
- E. LEROY-LADURIE. - Les paysans de Languedoc. Paris, 1966.
- A. MAISTRE. - Le canal des deux mers, canal royal du Languedoc, 1666-1810, Toulouse, 1968.
- PAGEZY. - Le canal du Lez, Montpellier, 1867.
- PAILLARD. - Projet définitif d'un chemin de fer de Montpellier à Palavas. Montpellier, 1856, Bohem Éd.
- J. PELLAT. - Psycho-sociologie politique des pêcheurs de la Prud'homie de Palavas. Mémoire, 1963. Faculté de Droit et des Sciences économiques de Montpellier.
- L. de la ROQUE. - Palavas et son avenir. Montpellier, 1872, Ricateau-Hamelin Éd.
- Chanoine ROUQUETTE. - Bullaire de Maguelone. Montpellier 1898-1905. 2 vol. Cartulaire de Maguelone, 6 vol., dont 2 incomplets édités de 1909 à 1928 à Montpellier, Paris et chez l'auteur.
- L.J. SAUREL. - Notice historique, topographique et médicale sur les bains de mer de Palavas près Montpellier, 1851. Ricard.
- Raoul de SARTIGUES. - Le Sanatorium. Montpellier, 1919.
- SAUSSOL. - Guide médical du baigneur. Montpellier 1903.
- L.J. THOMAS. - Montpellier, ville marchande, histoire économique et sociale de Montpellier des origines à 1870, Montpellier, Mari. Lavit Éd.
- A. TORQUEBIAU. - L'aménagement du Littoral Languedocien et la situation juridique des étangs côtiers. Thèse, 1965. Faculté de Droit et des Sciences économiques de Montpellier.
- WESTPAL et CASTELNAU. - termes de pêche usités à Palavas. Montpellier, 1883.

III - SOURCES INÉDITES

Les principales sources de l'Histoire de Palavas au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle ont été tirées des fonds suivants : Archives Départementales de l'Hérault :

Série G : contrats passés par l'Évêque en matière de pêche, réglementation relative aux graux...

Série M : Hygiène et santé publique, nettoyage des artères, personnel administratif, population, état civil, statistiques agricoles...

Série O : Administration, comptabilité communale, biens communaux...

Série Q : Domaine de l'État, sous-série 1Q, problèmes relatifs aux étangs de la région...

Série S : Travaux publics, grande voirie, chemin de fer de Montpellier à Palavas, canal des étangs, canal du Lez, Pérols, Mauguio, Lattes...

Archives curiales de Palavas : registres curiaux de baptêmes, mariages et décès.

Archives de la Prud'homie de Palavas : questions de pêche et règlements...

Archives du Syndicat d'Initiative de Palavas : dépliants touristiques anciens, balnéation de la station, évolution touristique.

IV - JOURNAUX PUBLIÉS À MONTPELLIER OU À PALAVAS

L'Éclair - 8 juin 1897. Montpellier.

Le Petit Méridional - 14 juin 1897. Montpellier.

Palavas-les-Flots - Journal littéraire, satirique et programme, Montpellier 1883, Boehm Éd.

Palavas-les-Bains - Montpellier, 1883, Boehm Éd.

Au Large - (Petit courrier de l'Institut) Palavas, 1957.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction générale</i>	7
------------------------------------	---

PREMIERE PARTIE :

DU HAMEAU DES CABANES A LA COMMUNE DE PALAVAS

Chapitre 1er :

Les obstacles à un établissement humain

Section 1 : La précarité des graux	17
La disparition des graux	17
Graux donnant accès aux barques de commerce de Maguelone ou de Montpellier	17
Graux ouverts à l'Est de Maguelone	18
Graux ouverts à l'Ouest de Maguelone	20
Graux et ports de CETTE	21
Graux modernes	21
La main ou l'esprit de l'Homme	21
Les conséquences	24
La pollution des eaux	24
Le poisson des étangs	25
Les causes	26
Les causes naturelles	26
Les remèdes	27
Le canal des étangs	29
Le mémoire sur le prix proposé par la Société Royale des Sciences de la ville de Montpellier de 1768	30
Section 2 : L'insécurité et la guerre sur mer	33
La nécessité d'ouvrages défensifs	33
La Redoute	35
Descriptif	35
Sécurité et établissements humains	35

Chapitre 2 :

Les premiers établissements humains

Section 1 : Le peuplement	40
Le Sud et le Nord	40
Le regroupement vers le Sud et la formation du hameau des Cabanes	43
Section 2 : Une activité essentielle : la pêche	46

La pêche en étang.....	51
La pêche en mer	58

Chapitre 3 :

La commune

Section 1 : Érection en commune du hameau des Cabanes.....	81
Les ressources du hameau.....	87
Les oppositions	87
Pourquoi Palavas ?.....	96
Section 2 : Délimitation du village et plan d'alignement	98
La délimitation du village et sa reconnaissance comme faisant partie du Domaine National	98
La position des Palavasiens.....	99
La position de Mesdames de Saint-Maurice et de Fesquet, propriétaires de la rive gauche	102
La position de l'Administration et la décision finale.....	103
Le plan d'alignement de 1859	106
Les motivations	106
Les lignes maîtresses.....	112
Les orientations	115

DEUXIEME PARTIE :

DE PALAVAS A PALAVAS-LES-FLOTS OU LE CULTE DU SOLEIL

Chapitre 1er :

Une panacée : PALAVAS

Section 1 : Une thérapeutique moderne	128
Le PALAVAS du corps	129
La balnéation : l'Institut hélio-marin Saint-Pierre.....	131
L'eau minérale	137
Section 2 : Le PALAVAS de l'esprit.....	141
Le rayonnement de la station.....	144
La société en commandite pour l'exploitation des bains de mer	145
Quatre mois de festivités.....	147
Le grand Casino Granier.....	150
Chapitre 2 : La modernisation de PALAVAS	157
Section 1 : Le train de Palavas	157

Un investissement rentable mais discuté.....	161
L'expression des besoins.....	161
Les oppositions	164
Mise en place et fonctionnement	166
Le tracé.....	166
Les gares	169
Le matériel roulant	171
Section 2 : L'assainissement	179
L'eau potable.....	182
L'eau de Lattes.....	185
Propreté et hygiène	188

Chapitre 3 :

Vers un tourisme de métier

Section 1 : Les embellissements	196
Le projet	200
Les difficultés : oppositions et financement.....	207
Section 2 : Concession et exploitation communales des plages	214
Un frein au développement touristique : le laisser-aller des plages	215
Une concession problématique.....	217

Termes de marine et de pêche.....237

Indications bibliographiques239

Editeur : Mairie de Palavas-Les-Flots
16, bd Maréchal Joffre, BP 106, 34 250 Palavas-Les-Flots
www.palavaslesflots.com
Conception graphique : C. Tizien - Codécouleurs - 2013
Imprimé en Avril 2013
Dépôt légal : Avril 2013
Imprimeur : IMPACT

IMPACT : labellisée IMPRIM'VERT,
Tirage sur papier certifié PEFC



13 - PALAVAS-les-FLOTS — Le Canal et le Quai rive droite



Edit. J. Claparede, Palavas

